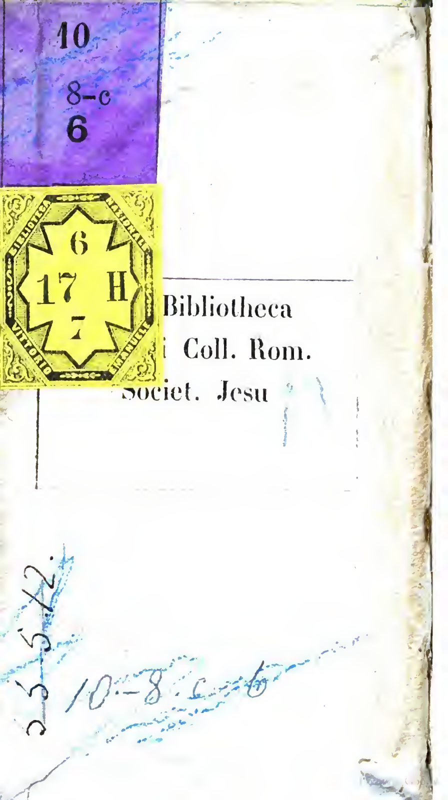



10
8-c
6
BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
6
17 H
7
Bibliotheca
Coll. Rom.
Societ. Jesu
10-8-c-6

HISTOIRE
DU
GRAND SCHISME
D'OCCIDENT.

Par le P. LOUÏS MAIMBOURG, *de la Compagnie de* JESUS.



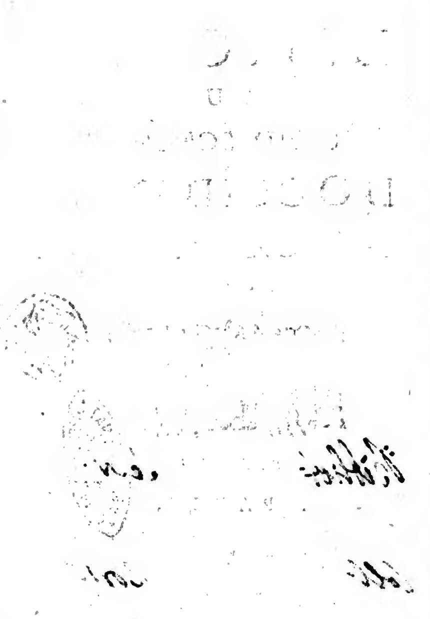
Sur l'Imprimé

A PARIS,

Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, ruë S. Jaques, aux Cicognes.

M. DC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.





AU ROY.

*IRE,*



Le Schisme dont j'écris l'Histoire, & qui en divisãt l'Eglise fit naître de furieux troubles dãs toute l'Europe, servit toutefois merveilleusemẽt à la gloire de la France, puis qu'elle eut

le bonheur de trouver, & de faire enfin valoir l'unique voye qui fut efficace pour l'abolir, en reünissant tout le monde Chrestien, par une heureuse paix, sous un seul Souverain Põtife. Ceux qui auront l'honneur d'écrire la plus belle partie de nostre Histoire, en nous donnant celle du Regne de VÔTRE MAJESTÉ, *feront voir à toute la Terre une merveille bien plus*

éclatante, & qui ſera eternellement le ſujet de l'admiration de tous les ſiecles. Car c'eſt là qu'en faiſant, même ſimplement, & ſans le ſecours des ornemens de l'art, un fidelle narrè de ce dont tout l'Univers eſt témoin, on pourra voir avec une agreable ſurpriſe, le plus beau & le plus charmant ſpectacle qui fut jamais

C'est d'une part, SIRE, LOÜIS LE CONQUERANT, *toûjours victorieux, par tout, de tant d'ennemis liguez contre luy; qui, le premier de tous les Rois, a eu le pouvoir, & l'adresse de mettre l'abondance de l'Esté, & les richesses de l'Automne dans le cœur de l'Hyver, pour la subsistance de ses Armées: qui en suite, malgré les rigueurs de*

cette intraitable ſaiſon, a forcé les Places les mieux fortifiées, & les plus imprenables de l'Europe, & vient encore d'emporter Ipres, aprés avoir pris la Capitale de Flandre; & qui enfin peut compter autant de Victoires & de Triomphes, qu'il a fait d'entrepriſes, ou par luy-même, ou par ſes Lieutenans *qu'il anime de ſon eſprit, & conduit par ſes or-*

dres. D'autre part, CE GRAND ROY *tout couvert de gloire, & qui, par ſa ſage conduite, & par ſon infatigable activité, ſemble avoir fixé la fortune à ſon ſervice, pour rendre ſon bonheur toûjours conſtant, ne faiſant neanmoins la guerre que pour avoir lieu de donner la paix à ſes Ennemis, qui s'obſtinent aveuglément dans leur malheur, ſur de*

fausses & trompeuses esperances. Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que non seulement il est tout prest, mais aussi fort assuré de la donner, en l'une de ces deux manieres, ou par sa puissance, ou par sa bonté: par sa bonté, si les vaincus acceptent les conditions avantageuses qu'il leur offre, en sacrifiant même à leur repos une partie de ses

conqueſtes, par une generoſité ſans exemple dans un Roy Conquerant : par ſa puiſſance, s'ils perſiſtent opiniaſtrément dans le refus qu'ils en ont fait, puis qu'en l'eſtat où il a rendus les choſes par une ſi longue ſuite de victoires, il ne luy faut plus gueres que les travaux d'une Campagne pour avoir une paix ſolide & eternelle, en chaſſant l'En-

nemy de ce peu qui luy reste encore de l'ancien patrimoine de nos Rois.

Voilà, SIRE, *le comble de la gloire où Dieu, qui benit vos justes desseins, éleve* VÔTRE MAJESTE', *en faisant que la paix soit le fruit infaillible de la guerre qu'Elle a faite si glorieusement jusques icy, & qui sera si heureusement terminée, selon les vœux de tous*

ses bons Sujets, & principalement de celuy qui est avec une pronfonde veneration.

SIRE,

De Vôtre Majesté.

Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidelle sujet & serviteur, Louïs MAIMBOURG, de la compagnie de JESUS.

AVERTISSEMENT.

APRE'S mes autres Avertiſemens, je n'ay plus rien à dire en celuy-cy, ny du ſujet de cette Hiſtoire, ni de la maniere dõt je l'ay traité, ſinõ que je prie le ſçavant Lecteur de ſe donner la peine de revoir les Auteurs qui en on écrit, & que je cite fort fidellement à la marge : aprés

quoy il pourra juger équitablement du merite de cét ouvrage, où ie ſuis aſſuré qu'il trouvera bien des choſes, & des choſes tres-importantes, qui avoiẽt eſté juſqu'à maintenant enſevelies dans une grãde obſcurité.

I'ajoûte à cela que l'on m'a donné un avis dont il faut que je profite. De celebres Auteurs, depuis quelque tems, ont mis à la teſte de leurs ouvra-

ges un tres-grand nõbre de belles & longues Ap. probations de Docteurs & Evêques, dont le nom & l'authorité eſt certainement d'un grand poids, pour donner de la reputation & de la vogue à un Auteur. Pluſieurs de mes amis m'ont dit que je devrois faire la même choſe, quand ce ne ſeroit que pour m'accommoder au goût & à l'uſage de tant d'honneſtes gens qui en

ont usé de la ſorte. I'ay pris en cela un temperament qui ſera peut-eſtre approuvé. Car d'une part, pour ſatisfaire mes amis, & de l'autre pour ne pas fatiguer mon Lecteur par une lõgue ſuite de grandes Approbations, je me ſuis contenté d'en mettre une ſeule; mais une ſeule qui aſſurément en vaut plusieurs autres. C'eſt celle qu'il a plû à N. S. P le Pape de donner à mon

Histoire du Schisme des Grecs, que je pris la liberté de luy envoyer, comme certaines personnes, à qui je dois toute sorte de respect, m'y avoient obligé. Voicy donc ce que Sa Sainteté a eu la bonté de me faire écrire par Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Cybo.

ADMODUM REVERENDO
PATRI
LUDOVICO
MAIMBURGIO
SOCIETATIS JESU.
PARISIOS.

ADMODUM REVERENDE PATER,

Pergratæ acciderunt Sanctissimo Domino Nostro literæ tuæ, filialis in sanctitatem suam observantiæ, officiique plenissimæ, cum egregio munere eruditæ piæque Historiæ quam de Orientali Schismate edidisti, satis jam viris doctis cognitæ, & probatæ. Apparet ex eâ quàm diu, & quàm utiliter ingenij tui conatur aciémque intenderis in profligandis Schismaticorum erroribus, & quâ pietate, fidéque Apostolicam Sedem colas. Itaque Sanctitas sua tùm devoti animi tui significationem, tùm opus ipsum benignè excepit, & pluribus commendavit, simúlque consilium probare visa est illud Italicè vertendi, quò plurium desiderio, & fructui satisfiat.

AU

TRES-REVEREND PERE

LOUIS MAIMBOURG,

DE LA COMPAGNIE

DE JESUS.

A PARIS.

TRES-REVEREND PERE,

C'est avec bien du plaisir que Nostre Saint Pere a vû la Lettre que vous luy avez écrite, avec tant de respect, & de témoignages de vostre attachement au service de Sa Sainteté, en luy faisant le beau present de vostre docte & pieuse Histoire du Schisme d'Orient, laquelle est déja fort connuë & estimée de tous les Sçavans. On voit assez par cette Histoire, qu'il y a bien longtems que vous employez tres-utilement toutes les forces de vostre esprit, à combatre, & à détruire les erreurs des Schismatiques, & avec combien de fidelité & de pieté vous servez le Saint Siege Apostolique. C'est pourquoy Sa Sainteté a reçû avec de grandes marques de bienveillance & deffection, celles que vous luy avez données de vostre zele pour la Religion,

Hæc ad Epiſtolam tuam reſcribere me juſſit Sanctitas ſua, & Apoſtolicam Benedictionem tibi, Pontificiis, verbis, amanter impartire. Quod ego dum exequor, occaſionem libenter amplector confirmandi tibi, me & virtutem eruditionémque tuam plurimi facere, & nulli defuturum opportunitati benevolentiam promerendi. Cui læta interim omnia à Deo auguror. Romæ die 15. Decembris 1677.

Ad officia,
A. CARDINALIS
CYBO.

& tout ensemble vostre Ouvrage, sur les loüanges duquel elle s'est fort estenduë. Elle a même témoigné qu'elle trouvoit à propos qu'il fût traduit en Italien, pour satisfaire au desir de plusieurs qui le souhaittent, & pour le fruit qu'ils en pourront tirer.

C'est ce que Sa Sainteté m'a ordonné de vous écrire; & de plus elle m'a commandé de vous ordonner effectueusement de sa part la Benediction Apostolique. Au reste, en m'aquitant de ce devoir; je suis bien-aise d'avoir lieu de vous assurer que je fais une étime tres-particuliere de vôtre vertu & de vostre capacité, & que je ne laisseray jamais échaper aucune occasion de meriter vôtre affection. Cependant je m'assure que Dieu, par sa bonté, vous comblera de toutes sortes de benedictions. A Rome, ce 15. Decembre 1677.

Vostre affectionné à
vous faire plaisir,
LE CARDINAL
CYBO,

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

LE sujet de cette Histoire; la grandeur, & la qualité de ce Schisme d'Occident; l'injustice de l'Annaliste vltramontain, qui a traité nos Ancestres de Schismatiques, & a dechiré la memoire du Roy Charles V. Que les libertins & les heretiques ne peuvent tirer aucun avantage des desordres causez par ce Schisme. Le rétablissement du Saint Siege à

Rome par Gregoire XI. Le repentir qu'il en eût à la mort, & pourquoy. Son ſentiment touchant les revelations des particuliers. L'état de Rome en ce tems-là. Reſolution qu'on prend à Rome d'avoir un Pape Romain ou Italien. Hiſtoire des differentes manieres dont les Papes ont eſté creez. Hiſtoire du Conclave, où Vrbain VI. fut élû. Remontrance des Bannerets aux Cardinaux, pour avoir un Pape Romain, ou du moins Italien. L'horrible violence des Romains, pour avoir ce qu'ils pretendoient. L'election de Barthelemi Prignano Archevêque de Bari, qui prit le nom d'Vr-

bain VI. Son portrait, ſon éloge, & ſon changement depuis qu'il fut Pape. Sa conduite imprudente par une trop grande ſeverité à contre-tems. Le Cardinal d'Amiens luy donne un démenti. Les precautions que prirent les Cardinaux Vltramontains contre Vrbain. Hiſtoire de ce Pape, & de la Reine Ieanne I. avec laquelle il rompt. La retraite des Cardinaux à Anagnie, & puis à Fondi, où apres avoir declaré Barthelemi Prignā Archevêque de Bari intrus au Pontificat, ils éliſent le Cardinal de Geneve, qui prend le nom de Clement VII. Les Cardinaux Italiens plaiſamment trompez.

Le

Le partage des deux obediences. Vrbain, par ſa fierté & ſon ambition, perd les Royaumes d'Eſpagne, qui l'abandonnent. Charles V. Roy de France fait examiner cette affaire dans la grande Aſſemblée de Vincennes, & par l'Univerſité de Paris, aprés quoy il ſe déclare pour Clement. Hiſtoire de la guerre qui ſe fit entre les deux Papes. La défaite des Romains par les troupes Bretonnes & Gaſconnes. Action hardie du Capitaine Silveſtre de Budes, qui ſurprit Rome. La Bataille de Marino, où les Clementins

ſont défaits. Le Pape Clement ſe retire à Naples. Soûlevement de cette Ville contre luy & la Reine Ieanne, qui cependant amuſe le Pape Vrbain. Retraite du Pape Clement à Avignon. Reduction de Naples à l'obeïſſance de la Reine. Mutinerie à Rome contre Vrbain, appaisée par ſon courage.

LIVRE SECOND.

LE Pape Vrbain, en haine de la Reine Ieanne, donne l'inveſtiture du Royaume de Naples à Charles de Duras. Extréme ingratitude de ce

Prince envers la Reine, qui ensuite, à la persuasion du Pape Clement, adopte Louïs I. Duc d'Anjou. Les droits des Rois de France sur ce Royaume. La mort du Roy Charles V. Son portrait, & son éloge. L'imposture & l'ignorance d'Odoricus Raynaldus au sujet de cette mort. Le Duc d'Anjou Regent s'empared du Tresor du Roy, & s'entend avec le Pape Clement, au grand détriment de l'Eglise Gallicane. Plaintes de l'Université touchant cette conduite de Clement. Le Regent éclate contre le Recteur de l'Université, pour avoir fait lire en pleine

Assemblée une Lettre du Pape Vrbain avant que de l'avoir portée au Roy. Histoire de ce qui se fit aux Etats du Royaume de Castille, pour se determiner à l'une des deux Obediences. Celle de Clement est choisie. Charles de Duras reçoit du Pape Vrbain l'investiture du Royaume de Naples, & fait la guerre à la Reine Ieanne. Histoire de cette guerre & de la mort déplorable de cette Reine; son éloge, & son portrait. Cruautez exercées par le Cardinal Sangri. L'entreprise de Louïs I. Duc d'Anjou pour la conqueste du Royaume de

Naples. Hiſtoire de la guerre qu'il fit à Charles de Duras ; de ſes heureux commencemens, & de ſa déplorable fin. Malheureux voyage d'Urbain au Royaume de Naples, & les mauvais traitemens que luy fit Charles de Duras. Hiſtoire de l'expedition de Henry Spenſer General d'une armée Angloiſe contre les Clementins & les François. Etrange punition d'un attentat ſacrilege commis contre l'image de la Sainte Vierge. La mort de Loüis d'Anjou Roy de Naples ; ſon éloge, & ſon portrait. Son fils Loüis II. luy ſuccede ſous

la Regence de ſa mere Marie de Blois. Hiſtoire de Iean Vviclef, qui prit l'occaſion du Schiſme, pour publier ſon Hereſie. Les terribles ſuites qu'elle eût, & les furieux deſordres qu'elle cauſa dans l'Angleterre. Les Conciles de Londres contre Vviclef & ſes diſciples.

LIVRE TROISIE'ME.

NOuvelles brouïlleries entre le Pape Vrbain, & le Roy Charles de Duras, qui le traite avec une étrange fierté depuis ſa victoire. violence de la Reine Marguerite ſa femme.

Histoire de la conspiration qui se fit contre le Pape La cruelle execution qu'il fit faire des cardinaux accusez d'en estre. Il est assiegé dans le Château de Nocera, & delivré par des troupes Clemẽtines. Histoire de la mort funeste de Charles de Duras en Hongrie, où il avoit usurpé la Courõne sur la Reine Marie; son portrait, & son éloge. Mort tragique de la Reine Elisabeth de Hongrie, & la vengeãce qu'en prit Sigilmond Roy de Hongrie son gendre. Ladissas succede à son pere Charles de Duras au Royaume de Naples Histoire des revolu-

tions de cette Ville aprés la mort de Charles de Duras. Mauvaise conduite du Pape Vrbain, qui tâcha inutilement de s'en emparer. Les Angevins s'en rendent Maîtres pour le Roy Louïs II. & le Pape Clement y est reconnu, comme aussi dans les Royaumes d'Aragon & de Navarre. Histoire du B. Pierre Cardinal de Luxembourg, qui fut de l'Obedience du Pape Clement. Histoire du celebre Iugement rendu, à la poursuite de l'Vniversité, à Paris & à Avignon, pour l'Immaculée Conception, contre les Theses scandaleuses de Iean de Monçon.

Exaction du Pape Clement sur le Clergé de France, reprimées par le Roy. Voyage du Roy à Avignon, où le Pape couronne Louïs II. Duc d'Anjou, Roy de Naples. La mort du Pape Urbain, & la ruine entiere de sa Maison. L'élection de Boniface IX. son portrait & son éloge. Il se déclare pour Ladislas, dont il releve le parti. Le succés de la guerre entre ce Prince & le Roy Louïs II. Grand zele de l'Université de Paris, pour éteindre le Schisme. Belle actiõ de deux Chartreux pour la même fin. La maladie du Roy, ensuite de laquelle il s'appli-

que avec grande ardeur, durant ses bons intervalles, à terminer le Schisme. Les efforts de Iean Luc de Berry & du Cardinal Pierre de Lune, pour le Pape Clement, contre l'Université, qui propose trois voyes d'union. La mort de Clement; ses perfections, & ses défauts. Election du Pape Benoist XIII. son portrait & son éloge. Celebre Ambassade du Roy vers ce Pape, qui découvre sa mauvaise foy. Ses fuites, & ses fourberies, & sa collusion avec son concurrent. L'Assemblée generale de Paris, où la voye de cession fut arrestée, elle est reçûë

par la pluspart des Princes Chrestiens. L'entrevûë du Roy & de l'Empereur Vvenceslas à Reims. Seconde Assemblée generale de Paris, où la soustraction d'obedience fut resoluë. Benoist est assiegé dans son Palais. Histoire de sa captivité, de sa delivrance, & de son rétablissement. Sa mauvaise conduite, & sa fourberie. La mort du Pape Boniface, & l'élection d'Innocent VII. son éloge, & son portrait. Troisiéme Assemblée generale de Paris, où, à la poursuite de l'Université, la soustraction d'Obedience fut publiée.

LIVRE QUATRIE'ME.

L'Amour du Pape Innocent VII. & l'élection de Gregoire XII. son éloge, & son portrait. Ses beaux commencemens, & en suite sa collusion avec Benoist, & son intelligence avec le Roy Ladislas, qui s'empare de Rome. Il est abandonné de ses Cardinaux, qui se retirent à Pise. Quatriéme Assemblée generale de Paris, où les Bulles de Benoist furent lacerées, & en suite la soustraction generale s'executa. Fuite du Pape Benoist en Catalogne.

Son Concile tenu à Perpignan. Conference des Cardinaux des deux Obediences à Ligourne. L'Indiction du Concile de Pise. La diéte de Francfort, où l'on reçoit cette indiction. Histoire tragique du Schisme particulier de Liege, qui fut en effet du grand Schisme. La Bataille de Tongres gagnée par Iean Duc de Bourgogne, cõtre les Liegeois rebelles. Histoire du Concile de Pise. L'opposition de l'Empereur Robert, & ses objections contre ce Concile, refutées par les Frãçois. On dépose au Concile Gregoire & Benoist. Electiõ du Pape Alexãdre V. Son eloge

& son portrait. Louïs d'Anjou confirmé Roy de Naples ; au Concile de Pise. Preuve de la validité de ce Concile. Le Concile d'Austria dans le Frioul celebré par Gregoire XII. Sa fuite en habit déguisé ; sa petite Cour à Gaïete. Le Cardinal Louïs Duc de Bar, Legat en France pour le Pape Alexãdre. Histoire de la prise de Rome sur Ladislas par les troupes du Pape & celles de Louis d'Anjou. Histoire de l'heresie de Iean Hus. Les artifices de cet Heretique, & les desordres qu'il cause dans Prague, où il ruine l'Vniversité qui s'opposoit à ses

entreprises. Negligẽce extrémẽ de Vvenceslas en cette occasion. Le Schisme de Boheme pour la Communion sous les deux especes. Grand zele de Svvinco Haseimberg Archevéque de Prague, qui chasse Iean Hus. La mort de ce grand Prelat, son éloge. Son Successeur Albicus, homme brutal & avare, est cause du retour de Iean Hus. La sainte mort du ape Alexandre. L'élection de Iean XXIII. & son portrait. Election de Sigismond Roy de Hongrie à l'Empire. Le retour du Roy Loüis d'Anjou en Italie La Bataille du Gariglian. La

defaite entiere de Ladiſlas, & le peu de fruit que produiſit cette Victoire. Etrange inſolence des Huſſites dans Prague. Honteux Traité de Iean XXIII. avec Ladiſlas. Celebre Ambaſſade du Roy vers le Pape Iean. Surpriſe de Rome par Ladiſlas. Entreveuë du Pape & de l'Empereur Sigiſmond. La Convocation du Concile de Constance. La mort de Ladiſlas. Son éloge, & ſon portrait. Ieanne II. luy ſuccede.

LIVRE CINQVIE'ME.

L'*Hiſtoire du Concile de Conſtance. Deſcription de*

la Ville. L'ouverture du Concile. Arrivée de l'Empereur Sigismond. Le portrait, & l'éloge de ce Prince. Qu'un Pape, mesme legitime, & tenu pour tel, est obligé de ceder, & de sacrifier sa dignité à la paix de l'Eglise, quand on ne peut esperer d'abolir un Schisme par une autre voye. Preuve de cette verité par l'Histoire de ce que fit Saint Augustin dans une Conference avec les Donatistes. Sigismond se déclare hautement pour la voye de cession. Superbe entrée de l'Archevêque de Mayence au Concile. Sa jonction avec Frideric

Duc d'Austriche & Iean Duc de Bougogne, pour la défense du Pape Iean XXIII. La promesse que ce Pape fait de ceder. Nouvelle défiance & brouilleries entre luy & le Concile. Histoire de sa fuite, & de ce que fit en suite Sigismond contre luy. Histoire de la fameuse Controverse, touchant l'autorité du Concile & du Pape à l'égard l'un de l'autre, & les trois partis qu'on peut prendre en cette contestation. Histoire de la prise, de la prison, & de la condamnation du Pape, qui fut déposé par le Concile. Le Roy desapprouve cette action.

Histoire du Schisme sous le Pape Symmachus, laquelle justifie la conduite du Conseil du Roy en cette occasion. Histoire de la cession que Gregoire XII. fit en plein Concile par son Procureur Carlo Malatesta, Seigneur de Rimini. Histoire de la condamnation de Iean Hus & de Ierôme du Prague, au Concile de Constance, & comme on ne fit rien contre le saufconduit de l'Empereur. Histoire de la condamnation du Libelle de Me Iean Petit, & des intrigues qu'on fit au Concile pour l'empecher. La Declaration du Roy pour autoriser la condamnation qu'en

fit l'Evêque de Paris, en joignant le droit & le fait, & les Arrests du Parlement, pour la faire valoir.

LIVRE SIXIE'ME.

LE voyage de l'Empereur Sigismond en Aragon, pour tâcher de reduire Pierre de Lune. Decrets du Concile de Constance préiudiciables aux Droits des Souverains. Conference de Perpignan entre l'Empereur, le Roy Ferdinand, & Pierre de Lune. L'opiniâtreté de ce prétendu Pape, & sa retraite à Paniscole. Les Rois d'Espagne renoncent à son

Obedience. Voyage de l'Empereur Sigismond à Paris & en Angleterre, où, au lieu de procurer la paix entre les deux Rois, il se declare pour l'Anglois. Benoist est déposé juridiquement au Concile de Constance. Histoire de l'élection de Martin V. Son éloge, & son portrait. La Conclusion du Concile de Constance. Le bannissement volontaire de Iean Gerson, qui passe saintement le reste de ses jours à Lyon; son éloge, & son portrait. Broüilleries entre les Evêques & l'Université. Histoire de ce que l'on fit en France au sujet de l'élection du Pape Martin.

Iean Duc de Bourgogne s'empare de Paris & de la personne du Roy, & change tout ce qu'on avoit établi pour la Provision des Benefices. Nouveaux changemens par la Pragmatique Sanction, & par le Concordat. Retour du Pape en Italie; son sejour à Florence, où Balthazar Cossa, autrefois Iean XXIII. qu'on sollicitoit de reprendre les Ornemens Pontificaux, le va reconnoistre pour vray Pape, en cedant de nouveau. La mort, & l'éloge de ce Pape. Histoire de Ieanne ou Ieanelle Reine de Naples, d'Alphonse Roy d'Aragon, de Louïs III. d'Anjou, & du Pape

Martin, & des étranges changemens qui arriverent au Royaume de Naples. Rupture du Pape avec Alphonse, qui se declare pour Pierre de Lune, & renouvelle le Schisme qui sembloit éteint. Ingratitude d'Alphonse envers la Reine Ieanne qui l'avoit adopté, & qu'il veut dépouiller de son Royaume. La mort de Pierre de Lune, dit Benoist XIII. & son éloge. Alphonse contraint les deux Cardinaux qui restoient à Benoist, de luy donner un successeur, qui fut Gilles Mugnos, qui s'appella Clement VIII. Les intrigues d'Al-



HISTOIRE
DU
GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

'AY donné au public l'Hiſtoire du Schiſme, qui a ſeparé l'Egliſe de l'Orient d'avec celle de l'Occident, par la revolte des Grecs contre le Saint Siege, & en ſuite, par l'hereſie, contre plus d'un article de

la Creance Catholique. Je veux maintenant détruire celuy qui, dans le quatorziéme siecle, divisa tout l'Occident, sans heresie, & sans donner aucune atteinte à la supréme autorité de l'Eglise Romaine. Car ce ne fut ni pour se rendre indépendant, ni pour soûtenir des dogmes contraires à la Foy, ni pour vouloir condamner des usages differens des leurs, que les Villes, les Republiques, les Royaumes, & generalement tous les Peuples Chrétiens de l'Europe se diviserent. Ils estoient tous unis dans une mesme profession de Foy, & reconnoissoient tous le Siege Apostolique de Saint Pierre, comme le centre de l'unité Chrestienne & Caholique. Cette malheureuse division ne vint que de la diversité des Chefs, que les peuples partagez reconnoissoient dans l'Eglise, chacun pretendant que celuy pour lequel il se declaroit, estoit le veritable successeur de Saint Pierre.

Il est vray que ces sortes de Schis-

mes ont plusieurs fois miserablement dechiré l'Eglise par l'intrusion des Antipapes : & depuis la damnable entreprise de l'embitieux Novatien, Prestre de l'Eglise Romaine, qui s'éleva contre le Pape Saint 255.
Corneille, & qui, par la cabale de Cypr.
Novatus Evesque heretique Afri- ep. 42.
cain, se fit sacrilegement ordonner 45. Euseb.
Evesque de Rome, & forma le pre- l. 7.
mier Schisme dans l'Eglise, celuy c. 38.
dont je parle fut le vingt-uniéme Socrat. l. 4.
qui separa les Catholiques de Com- c. 23.
munion, en les partageant entre plu- 1378.
sieurs Chefs d'une mesme Eglise, laquelle, selon toutes les loix divines & humaines, n'en peut jamais avoir qu'un seul, & dans une seule personne. Mais il faut avoüer que tous ceux qui l'ont precedé dans le cours de plus d'onze cens ans, quoyqu'ils ayent fait sans doute bien du desordre, n'ont rien eu neanmoins de funeste qu'on puisse comparer avec ce qui a rendu celuy-cy, sans contredit, le plus pernicieux de tous, soit pour la durée, soit pour le

nombre pour la puissance ; & pour la qualité des peuples & des Royaumes qu'il a divisez ; soit pour les maux inconcevables qu'il a causez generalement dans toute l'Europe ; soit enfin pour l'extréme difficulté, & si je l'ose dire, pour cette impossibilité morale où l'on estoit de déméler les vrais Papes d'avec les Antipapes. De sorte, qu'un Concile même universel, qui a eu l'assistance infaillible du S.Esprit pour toutes les choses qui appartiennent à la Foy, n'a pas crû avoir assez de lumiere en cette rencontre, pour dissiper ces tenebres, en prononçant sur le droit ces parties.Ensuite il a jugé que pour prendre un parti seûr en cette incertitude, il valoit mieux agir par autorité, que par connoissance, & se servir de sa puissance souveraine,en déposant les deux pretendus Papes, pour donner à l'Eglise, par une élection legitime & incontestable, un Chef auquel on ne put disposer cette auguste qualité, sans une revolte manifeste.

Ainſi l'on vit en ce malheureux temps ce qui ne s'étoit jamais vû,& qu'apparemment on ne verra jamais à ſçavoir un furieux Schiſme étendu par toute la Chrétienté,ſans qu'il y eût pourtant de veritables Schiſmatiques. Car enfin il eſt tres-conſtant qu'il y avoit dans les partis contraires de grands hommes , de celebres Juriſconſultes , de tres-ſçavans Theologiens , des Univerſitez entieres,& meſme des Saints, & des Saints à revelations & à miracles.Il y avoit auſſi de part & d'autre , des preſomptions , & des conjectures aſſez fortes , & des raiſons plauſibles qui pouvoient ou determiner , ou du moins ſuſpendre les eſprits , ſelon qu'ils en étoiét plus ou moins touchez. De-là vient que chacun s'attachoit de bonne foy à celuy que ſa nation reconnoiſſoit pour Pape , apres une meûre deliberation ſur une affaire de cette importance , ou que ne pouvant ſe reſoudre , dans l'Embaras où l'on eſtoit , entre des raiſons également apparentes des deux

costez, on se tenoit dans la neutralité, en attendant la resolution de toute l'Eglise representée dans un Concile General, qui mesme apres tout ne se trouva pas encore étre une voye assez efficace, pour abolir entierement un Schisme si pernicieux.

Cela fait voir l'injuste passion de ces Ecrivains de l'Histoire Ecclesiastique, qui traittent indignement de Schismatiques, & même d'Heretiques, ceux qui suivoient un autre party que le leur, quoy-que celuy-cy fût peut-estre le legitime, mais qu'on pouvoit pourtant en conscience ne pas suivre, parce qu'on avoit lieu de croire qu'il ne l'étoit pas, ou du moins qu'il étoit permis d'en douter, jusques à ce que l'Eglise assemblée dans un Concile Oecumenique eût terminé ce different. Sur tout on ne sçauroit dissimuler l'injustice, & l'emportement de cét Ecrivain de delà les Monts, qui a continué le dernier de tous, les Annales du Cardinal Baronius: Car non seulement il veut que les François ayent esté Schismatiques,

Nisi Carolus Francorum

mais perdant même le respect qu'on doit à la memoire & à la personne sacrée de Charles V. l'un des plus sages & des plus pieux de nos Rois il écrit en des termes extrémement outrageux, contre la verité toute évidente de l'Histoire, que ce grand Prince *fut l'auteur du Schisme, dans lequel il fit entrer par force ses sujets, en opprimant tyranniquement la liberté des Evêques & des Docteurs de son Royaume.*

Rex, quem, maximum schismatis suasorē vidimus... per tyrannidē primum invitos & reluctantes Gallos coegisset ad scelus, &c.

Quand je n'aurois pas d'ailleurs de grandes raisons de choisir ce sujet, que j'ay entrepris de traiter; le zele que je dois avoir pour l'honneur de la France, & pour la gloire d'un de nos Monarques si indignement outragé, & l'amour que j'ay pour la verité, que ni la crainte, ni l'esperance, dont mon humeur, & ma profession m'ont affranchi, ne me feront jamais abandonner, m'obligeroient sans doute à travailler à cette Histoire. Car en l'écrivant comme je feray, avec une exacte fidelité, sur des Actes si authen-

Neque Gallicana Ecclesia se se ab Vrbano divulsisset, nisi eam oppressisset. politicorum

tyrannis,&c. Oppressit Regia vi Carolus Doctorum Parisiensiũ libertaté,&c. Ordoric. Rayn. ad ann. 1378. n. 60. & 62. & n. ibi.

tiques, & sur les memoires de tous les partis, sans m'arrester aux Factum d'un seul, comme a fait cét injurieux Ecrivain, j'espere qu'on verra manifestement la fausseté d'une si noire calomnie, & qu'on sera persuadé que les François, bien loin d'être coupables de ce crime qu'il leur impose, ont eu l'avantage d'avoir contribué plus que tous les autres à l'abolition du Schisme, & au solide rétablissement de la paix de l'Eglise.

Au reste, il ne faut pas que les Liberlins, & les Protestans, pretendent pouvoir insulter à l'Eglise Romaine, à l'occasion des épouvantables desordres que ce Schisme a produits dans tout l'Occident; par les injustes passions de ceux qui se sont voulu maintenir, malgré même toute l'Eglise, dans le Siege Pontifical, qu'ils occupoient, sans estre pourtant asseuré qu'ils eussent droit de le remplir. Saint Paul a dit dés la naissance du Christianisme, que presupposé les dereglemens des

hommes, selon le cours ordinaire de la nature, que Dieu n'arreste pas toûjours par de miracles de sa grace, il falloit qu'il y eût des heresies, des divisions, & des Schismes. Mais Dieu qui ne souffre jamais qu'il arrive un mal, que pour en faire naître un plus grand bien, par un merveilleux prodige de sa puissance, & de sa bonté infinie, n'a jamais manqué d'en tirer la gloire, en faisant éclater les merveilles qu'il opere, & la vertu de ceux qu'il a choisis, pour en estre les instrumens. Iamais la Primauté du Pape ne fut mieux établie que durant le Schisme des Grecs, par les grands hommes que Dieu suscita pour la maintenir contre ces Schismatiques, qu'ils obligerent même tres-souvent de la reconnoistre en mesme tems qu'ils la vouloient détruire; & jamais l'unité du Saint Siege, auquel toutes les Eglises de la Chrêtienté se doivent rendre comme les lignes à leur centre dont elles sont sorties, ne fut mieux conservée, que dans ce

Oportet hæreses esse, ut qui probati sunt, manifesti fiant. 1. Cor. 15. v. 19.

grand Schisme de l'Occident, où elle fut reconnuë,& reverée de tous les peuples, nonobstant la pluralité des Papes, bien plus encore qu'elle ne l'est aujourd'huy, qu'il n'y en a qu'un seul, dont la vie correspond à la sainteté de son caractere.

C'est ce qui paroîtra dans mon Histoire, laquelle sera, comme je l'espere, d'autant plus agreable, & plus utile, qu'elle contient la plus belle partie de celle de tous les peuples de l'Europe, qui prirent tous diversement interest dans cette querelle, & dont je crois qu'il est plus à propos que je differe à representer l'état où ils étoient alors, jusqu'à ce qu'ils entrent les uns apres les autres, sur la scene de cette Histoire que je vais commencer.

Il y avoit déja prés de soixante-dix ans que les Papes tenoient la Cour Romaine à Avignon, depuis que Clement V. y avoit transporté le Saint Siege; lors que Gregoire XI. persuadé par des raisons extrémement plausibles,& sur tous les pres-

ſantes & continuelles ſollicitations de Sainte Catherine de Sienne, ſe reſolut enfin de le reſtablir à Rome, comme il fit, avec une incroyable joye des Romains, qui l'y receûrent comme un Dieu ſur terre. Il n'y avoit rien de plus déplorable que l'eſtat où ſe trouvoient alors & cette Capitale du Chriſtianiſme, preſque entierement deſolée par la longue abſence des Papes, & l'Etat Ecclesiaſtique, dont une partie s'eſtoit revoltée; l'autre eſtoit occupée par des Seigneurs particuliers, qui en avoient uſurpé le domaine; & le peu qui reſtoit eſtoit ravagé par la guerre que les Florentins faiſoient au Saint Siege. Gregoire, qui avoit l'ame tres grande, & beaucoup de prudence & de courage, avoit entrepris de remedier à tant de maux, qu'on luy avoit fait eſperer qui ceſſeroient auſſi-toſt qu'il ſeroit à Rome. Mais comme ſe voyant décheû de ſon eſperance, il s'appliquoit à prendre encore d'autres voyes de pacifier les troubles d'Italie, & qu'il

Epiſt. S. Cath. Senenſ.

Ann. 1377.

Platin. Blond. Chorius Sigon. S bellic. Nauclcr. & alij.

Ann. 1378. commençoit à y reüssir par la reduction de Boulogne, & par la paix qu'il traitoit avec la Republique de Florence, la mort qui l'enleva du monde l'année d'apres, plongea de nouveau l'Eglise dans un abîme de malheurs & de desordres plus grands que jamais.

Le saint Pontife considerant de prés les affaires de l'Italie, avoit des veûës toutes differentes de celles qu'il avoit eûës de loin à Avignon; & comme il se vit à l'extremité avant qu'il eût eu le loisir de détourner le mal qu'il prévoyoit, il deplora l'horrible malheur dont l'Eglise estoit menacée, & qu'il crût devoir arriver indubitablemẽt aprés sa mort. Il voyoit bien que les Romains, qui contre la promesse qu'ils luy avoient faite d'une entiere soumission, pour l'attirer à Rome, avoient repris l'autorité souveraine, sans luy en laisser autre chose qu'une vaine ombre, se rendoient maîtres du Conclave, & ne souffriroient pas qu'on fit un Pape Ultramontain,

Auct. Vit. Gregor. X I. Aretin. l. 8.

de peur qu'il ne transportât de nouveau le Saint Siege hors de Rome. 1378.
D'autre part, il jugeoit assez que les Cardinaux François, qui faisoient alors bien plus de deux parts du sacré College, pourroient en suite protester de la violence qu'on leur auroit faite, en une élection, qui en ce cas n'auroit pas êté libre, ni consequemment Canonique. Cette consideration jointe au peu de pouvoir qu'il se trouvoit avoir en Italie, contre les belles paroles qu'on luy avoit données, pour luy faire quitter la France, luy faisoit croire alors qu'il en estoit sorti à contre-tems, *Epist.* & luy avoit fait prendre quelque *Encyc.* tems auparavant la resolution d'y *Bonif.* retourner, à l'exemple de son Prede- *IX. ann.* cesseur Urbain V. qui aussi-tost qu'il *1391. in* eut fait son entrée à Rome, reprit *Cod.* le chemin d'Avignon. *M.S. Bib. Victor.*

C'est pour cela que se trouvant proche de la mort, & tenant entre ses mains le sacré Corps de Jesus-Christ, un peu avant que d'expirer, il conjura les assistans de se donner

de garde de certaines personnes de
1378. l'un & de l'autre sexe, qui propo-
soient des revelations selon lesquel-
les ils vouloient qu'on se conduisist.
Car ayant esté trompé, disoit-il par
ces sortes de gens, dont il avoit suivi
les visions, contre l'avis des plus
sages, qui luy donnoient un bien
meilleur conseil, il voyoit alors, à
son grand regret, qu'il avoit preci-
pité l'Eglise dans un peril éminent
d'un dangereux Schisme, qui feroit
d'horribles ravages, si Jesus-Christ
son divin Epoux, ne l'en retiroit par
son infinie misericorde. C'estoit
pourtant des celebres Saintes, Bri-
gitte & Catherine de Sienne, &
de Pierre Infant d'Arragon, tres-
saint Religieux de Saint François,
dont ce Pape, homme d'ailleurs
d'une vertu consommée, entendoit
parler. Ce qui nous doit convaincre
d'une importante verité, pour nous
mettre à couvert de toute sorte d'il-
lusions; à sçavoir que les revelations
des particuliers, quand même elles
seroient veritables, ne sont pas or-

Quia per tales ipse seductus, dimisso suorum rationabili consilio, se traxerat, & Ecclesiam, in discrimē schismatis imminentis nisi misericors provideret sponsus Jesus.

Gerson de examinat. Doctr.

données de Dieu pour estre la regle de nostre conduite, & que les voyes 1378.
seures que nous devons prendre pour part. 2.
connoistre comment nous devons Conf. 3.
nous conduire dans toutes les occa- VVading.
sions, sont l'Ecriture, la Tradition, Ann.
le bon sens, & la raison, l'avis des Min.
gens sages, & sur tout les ordres de t. 4.
ceux à qui nous devons obeïr.

L'effroyable malheur que ce bon Pape apprehendoit si fort, & qu'il n'avoit pas eu le tems de détourner par son retour en France, pour y attendre une conjoncture plus favorable, ne manqua pas, aussi-tost apres sa mort, de tomber sur l'Eglise, de la maniere qu'il l'avoit préveû; Rome estoit gouvernée en ce tems-là par une espece d'Aristocratie, composée d'un suprême Magistrat, appellé Senateur, de ses Conseillers, & des douze Capitaines de quartier, que l'on appelloit *Bannerets*, à cause des bannieres differentes qu'ils Banderesij.
avoient pour se distinguer. Ceux-cy qui craignoient toûjours qu'on ne transportât de nouveau le Saint

Siege en France, voyant le Pape
1378. Gregoire à l'extremité, s'assemblerent, pour chercher les moyens de faire en sorte que le nouveau Pape demeurât toûjours à Rome. On fit entrer dans ces conseils plusieurs Prelats Romains & Italiens, & entre autres Barthelemy Prignan Archevêque de Bari, homme de grande authorité dans la Cour Romaine, où il exerçoit l'Office de Chancelier, en la place du Cardinal de Pampelune, qui estoit demeuré à Avignon. Outre l'interest commun qu'on avoit de retenir le Pape à Rome, tous ces Prelats en avoient encore un particulier, en ce que chacun d'eux pouvoit aspirer au Pontificat, si les Ultramontains estoient exclus de cette dignité suprême. C'est pourquoy, apres qu'on se fut assemblée plusieurs fois pour cela, particulierement depuis la mort de Gregoire, qui deceda le vingt-sixiéme de Mars, ils se rengerent aisément à l'avis des Magistrats, & des principaux Citoyens,

Aut. V. Greg. XI. Codex Victor. Ciacon. Aut. V. Greg. Protest. Card.

qui conclurent tous d'une voix, que l'unique moyen efficace de retenir desormais les Papes à Rome, estoit d'en faire un qui fust ou Romain, ou du moins Italien, sur cela il fut resolu, que pour obtenir une chose qu'on jugeoit si necessaire, & de laquelle on vouloit s'asseurer, les Magistrats employeroient toutes sortes de voyes; premierement celles de la douceur, par prieres, & par remontrances; & puis, si elles estoient inutiles, qu'on useroit de contrainte, & de vive force, pour obliger à faire cette élection, ceux qui avoient alors uniquement le droit d'élire un Pape: ce qui s'est fait en divers tems, en plusieurs manieres tres differentes, & dont je crois qu'on sera bien aise d'estre informé.

1378.

Et hortatos, fortè suis votis non acquiescentes, viis & modis omnibus eis possibilibus, compellere, & arctare, ut eligerent in Papam aliquem qui esset Romanus, vel Italicus natione. *Aut. V. Greg.*

Il est certain que ce fut Jesus-Christ, qui fit le premier Pape, en la personne de Saint Pierre, auquel il ordonna de prendre soin de ses oüailles, qui sont répanduës par toute la terre; que ce Saint declara

Quod si id pre-

1378. Linus son premier successeur ; &
cibus que depuis ce temps-là tous les au-
obtine tres Papes ont esté élûs apres la
re ne- mort de leurs predecesseurs, mais en
quirent, des manieres bien differentes. Le
vi eos de Peuple & le Clergé conjointement,
conge- & quelquefois le Clergé seul, du
rent. consentement du peuple, firent li-
Ciacon. brement cette election, à la plura-
in Vrb. lité des voix, dans les cinq premiers
6.
383. siecles, jusques à ce qu'apres la mort
du Pape Simplicius, Odoacer Roy
des Herules & d'Italie, fit une Loy,
par laquelle, sous pretexte de vou-
loir remedier aux troubles & aux
desordres qui arrivoient quelquefois
dans l'élection des Papes, il défen-
dit d'en élire aucun à l'avenir sans
avoir sceu auparavant la volonté du
Prince, touchant le sujet qu'on
Conc. devoit élever au Pontificat. Cette
Rom. sub Loy si contraire à la liberté des
Sym- élections fut abolie environ vingt
mach. ans apres, au quatriéme Concile de
tom. 4. Rome, sous le Pape Symmachus, du
Conc. consentement du Roy Theodoric,
edit. qui regnoit alors avec beaucoup de
Paris.

sageſſe, & d'équité. Mais ce Prince Arien, devenu feroce & cruel ſur la fin de ſes jours, ayant fait mourir de miſeres en priſon le Pape Saint Jean, uſurpa tyranniquement le droit de créer luy meſme le Pape en nommant au Pontificat Felix IV. Les Rois Gots qui luy ſuccederent, ſuivirent ſon exemple, à la reſerve neanmoins, qu'ils ſe contenterent enfin de confirmer celuy que le Clergé avoit elû, mais qui ne pouvoit prendre poſſeſſion du Pontificat, que le Prince ne l'eût agreé. Juſtinien, qui ruïna l'Empire des Gots en Italie, & apres luy les autres Empereurs, retinrent ce droit uſurpé en reduiſant meſme l'Egliſe à une ſi honteuſe ſervitude, qu'ils contraignoient l'éleû de leur payer une certaine ſomme d'argent, pour obtenir la confirmation qu'il eſtoit obligé de demander, avant qu'il luy fût permis d'exercer aucune fonction de Pape. Conſtantin Pogonat delivra l'Egliſe de cette infame ſervitude, en aboliſſant cette indigne

1378. 502. 526. Caſſiod. l. 8. ep. 15. Anaſtaſ. in Vigil. Gregor. in 4. pſ. l. pœnit, Baron. ad an. 555. & 590. 681. Anaſtaſ. in Agath.

—— exaction ; mais cependant les Em-
1378. pereurs retinrent toûjours quelque
autorité dans l'élection des Papes ,
Ana- qu'on ne consacroit pas sans le con-
stas. in *Leon* 4. sentement & l'approbation de l'Em-
pereur. Ce furent les François, à qui
824. l'Eglise Romaine doit toute sa gran-
Ana- *stas. in* deur temporelle , qui la remirent
Eug. 2. aussi en pleine liberté , lors que les
Sig. de *Reg.* Empereurs Loüis le Debonnaire ,
Ital Lothaire I. & Loüis II. declarerent
Gretser. *Apol.* par leurs Constitutions Imperiales,
Baron. qu'ils vouloient que l'élection des
c. 11. & Papes se fist desormais librement &
l. 2. *Repl.* canoniquement, selon les anciennes
contra coustumes.
Goldast. *c.* 9.

Durant les horribles desordres
864. du dixiéme siecle, & dans le deplo-
Decr. *dist.* 63. rable estat où le Saint Siege fut re-
c. 31. duit en ce temps de son extrême de-
900. solation par la tyrannie des Mar-
quis d'Hetrurie , & des Comtes de
Tusculum, ces tyrans, & les Grands
de Rome , opprimerent de nouveau
la liberté de l'Eglise, en creant, &
en déposant, les Papes , comme il
leur plaisoit , & selon qu'ils les

trouvoient plus ou moins propres
pour servir à leurs passions. Othon. 1378.
le Grand, & apres luy les deux au- 963. *Luitpr.*
tres Othons, son fils, & son petit- *l. 6.*
fils, apres avoir détruit la tyrannie *Crantz. Metr.*
de ceux qui traitoient si indigne- *Saxo.*
ment l'Eglise, la retinrent encore *l. 4.*
dans une espece d'esclavage, en
soûmettant à leur autorité l'élection *Baron.*
des Papes, qui dépendoient d'eux. *ad ann.*
L'Empereur Saint Henry Duc de 1002.
Baviere, & leur successeur, la remit
en son entiere liberté en laissant 1014.
cette election au Clergé & au peu- *Diplo. Henr.*
ple Romain, à l'exemple des Em- *ap. Baron.*
pereurs François, desquels il con- *hoc ann.*
firma solemnellement la donation, *Gretser.*
quand il fut prendre la Couronne *Apol.*
Imperiale à Rome. Mais Henry II. *Baron. cap. 22.*
son fils, & Henry IV. son petit fils, *& lib 2.*
du consentement des Romains, & *contra Repli.*
de Nicolas II. au Concile de Sutri, *Goldast.*
se remirent en possession du pouvoir *c. 17.* 1046.
de choisir eux mesmes, ou de faire 1059.
élire celuy qu'ils vouloient qui fût
Pape, ce qui, par l'abus qu'ils en
firent, causa d'horribles troubles

——— dans l'Eglise, & fit naistre le Schis-
1378. me, & ensuite la guerre entre les Papes & les Empereurs, au sujet des investitures.

Enfin l'Eglise ayant encore esté troublée durant presque tout un siecle par les Antipapes, que les Empereurs Schismatiques d'une part, & de l'autre les factieux d'entre le peuple & le Clergé de Rome, opposoient souvent aux Pontifes legitimement élûs, la paix & la liberté des élections fut rétablie sous In-
1138. nocent II. Car apres que le fameux Schisme de Pierre de Leon, dit Anaclet, & de Victor I V. eut esté entierement étint par les soins principalement de Saint Bernard, tous les Cardinaux reünis sous l'obeïssance d'Innocent, & fortifiez des principaux membres du Clergé de Rome, que ce Pape, par une grande adresse, mit avec eux dans le Sacré

Panuin ad Plat. post Inn. 2. College, aquirent tant d'autorité, qu'aprés sa mort ils firent seuls l'élection du Pape Celestin I I. & depuis ce temps-là ils se sont toûjours

maintenus dans la possession de ce 1378.
beau droit, le Senat, le Peuple, & *Vit.*
le reste du Clergé ayant enfin cessé *Alphons.* *Ciacon.*
d'y pretendre aucune part. Il y avoit *in Cœ-*
donc à la mort de Gregoire XI. deux *lest. 2.*
cens trente-cinq ans que les Cardi- 1143.
naux estoient en possession de faire *Ciacon.*
seuls l'élection des Papes, laquelle *in Ho-* *nor 3.*
ils faisoient enfermez dans un Con- 1216.
clave, depuis Honoré III. ou selon *Panuin.*
le sentiment de quelques Auteurs, *ad Vit.*
depuis Gregoire X. & pour estre le- *Greg. X.*
gitime & canonique, il falloit qu'el- 1274.
le fût libre, & que celuy qu'on éliroit, eût les deux parts des voix. Gregoire XI. neanmoins, qui previt les desordres qui arriveroient, si
l'on ne luy donnoit promptement *M. S.*
un Successeur, qui fust librement *Processʃ.*
élû, fit trois jours avant sa mort *ap. Me-*
une Bulle, par laquelle il permit *thym.* *Camp.*
aux Cardinaux, pour cette fois seu- *fol. 35.*
lement, de faire l'élection d'un Pape, *ex Bi-*
à la pluralité des voix, & où ils *blioth.*
trouverent le plus à propos de la *Har-*
faire. *lad.*

Or il n'y avoit en ce tems-là dans

—— le Sacrée College que vingt-trois
1378. Cardinaux, dix-huit François, quatre Italiens, & un Espagnol. De ceux-cy sept François estoient absens, six que Gregoire avoit laissé à Avignon, quand il en sortit pour aller à Rome, & un qu'il avoit envoyé Legat dans la Toscane. De sorte qu'il ne s'en trouvoit que seize à Rome pour l'élection du Pape, quatre Italiens, à sçavoir Pierre Corsini, Cardinal de Florence ; François Thebaldeschi, Romain, Cardinal Archiprestre de Saint Pierre; Simon de Borsano, Cardinal de Milan ; & Jacques, Cardinal des Ursins, Romain; un Espagnol, qui estoit Pierre de Lune, Arragonois; & onze François, dont sept estoient Limousins, à sçavoir Iean de Cros Cardinal de Limoges & Grand-Penitencier, Guillaume d'Aigrefeuïlle Cardinal du titre de Saint Estienne au Mont Cœlius, Bertrand Lagier Cardinal de Glandeve, Pierre de Sortenac ou de Bernie Cardinal de Viviers, Guillaume de Noëllet Cardinal de Saint Ange,

Cia. I Ant. V. Gregor. Nat. Bosq. p. 366. Epist. Card ad Avenion. ap. Bayn. n. 19.

Ange, Pierre de Veruche Cardinal 1378.
de Sainte Marie *in via lata*, & Gui de Maillefec Evefque & Cardinal de Poitiers. Les quatre autres François étoient Robert Cardinal de Geneve, Hugues de Mont-relaix Evefque de Saint Brieuc Cardinal de Bretagne, Gerad du Puy Abbé & Cardinal de Marmouftier, & Pierre Flandrin Cardinal de Saint Euftache.

Ces feize Cardinaux, avant que d'entrer au Conclave, étoient fort divifez au fujet de l'élection. Les douze Ultramontains s'accordoient bien, en ce qu'ils eftoient refolus d'exclure les Italiens, & de faire un Pape de leurs Corps : mais des onze François, les fept Limoufins, qui avoient eu confecutivement quatre Papes de leur nation dans l'efpace de vingt-neuf ans, en vouloient avoir un cinquiéme; & les quatre autres, qui s'ennuyoient de la domination de ceux cy, en vouloient créer un d'entre eux, pour ne pas perpetuer en quelque maniere

—— le Pontificat dans une seule Provin-
1378. ce. Les quattre Italiens au contraire qui, aussi-bien que les Romains craignoient qu'on ne transportât de nouveau le Saint Siege en France, souhaitoient passionnément qu'un d'entre eux fût élû ; & sur tout le Cardinal des Ursins, qui étoit alors
Ciacon. extrêmement puissant à Rome, & qui avoit encore plus d'ambition que de support & de pouvoir, aspiroit de tout son cœur au Pontificat, & faisoit tous les efforts imaginables pour y parvenir.

Dans cette disposition où se trouvoient les Cardinaux, les Italiens & les quatre François opposez aux Limousins, se joignirent, pour les exclure, esperant les uns & les autres, qu'en s'aidant reciproquement, pour cette fin, ils pourroient faire un Pape de leur Nation, au cas que les Limousins se determinassent enfin à donner l'exclusion seulement à l'un des deux partis qui leur étoient contraires. Mais comme ils pouvoient aussi s'obstiner

toûjours à la donner à tous les deux, il y avoit lieu de craindre qu'on ne fist de long-temps un Pape dans une si grande division, lors qu'elle cessa tout à coup, par la conduite furieusement emportée des Romains laquelle fut la premiere, & la principale cause d'une autre division beaucoup plus funeste, qui produisit enfin le Schisme. Quand deux partis se font la guerre, s'il s'en forme un troisiéme qui les vienne attaquer tous deux, cela leur fait d'ordinaire suspendre leur querelle, pour se reünir, & joindre leurs armes, afin de pouvoir combattre tous deux ensemble leur ennemi commun. C'est ce que l'on vit en cette rencontre. Car tandis que les Cardinaux se liguoient ainsi les uns contre les autres, les Bannerets, suivant la resolution qu'on avoit prise dãs leur assemblée, voyant qu'ils n'étoient asseurez de rien, aprés avoir souvent traité avec chacun d'eux en particulier, les prierent de s'assembler, & celuy qui portoit la parole, leur dit,

1378.

Aut. vit. Greg. Chro. Victor Hist. Card. Ciacon. Spõdan.

Qu'ils venoient de la part du Senat
1378. *& du Peuple Romain, pour leur remontrer que l'Eglise Romaine, par la translation du Saint Siege en France, avoit durant soixante & dix ans gemi dans une lamentable captivité, aussi longue que celle des Israëlites à Babylone. Que pendant ce tems-là Rome, la Capitale du monde Chrêtien, avoit bien plus souffert au spirituel, & au temporel, par l'absence des Souverains Pontifes, qu'elle n'avoit fait par la presence des Barbares, lors qu'elle fut assujettie sous leur cruelle domination. Qu'en effet depuis que les Papes avoient abandonné le Siege de Saint Pierre, on n'avoit vû que troubles, que seditions, que revoltes, & de sanglantes guerres qui avoient desolé tout l'Etat Ecclesiastique. Que ses provinces & ses villes estoient usurpées pour la plus part, par des Tyrans qui s'en estoient rendus les Maistres, & les Souverains. Que les Republiques voisines, & les Princes de Lombardie en occupoient encore une partie. Que le reste estoit tous les jours ravagé par*

les courses de ennemis, qui portoient 1378.
le fer & la flamme jusqu'aux portes de Rome, laquelle n'avoit plus ni force, ni autorité, pour arrester le cours, ou plûtost le débordement de cette fureur: mais sur tout que la face de cette grande ville, autrefois reverée de toute la terre, se voyoit défigurée d'une si étrange maniere, qu'il estoit impossible de la reconnoître pour la Sainte Cité, & pour le Chef de la Religion. Que les Temples les plus celebres & les plus saints de la Chrestienté, ces Monumens augustes de la pieté du Grand Constantin, où les Souverains Pontifes prennent, avec les marques de leur suprême dignité, possession du Siege Apostolique, sont entierement negligez, sans honneur & sans ornement, sans reparation, & menacent ruïne de toutes parts. Que les titres des Cardinaux, ces lieux saints qui sont les dépositaires des sacrées Reliques de tant de Martyrs estant abandonnez de ceux qui sont honorez de leur titre & de leur nom, & chargez d'en prendre le soin, sont

1378. *sans toit, sans portes, & sans murailles exposez aux bestes, qui vont brouter l'herbe qui y croist jusques sur les Autels. Qu'en suite les fidelles n'estant plus attirez à Rome, ni par leur devotion, qu'ils ne peuvent plus satisfaire, en des Eglises devenuës profanes, ni par leur interest, pour y poursuivre leurs affaires, & y obtenir des graces du Pape, qui abandonne avec scandale son Eglise; cette malheureuse Ville s'en va reduite en une grande & affreuse solitude, & devenir le rebut du monde, dont elle est encore le Chef pour le spirituel, comme elle l'estoit autrefois pour le temporel.* Il ajoûta, *Qu'on estoit fort persuadé que pour empêcher qu'on ne retombast dans un si grand malheur, il estoit absolument necessaire que l'on exclûd du Pontificat les Ultramontains, qui avoient tenu si long-temps le Saint Siege hors de Rome, & qu'on fist un Pape qui fût Romain, ou du moins Italien. Qu'on supplioit donc tres-humblement le Sacré College, d'accorder une si juste de-*

Qui ad hoc in tantum afficiebatur, quod si contra-

mande au Peuple Romain, parce qu'on le voyoit si fortement resolu d'obtenir par toutes sortes de voyes ce qu'il demandoit avec tant de raison, que s'il n'étoit promtement satisfait, il y avoit grande apparence qu'il se feroit justice luy-même, & qu'on ne pouvoit empescher qu'il ne se jettast sur les Cardinaux. Enfin qu'on desiroit mesme qu'avant que d'entrer au Conclave, ils declarassent nettement sur cela leur intention.

Quoy-qu'une si estrange proposition pût flater en quelque maniere l'esperance des Cardinaux Italiens, qui pouvoient pretendre au Pontificat, l'honneur neanmoins & la conscience, & mesme l'interest qu'ils avoient à n'estre pas élûs, par une voye si violente, les reünit tous avec les Ultramontains, dans un mesme sentimẽt qui fut exprimé avec beaucoup de fermeté, par la rẽpõse qu'on fit aux Bannerets. On leur dit donc de la part du Sacré college, *Que l'on ne devoit nullement traitter de cette grande affaire avant que l'on fut au*

1378. fieret, contra eos graviter turbaretur, ex quo tìmẽdum erat, ac verisimile quòd insurgeret contra ipsos, cùm civium corda scirent sublevata, & ad hoc fortiter inclinata. *Au. Vit. Greg. XI.*

1378. *Conclave. Que quand on y seroit, alors les Cardinaux, aprés une meûre deliberation, choisiroient, avec la grace de Dieu, sans aucune acception, ni de personne, ni de nation, celuy qu'ils jugeroient, en leur conscience, étre le plus propre pour gouverner sagement l'Eglise de Dieu. Qu'au reste, ils se gardassent bien de plus parler comme ils avoient fait, ni d'employer ces menaces, qui donnoient lieu de croire qu'on vouloit user de violence. Que pour cela l'on protestoit déja par avance que s'ils le faisoient, l'élection seroit nulle, & que celuy qu'on feroit ainsi Pape par contrainte, ne seroit qu'un Intrus.* Mais ces gens qui estoient resolus de se satisfaire, & d'avoir un Pape Romain, ou Italien, ne cesserent point de leur dire encore tous les jours les mêmes choses, & de redoubler les menaces qu'ils leur faisoiẽt du peuple, de la fureur duquel on ne pourroit les garantir.

ap. Bosquot. Id. Chr. Victor. Ciacon. Quam si facerent, eos ex tunc avisaverunt quòd si ejus occasione aliquẽ eligerent, ille non esset Papa, sed intrusus. *Auth. Vit. Greg. apud Bosq.* *Auth. Anony. Vit.*

Ils firent plus ; car craignant que les Cardinaux ne sortissent de Rome pour se retirer en quelque lieu où ils pussent librement élire celuy qu'ils

voudroient, ils mirent des Gardes aux portes, & se saisirent des ponts, des passages, & de toutes les avenuës par terre, & par eau: de sorte que personne ne pouvoit entrer à Rome, ni en sortir, sans leur permission. Davãtage, ils chasserent de la Ville tout ce qu'il y avoit de gẽs de qualité, qui pouvoient défendre les Cardinaux, & s'opposer à la violence qu'on leur pourroit faire, & ils y firent entrer en leur place toute la canaille qu'ils pûrent ramasser de la campagne, & sur tout les Montagnars, gens feroces & demi barbares, qu'ils armerẽt, & qui courant continuellement les ruës, comme autant de furies déchaînées, pour donner de la terreur aux Cardinaux, faisoient mille insultes à leurs domestiques, en menaçant de tout massacrer, si l'on differoit de satisfaire le Peuple Romain. Ce fut à ces sortes de gens que les Magistrats, qui en estoient absolument les maîtres, commirent la garde du Conclave, sans vouloir que les Cardinaux, selon la coustume choisissent eux-mesmes ceux qui les devoient

1378. Greg. Cod. Victor. ap. Spond.

1378. garder, afin de pourvoir non seulement à la liberté du Conclave, mais aussi à la seûreté de leurs personnes qu'il n'estoit pas juste d'abandonner à la discretion des gens inconnus, de la fidelité desquels ils ne seroient pas assurez.

C'est ainsi que les choses se passerent dans un desordre & tumulte continuel jusques au septiéme d'Avril, que l'on porta la violence & la fureur encore bien plus loin, quand il fallut enfin que les Cardinaux entrassent au Conclave. Car alors tout le peuple, & les Montagnars, accoururent en armes dans la grande Place de Saint Pierre, & sur tout à l'entrée du Palais, où l'on avoit preparé le Conclave, & entourant les Cardinaux qui vouloient y entrer, ils se mirent tous à crier effroyablement, *Nous voulons un Pape Romain ou Italien : nous l'aurons, autrement, nous sçaurons nous faire justice.* Et repetant toûjours la mesme chose, avec des menaces épouvantables, ils se jettent dans le Conclave, avec les Cardinaux qui eurent bien de la

Romanũ, vel Italicũ volumus. Romanũ, vel Italicũ hebea-

peine à fendre la paresse pour y entrer: & quand il falut enfin, au commencement de la nuit, qu'on le fermât, & que ces mutins en sortissent, les uns demeurerent dans le Palais, & se jetterent dans tous les appartemens qui environnoient l'espace où l'on avoit dressé les chambrettes des Cardinaux, & principalement dans les chambres & dans les sales qui étoient au dessous, & les autres environnerent au dehors du Palais, pour empêcher que personne n'en pust sortir, puis se tournant vers le Conclave, ils crioient de toute leur force, en manaçant les Cardinaux, & leur disant avec une insolence extrême, que s'ils ne les satisfaisoient, ils leurs feroient les testes plus rouges que ne l'estoient leurs chapaux : ce qui les estonnoit bien fort, parce que, comme dit agreablement un Ecrivain de ce tems-là, ils aimoient beaucoup mieux estre Confesseurs, que Martyrs.

1378. mus, alioquin, &c. Aut. Greutr. ap. Basq

Froissart. 1. vol. h. 12.

Ex. Caedic. Eccles.

On dit mesme que durant ce tumulte, il se fit de grands éclats de

1378. tonnerre, & que la foudre tomba
Bard. sur les deux Cellules, qui échûrent
ar.Spõd dans le Conclave aux Cardinaux de Geneve & d'Arragon, qu'on elût Papes dans ce Schisme,& qu'il brisa les armes du feu Pape Gregoire XI. Mais il est permis de douter de cette circonstance, que je ne trouve pas fort autorisée, & qui ressemble assez à ces prodiges que des bruits incertains font naistre, & que l'on reçoit aisement, par une trop grande credulité, comme autant de presages de l'avenir. Quoy qu'il en soit il est certain que le desordre crût toûjours. Car en même tems les Ban-
Aut.V. Greg. nerets suivis d'un grand nombre de factieux, sçachât que les Cardinaux estoient retirez dans leurs Celles, se font ouvrir la porte du Conclave, & y entrerent contre l'usage & la loy, qui ne permet pas d'y entrer, qu'on n'ait publié l'éction du Pape; & par une entreprise surprenante, ils leur font dire imperieusement qu'il faut qu'ils s'assemblent à l'heure mesme, pour leur faire entendre ce

qu'on avoit ordre exprés de leur 1378.
dire de la part du Peuple Romain.

Quoyqu'il n'y eût rien de plus extraordinaire, ni de plus insolent que ce procedé, il fallut pourtant que les Cardinaux épouvantez de cette audace, qui leur faisoit apprehender quelque chose de plus funeste, s'assemblassent sur le champ, dans la Chappelle où ils devoient faire l'élection; & là, celuy qui estoit à la teste de cette furieuse troupe, leur dit fierement, *Que comme ils avoient tousiours refusé jusqu'alors de répondre precisément sur ce qu'on les avoit souvent requis de la part du Peuple, de ne point élire de Pape qui ne fust Romain, ou du moins Italien, qu'on leur faisoit de nouveau la mesme demande, & qu'on vouloit qu'ils s'expliquassent nettement là dessus à l'instant mesme, afin qu'on rapportât leur réponse au Peuple qui l'attendoit.* A quoy tous les Cardinaux ayant répondu comme auparavant, qu'ils feroient ce que le Saint Esprit leur inspireroit, & qu'ils

donneroient, avec sa sainte grace, à
1378. l'Eglise, un Chef dont tout le monde auroit sujet d'estre content. *Et nous*, repliquerent avec une extrême insolence ces Bannerets, *nous vous declarons aussi nettement, que si vous refusez de nous satisfaire, le Peuple se soûlevera contre tous, de sorte qu'il ne sera pas peut-estre en nostre pouvoir de vous garantir de sa fureur. Et nous vous parlerons ainsi clairement, sans vous rien dissimuler, afin que vous songiez à pourvoir à la seureté de vos personnes. Et puis qu'en parlant de la sorte*, dirent alors tout d'une voix les Cardinaux, *vous nous declarez qu'on veut employer contre nous la force & la violence, nous protestons aussi qu'en ce cas, celuy que nous élirons, & que vous croirez estre Pape, ne le sera pas.* Et sur cela les Bannerets estant sortis, & le Conclave fermé, les Cardinaux se retirerent dans leurs Cellules pour dormir. Mais l'effroyable emportement du Peuple les empêcha bien.

Car ces furieux qui avoient in-

vesti le Palais, & les autres qui en 1378.
occupoient tout le dedans, se mirent à crier épouvantablement toute la nuit, qu'ils vouloient un Pape Romain, ou Italien, en faisant d'horribles menaces de tout massacrer, s'ils n'en avoient un. Ceux-mêmes qui s'estoient mis sous le Conclave, donnoient continuellement de grands coups de pique, & de hallebarde, contre le plancher, pour épouvanter les Cardinaux, & entassant force fagots les uns sur les autres, avec des roseaux secs, & de la paille, il les menaçoient d'y mettre le feu, & de les brûler tous dans leur Conclave, s'ils ne faisoient promtement ce qu'on vouloit d'eux. C'est pourquoy dés le grand matin les Cardinaux, à qui le bruit, & la peur qu'on leur avoit faite n'avoient pas permis de prendre un moment de répos, s'assemblerent dans la Chapelle, où, tādis qu'on disoit la Messe avant que de proceder à l'élection, ils se trouverent en plus grand danger que jamais, par le tumulte

1378. qui recommença d'une maniere encore plus épouvantable qu'auparavant. Car ces déchaînez s'estans attroupez aux environs de la Chappelle, lors du Cõclave, sans aucũ respect, ny du lieu sacré, ny des saints Mysteres qu'on y celebroit, se prirent à redoubler leurs cris, & leurs menaces, avec des hurlemens si terribles, qu'on ne pouvoit entendre le Prestre à l'Autel: & en mesme tems le tocsin sonnant à Saint Pierre, & au Capitole, tout ce qui restoit de peuple dans les maisons accourut comme forcené, vers Saint Pierre, les armes à la main, comme dans une guerre ouverte, & les uns se jettant en foule dans le Palais, les autres remplissant toute la Place, ils firét tant à force de cris & de coups qu'ils donnoient contre la porte du Conclave, qu'ils contraignirent enfin les trois Cardinaux Chefs d'Ordre, de se presenter aux fenestres qui regardoient sur la Place, pour demander ce qu'on vouloit. Alors le bruit s'estant tout-à-coup ap-

paiſé par leur preſence, on leur dit clairement à haute voix, que s'ils ne 1378.
faiſoient ſur le champ, &, ſans aucun retardement, un Pape Romain, ou Italien, on les iroit tous mettre en pieces. Ce qui leur fut confirmé par quelques Ultramontains, qui ſe trouverent parmy le Peuple, & qui les conſeillerent de ne plus differer à pourvoir à leur ſalut, en faiſant ce qu'on leur demandoit.

Ce fut en vain qu'on tâcha de les adoucir. Comme les cris & les emportemens de ces mutins recommençoient avec plus de furie, il fallut que ces Cardinaux, de l'avis de tous les autres, leur promiſſent, que dans le lendemain matin, avant les neuf heures, ils auroient ce qu'ils pretendoient: car on eſpera que durant ce petit intervalle, cette fureur ſe pourroit appaiſer. Mais cette eſperance fut vaine. Ces douces paroles, comme un peu d'eau qu'on jette ſur un grand braſier, ne firent qu'enflâmer la colere, ou plûtoſt la rage de ces furieux, qui criant qu'ils

—— vouloient qu'on les satisfist sur le
1378. champ, se mirent à donner de si grands coups contre la porte du Conclave,que lesCardinaux voyant qu'on l'alloit enfoncer,& craignant qu'on ne les vint tous égorger,leur firent dire qu'ils alloient leur donne contentement, & faire tout ce qu'on vouloit. Ils voulurent pourtant auparavant prendre des précautions en une chose qui pouvoit avoir des suites tres-funestes, En effet,presque tous les Cardinaux,& sur tout les Ultramontains protesterent que l'élection qu'ils alloient faire d'un Pape Italien, ils ne la faisoient que par force, & pour se garantir de la mort, de laquelle ils êtoient menacez;& que s'ils estoiet libres, & en lieu de seureté, ils ne la feroient pas.Quelques-uns même avoient déja fait en secret auparavant, une pareille protestation devant Notaire, en presence de témoins. D'autres, & mêmes des Italiens,ajoûterent,que si on les avoit élûs de la sorte, ils n'accepteroient

Attest. Card. Aut. V. Gregor. Anton. tit. 22. c. 2. Boninsegn. l. 4.

Aut. V. Gregor. S. M. Protes. Math. ex Bibl. Har. Attest. Card.

jamais une élection de cette nature, qu'on ne pouvoit douter qui ne fût 1378.
nulle; & quelques-uns enfin dirent qu'ils ne donnerent leurs voix, qu'à condition que quand ils seroient libres dans un autre lieu, on procederoit de nouveau à l'élection.

Aprés cela, comme les Ultramontains ne vouloient pas un des quatre Italiens qui estoient presens, & que ceux qui estoient encore à Avignon estoient François, ils jetterent tous les yeux hors du Sacré *Aut. V.*
College sur Barthelemi Prignano *Greg.*
Napolitain, Archevêque de Bari, & ils le choisirent entre tous les autres Prelats, parce que, selon qu'ils le declarerent au moment mesme de cette élection, comme il avoit esté témoin de la violẽce qu'on leur faisoit; qu'estant Docteur en Droit Canon, il sçavoit bien qu'une élection faite en cette maniere, ne pouvoit nullement subsister, & que d'ailleurs il estoit en reputation d'homme de conscience, & de probité : ils avoient lieu de croire que s'il accep-

—— toit cette dignité pour les delivrer
1378. de l'extrême danger où ils estoient d'être tous massacrez, il ne manqueroit pas d'y renoncer, aussi-tost qu'on seroit en lieu de seureté, où l'on pût faire une élection libre.

In Cod. M.S. Bibl. Victor. ap. Spond.

Et certes Simon de Cramaud Patriarche d'Alexandrie, qui vivoit en ce temps-là, asseure dans un peti Traité qu'il a fait de cette élection, que Ponce Veraldi luy avoit protesté, avec serment, que comme il estoit dans l'Eglise de Saint Pierre avec l'Archevêque de Bari lors que les Cardinaux entroient au Conclave, ce Prelat, duquel il estoit grand ami, voyant l'horrible emportement du Peuple, & la violence qu'on leur faisoit, luy dit que celuy que l'on éliroit dans ce tumulte, ne seroit pas vray Pape, & qu'il ne voudroit jamais le reconnoître. Quoyqu'il en soit, parce que l'Archevéque élu n'étoit pas au Conclave, & qu'avant que de publier cette élection, il falloit sçavoir s'il y consentoit, on le fit appeller avec six

autres Prelats Italiens ; ce qui fit croire à tout la monde qu'un de ces sept sujets seroit élû. 1378. Theodor. à Niem. l.1, c.2.

Mais tandis que les Cadinaux traitoient avec Barthelemi, qui consentit, sans aucune difficulté, à son élection, laquelle, nonobstant qu'il fût tres-instruit de tout ce qui s'estoit passé, il tint toûjours pour tres-bonne, & tres-legitime, & que neanmoins la pluspart, pour la rectifier en quelque maniere durãt cét intervalle assez paisible, où le tumulte sembloit appaisé, commençoient de nouveau d'aller aux suffrages, un accident impreveu fit recommencer tout-à-coup le desordre & la violence, avec plus de furie qu'auparavant. Comme le peuple qui remplissoit toute la place de Saint Pierre, attendoit avec impatience, qu'on publiât l'élection, un homme apposté par le Cardinal des Ursins, qui mouroit d'envie d'estre Pape, se prit à crier de toute sa force, que le Barois estoit élu, & fit entendre en mesme tems que ce Ba- Niem. c.2. Traité de M. du Puy

—— rois eſtoit l'Ultramontain. Car le
1378. feu Pape Gregoire avoit eu à ſon
Anto- ſervice un nommé Jean de Bar, Li-
nin. tit. mouſin, qui eſtoit un de ſes Came-
22.c.2. riers ſecrets, homme extrêmement haï des Romains, pour ſon arrogance, & pour ſes débauches. Alors le peuple croyant que c'eſtoit en effet ce Iean de Bar, qu'on avoit élû, il ſe fit par toute la place un bruit, & un deſordre épouvantable; & les partiſans du Cardinal des Urſins, qui eſtoient en grand nombre, voulant profiter d'une occaſion ſi favorable à leur deſſein, ſe mirent à crier que puiſqu'on les avoit trompez, en faiſant un Pape François, contre la parole dónée, il falloit contraindre les Cardinaux d'en élire un autre, qui fut Romain; & là-deſſus s'eſtant jettez dans le Palais, ſuivis & du peuple &
Atteſt. des Magiſtrats, qui crioient tous
Card. avec de furieux hurlemens, *Nous*
Anto- *voulons un Pape Romain*, ils enfon-
nin. Ba-
ninſegn. cent les portes du Conclave, entrent
Ciacon. dans la Chappelle, rompent à coups de hache la porte de la Sacriſtie, où

les Cardinaux s'estoient sauvez,&
les environnant, les épées nuës, 1378.
crient toûjours effroyablemét,qu'ils vouloiét un PapeRomain,jusques à ce qu'un Cardinal s'avisa de leur dire,pour se garantir de la mort,qu'on les avoit trompez,& que c'estoit le Cardinal deSaintPierre que l'on venoit d'élire:mais que comme il faisoit difficulté de consentir à son éle-ctiō,c'étoitàeux de l'y obliger,&que tout le Sacré College les en prioit.

Il n'en fallut pas davantage,pour arrester la fureur de ce Peuple. Car sans se donner le loisir, dans l'emportement où il estoit,d'examiner si la chose estoit veritable,il crût qu'ō l'avoit satisfait, & que ce Cardinal de Saint Pierre,ou Thebaldeski Romain,estoit Pape.En même tems ce bruit s'estant répandu par tout le Palais,& duPalais dans laVille,tout le monde courut en foule au Conclave,pour recreer ce pretendu nouveau Pape, qui estoit un bon vieillard de plus de quatre vingt ans, si gouteux,qu'ilne pouvoitmarcher,&

1378. l'emportant d'une vive force malgré qu'il en eut, dans l'Eglise de S.Pierre, où il faillit à estre estouffé dans la presse, on le mit sur l'Autel de S. Pierre, selon la coustume, qu'oy qu'il criât tant qu'il pouvoit, qu'il n'estoit point Pape, & que c'estoit l'Archevesque de Bari qu'on avoit élû. Mais sans vouloir l'écouter, on le reporta dans le Palais Pontifical, où, quoyqu'il pust dire pour desabuser le monde, il fut traité comme Pape, jusqu'au lendemain, qu'on apprit enfin comme la chose s'estoit passée, & que Barthelemi Prignano Napoliain, Archevesque de Bari, avoit esté élû par les suffrages de tous les Cardinaux. Alors le Peuple voyant que l'on avoit fait ce qu'il avoit si souvent demandé auparavant, à sçavoir un Pape qui fut du moins Italien, témoigna estre satisfait, & le reconnut pour vray Pape.

Attest. Card. Niem. Antonin. Boninsegn.

Les Cardinaux cependant, s'estant doucement coulez hors du Palais, tandis qu'on emportoit le Cardinal de Saint Pierre à l'Eglise, dans la

Attest Card. Ciacon.

la creance qu'on avoit qu'il fust Pape, s'estoient sauvez, ceux-cy dans leurs Palais, où ils se barricaderent; ceux-là dans le Château Saint-Ange, & quelques-uns en habit déguisé hors de la Ville. Mais l'Elû, qui vouloit qu'on achevât de le reconnoitre, en gardant toutes les ceremonies qui s'observent apres l'élection des Papes, les fit tous rappeller; & bien loin de sortir de Rome, comme ils l'en prioient, afin qu'on pût ratifier librement son élection, il employa l'autorité des Magistrats & des Bannerets, pour les faire retourner au plutost au Palais, comme firent d'abord ceux qui estoient à la Ville. Et quoique ceux qui s'étoient renfermez dans le Château Saint-Ange leur eussent envoyé leur procuration par écrit, pour l'introniser en leur nom, il voulut neanmoins qu'ils y vinssent en personne aussi bien que ceux qui estoient sortis de Rome, & que conjointement avec les autres, ils l'élevassent en ceremonie sur le Trône Pontifical,

1378.

apres quoy il monta sur la Loge, 1378. d'où il donna la Benediction Papale. *Niem. c. 2. Cap. 3.* Enfin toute la Noblesse étant retournée à Rome, il fut solennellement couronné le jour de Pâques dixhuitiéme d'Avril, & fut conduit ensuite avec une pompe tres-magnifique, à Saint Iean de Latran, pour y prendre possession de son Eglise, selon la coûtume, & fut reconnu de tous pour vray Pape, sans que l'on parlât plus de violence, ni que personne voulut, où osât revoquer en doute, qu'il n'eust esté legitimement & canoniquement élû.

Voilà ce qu'on peut dire de plus approchant de la verité touchant l'élection de l'Archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Je sçay qu'il y en a qui racontent la chose d'une autre maniere, & qui veulent que cette élection se soit faite fort librement, & sans aucune violence, produisant pour cela les depositions des témoins qui furent ouïs dans les Informations que l'on fit pour le parti d'Urbain. Mais com-

me ces sortes des preuves sont suspe-ctes, si je n'y ay pas deferé, je ne me suis pas aussi servi de celles qui sont de mesme nature dans les pieces que l'on a faites en faveur du party contraire. Je me suis arresté à ce qu'en ont dit presque tous ceux qui ont écrit en ce temps-là, ou peu apres, & dont plusieurs estoient à Rome, & presens à cette action ; ce qui est tres-conforme à ce que le celebre Iurisconsulte Balde, qui florissoit sous le Pontificat d'Urbain, avouë franchement de ce fait, quoy qu'il soûtienne, en defendant la cause de ce Pontife, que la violence qu'on fit & la crainte qu'elle fit naistre, n'empêchent pas que l'électiõ ne fût canonique, & qu'il pretẽde qu'elle fut ratifiée par les Cardinaux en l'intronisant, & le couronnãt, & traitant avec luy, prés de trois mois, comme avec le vray Pape. Aussi Alphonse Ciaconius, qui a si bien écrit les Vies des Papes raconte la chose à peu prés de la mesme maniere comme on le peut voir dans son Livre imprimé à Ro-

1378.

Auth. Chr. M. S. Bibl. Victor. Aut. V. Gregor. Baldus. Froissard. Antonin Boninseng. Hist. Florent. Thres. des Chart. dans le Traité de M. du Puy.

1378. me au Vatican, avec les Additions de trois sçavans hommes, qui ont fort enrichi son Ouvrage, qu'on a depuis peu augmenté. Mais ce qui sans doute est encore beaucoup plus considerable, c'est que les douze Cardinaux Ultramontains estant hors de Rome, & en pleine liberté, protesterent juridiquement, & avec serment, par un Acte authentique du second jour d'Aoust de cette méme année, que tout s'estoit passé dans ce Conclave comme on vient de le raconter. Il est tres-certain qu'il y avoit parmy ces Cardinaux des hommes tres-sçavans, de singuliere probité, & de grande vertu, comme entr'autres les Cardinaux d'Aigrefeüille de Poitiers, de Limoges, & de Glãdeve, qu'on auroit peine d'accuser d'un horrible parjure, & dans lequel ils auroient persisté jusqu'à la mort puis qu'ils ont toûjours dit constamment la même chose. Je trouve aussi que le Cardinal de Milan Simon de Brossano fit une pareille protestation dans son Testa-

Attest. Card. in Cod. Victor.

Thes. des Chartes. V. M. du Puy du Schis. f. 209.

ment, qu'il fit trois ans apres, à Nice en Provence, un peu avant que de mourir. Et c'est sur ces sortes de preuves, qui sont assurément d'un autre poids que des dépositions des particuliers, qui ne parlent que par oüy dire, que j'ay crû devoir appuyer cette partie de mon Histoire, en racontant le fait de cette élection de Barthelemy Archevéque Bari. 1378.

Il estoit de Naples, & d'un endroit de cette Ville qu'on appelloit l'Enfer; né d'un pere Pisan, & d'une mere Napolitaine, tous deux de maison noble, âgé d'environ soixante ans d'une taille beaucoup au dessous de la mediocre, étant gros, & replet, d'une complexion forte & robuste, ayant le teint fort bazané, les yeux pleins de feu, le naturel extrémement ardent, l'esprit vif, & qu'il avoit cultivé par une grande assiduité à l'etude, qui l'avoit rendu tres-capable, particulierement dans la science du Droit & des Canons de l'Eglise, des usages & du stile de la Cour de Rome; ce qui fut cause

Niem. l. 1. c. 1. Ciacon.

qu'on leur fit exercer la Charge de
7813. Chãcelier en l'absence du Cardinal de Pampelune, qui estoit demeuré à Avignon. Et sur tout il s'estoit aquis la reputation de grand homme de bien par beaucoup de vertus qu'il avoit fait hautement éclater en sa conduite, avant qu'il fût Pape, paroissant extrémement humble, modeste, retenu, amy des gens des lettres & de vertu, devot, mortifié portant jour & nuit le cilice, jeûnant tout l'Avent, & depuis la Sexagesime jusqu'à Pasques, & fort zelé pour la gloire de Dieu, & le bien de l'Egrise qu'il recommandoit, avec empressement, à chaque Cardinal en particulier d'avoir uniquement devant les yeux dãs l'élection qu'on feroit d'un Pape. Mais aussi-tost qu'il fut sur le Thrône, il se fit un si prodigieux changement dans sa vie avec celui de sa fortune, qu'il parut tout un autre homme, étant devenu en effet superbe, arrogant, ambitieux, impudent, colere, feroce, emporté, vindicatif, inexorable, &

severe jusques à des excez de cruauté qui font horreur : de sorte que passant ainsi tout à coup d'une extremité à l'autre, il donna lieu de croire, ou qu'il n'avoit jamais eu la plusspart de ces vertus qu'il avoit fait paroistre en sa conduite, avant son exaltation; ou que la mesme fortune qui l'avoit élevé si haut, les lui avoit fait perdre en un moment, lors qu'elles luy estoient le plus necessaires, pour s'y maintenir avec honneur & seureté. C'est ainsi que les vices que l'on avoit cachez, par une fine hypocrisie, pour arriver à la fin qu'on se proposoit, se produisent presque aussi-tost qu'on y est parvenu ; & pour les apparences de vertu dont on les avoit couverts avec beaucoup d'artifice; elles se dissipent en même tems qu'on croit n'avoir plus de sujet de se contraindre quand on a ce qu'on pretendoit.

1378. Sed virtutes illas, Pontifex factus, visus est aut nunquam habuisse, aut uno veluti momento amisisse, tùm cùm magnopere illis indigebat *Ciacon.*

Le nouveau Pape cependant se voyant establi sur le Trône de S Pierre, ne manqua pas d'écrire à tous les Princes Chrétiens, & à tous les Evêques des

1378. Lettres Circulaires, dans lesquelles il dit que par une rare merveille, qui ne peut venir que du Saint Esprit, il a esté d'abord élû Pape, d'un commun consentement de tous les Cardinaux, quoy qu'il ne fût pas du Sacré College. Les Cardinaux firent le même, & en commun, & en particulier, écrivant par tout que l'élection d'Urbain, quoy qu'on en pût dire, avoit esté tres-libre, & canonique. Mais quelques-uns d'entre eux trouverent moyen d'écrire au Roy Charles V. qu'il ne falloit rien croire de ce qu'ils écrivoient en faveur d'Urbain, tandis qu'ils seroient à Rome, parce qu'ils estoient obligez de faire tout ce que cét Elû & les Magistrats Romains exigeoient d'eux, & qu'autrement ils couroient risque de perdre la vie. Et comme on les observoit fort exactemenr, ils avoient lieu de craindre que s'ils écrivoient quelque chose au desavantage d'Urbain, leurs lettres ne tombassent entre ses mains, & qu'ẽsuite il ne leur fit un mauvais parti,

Epist. Eney. Vrb. ap. Rayn.

Litter. Card. in Codic. Vict.

Chroniq. de Charl. 5. M.S. de la Bibl. du Roy. Henric. de Hessia. in Cod. Victor. Contin. Nangi.

Cette diſpoſition ſi peu favorable, dans laquelle on eſtoit à l'égard d'Urbain, devint encore beaucoup plus fâcheuſe, par la conduite tout à fait imprudente, extraordinairement ſevere à contretems, & trop emportée de ce Pontife, qui ſe laiſſant aller à ſon tamperement atrabilaire, au lieu d'adoucir les eſprits, pour les faire entrer peu à peu dans ſes intereſts & les mettre enfin en eſtat de le reconnoiſtre de pure & franche volonté, les aigrit d'une ſi étrange maniere, qu'on ſe reſolut enfin de porter les choſes aux dernieres extreminez. Car d'abord dés le lendemain de ſon couronnement, s'adreſſant à tous les Eveſques qui avoient aſſiſté aux Veſpres dans la Chapelle Pontificale, il ſe mit à leur dire des injures, les traitant de perfides, parjures, & d'ennemis de Dieu, qui trahiſſant ſes intereſts, abandonnoient leurs Egliſes, pour jouïr des delices de la Cour de Rome. A quoy, comme tous les autres, ſurpris d'un ſi terrible diſcours,

1378.

Fuit enim Urbanus, vir regidus, aſper, inexorabilis, arrogans, habendi cupidus, ac cunctis hominibus, & iis præſertim qui de eo benè meriti fuerant, Cardinalibus ingratus, quibus ſæpè honeſta petentibus, cui ſtà negando, & graviſſimis

se taisoient, Martin de Selve, celebre
1378. Docteur Espagnol, qui estoit alors Evêque de Pampelune, & exerçoit à Rome la Charge de Referendaire répondit avec beaucoup de fermeté, sans pourtant perdre le respect, qu'il n'estoit ny parjure, ni perfide, puis qu'il n'estoit attaché à la Cour Romaine ny pour son interest, ny pour son plaisir, mais pour le bien public, qu'il tâchoit de procurer, en y exerçant en homme de bien la Charge dont le feu Pape l'avoit honoré, & que si on vouloit l'en décharger, il s'en retourneroit sur le champ en son Evéché, où il seroit bien mieux qu'à Rome. Et ensuite il ne manqua pas, comme il estoit homme de grande authorité, d'avertir en particulier Urbain, qu'il estoit dangereux de s'en prendre ainsi generalement à tous sans aucune distinction, & de confondre injustement les gens de bien avec les coupables s'il s'en trouvoit quelques uns dans cette assemblée. Mais ce Pape profita mal d'un si sage avis. En effet,

objurgationibus, et aliis Praelatis vexatos, ad subsequens parùm opportunè schisma incitavit. *Ciaconius in Clem. 7. Theodor. Niem. l. 1 c 4. Ciaccon.*

quinze jours aprés, dans le premier Consistoire qu'il tint le Lundy qui 1578. suit le second Dimanche d'aprés Theod. Pasques, il fit sur ce texte de l'Evan- Niem. gile *Ego sum Pastor bonus*, un long ibid. discours aussi offensant & injurieux Ciacon. qu'il estoit mal poli, & mal entendu, dans lequel il accusa tous les Prelats en general, & singulierement les Cardinaux, de simonie, d'injustice, d'exactions, de luxe scandaleux, de perfidie, d'intelligence même avec les ennemis de l'Eglise, & de cent autres crimes de cette nature; & il conclut enfin son discours par de terribles menaces qu'il leur fit, de les mal traiter, s'ils ne changoient de vie, & de les punir, sans avoir égard à leur dignité, avec tout autant de severité que le moindre de ses sujets.

Quoyque l'on puisse dire que cela venoit du grand zele qu'il avoit alors pour la reformation de la Cour de Rome, il est pourtant certain, comme son Secretaire mesme, Niem. qui a écrit en sa faveur, le recõnoit, c. 5.

que ce zele fut tout à fait indiſcret
1378. & immoderé, & qu'en ſuite il produiſit un méchant effet, & qu'il irrita extrêmement les eſprits de ceux qui croyoiét avoir droit de luy diſputer ſon élection, & de ſoûtenir qu'ayant eſté faite par violence, elle eſtoit nulle. Ce qu'il y eut en cette rencontre de plus inexcuſable, & qui fut cauſe d'un tres-grand ſcandale ; qu'Urbain, qui eſtoit d'un naturel extrêmement impetueux, & qui ne gardoit aucunes meſures, quand il êtoit une fois échaufé contre quelqu'un, s'emporta juſqu'à dire, comme s'il eut eſté le maiſtre des Souverains, qu'il feroit meſme juſtice des Rois de France & d'Angleterre, qui troubloient toute la Chrêtienté par leurs querelles. Puis deſignant manifeſtement en particulier un des Cardinaux qui eſtoit preſent, il ajoûta que c'eſtoit un perfide ; & qu'au lieu de procurer la paix entre ces Princes comme il en avoit eſté chargé par le defunt Pape, il avoit toûjours fomété ſous

Nullo reprehenſionibus modo impoſito.

Ciac. Bzovius n.14. & Order. Rayn. n.25. ex Walſingam. in Rich.2. Walſing. ibid.

main leurs divisions, par son execrable avarice, afin de tirer de l'argent des deux costez. 1378.

Celuy auquel un si sanglant reproche s'adressoit, estoit le Cardinal d'Amiens Jean de la Grange, Moine Benedictin, Abbé de Fescamp, qui depuis huit jours estoit retourné de sa Legation de Toscane, où le Pape Gregoire l'avoit envoyé pour traiter de la paix. C'estoit un homme pour le moins aussi fier qu'Urbain, & qui le portoit extrémement haut, estant appuyé, comme il l'estoit, de la faveur du Roy Charles V. qui luy avoit procuré le Chapeau. C'est pourquoy se sentant piqué jusqu'au vif, en même temps que l'on faisoit au Roy son Maître un outrage qu'il ne put souffrir, il se leve tout en furie, & s'adressant au Pape, il luy dit avec un geste menaçant, *que comme Archevêque de Bari il en avoit menti*. Et sans luy donner le loisir de le faire arrester, il sort brusquement du Consistoire, monte à cheval, & se sauve; & quelque tems

apres, il se rendit auprés du Roy, &
1378. y reprit sa place dans le maniement des affaires & des finances. Mais cóme il agit toûjours avec cette humeur hautaine, & imperieuse, qui luy estoit si naturelle, il s'attira les maledictions du peuple, qui le croyoit auteur de tous ses maux: & apres la mort de son maître le jeune Roy Charles VI. auquel lors que ce Prince estoit encore Dauphin, il avoit mãqué de respect, ayant dit à Savoisi son Tresorier, que le temps estoit venu auquel il se vãgeroit de ce Prêtre, il se retira prõtement à Avignon, où il passa le reste de ses jours.

Iean Iuven. des Vrsins Hist. de Charles VI.

Sur quoy Robert Gaguin, General de l'Ordre de la Tres-sainte Trinité de la Redemption des Captifs, a écrit dans son Histoire, que l'on s'estoit souvent plus mal trouvé du ministere, & du gouvernement des Prestres, que de celuy des gens du monde; parce que ceux-là qui n'ont point de suite, & qui croyent, dit-il, que leur dignité sacrée les met à couvert de la punition qu'un autre

Rob Gaguin. de Franc. Gest. in Carol. VI.

pourroit craindre, ne ſongent qu'à eux-mêmes, ſans ſe ſoucier du bien public. Mais ceux-cy voyant bien que la fortune de leur maiſon, auſſi bien que la leur, eſt attachée à celle de l'Etat, & trouvant enſuite leur intereſt dans celuy du public, s'appliquent auſſi plus fortement à le faire valoir autant qu'ils peuvent. 1378.

Quoyque cette reflexion faite par un homme d'Egliſe deſintereſſé, ait eſté inſerée parmi les Annotations ſur l'Hiſtoire de Charles VI. qu'on nous a dõnée de l'Imprimerie Royale, je ne laiſſeray pas de dire qu'elle ne me ſemble pas fort juſte. Car outre que les Eccleſiaſtiques travaillent ſouvent pour l'établiſſement de leur Maiſon, avec autant d'application que les autres; que ceux-cy pouvant avoir dans une nombreuſe famille plus de gens à pouvoir, peuvent eſtre plus intereſſez; & qu'il y a pluſieurs exẽples de la punition qu'on a faite des gens d'Egliſe qui abuſoient de leur pouvoir; ce qui détruit abſolument la raiſon

qu'apporte Gaguin: outre tout cela, dis-je, il est certain que plusieurs grands Prelats, & méme des Saints, avant & aprés le siecle de cét Ecrivain, ont servi tres-utilement l'Etat dans les premieres Charges, dans le Ministere, dans les Ambassades. & dans le gouvernement des Provinces. Il est donc plus seur, ce me semble, & plus raisonnable, de dire que les uns & les autres peuvent également servir au bien du Royaume, quand ils ont le bonheur d'estre choisis par un Roy à peu prés semblable à Louïs le Grād, que l'on peut dire, fort veritablement, estre celuy de tous les Rois qui a esté le mieux servi, en toutes ses heroïques entreprises, qu'il a si glorieusemēt executées; parce que c'est celuy qui par sō genie dominant, & superieur à tous les autres, a le mieux entendu l'art de biē choisir les Ministres & les sujets dont il se sert, & lesquels il applique avec un merveilleux discernement, chacun selon son talent & sa capacité, à differens emplois, pour le

1378.
S. Melaine.
S. Landy.
S. Oüen
L'Abbé Suger
&c.

bien de l'Eglise & de l'Etat. Voilà ce 1378.
que j'ay crû devoir dire sur la reflexion que cét Historien a faite à l'occasion de ce violent Cardinal d'Amiens, dont j'ay esté obligé de parler: & qui donna un dementi en plein Consistoire à Urbain VI.

Ce Pape pourtant n'en devint pas plus moderé à l'égard ni des Cardinaux, ni des Princes mêmes, Niem. qu'il traita d'une maniere que son c.7. Secretaire n'a pû s'empêcher d'appeller insolente. Et comme s'il eût entrepris d'obliger les Ultramontains à se separer de luy, en les irritant toûjours davantage; en même tems qu'il les traitoit avec tant de hauteur & de fierté, il prenoit plaisir à se rendre extrêmement cõplaisant aux Romains, & à combler de faveurs & de graces, ceux qui avoient si fort offensé le sacré College, en le contraignant de créer un Pape Italien. Il fit enfin tant de choses qui leur parurent si bizarres, tantost en repoussant avec injure l'Officier qui luy apportoit l'argent du re-

1378. venu de la Chambre Apostolique, *Niem.* tantost en refusant de ratifier la *Ciacon.* paix qu'on avoit heureusement concluë avec les Florentins, & en agissant tous les jours en cent autres façons tout à-fait irregulieres; qu'ils crûrent qu'il avoit perdu l'esprit, & prirent resolution de s'en tenir à ce qu'ils avoient protesté plus d'une fois, avant & durant le Conclave; à sçavoir que celuy qu'on auroit élû dans cét horrible tumulte qu'on avoit fait, ne seroit poit du tout vray Pape.

Ainsi, comme la violence du Peuple Romain fut la premiere cause du Schisme, il est certain que la seconde fut cette conduite farouche & bizarre d'Urbain VI. laquelle acheva de faire resoudre les Cardinaux à casser son élection, comme ayant esté faite contre les Canons. Mais parce qu'ils ne pouvoient agir librement, ni se declarer, tandis qu'ils seroient à Rome, ils garderent inviolablement le secret, & prirent cependant leurs precautions, pour se

mettre en lieu de ſeureté, & en état de pouvoir agir tout ouvertement contre Urbain, ſans aucune apprehenſion des forces, & de la violence des Romains. 1378.

Premierement ils s'aſſeurerent du Château Saint Ange, dont le Gouverneur Pierre Gontelin, qui eſtoit François, & tout au Cardinal de Marmouſtier, qui luy avoit procuré cette Charge, leur promit qu'il ſe declareroit pour eux entre les Romains. Secondement, ils traiterẽt ſecrettement avec Honorat Caïetan Comte de Fondi, que le défunt Pape avoit fait Gouverneur de la Champagne de Rome, & à qui Urbain voulut d'abord ôter ſon Gouvernement, pour le donner à Thomas de Saint Severin ennemy de ce Comte. C'eſt pourquoy s'eſtant revolté contre le Pape, il fit ligue avec ces Cardinaux, auſquels il promit ſa protection, & les aſſura qu'il joindroit ſes forces aux leurs. Car en méme tems ils avoient trouvé moyen d'attirer à leur parti les troupes étrã-

Ciacon.

Niem. Marian. l. 18.

1378. geres qui estoiẽt au service du Saint Siege, & qui se revolterent contre Urbain. C'estoient les gens de guerre que Gregoire XI. avoit fait lever en Bretagne, au nombre de cinq à six mille chevaux, & quelque quatre mille fantassins, & qui estoient passez trois ans auparavant en Italie, sous la conduite du Cardinal de Geneve, contre les Florẽtins, & les Villes rebelles au S. Siege. Mais quoyqu'ils fussent tres-vaillans, ils se rendirent neanmoins si odieux aux Italiens par les horribles desordres qu'ils firent par tout, sans épargner non plus les amis que les ennemis, qu'on les tuoit aussi par tout, où l'on pouvoit les prendre avec avantage; de sorte qu'il n'ẽ restoit pas le tiers. Ils étoient commandez par les Capitaines Jean de Maletroit, & Silvestre de Budes, parent du Connestable Bertrand du Guesclin, sous lequel il avoit servi avec beaucoup de reputation dans la guerre d'Espagne. Et comme Bernard de la Sale Capitaine Gascon s'estoit joint à eux

Froissart. Niem. Platin. B.ninsegn. l. 4. Argentré. l. 8. Ciacon.

Argentré l. 8.

avec de bonnes troupes de sa nation, qui avoient aussi passé les Alpes pour chercher à faire fortune dansces guerres d'Italie,ils faisoient encore un corps tres-considerable, que lesCardinaux trouverent moyen de gagner, par l'entremise du Cardinal de Saint Eustache,qui débaucha ces Capitaines, avec l'argent même du Pape : de sorte qu'ils promirent de les servir contre les Romains,comme ils firent. 1378.

Ces Cardinaux Ultramontains ayant si bien pris leurs mesures, sans qu'Urbain en pût jamais rien découvrir, tant ils sçurent adroitement dissimuler, ils luy demanderent permission de sortir de Rome, durant les chaleurs qui commençoient à se faire sentir,&de passer le reste de l'Eté à Anagnie, comme ils avoient fait l'année precedente avec le feu Pape. L'ayant obtenuë sans difficulté, & sans qu'Urbain se défiât de leur dessein, ils ne manquerent pas de s'y rendre tous, les uns apres les autres, dãs le mois de Juin,

1378. aussi bien que le Cardinal d'Amiés, qui voulut voir la consommation de cette grande affaire, avant que de s'en retourner en France Pierre de Cros Archevéque d'Arles, frere du *Ciacon.* Cardinal de Limoges, & Camerlingue de la sainte Eglise, s'y rendit aussi des premiers, sans en avoir demãdé la permission, & emporta avec soy la Tiare, & tout le reste des ornemens Pontificaux, avec la Chappelle Papale qu'il avoit en garde. Cela fit soupçonner à Urbain qu'on avoit conspiré contre luy, principalement quand il vit que les Cardinaux refuserent ouvertement de le luy renvoyer, & de faire remettre entre les mains le Château Saint Ange, comme il le leur avoit tres-expressément ordonné. *Niem.* Alors il se repentit, mais un peu trop tard, de les avoir laissé sortir de Rome ; & changeant de methode pour les appeller doucement, il en sortit luy-méme, & s'avança jusques à Trivoli, où il demeura tout le reste de l'Esté. *Ciacon* Ce fut de là qu'il envoya les trois Cardinaux

Italiens, & plusieurs autres Prelats
de merite, à ceux d'Anagnie, pour 1378.
les exhorter à r'entrer dans leur de-
voir, & à retourner auprés de luy,
leur promettāt qu'il oublieroit tout
le passé. Mais ceuxcy qui avoient dé- *Continuat. Nang.*
ja envoyé l'Evêque de Famagoste,
& Nicolas de Saint Saturnin, Maître
du Sacré Palais, au Roy Charles, &
à l'Université de Paris, avec des Let-
tres de creance, pour les informer de
tout ce qu'ils avoient resolu de faire
luy firent reciproquement remontrer
par ces mêmes Cardinaux de Milan,
de Florence, & des Ursins, par l'Evê-
que de Pampelune, & par le Prieur
des Chartreux de Naples, qu'il sça-
voit en sa conscience, qu'ayant esté
élû par cette horrible violence qu'on *Epist. Card.*
leur avoit faite, il n'estoit point *ap.*
vray Pape. C'est pourquoy ils le con- *Vualsing.*
jurerent au nom de Dieu, de n'estre *in Ric. 2.*
pas cause d'un Schisme dās l'Eglise,
par son opiniâtreté à vouloir retenir
une dignité qu'il ne pouvoit posseder
legitimement. Mais Urbain rejetta
bien loin cette proposition, disant

1378. toûjours qu'il estoit vray Pape, & offrant neanmoins de terminer leur different par la voye d'un Concile General. A quoy les Cardinaux ne voulurent jamais entendre, parce qu'ils pretendoient que c'estoit à eux de sçavoir s'ils avoient fait cette élection par force, & qu'ils croyoient que dans l'estat où estoient les choses, il estoit impossible d'assembler un Concile.

Ep. 3. Card. ad Urb. ap. Raynald. n. 42. & seq.

Cependant, comme on travailloit encore à chercher quelque voye d'accord, Urbain fit une action qui aigrit furieusement les esprits, donna un grand appuy aux Cardinaux ses ennemis, & acheva de ruiner ses affaires, à cette occasion que je vais dire. Jeanne, fille de Charles Duc de Calabre, fils de Robert Roy de Naples, petit fils du Roy Charles d'Anjou, frere de Saint Louïs estoit en ce temps-là Reine de Naples, & Comtesse de Provence, & avoit épousé en quatriéme nopces Othon Duc de Brunsvvik, de la tres-illustre Maison de Saxe, Prince qui à la

à la beauté du corps joignoit mille profections de l'ame qui le rédoient 1378. extrémement aimable, ce qui pour tant ne luy pût faire jamais aquerir le titre de Roy, que cette imperieuse Princesse ne se pouvoit resoudre, qu'avec bien de la peine, à partager avec pas un de ses maris. Urbain avoit tres-grande obligation à l'un Niem. c.6. & à l'autre. Othon avoit esté son ami & son protecteur, lors qu'il n'estoit encore qu'Archevesque de Bari, peu accommodé des biens de fortune; & ce fut ce Prince qui luy rendit, le premier de tous, ses devoirs aussi-tost aprés son Exaltation, & luy offrit tout ce qui dépendoit de luy, quoyque ce Pape, selon son humeur altiere, le traitât en même tems d'une maniere tres des- Id. c. 7. obligeante. La Reine Jeanne aussi de son costé n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit faire hautemẽt Id. c. 6. éclater la joye qu'elle avoit de son Exaltation, & luy avoit envoyé d'abord quarante mille écus, & de vaisseaux chargez de toutes sortes

1378. de rafraîchissemens & de provisions, en le priant de disposer de tout ce qu'elle avoit en son Royaume. Il n avoit même alors pour sa garde que des soldats que cette Reine luy avoit envoyez de Naples, ne doutant point que comme il estoit Napolitain, il ne dût, au moins par reconnoissance; la gratifier en tout ce qu'il pourroit, veu principalement que le Saint Siege luy avoit une xtréme obligation, pour avoir aliené en sa faveur une des plus belles parties du Comté de Provence.

V. le Traité de M. du Puy & M. Bouché. Hist. de prov. 1348.

Car ce fut cette même Reine, qui trente ans auparavant, & lors qu'elle n'en avoit encore que vingt, vendit Avignon au Pape Clement VI. pour une somme tres-modique, qui ne montoit pas à plus de quarante huit mille livres, en luy donnant tout ce que cét Etat pouvoit valoir au delà; quoy que les Provençaux, qui ont toûjours appellé maudite & malheureuse cette alienation, protestassent qu'elle estoit nulle, parce que leurs Comtes avoient declaré qu'on

ne pouvoit jamais rien demembrer
du Comté de Provence; & que Ro- 1378.
bert ayeul de cette Reine, en l'instituant son heritiere, avoit ordonné par son Testament, qu'avant l'âge de vingt-cinq ans elle ne pût rien vendre de son Domaine, sans le consentement des Tuteurs qu'il luy avoit donnez, & qui n'avoient jamais voulu consentir à un Contract si desavantageux à la Provence. Elle ne laissa pas neanmoins de passer outre, & de faire enfin mettre le Pape en possession d'une si belle Ville; ce qui luy faisoit esperer qu'Vrbain joignant cette obligation qui luy estoit commun avec tous les Papes, à celles qu'il luy avoit en son particulier, auroit quelque bonté pour elle, est seroit bien aise d'avoir occasion de la favoriser.

Mais elle perdit bien-tost cette esperance par le traitement qu'il luy fit. Elle venoit de luy envoyer une magnifique Ambassade, dõt le Chef estoit son mary même Othon de Brunsvvik, accompagné de Ni-

1378. colas Spinelli Chancelier de Naples, & suivi d'un tres-grand nombre de Noblesse. Le sujet de cette Ambassade estoit premierement pour luy rendre l'obeïssance, & les devoirs que les Princes Chrestiens ont accoûtumé de rendre solennellement aux Souverains Pontifes ; secondement, pour trouver les voyes de pacifier ces dangereux troubles, & de reconcilier le Pape avec les Cardinaux ; & en troisiéme lieu, pour le supplier tres-humblement d'agréer qu'on fist le mariage du jeune Marquis de Montferrat parent du Prince Othon, avec Marie fille de Frideric IV. d'Arragon, Roy de Trinacrie, ou de l'Isle de Sicile, & heritiere de ce Royaume ; ce qui par l'union de ces deux Royaumes de Naples & de Sicile, pourroit extrémement servir à celle de l'Eglise, & empécher le Schisme.

Niem. c. 8. Collenut. Hist. Neap. l. 5. Niem. Ciacon. Niem. c. 8.

C'est une estrange maladie que celle de l'ambition, sur tout dans un homme d'Eglise. Depuis qu'il en est une fois frappé, il ne peut souffrir

Ciacon.

de repos ; & la fortune a fait au delà de tout ce qu'il pouvoit esperer pour le rendre heureux, cette inquiete passion fait en méme tems tout ce qu'il faut pour le rendre tres-malheureux, en luy inspirant cét ardent desir, dõt il brûle, d'agrandir ses parens. Urbain, qui, contre son attente, & même contre toute apparence, estoit parvenu au Souverain Pontificat, voyant qu'il ne pouvoit monter plus haut dans l Eglise se mit dans l'esprit que c'étoit alors qu'il falloit commencer à travailler pour l'agrandissement de sa Maison, & qu'il devoit tirer tout l'avantage qu'il luy seroit possible de sa supréme dignité pour élever le plus haut qu'il pourroit dans le monde ceux de sõ sang. Là dessus croyant qu'il avoit une tres-belle occasion de faire ce qu'il pretendoit, son aveugle passion luy fit concevoir cét ambitieux dessein qu'il forma si peu raisonnablement, & à contre-tems, de faire tomber la Couronne de Sicile sur la teste de son neveu François Prignano, jeune

1378.

Niem. Cacon.

homme sans aucun merite, en luy
1378. faisât épouser cette jeune Reine, que les Grands du Royaume avoient déja destinée, de son consentement au Marquis de Montferrat. Et parce qu'il vit bien qu'ensuite de son refus, il auroit pour ennemis la Reine Jeanne, & le Prince Othon, qui s'opposeroient de toute leur force à l'accomplissement d'une entreprise si bizarre, il resolu dés lors d'assurer la succession du Royaume de Naples, à Charles de Duras, cousin issu de germain de Louïs Roy de Hongrie, & de la Reine Jeanne, sous pretexte d'empêcher que cette Princesse ne la fit passer à Othon, qui étoit Allemand, ne doutant point du tout que Charles qu'il feroit ainsi Roy de Naples, ne le dût reciproquement aider à executer son dessein. Nicolas Spinelli, qui avoit esté fort ami d'Urbain avant son Pontificat, fit tout ce qu'il pût en public & en particulier, pour luy persuader que pour le bien de l'Eglise, & pour son propre interest, il devoit en cette ren-

Summont. Hist. Neap. l. 3.

Niem.

contre satis-faire aux justes demandes de la Reine, & du Duc de 1378.
Brunsvvik. Mais bien loin de se rendre à ses raisons, ou du moins de dissimuller en habile politique, & de l'amuser par des belles paroles; ce Pontife, suivãt son naturel impetueux non seulement ne voulut rien faire de tout ce qu il luy proposoit, mais aussi luy fit le plus grand outrage, & le plus sanglant affront qu'un hom me de son charactere, & de son merite pût recevoir. Car cõme en un magnifique festin qu il fit à tous ceux qui luy estoient venu rendre leurs devoirs on eût mis le Chancelier, en qualité d'Ambassadeur de la Reine de Naples, en la place la plus honorable, auprés du Prince Othon, il luy envoya commander de se lever sur le champ d'une place qu'il ne devoit pas occuper, & de s'aller mettre plus bas.

Collenut. H ist. Neap. l. 5.

Ce Pape, qui estoit Napolitain, & d'humeur extrémement vindicative pouvoit bien croire que Spinelli homme de qualité, qui estoit de la

même Ville, & sans doute aussi de la
1378. même humeur, ne luy pardonneroit jamais une injure si atroce, & qu'il chercheroit les moyens de s'en venger comme il fit. Car soit qu'il eût découvert quelque chose du dessein d'Urbain, ou qu'il jugât par son humeur imperieuse, qui luy étoit assez connuë de ce qu'il pourroit faire: il est certain qu'estant de retour à Naples il dit tant de choses à la Reine, pour luy persuader que ce Pontife violent songeoit à la chasser de son Royaume, qu'il la fit aisément resoudre à se declarer pour celuy que les Cardinaux feroient Pape. Et ceux-cy ensuite animez par ses discours, & assurez d'une si puissante protection, resolurent enfin d'executer ce qu'ils croyoient avoir droit de faire, en creant un nouveau Pontife; & voicy comment ils s'y prirent.

M.S. Vatic. ap. Raynald. Collenut. Hect. Pignat. Diar. apud. Rayn. Niem. Ciacon.

D'abord ils donnerent leurs ordres pour faire avancer les Bretons & les Gascons, qui estoient déja sur les terres de l'Eglise; afin

d'avoir une armée toute preste dans la Champagne de Rome, pour maintenir contre Urbain l'élection qu'ils alloient faire ; & cependant, ils firent devant l'Archevéque d'Arles Camerlingue, cette Attestation Iuridique, dont j'ay parlé, & dans laquelle, apres avoir exposé tout ce qui s'estoit passé dans l'élection d'Urbain, par la violence que les Romains leur avoient faite, ils protestent avec serment, que par toutes les choses qu'ils ont faites aprés son élection dans Rome, où ils n'étoient pas libres, ils n'ont nullement pretendu qu'il acquît plus de droit qu'il n'en avoit, étant élû d'une maniere si forcée ; & si contraire aux Saints Canons. Apres cela, ce Camerlingue le cita devant son Tribunal, ne le qualifiant que Berthelemi Archevêque de Bari, intrus dans le Pontificat, & en même tems les treize Cardinaux Ultramontains sommerent les quatre Italiens de se rendre auprés d'eux à la ville d'Anagnie, pour y proceder tous ensem-

1378.

Epist. Gard. cap. Rayn. n. 48.

tan. Et ce fut là que par le conseil du Chācelier Nicolas Spinelli, qui traitoit sans cesse avec eux, comme Ambassadeur de la Reine, ils trouverent enfin moyen d'attirer les trois Cardinaux Italiens qui restoient; car le bon homme Thebaldeslki Cardinal de Saint Pierre, estoit déja mort, en reconnoissant à ce qu'on dit, Urbain pour vray Pape. Ces trois, qui estoient les Cardinaux de Milan, de Florence, & des Ursins, n'ayant pas encore bien resolu ce qu'ils devoient faire en cette rencontre, s'étoient rendus à Sessa pour deliberer entre eux sur le parti qu'ils devoient prendre en cette querelle, qu'on voyoit bien qui n'étoit plus en estat de pouvoir estre accommodée; & ce fut inutilement qu'Urbain, qui craignit alors qu'ils ne se joignissent aux autres, leur fit porter l'ordre de revenir en personne à Trivoli. Ils differoient toûjours d'obeïr, sous quelque pretexte; & cependant le Cardinal des Ursins fut secretement à Naples s'aboucher avec la Reine, 1378.

1378. pour sçavoir au vray ses intentions ; & revint aussi-tost aprés à Sessa, pour en informer les deux autres. Alors les Vltramontains s'aviserent, suivant le conseil de Spinelli, de se servir d'un moyen qu'ils crurent tres-propre, pour les determiner enfin à s'unir avec eux, & qui en effet reüssit. Ils sçavoient bien que tous trois, mais sur tout Iacques des Vrsins, avoient eu grande envie d'étre Pape aprés la mort de Gregoire, & que s'ils esperoient encore de l'estre à cette élection qu'on alloit faire, cette esperance, qui flatteroit agreablement leur ambition, seroit une puissante raison, pour leur persuader de se joindre à eux, dans la resolution d'élire un nouveau Pape. C'est pourquoy, aprés les avoir encore invitez, & sommez tous trois en commun de venir au nouveau Conclave, ils leur firent rendre, à chacun en particulier, fort secretement, une Lettre, par laquelle on l'avertissoit qu'on avoit resolu de le faire Pape, s'il se rendoit au

Niem. c. 9. Ciacon. in Clem. 7.

plûtost à Fondi. Mais on le prioit instamment de tenir la chose fort secrete, de peur que les deux autres s'ils venoient à la découvrir, irritez de se voir exclus, ne trouvassent quelque moyen d'empêcher qu'elle ne se fist. *Ann.* 1378.

Il n'y a rien de si propre à tromper un homme, quelque adroit & spirituel qu'il puisse étre, que sa propre passiõ, qui l'aveugle, pour ne pas voir que les moins éclairez pourroiẽt découvrir, s'ils n'estoient point preoccupez. L'ambition de ces Cardinaux, & le desir passionné qu'ils avoient d'estre Pape, les ébloüit tellement par l'éclat de la Tiare, laquelle cette fausse esperance qu'on leur donnoit fit briller à leurs yeux, que sans raisonner davantage sur une chose si delicate, & que bien des raisons leur pouvoient rendre fort suspecte, ils donnerent aveuglément dans le piege qu'on leur tendoit. De sorte que chacun d'eux se croyant déja Pape, & tenant bonne mine, par une assez plaisãte comedie, pour

empêcher que ſon compagnon, qui
1378. faiſoit de ſon coſté la même choſe à
ſon égard, ne découvrît le ſecret; ils ne manquerẽt pas de ſe trouver tous trois d'un même avis, quand ils confererent enſemble, ſur cette derniere ſommation qu'on venoit de leur faire; & ils conclurent qu'ils ſe devoient joindre aux Ultramontains leurs confreres, qui faiſoient plus de deux parts du Sacré College. Cela reſolu de la ſorte, ils ſe rendirent au mois de Septembre à Fondi, où ils furent magnifiquement reçûs des Cardinaux & du Comte, qui furent au devant d'eux, & les conduiſirent dans le Palais, où, peu de jours aprés leur arrivée, le Conclave fut preparé. Et là, comme on eût arreſté que l'élection ſe feroit par la voye de Scrutin, afin qu'il y eût plus de liberté, les ſeize Cardinaux, c'eſt à dire, tous ceux qui eſtoient alors en Italie, allerent aux ſuffrages; & dés le premier Scrutin les trois Italiens ſe trouverent déchus de leur eſperance. Car Robert

Cardinal de Geneve, ayãt en toutes 1378.
les voix des Ultramõtains qu'ils s'étoient reünis, fut eleû Pape le vingtiéme du même mois, adoré, selon la coûtume, aprés avoir pris le nom de Clement VII. & couronné ensuite devant la grande Eglise de Fondi, avec toutes les ceremonies accoûtumées, en presence du Duc Othon Brunsvvik, Prince de Tarente, des Ambassadeurs de la Reine Ieanne, & de la pluspart des Grands du Royaume.

Il estoit fils d'Amedée III. Comte de Geneve, & de Mahaut de Boulogne & d'Auvergne, & frere d'Amedée IV. apres la mort duquel, & de ses deux autres freres Jean & Pierre, decedez sans enfans, il fut luy-méme Comte; & ce fut en luy que finit la tres-illustre Maison des anciens Comtes de Geneve. S'estãt devoüé à l'Eglise, il fut d'abord Chanoine de Nostre Dame de Paris & Protonotaire Apostolique, puis Evêque de Teroüenne. De cét Evêché il passa trois ans aprés à celuy de Can-

Hist. General de la Mais. de Franc. l. 29. c. 5 Aubery Hist. des Card.

Gregoire XI. le crea Cardinal à la
1378. premiere promotion qu'il fit en l'an-
Aut. V. Clem. née mil trois cés soixante & onze ;
& sept aprés il fut éleû Pape de la
maniere que nous l'avons dit ; il
estoit alors dans la force de son
Ciacon. âge, n'ayant encore que trente-six
ans, d'une mediocre stature, assez
replet, tant soit peu boiteux, mais
prenant grand soin de couvrir ce de
faut, comme il faisoit avec beau-
coup d'adresse, par une démarche
fort reguliere, & mesurée ; ayant
les inclinations & les manieres d'un
grand Prince, mais avec un peu
trop d'excez, vivant dans un éclat
& une magnificence qui donnoit
beaucoup au delà de ce que deman-
de l'estat d'un Prince de l'Eglise, &
Ciacon. n'ayant ensuite jamais assez pour
Niem. fournir à ses excessives dépenses, &
aux profusions qu'il faisoit, donnant
tout plûtost en prodigue, qu'en
Prince liberal, & n'épargnant rien
pour traiter avec une magnificence
Royale, les Princes, les Ambassa-
deurs, & les personnes de grande

qualité,qu'il faisoit manger à la table, aimant fort ses parens & ses 1378.
alliez,qu'il prenoit grãd soin d'élever;peu appliqué aux affaires,& peu scrupuleux;au reste homme d'esprit, tres-éloquent, & qui s'exprimoit agreablement & facilement en François,en Latin,en Allemand, & en Italien; & sur tout d'un grand cœur, & d'un courage à mépriser toutes sortes de perils,pour maintenir ce qu'il avoit une fois resolu d'executer : ce qui fut cause que les Vltramontains,qui le cõnoissoient, le choisirent tous d'une voix,estant persuadez qu'il n'y avoit personne plus capable que luy de faire valoir son élection contre Urbain. Outreque,comme il estoit parent ou allié de presque tous les Princes de l'Europe,ils crûrent qu'une si puissante consideration les obligeroit à se declarer en sa faveur.

Auth. M.S. S.vict. Du Chesne. Aut.V. Clem.

Il n'en alla pas neanmoins ainsi. Car bien qu'aussi - tost aprés cette élection, ils eussent écrit à tous ces Princes,& à tous les Fidelles, pour

les informer de tout ce qui s'estoit
1378. passé à Rome, à Anagnie & à Fõdi,
protestant toûjours constamment,
qu'ils n'avoiét élû Urbain que par
force: comme il y avoit déja quatre
mois qu'on l'avoit reconnu pour
vray Pape, selon les premieres Lettres
qu'eux-mêmes avoient écrites
touchant son élection, il n'y eût
d'abord que la Reine Jeanne, & son
Royaume, la Provence & la Ville
d'Avignon, & les six Cardinaux que
Gregoire y avoit laissez, qui suivirent
le parti de Clemét. Et quoy que
plusieurs autres Royaumes, Etats, &
Nations se declarerent enfin pour le
même Pape, comme on le verra dãs
la suite de cette Histoire, la plus
grande partie du monde Chrestien
demeura pourtant ferme dãs l'obedience
d'Urbain. Et c'est pour cela
qu'on le met ordinairement, & ses
successeurs, dans la liste des vrais
Papes, quoy que l'Eglise assemblée
dans un Concile General, n'ait pas
voulu decider cette grande questiõ,
à sçavoir lequel de ces deux avoit

esté le legitime Souverain Pontife,
ni ensuite qui d'entre ceux qui leur 1378.
ont succedé devoit estre tenu pour tel. Elle crût qu'il y avoit lieu d'en douter, jusques à ce que les ayant déposez par son autorité suprême pour le bien de la paix, on en fit un qu'on ne devoit point douter alors qu'il ne fût le vray Pape. Avant cela, il est certain que le droit des parties ne fut jamais si bien éclairci, qu'on ne pût se determiner pour l'un ou pour l'autre parti. En effet, il y eût des deux costez de tres-sçavans Jurisconsultes, de celebres Theologiens, de grands Docteurs, qui écrivirent immediatement aprés le Schisme des Traitez, les uns pour Urbain, & les autres pour Clement. Outre ceux qui sont imprimez, on en peut voir de tres beaux Manuscrits qui m'ont esté communiquez par le sçavant M. Baluze, qui a soin de la Bibliotecque de M. Colbert, remplie de ces sortes de Pieces rares, qui sont d'un grand secours à ceux qui s'appliquent à cul-

tiver les Sciences,& les beaux Arts.
1378. On en trouve aussi quantité dans les anciēnes Bibliotheques de Saint victor de Paris,du College de Foix à Toulouse; & sur tout dans la Vaticane à Rome, où il y a jusqu'à trente deux gros volumes, contenant une infinité de Pieces, qu'on écrivit de part & d'autre,pour soûtenir le droit que chacun pretendoit avoir de son costé. Enfin, Dieu même, auquel il plut de faire éclater, par de grāds miracles,la sainteté de plusieurs d'étre ceux qui se trouverent partagez dans cette querelle,en l'une & en l'autre obedience,declara manifestement par là qu'on y pouvoit estre de bonne foy, en suivant une opinion qui estoit probable de part & d'autre.

Ainsi les foudres & les anathemes que les deux Papes lançoient reciproquement l'un contre l'autre, & contre tous ceux qui suivoient un party contraire au leur, ne faisoient nul mal à personne.Et ces Ecrivains emporté qui traitent encore aujour-

d'huy de Scismatiques, avec d'horribles outrages, ceux qui estoient dans une obedience qu'ils n'approuvent pas, ne sçavent ce que c'est que d'écrire en honnestes gens, & en Historien, n'estant que de foibles Declamateurs, qui osent decider de leur autorité particuliere, avec trespeu de jugement, & beaucoup de temerité, ce que l'Eglise même n'a pas jugé qu'elle dût determiner. C'est ainsi qu'il y eût en même tems deux Papes, sans qu'on sçût de certitude qui estoit le faux ou le vray; & quoyque les Fidelles fussent divisez à l'égard de la personne qu'ils reconnoissoient pour Pape, en quoy ils se pouvoient tromper innocemment, ils ne laissoient pas neanmoins d'estre tous parfaitement unis dans l'attachement qu'ils avoient au Siege, comme au centre de l'unité, aussi veritablement qu'ils le sont, quand ce même Siege est vacant.

Ann. 1378.

Urbain, qui estoit retourné à Rome un peu auparavant, & qui s'é-

1378. *Ciacon. Niem. c. 12.* toit logé à Sainte Marie au delà du Tibre, à cause du Château S. Ange, qui tenoit pour les Cardinaux, fut bien estonné de se voir abandonné de tout le Sacré College, & même de la pluspart des Prelats, & des Officiers de la Cour de Rome, qui se retiroient ; ou à Fondi, ou en leurs maisons, dans l'incertitude où ils estoient encore du parti qu'ils devoient prendre. Il en conçût tant de douleur, que toutfier & hautain qu'il étoit, il ne pût retenir les larmes, que son Secretaire nous assure luy avoit vû verser en abondance, dans le deplorable estat où il se voyoit reduit aprés avoir esté solennellement adoré, par ceux-là mêmes qui entreprenoient de le renverser du Trône, sur lequel ils l'avoient élevé. Mais en même tems il fut consolé par les *Epist. S. Cath.* Lettres, que luy écrivit Sainte Catherine de Siéne, qui l'encourageoit à se maintenir dans sa dignité contre tous les efforts que ses ennemis faisoient pour l'en dépoüiller. Cette admirable fille, qui à une éminente

sainteté joignit un rare esprit, & 1378.
un courage beaucoup au dessus de la
force ordinaire de son sexe, avoit été
la principale cause du retour du Pape
Gregoire, qui se gouverna en cela
particulierement par ses conseils,
selon certaines revelations qu'elle
croyoit indubitables, ce que pourtāt
il avoüa depuis, & mesme à la mort
qu'il eust voulu n'avoir pas fait.
Comme elle tenoit l'élection d Urbain
pour legitime, & qu'elle sçavoit
fort bien, selon que luy-même l'a- *Ciacon.*
voit protesté, qu'il ne quitteroit pas
Rome pour Avignon, ce qu'on apprehendoit
en Italie qu'un Pape Ultramontain
ne fit encore: elle se declara
hautement pour luy, & em- *Epist.*
ploya tout ce qu'elle avoit d'esprit, *S. Cath.*
d'éloquence & de force, en écrivant *senens.*
par tout pour obliger tout le monde
à le reconnoître. Elle luy écrivit
aussi ces six Letres que l'on peut
voir parmi les siennes qu'on a recueillies,
& où aprés l'avoir exhorté
à la cōstance dans cette persecution
elle luy conseille de se radoucir un

1378\. peu, en relâchant quelque chose de cette trop grande severité qui luy faisoit tant d'ennemis, & de faire au plûtost un nouveau College remply de sujets capables de servir l'Eglise en cette occasion, par un merite extraordinaire, qui les fit estre comme autant de fermes colomnes pour en soustenir l'édifice.

Urbain, que l'adversité, comme il arrive d'ordinaire, avoit rendu plus traitable, ne manqua pas de profiter de ces avis. Ce Pape, qui s'estoit rendu d'abord si formidable, en traitant avec tãt de hauteur & de fierté les Cardinaux, passa tout-à-coup d'une extremité à l'autre, & s'abbaissa jusqu'à flater les moindres Officiers en s'humiliant devant eux & les élevant, pour le retenir auprés de soy, aux Charges de ceux qui s'étoient retirez. Et pour se faire une Cour digne d'un Souverain Pontife, luy qui n'avoit pas un seul Cardinal, en fit dãs une seule promotiõ vingt-neuf de toutes les Nations, deux jours

Niem. c. 12.

Aut. V. Clem. Ciacon. V. Not. Bosq. ad Clem. VII. p. 244.

jours avant l'élection de Clement Fondi,sans comprendre en ce nombre qulques-uns qui refuserent le Chapeau. Ce fut en cette occasion que pour gagner le Roy Charles V. il crea Cardinal Philippes d'Alençon Prince du sang, neveu du Roy Philippe de Valois,le fit Legat dans la Toscane,& dans l'Ombrie, avec un pouvoir absolu, & du Patriarcat titulaire de Ierusalem,le trans fera à celuy d'Aquilé. Mais comme quelque tems aprés,le Roy se fut declaré pour Clement,le Cardinal fut obligé de se retirer, pour se mettre à couvert des soupçons de ce Pape; qui en effet,pour se venger de ce que les François l'abandonnoient, luy osta le Chapeau. Son successeur Boniface le luy rédit,en le rétablissant dans tous les biens & les honneurs qu'ils tenoient du Saint Siege;& il mourut enfin à Rome en une haute reputatiō de sainteté laquelle il plût à Dieu de confirmer par quelques guerisons miraculeuses qui se firent à son tombeau,dans l'Eglise de Sainte

1378.

Hist. Gen. de la Mais. de Fr. l. 13. Con. 1. Ciacon. in Vrb. V. Onuphr. de Car. l. 5.

1393.

Perceval. de Caign. dans l'Hist. de S. Marthe.

—— Marie au delà du Tibre, qui estoit
1378. celle de son Titre.

Au reste, les deux Papes ne manquerent pas d'envoyer en même tems leurs Legats à tous les Princes de l'Europe, pour les engager dans leurs interests, mais Urbain l'emporta de beaucoup, pour le nombre de ceux qui demeurerent fermes dans son obedience, pardessus Clement, qui fit aussi de nouveaux Cardinaux, afin d'égaler son College à celuy d'Urbain. Comme celuy-cy venoit de confirmer à Trivoli l'élection qu'on avoit faite de Vvenceslas Roy de Boëme, pour succeder à la Couronne Imperiale, l'Empereur Charles IV. & aprés sa mort, qui arriva cette même année, son fils Vvenceslas, retinrent dans l'obeïssance de ce Pape, toute la Boëme, & presque tout l'Empire; & cet exemple fut suivy des Royaumes & des Peuples du Nord. Les Anglois, qui prenoient toûjours le contrepied des François ausquels ils faisoient la guerre, ne voulurent pas seulement écouter le

Aut. V. Gregor. XI. Ciacon.

Vvalsing. in Rich. 2. Hist. des Card.

Cardinal de Poitiers Gui de Maillesec de Châlus, Legat de Clement, qu'ils traiterent toûjours d'Antipape. Ce Cardinal ne reüssit pas mieux dans les Païs bas, qui suivoient assez les Anglois, se declarerent pour Urbain, excepté le Hainaut, qui demeura neutre. Louïs Cõte de Flandre, quoy qu'il fût parent de Clement ne le voulut ensuite jamais reconnoistre, prenant pour pretexte qu'il s'en vouloit tenir à ce que luy-même, estant Cardinal de Geneve, luy avoit écrit aprés l'élection d'Urbain, laquelle il avoit approuvée. Louïs Roy de Hongrie, ennemy de Ieanne Reine de Naples, fit la méme chose; & la Reine Elisabeth voulãt honorer Jesus-Christ en la personne d'Urbain, luy envoya avec des ornemens tres-precieux, une magnifique Tiare, toute estincellante de pierreries, au lieu de celle que l'Archevêque d'Arles Cameringue avoit emportée, quand il suivit les Cardinaux à Agnanie. Ce qui attacha encore plus fortement ce Roy, aussi

1378.

Moyer. *Froissard.*

Theod. Niem. l. 1. c. 17.

—— bien que Vvenceslas, au parti d'Ur-
1378. bain, fut, à ce qu'on dit, l'action
Nem. c. 16. tout à fait inexcusable de Clement, & de ses Cardinaux, qui extrêmemẽt irritez de ce que ces deux Princes les avoient envoyé prier, lors qu'ils estoient encore à Fõdi, de rentrer dans leur devoir, & de se soûmettre à celuy qu'eux-mêmes avoiẽt fait Pape, maltraiterent, contre le droit des gens, leurs Envoyez, qui étoient Ecclesiastiques, & les mirent en prison cõme des scelerats, & des rebelles à l'Eglise. La plus grande partie de l'Italie, pour l'interest de la Nation, qui ne vouloit plus de Pape Ultramontain fut pour Vrbain, qui fit la paix avec les Florentins, & les Viscomti de Milan; & pour les Rois d'Espagne, en ce commencement du Schisme, ils demeurerent encore quelques tems dans son obedience, n'ayant reçû le Cardinal Pierre de Lune, que comme Espagnol, & nullement comme Legat du Pape Clement.
Aut. V. Clement.

Mais une si grande prosperité des

affaires d'Urbain, luy ayant fait reprendre cét esprit hautain, violent & 1378.
impetueux, avec lequel il agissoit presque toûjours, quād la fortune le favorisoit, luy fit bien-tôt prendre cét avantage qu'il avoit d'estre reconnu de toute l'Espagne. Car s'estant mis encore dans l'esprit, par une aveugle ambition, le bizarre dessein de faire son indigne neveu Roy de Sicile, en luy faisant épouser l'heritiere de ce beau Royaume, il rejetta bien loin Surit.
les demandes de Pierre Roy d'Arra- l. 3.
gon, qui pretendoit que ce Royaume luy devoit appartenir, par la substitution qu'en avoit faite, en sa faveur le Roy Frideric I. son grand oncle. Et non content du refus qu'il luy en fit, d'une maniere assez desobligeante, il poussa sa fierté si loin qu'il le menaça de le dépoüiller de son Royaume d'Arragon, s'il songeoit plus ny à la Sicile, ny méme à la Sardaigne, qu'il vouloit encore luy oster. Cette entreprise tout-à-fait insoûtenable, & si injurieuse à tous les Rois, & aux

antres Souverains qui ne tiennent
1378. leur Couronne que de Dieu seul, irrita tellement ce Prince, qu'il ne voulut plus reconnoistre, sans vouloir neanmoins encore adherer au Pape Clement; de sorte que prenant la voye de la neutralité, dans le doute où l'on pouvoit estre du droit des deux Papes, il fit metre en sequestre
Suerit. ibid. Fazel. V. Spöl. tous les biens qui appartenoient au Saint Siege en son Royaume, jusqu'à ce qu'on eût decidé la question : & qu'on sçût de toute certitude, qui des deux estoit le vray Pape ; ce que Henri Roy de Castille trouva aussi de son costé ; qu'il estoit à propos de faire en son Royaume, comme il le fit dans une grande assemblée qu'il tint à Tolede pour cét
Marian. l. 17. c. 2. effet: voilà ce que l'ambition d'Urbain luy valut. Pour avoir voulu mettre un Royaume dans sa maison il n'eût pas celuy qu'il pretendoit pour son neveu ; car Marie heritiere de Sicile fut enfin donnée à Martin fils du Duc de Montblanc, descendu de ce Pierre Roy d'Arragon; & il en

perdit deux qui estoient dans son obedience, & qui se mirent quelque tems aprés dans celle de Clement. 1378.

Ceux qui reconnurent ce Pape avant cela, furent les Royaumes de Naples, d'Ecosse, & de Chipre; le Comte de Savoye; celuy de Geneve frere de Clement; le Duc de Lorraine, & le Duc de Bar, qui estant tous dans les interests de la France, suivirent aussi son exemple, pour les raisons qui l'obligerent à reconnoître le Pape Clement. Le jeune Leopode, Duc d'Austriche. & quelques Princes & Villes d'Allemagne, furẽt gagnez par le Cardinal d'Aigrefeüille, qui estoit Legat de Clement, & que l'Empereur hautement declaré contre ce Pape, ne voulut pas souffrir dans ses Etats. Mais ce qui rendit en fin son parti tres-considerable, fur ce que la Frãce se declara fort solennellement pour luy de la maniere que je vais raconter. Aut. V. Clem. 7.

Celuy qui y regnoit alors, estoit Charles V. qui pour les Royales perfections, & les éminentes vertus

—— qu'il fit éclater en toute sa con-
1378. duite, & singulierement pour sa prudence consommée, jointe à une rare pieté, a merité le glorieux surnom de Sage, qui vaut tout seul un éloge tres-accomply. Ce fut en cette occasion qu'il agit avec une merveilleuse prudence, pour ne se pas laisser surprendre à l'un ou à l'autre des deux Papes, qui tâchoient de gagner un si puissant Prince. En effet, comme il eut recû au mois de May des lettres particulieres de quelques Cardinaux, qui s'estoient hazardez de luy écrire pour le prier de ne rien croire de ce qu'Urbain luy feroit dire, touchant son élection, jusqu'à ce qu'on l'eût bien informé de la verité, il répondit aux Envoyez du nouveau Pape, qui arriverent peu de jours aprés, que n'ayant encore rien appris de cette élection par les gens qu'il avoit à Rome, l'ordre & la coûtume vouloient qu'il attendit à rendre ses devoirs à celuy qu'on disoit être élû canoniquemẽt, jusqu'à ce qu'ils l'en

Chr. de Charl. V. M.S. de la Bibliot. du Roy c. 71. Contin. nuat. de Nang.

Ibid. c. 71.

aſſuraſſent. Mais auſſi d'autre part, comme l'Evéque de Famaguſte, & le Pere Nicolas de S. Saturnin Dominicain, Maiſtre du Sacré Palais, envoyez par les Cardinaux au Roy vers le mois d'Aouſt, pour l'inſtruire particulierement de tout ce qui s'eſtoit paſsé dans l'élection de l'Archevéque de Bari, qu'ils declaroient ne pouvoir tenir pour vray Pape l'eurent prié de leur part, de vouloir adherer à cette declaration, & de leur accorder ſa protection contre ces intrus; il ne voulut prendre auc une reſolution ſur cela, ſans l'avis des plus ſages de sõ Royaume. 1378.

Pour cét effet il fit à Paris, l'onziéme de Septembre, dans la grand' Sale du Palais, une aſsēblée de ſix Archevéques, de trente Evéques, & de pluſieurs Docteurs en Theologie, & en droit Canon. Il y fut enfin arreſté que le Roy ſeroit conſeillé de pourvoir à la ſeureté des Cardinaux, & cependant de ne ſe declarer ny pour, ny contre l'élection d'Urbain juſqu'à ce qu'il eût plus clairement

Paul. Æmil. in Car. 5.

M. S. Chron. de Char. Contin. Nang.

connu la verité du fait, d'où dépen-
1378. doit la resolution qu'on devoit prẽdre sur une affaire de cette importance. Le Roy, suivant cét avis fit donner cette réponse à l'Evéque, & au Maître du Sacré Palais, qu'il fit accompagner, à leur retour, de quelques habiles gens de son Conseil. Ceux-cy n'estant arrivez qu'aprés l'élection du Pape Clemẽt à Fondi, prirent grand soin de s'informer fort exactement de toutes choses, & reçûrent la déposition des Cardinaux, qui aprés avoir juré sur le precieux Corps de Iesus-Christ, que tout ce qu'ils disoient de l'élection forcée de l'Archevéque de Bari, estoit la pure verité, en donnerent leurs Lettres authentiques, scellées de leurs Sceaux, que ces Envoyez du Roy luy rapporterent. Et comme les deux Papes faisoient tous leurs efforts auprés de luy pour maintenir, chacũ de son costé, le droit qu'ils pretendoient avoir, il tint une seconde assemblée, qui commença le seiziéme de Novembre, au Château de Vin-

Vie du Mar. de Boucian. M. du Puy. du Schisme. Du Chesne Vies des Papes. t. 75.

Chron. M. S. Car. 5.

cennes, où les plus grands hommes du Royaume, & ceux du conseil assisterent, avec les Prelats de France, & les plus celebres Docteurs de plusieurs Vniversitez. 1378.

On y examine de nouveau cette grande affaire, avec tout le soin, & toute l'exactitude que l'õ y pouvoit apporter. On fut parfaitement instruit de toutes les raisons qu'on peut alleguer pour les deux partis. Car des tres-celebres Docteurs avoiét déja fait de part & d'autre, de tres-beaux Traitez sur ce grand differend, & entre les autres, Iean de Lignano Docteur de Boulogne, & l'Abbé de Vvast d'Arras Jean Fabri, ou le Fevre, tres-sçavant Homme, qui estoit en cette Assemblée, en qualité de Conseillier du Roy, avoient écrit en ce tems là tout ce qu'il y a de plus fort & de plus plausible, le premier pour le droit d'Vrbain, & le second pour celuy de Clement. Chacun proposa son avis, avec tres-grande liberté, pour l'un ou pour l'autre de ces deux

I. 4. Hist. Vn. v. Du Chesne

1378. Papes. Il y en eut aussi qui furent pour la neutralité, jusqu'à ce que le Schisme fût esteint par un Concile General, ou par quelque autre voye. L'Evêque de Cambray soûtint fortement cette opinion. Le Chantre de Paris, qu'il estoit aussi tres-habile, luy répondit par un Ecrit, dans lequel il luy montre que s'il croit au rapport des Cardinaux, il doit reconnoître Clement; & s'il ne veut pas qu'on y croye, il faut qu'il tienne pour Urbain: qu'ainsi on ne peut être neutre.

Paul. Æmil. in Car. 5.

Ce fut là justement le parti qu'on prit dans cette Assemblée. On ne voulut point de neutralité, parce qu'on fut persuadé qu'on pouvoit, & que l'on devoit decider l'affaire en faveur de l'un ou de l'autre. En effet, c'est le droit commun, & toutes les loix Ecclesiastiques & Civiles veulent que quand il y a contestation entre deux pretendans, chacun tienne ce qu'il possede, jusqu'à ce qu'on ait vû, autant qu'on le peut, à qui est le droit; autrement il faut-

Chron. M.S. Car. d

droit que quand deux hommes plaident pour l'entiere possession 1378.
d'une terre, dont chacun possede une partie, on commençât d'abord par les depossEder tous deux : ce qui seroit une injustice. Comme donc on tenoit pour indubitable, que l'ũ des deux estoit le vray Pape & l'autre un intrus, on crût en cette Assemblée, que l'on ne pouvoit refuser à l'un & à l'autre l'obeïssance pour la neutralité sans faire tort à celuy qui estoit legitimement élû, & qu'en s'attachât à celuy des deux concurrens que l'on jugeroit raisonnablement avoir le droit de son costé, on seroit dans la bonne foy. Il est vray que l'on prit long-temps cette voye de soustration d'obeïssance à tous les deux Papes, & qu'on posseda l'un & l'autre, pour en faire un qui fût indubitablement le vray Pontife. Mais c'est que ce que les Cõmunautez perticulieres n'eussent pû faire qu'injustement & contre les loix, devint tres-juste, quand toute l'Eglise inspirée par le

Saint Esprit le fit pour abolir le
1378. Schisme ; dont elle ne crût pas se pouvoir garantir sans cela. Outre que les deux Papes en ce tems-là, qui avoient promis de se demettre chac ũ de son costé, au cas que son adversaire se volût aussi déposer, ũsant de collusion, comme ils firent pour se maintenir eternellement, chacun dans son obedience ; on n'estoit plus obligé d'adherer à l'un & à l'autre, & l'on ne fit que les vouloir contraindre, par une authorité suprême de garder leur serment. On jugea donc dans l'Assemblée, qu'il ne falloit point de neutralité, & que l'on devoit reconnoître pour Pape, celuy des deux qu'on jugeroit estre mieux fondé que son adversaire.

Et dautãt que cette decision dépendoit de l'éclaircissement d'ũ fait à sçavoir si les Cardinaux avoient esté libres avant & aprés l'élection d'Vrbain ; on conclut enfin, selon l'avis du sçavant Abbé de Saint Vvast, qu'on ne pouvoit sçavoir la verité de ce fait ; que par voye des témoignages, & qu'il n'y en avoit

point de plus asseurez ; ni auquel on dût plus raisonnablement defe- 1378.
rer, que ceux des Cardinaux mêmes qui avoient fait cette élection ; qui sçavoient mieux que personne ce qui en estoit, & qui avoient envoyé au Roy leur Attestation authentique en tres-bonne forme, confirmée par le plus grand serment qu'on puisse faire, & scellée de leurs Sceaux. Aprés qu'on en eut fait la lecture, le Roy voulut, pour plus grande assurance, que le Cardinal de Limoges, Evêque de Palestrine, que Clement luy avoit envoyé, fût juridiquement interrogé sur ce fait, & sommé de declarer nettement & sincerement, devant une si auguste Assemblée, ce qu'il sçavoit en conscience qui s'estoit passé dans cette élection d'Vrbain. Alors ce Cardinal ayant briévement raconté ce que ses Confreres assuroient dans leur declaration, de la violence qu'ils avoient soufferte, & de la protestation qu'ils avoient faite que tout ce qu'ils feroient ensuite à Rome, où

Contin. Nang. Du Chesne.

ils n'eſtoient pas libres, ſeroit nul ;
1378. prit le grand Dieu vivant à témoin, & proteſta avec le plus grand & le plus terrible de tous les ſermens, que tout ce qu'il venoit de dire ſur un fait de cette importance, eſtoit veritable. Aprés quoy l'on fut aux avis ; & tous, ſans aucune diverſité de ſentimens, demeurerent d'accord qu'on ne pouvoit avoir humainement une plus grande certitude de ce fait dont il s'agiſſoit, parce que les Cardinaux, qui ſeuls avoient fait cette élection dans le Conclave eſtoient les uniques témoins de ce qui s'y eſtoit paſſé entre eux, aprés la violence qu'ils proteſtoient leur avoir eſté faite, & qu'on ne pouvoit croire raiſonnablement qu'un auſſi homme de bien que le Cardinal de Limoges, Prélat d'une probité reconnuë, voulût ſe parjurer, dans un point de cette importance, & ſe damner enſuite, ſans aucun intereſt particulier, & pour l'avancement d'un autre.

Et certes cela ne s'accorde pas mal

avec ce que raconte Ciaconius, à sçavoir que le Cardinal de Florence ayant un jour obligé par serment celuy de Limoges de luy répondre aussi sincerement que s'il estoit à l'article de la mort, tout prest d'aller répondre devant Dieu, luy demanda s'il n'avoit pas élû librement Urbain, ou si du moins il n'avoit pas ratifié librement son élection, aprés le Conclave, en le reconnoissant pour Pape. A quoy ce Cardinal avoit protesté, sans hesiter, comme firent pareillement les Cardinaux de Glãdeve, de Bretagne, & de Viviers, que tout ce qu'il avoit fait à Rome, au sujet de cette électiõ, il ne l'avoit fait que par contrainte, pour se garantir de la mort; & que s'il eût esté hors de Rome, en lieu seur, il n'eût jamais donné sa voix à l'Archevêque de Bari. Ainsi donc, comme on eut arresté dans l'Assemblée qu'il s'en falloit tenir à l'attestation des Cardinaux, laquelle devoit prevaloir à tous les autres témoignages des particulieres, & que la question

1378.
Ciacon. in Gregor. XI. Aubery Hist. des Cardin.

de droit qu'on vouloit resoudre, dé-
1387. pendoit uniquement du fait dont on convenoit ; le Conseil du Roy, les Prelats de France, & Docteurs, conclurent tous d'une voix, que l'élection d'Urbain estoit nulle, & celle de Clement, qui avoit esté faite librement par tous les Cardinaux qui estoient alors en Italie, & reçuë par ceux d'Avignon, estoit tres-legitime & canonique; qu'ensuite il seroit reconnu pour vray Pape dans toute la Frãce, & que le Roy le devoit declarer, cõme il fit, à tous les Roys, & à tous les Princes ses alliez.

Chron. M.S. de Char. 5. c. 75. 76

Voilà ce qui fut resolu dans cette celebre Assemblée de Vincennes. Mais ce sage Roy, qui vouloit se satisfaire pleinemẽt sur un point aussi delicat que celuy-cy, voulut encore s'éclaircir par une autre voye, qu'il crût tres-solide, & tres-prõpte pour se mettre tout à fait l'esprit en repos, & pour estre en estat de ne se pouvoir jamais rien reprocher de ce costé-là. Et voicy quelle fut cette voye.

L'Vniversité de Paris, qui doit son premier établissement à Charlemagne, son accroissement à Louïs le Debõnaire & à Charles le Chauve, & sa perfection aux Roys de la troisiéme race, & sur tout à Louïs le Jeune, & à son fils Philippe Auguste, a toûjours esté la plus florissante de toutes celles qui ont eu quelque reputation dans le monde: mais il faut avoüer que ce fut principalement au temps dont je parle, & durant ce Schisme; qu'elle eût encore plus d'éclat & d'autorité que jamais, par une particuliere providence de Dieu, qui en vouloit faire l'un des principaux instrumens dont il se servit pour rendre la paix à l'Eglise. Car elle fit de si belles choses, principalement dãs ce quatorziéme siecle, en servant l'Eglise & l'Etat, pour maintenir, contre les heresies, & contre les abus & les entreprises la pureté & l'integrité de la Foy, l'autorité suprême du Saint Siege pour le spirituel, la souveraineté de nos Rois indepẽdãte de toute puis-

1378. *Gaguin. Hect. Boët. Platin. in Leon. III. Papyr. Mass. Annal. Gaut. Tabl. Chron.*

ſance que de celle de Dieu pour le
1378. temporel,leurs droits pour la collation des Benefices, les immunitez du Clergé, & les Libertez de l'Egliſe Gallicane; que non ſeulement les Papes,& les Evêques la conſultoient dans les affaires Eccleſiaſtiques, mais auſſi que les Rois écoutoient ſes remontrances, & prenoient ſes avis dans celles qui concernoient le bien public, & le gouvernement de leur Royaume.

Or comme il s'agiſſoit icy d'une affaire qui importoit extrêmement au bien de l'Egliſe & de l'Etat, où l'on pouvoit apprehender une grande diviſion, ſi les eſprits n'eſtoient reünis dans un méme ſentiment; le Roy,pour s'aſſurer de toutes parts, fut bien aiſe d'avoir encore celuy de cét illuſtreCorps de l'Univerſité,où tandis qu'on deliberoit à Vincénes, les diſputes eſtoient fort échauffées dans les Ecoles ſur le même ſujet; ceux-cy tenant pour Urbain, ceux-là pour Clement, & quelques-uns pour la neutralité. Le Roy donc

ayant envoyé pour cela ses Lettres à l'Université, on tint une Assemblée generale le huitiéme de Iãvier aux Bernardins, où il fut arresté que Sa Majesté seroit tres-humblement suppliée de donner du temps, pour deliberer tout à loisir, sur un point tres-difficile à decider, veu les raisons que plusieurs Docteurs avoient alleguées pat écrit de part & d'autre, & qu'il falloit examiner avec beaucoup d'exactitude. Et puis comme la chose estoit de la derniere importance & même sans exemple dans l'Eglise, qu'on supplieroit aussi le Roy de permettre que l'on ne s'en tint pas, selon la coûtume, à la pluralité des suffrages, & qu'on ne la pût decider que du commun consentement de toutes les Facultez, & de toute les Nations.

1379. Histor. Univers. t. 4.

Il paroît bien que le Roy, qui estoit le plus sage, & le plus moderé de tous les Princes de son tems, consentit, sans peine, à tout ce que ces Docteurs témoignoient souhaiter. Car il differa de leur demander

une réponse & decision precise jusques au vingtiéme de May, qu'il leur envoya pour cét effet l'Evêque de Laon, & L'Abbé de Saint Vvast. Il voulut aussi qu'on deliberast sur ses Lettres, avec une pleine & entiere liberté, sans aucune passion, & sans avoir égard à autre chose qu'à la gloire de Dieu, au bien de l'Etat, & à leur propre conscience. Durant plus de quatre mois qu'on s'estoit appliqué à examiner tres-exactement cette grande question, les trois Facultez de Theologie, de Droit Canon, & de Medecine; & pour celle des Arts, les Nations de France, & de Normandie, avoient toûjours conclu pour le parti de Clement; & celles de Picardie, & d'Anglicane, ou la Germanique, comme on l'appelle depuis le Schisme d'Angleterre, avoient toûjours tenu ferme pour la neutralité. C'est pourquoy comme il y avoit de la diversité dans les avis, quoy que les trois Facultez, & les deux Nations qui estoient d'accord, protestassent

1379.

Districtè percipiendo mãdantes, quòd, omnibus passionibus ab animo vestrum cujuscumque rejectis, solum Deum, & ejus judiciũ habentes præ oculis justè & delibe-

que l'affaire estoit terminée, on tint neanmoins encore deux Assemblées où les deux autres Natiõs qui vouloient la neutralité, revinrent enfin à l'avis commun: ce qui paroit clairement par le Bref que Clement écrivit à la Faculté des Arts, pour luy témoigner la joye qu'il avoit de ce qu'aprés avoir un peu hesité, elle avoit enfin conclu favorablement pour son élection. Ainsi toutes les Facultez se trouvant dans un même sentiment, l'Vniversité fit le trentiéme de May, une solennelle deputation au Roy, qui voulu entendre sa réponse & sa decision dans une audience publique.

1379.

rarè. concludere studeatis, quòd ad divinam laudem, Ecclesiæ ac fidei &c. *Ep. Reg. Carol. ad Univers. Litt. Climẽtis ad Facult. Art. 7. Kal. Aug.* Postquàm aliquãtulum hæsitastis, respõsio-

Il estoit au Château de Vincennes accompagné du Duc d'Anjou son frere, du Prince Charles de Navarre, d'un tres grand nombre des plus grãds Seigneurs du Royaume, & des Evêques de Paris, de Laon, de Beauvais, de Sarlat, & de plusieurs autres Prelats, ayant à ses costez les Cardinaux de Limogès Legat de Clement en France, d'Ai-

grefeuille, & de Poitiers, qui alloiét
1379. à leurs Legations d'Allemagne & d'Angleterre, & celuy d'Autun Pierre de la Barriere, qui aprés avoir refusé le Chapeau qu'Urbain luy vouloit donner, le reçut de Clement, & fut un de ceux qui écrivirent le plus fortement pour ce Pape, comme il paroît par le Traité qu'il fit contre le Docteur Jean de Lignano, qui en avoit fait deux ou trois pour Urbain. Celuy qui portoit la parole rendit tres-humbles actions de graces au Roy, d'avoir témoigné tant de zèle, en les exhortant, comme il avoit fait, à ne songer dans leur deliberation qu'à faire valoir la justice & la verité. Ensuite il supplia Sa Majesté de les excuser, s'ils avoient si long tems differé à declarer le sentiment de l'Université, disant que selon Saint Gregoire, Marie Magdeleine n'avoit pas tant fait pour le bien de l'Eglise en croyant d'abord la Resurrection, que Saint Thomas qui en avoit long-tems douté, par ce que ce doute avoit esté

nem benevolam, & orthodoxe fidei congruam prâmente dedistis.

éſte cauſe que cette grande verité 1379.
avoit eſté mieux éclaircie, & plus fortement confirmée. Aprés cela il fit ſa declaration au nom de tous les autres en ces termes, *Que l'Vniverſité adheroit, & vouloit deſormais adherer au Pape Clement VII. comme au vray Pape, Souverain Pontife & Paſteur de l'Egliſe Vniverſelle*, de quoy l'on fit juridiquement un acte authentique.

Ce ſont-là les ſages precautions que prit le Roy Charles, & les meſures qu'il garda pour ſe determiner en une occaſion ſi delicate. Aprés quoy il fit publier ſa Declaration, & écrivit à ſes Alliez, pour les informer de la reſolution qu'il avoit priſe, & des raiſons qu'il avoit euës de ſuivre le parti de Clement que tant de gens conſommez en doctrine & en prudence, & d'une ſinguliere probité, avoient jugé, en leur conſcience, eſtre le meilleur. Cela découvre manifeſtement l'impoſture, & la calomnie de cét Annaliſte, qui traitant outrageuſe-

Froiſſart. 2. vol. ch. 35.

ment la memoire d'un des meil-
1379. leurs,& des plus sages Roys qui fut
Odoric. Raynal. ad hunc. ann. n. 60. jamais,a osé écrire *qu'il avoit opprimé tyranniquement la liberté de ses sujets, de l'Eglise Gallicane, & de l'Vniversité de Paris, les precipitant dans le Schisme, & les faisant adherer, par force, à Clement.* Et il ajoûte, *qu'il attira, par ses artifices dans le même crime, le Roy de Castille son allié.* Mais il ne voit pas, par une ignorance qui fait pitié, que ce ne fut qu'aprés la mort de Charles V. & sous le regne de Charles VI. son Successeur, que le nouveau Roy de Castille Jean I. qui ne l'estoit pas du vivant du Sage, choisit avec tout son Royaume l'obedience de Clement. Voilà comme ce pitoyable Ecrivain examine les choses qu'il avance contre l'honneur d'un Roy de France, dont le nom & la vertu ont toûjours esté en veneration dans tout le monde.

Au reste, une declaration si solennelle du Royaume Tres-Chrestien, qui a toûjours esté si forte-

ment attaché au Saint Siege , dont
il est le plus ferme appuy, fit grand 1379.
bruit par tout , & fortifia merveil-
leusement le parti de Clement.C'est *S. Cath.*
ce qui obligea Sainte Catherine de *ep.96.*
Sienne,qui agissoit avec toute la vi-
gueur imaginable pour le Pape Ur-
bain , d'écrire au Roy des Lettres
tres-pressantes, pour le ramener à ce
Pape ; ce que fit aussi Frere Pierre *Ep.F.*
d'Aragon, de l'Ordre de Saint Fran- *Pet. de Aragon.*
çois, Religieux de grande vertu, & *ad eund.*
qui avoit l'hōneur d'être proche pa- *Reg. ex*
rent du Roy du costé maternel.Mais *M.S.*
comme d'une part ce saint homme *Vatic.*
alleguoit des revelatiōs qu'il croyoit *Rayn.*
avoir eûës & que de l'autre l'illustre *n.48.*
Catherine, emportée sans doute par
l'ardeur de son zele un peu violent, *Ep.S.*
traitoit Clement & ses Cardinaux *Cath.*
de Demons incarnez , & leur don-
noit encore d'autres titres à peu prés
de même force , cela ne fit aucune
impression sur l'esprit de ce Prin-
ce ; Car comme il agissoit toûjours
avec beaucoup de prudence & de
circonspection , particulierement

en ce qui concernoit l'Eglise & la
1379. Religion, n'avoit garde de preferer au sentiment des Evéques, des Theologiens, & des plus habiles gens de son Royaume, ni des revelations incertaines, qu'on n'est nullement obligé de croire sur la foy d'un homme qui dit les avoir euës, ni les avis d'une Religieuse, qui toute sainte qu'on la pouvoit croire avant qu'elle fût canonisée, luy écrivoit pourtant d'un stile un peu trop aigre; pour persuader un Prince aussi moderé qu'il l'estoit. Mais c'est qu'il faut qu'on soit une fois bien persuadé, que toutes les actions des Saints ne sont pas des effets & des marques de leur sainteté, comme le pretendent ceux qui voulant faire de gros volumes, en écrivant leur vie, veulent aussi que tout y entre, & que tout y soit admirable. Et certes Saint Vincent Ferriere, entre autres grands & saints personnages qui ont esté dans un autre parti, se garda bien d'en user de la sorte, & de traiter de

Schismatiques ceux qui se trouvoient dans l'obedience contraire 1379.
à celle où il estoit, & avec lesquels il communiquoit avec beaucoup de charité, comme on le voit en quelques unes de ses Lettres ; parce que cét homme de Dieu, & aussi éclairé qu'il en fut jamais, sçavoit fort bien qu'on pouvoit estre de part & d'autre, dans la bonne foy, avant que l'Eglise eût enfin terminé ce grand different. Et c'est aussi la sage conduite que M. Sponde Evêque de Pamiers, & M. du Bosquet Evêque de Montpellier, tous deux tres-sçavans hommes, & tres-Catholiques, & fortement attachez au Saint Siege, & même Paul Emile, tout Italien qu'il estoit, ont tenuë, sans traiter de Schismatiques ceux de l'une ou de l'autre obedience ; & il seroit à souhaiter que quelques-uns de nos Ecrivains, qui se sont laissé surprendre en cela, eussent suivi un si bel exemple que ces grands hommes leur avoient donné.

Ep. S. Vinc. Ferr. 17. Decem. 1403.
Bouché Hist. de Prov. t. 2.

1379. Cependant les deux Papes ne gardoient nullement des mesures si raisonnables. Car en se faisant leur procés l'un à l'autre, ils continuoient à se lancer reciproquement, de tems en tems, mille foudres de malediƈtiõs, ce qui causoit un furieux scandale, & de terribles desordres par toute la Chrestienté. Mais comme ils se soucioient peu de ces foudres, qu'on se lançoit ainsi à coup perdu, il en fallut venir à d'autres armes qui firent beaucoup plus de mal, en produisant des effets tres-sanglans & tres-funestes. Les troupes Bretonnes & les Gasconnes, sous le Capitaine Sylvestre de Budes, & de Bernard de la Sale, ausquels le Cõte de Montjoye neveu du Pape Clement s'estoit joint avec les forces qu'il avoit tirées de la Savoye pour le secours de son oncle, s'estoient avancées jusqu'au Tibre, faisant par tout un furieux ravage. Les Romains, qui depuis la declaration des Cardinaux contre le Pape Urbain, tenoient assiegé le Château Saint Ange, dont ils rece-

Niem. l. 1. c. 3. Collen. Hist. Neap. l. 5.

voient d'estranges incommoditez, 1379.
sortirent Enseignes déployées au devant de cette armée, pour luy empêcher le passage. Mais comme ils y allerent en desordre, sãs experience & sans discipline, & sans autre conduite que celle d'une sotte presomption qui les aveugloit, ils ne pûrẽt seulement soûtenir les regards, & les approches de ces vieux soldats aguerris qui forçant le passage, leur marchent sur le ventre, en étendant d'abord plus de sépt à huit cens sur la place, mettent le reste en fuite poursuivent les fuyart l'épée dans les reins, entrent avec eux pesle mesle dans Rome, & aprés avoir réforcé la garnison du Château, & fait un retranchement dans le Bourg Saint Pierre, se vont joindre à ce que Clement y avoit de troupes dans la Champagne d'Italie, d'où ils faisoiẽt continuellement des courses sur tout ce qui tenoit pour Urbain, de sorte que les Romains se trouverẽt en tres-peu de tés reduits aux derniers extremitez. Car d'une part les Berrõs, qui tenoiẽt

Niem. Ciacon. Froissart Argentré.

—— la campagne, ravageoient tout au-
1379. delà du Tibre, du costé du Royau-
me de Naples; & de l'autre Jean &
Niem. c.19. Renaud des Ursins freres du Cardi-
nal, & le Comte Jourdan leur pa-
Ciacon. Ep. Vrb. 6. rent, ayant un corps considerable,
faisoient le degast au deça du même
Froissart Argentré. fleuve, enlevant tout, jusqu'aux por-
tes de Rome, tandis qu'au dedans
la garnison du Château Saint Ange
ne cessoit point de la battre en rui-
ne, & de faire mille maux aux Ro-
mains, par de frequentes & furieuses
sorties qui les desoloient.

Froissart. 2. vol. c. 35. On dit même que Sylvestre de
Budes acheva de les mettre au deses-
poir, par une des plus hardies
actions qui se soient jamais faites.
Car s'estant detaché du gros, de
l'armée Clementine, avec l'élite de
ses Cavaliers Bretons, gens intre-
pides, & determinez à tout entre-
prendre, sans avoir égard au peril,
il se hazarda d'entrer dans Rome
par la Porte de Saint Iean de Latran,
qui estoit mal gardée; & s'en estant
saisi, pour favoriser sa retraite, il

courut droit au Capitole, où il avoit 1379.
appris que les Bannerets, & les plus notables de Rome, estoient assemblez. Comme il fut arrivé dans la place, qui est au pied du Capitole, au méme tems que ces Messieurs, au sortir du Conseil, s'y promenoient en grãde compagnie, il donne, l'épée à la main, dans cette multitude desarmée, suivi de ses Bretons, qui frapant à droit & à gauche, renversant, & foulant aux pieds des chevaux tout ce qui ne pût se sauver dans cette effroyable confusion de gens qui s'embrassoient en fuïant, & se precipitoient les uns sur les autres, en estendirent morts sur la place plus de deux cens, entre lesquels se trouverent sept Bannerets, puis ils se retirerent un peu avant la nuit, qui empêcha les Romains de se reconnoître, & de les suivre dans l'horrible desordre où ils estoient, & dans la crainte qu'ils avoient que toute l'armée ennemie ne se fût avancée, pour les combatre s'ils sortoient. Mais dés le lendemain, pour se venger bruta-

lement de ceux qui les avoient sur-
1379. pris, ils se jetterent indifferemment, comme autant de bestes feroces, sur tout ce qu'il y avoit d'Ultramontains dans Rome, sans aucune distin-
Num. c. 14. ction d'âge, de sexe, & de condition; sans même avoir égard au sacré caractere des Prelats, tuerent ceux-cy, blesserent ceux- là, & aprés leur avoir fait à tous une infinité d'outrages, les jetterent dans des cachots, où ils les laisserent long-temps lan-
Froissart. guir accablez de toute sorte de miseres. Sur tout ils déchargerent impitoyablement leur rage sur les pauvres Prestres Bretons qui estoient à Rome en assez grand nombre, pour obtenir des benefices, & ils les massacrerent sans misericorde, quoyque la Bretagne reconnût le Pape Urbain, parce que le Duc Jean de Montfort, qui tenoit le parti d'Angleterre, étoit aussi pour Urbain, en faveur duquel les Anglois s'estoient declarez.

Ce Pape cependant se vit bien-tost en estat de se restablir par une bonne armée qu'il avoit pris grand soin

de mettre sur pied, aussi-tost qu'il sçût que les Cardinaux procedoient tout ouvertement contre luy. Elle estoit composée des troupes que l'Empereur luy avoit envoyées, de celles qu'il avoit fait lever en Lombardie, & des vieilles Bandes du fameux Capitaine Anglois ou Gascon Jean Aucut, qui aprés la paix de Bretigny passa les Alpes au service du Marquis de Montferrat, avec la plus grande partie des Compagnies desapointées, qu'on appelloit *les Tard-venu*. Il avoit fait durant quinze ou seize ans de si belles choses en servã les Papes & les autres Princes, selon qu'il y trouvoit ses avãtages, que les Italiens mêmes avoüent, que c'est de luy qu'ils ont appris l'art de faire la guerre regulieremẽt, que l'on ne sçavoit presque plus en Italie, quãd il y vint. Il avoit envirõ quatre mille hõmes de gẽs ramassez, mais qu'il avoit bien aguerris; & comme il étoit toûjours à celuy qui faisoit ses cõditiõs meilleures, Urbain qui n'épargnoit rien pour se maintenir, fit si bien

1378.

Froissart. Blond. Platin. Bonin-segn. Sabellic. Vvalsig. in Ricard. 2.

1379. à force d'argent, qu'il l'obligea à se joindre à son armée, commandée par le Comte Alberic de Balbiano, qui quelque tems aprés, ayant armé & discipliné les troupes Italiennes, selon l'art qu'il avoit appris du Capitaine Aucut, eut la gloire de delivrer l'Italie de l'oppression des Aventuriers estrangers qui la ravageoient, & qu'il défit, & repoussa les uns apres les autres au delà des Alpes.

Froiss-sart. S. Ant. 3. part. tit. 24. Niem. Pand. Collen. Hist. l. 5. Platin. Argentre l. 8.

Urbain se voyant de si grandes forces rentre dans Rome avec toute l'armée, se rend d'abord maître du Bourg Saint Pierre, d'où l'on chassa sans peine ce peu de Bretons qui s'y estoient retranchez, & qui se sauverent dans le Château Saint Ange, fait poursuivre avec plus d'ardeur le siege, que l'on avoit mis depuis prés d'un an devant cette Place, & la reduit enfin en peu de tems à la derniere extremité. C'est pourquoy l'armée de Clement s'estant avancée pour la secourir, alla mettre le siege devant Marino, petite Ville à quatre lieuës de Rome, en tirant

vers Naples, soit pour ne pas laisser derriere soy une Place qui luy eût pû couper les vivres, soit pour faire diversion, & attirer hors de Rome les Urbanistes, par la crainte de perdre un poste qui leur estoit necessaire, & d'où l'ennemy pouvoit faire tous les jours des courses jusques aux portes de la ville. Cette derniere chose ne manqua pas d'arriver ; le Comte Alberic de Balbiano ayant laissé peu de gens pour garder ses postes devant le Château, sortit de Rome avec toute l'armée, le vingt-huitiéme d'Avril, & vint camper sur le soir à la vûë de Marino. Le Comte de Montjoye ne voulant pas attendre l'ennemy en de foibles retranchemens, qu'on eût pû aisément forcer en quelque quartier, en fort aussi resolu de donner bataille, à quoy l'on se disposa des deux costez, durant la nuit, de sorte que le lendemain de bon matin les deux armées se trouverent rangées en bataille selon cét ordre.

1379.

Le Côte Alberic avoit partagé son

infanterie en deux grands batail-
1379. lons quarrez, ayant à droit & à gauche la Cavalerie sur les aîles, de sorte que ces deux grands Corps estoient que ces deux differentes armées, disposées sur une mesme ligne, qui avoit beaucoup de hauteur, & qu'on ne pouvoit pas facilement enfoncer. Il prit celuy de la droite à conduire, & comme il estoit fort jaloux de la gloire de son païs, il donna celuy de la gauche à Galeazzo Peppoli, Capitaine de grande reputation parmy les Italiens. D'autre costé le Comte de Montjoye selon l'usage de deçà les monts, où les armées sont d'ordinaire divisées en avant-garde, & corps de bataille, partagea la sienne en trois Corps. Il se mit à la teste des Bretons, ausquels il avoit donné l'île droite; les Gascons furent à la gauche commandée par Bernard de la Sale, & ce qu'il avoit d'Italiens & de Savoyards fut mis au milieu, sous la conduite du Capitaine Pierre de la Sogie.

Ce fut alors qu'on vit ce qu'on n'avoit pas encore vû, à sçavoir les 1379. Clefs de Saint Pierre, & des Tiares Pontificales opposées les unes aux autres, & si je l'ose dire, s'entremenaçant sur les drapeaux & les Cornettes desdeux armeées ennemies qui alloient combattre, & répandre le sang Chrétien, pour le trône de ce Royaume tout spirituel que Jesus-Christ n'a estably dans son Eglise, qu'en versant tout son sang pour le salut de tous les hommes, & en pacifiant toutes choses au Ciel & sur la terre. Tant nos passions dereglées tirent de force de nostre foiblesse, pour renverser tous les desseins de Dieu, en tournant contre nous, par un extrême desordre, pour nous perdre, les mêmes choses que Dieu a ordonnées par une sagesse infinie, pour nous rendre heureux.

On combatit de part & d'autre avec plus d'ardeur & d'opinâtreté que l'on n'avoit fait de long-tems dans les guerres d'Italie. Le Comte Alberic s'ébrāla le premier au sō des

trompettes ; & comme les troupes
1379. du grand Corps qu'il conduisoit estoient disposées sur un tres-grand front, il alla fondre en même tems sur le petit Corps du milieu, & sur l'aîle gauche des ennemis, où Bernard de la Sale combattoit avec ses Gascons. Le Corps de bataille qui estoit foible, ne pût pas long-tems resister;& quoyque les Gascons combatissent tres-vaillamment,toutefois comme ils estoient en assez petit nõbre,& qu'ils eurent sur les bras toutes les troupes d'Alberic,qui aprés la déroute du Corps de bataille, s'étoient reünies pour les attaquer toutes ensemble,ils furent enfin enfoncez, & presque tous taillez en pieces, ou faits prisonniers, avec leur Capitaine Bernard de la Sale.

Cependant la fortune des deux armées estoit bien differente de l'autre costé.Car les Bretons qui avoient la pointe droite,& à leur teste le Comte de Montjoye General de l'armée Clementine, donnerent avec tant de furie dans le gros des Bataillõs de

Galeazzo Peppoli, & retournerent si souvent à la charge, qu'ils le firent enfin plier, & l'enfoncerent, quelque effort que pût faire Peppoli pour arrester ses gens, qui ne combattoient plus qu'en reculant, & en desordre : de sorte que le General Montjoye, qui les poussant toûjours plus vivement, leur fit enfin lâcher le pied, croyoit déja tenir la victoire, lorsque le Comte Alberic qui avoit vaincu de son côté, la luy vint ravir, pour la mettre tout entiere dans un party. Car comme il vit ses gens de la gauche si mal menez, il laissa là les fuyars, & accourant promptement au secours des siens, il alla prendre l'ennemy par derriere, & en même temps Peppoli ralliant & animant ses troupes, qui reprirent cœur à la vûë d'un si puissant secours, le ramene au combat, arreste ceux qui poursuivoient chaudement la victoire, & les attaque de front tandis qu'on les prend aussi par les flancs : & qu'on les charge furieusement en queuë. Ainsi

1379.

——— les Bretons enfermez entre deux
1379. grands Corps, dont le moindre surpassoit le leur, furent si entierement défaits, qu'à peine en resta-t-il un seul qui ne fût ou pris ou tué. Le Comte de Montjoye fut du nombre des prisonniers avec Bernard de la Sale, Sylvestre de Budes, qui fut pris par le Capitaine Aucut, & soixante autres des principaux Chefs & plus de cinq mille hommes demeurerent estendus sur la place.

Walsing. in Rich. 2.

Le victorieux Alberic retourna le même jour à Rome, où il fit son entrée comme en triomphe, avec de grandes acclamations des Romains, qui l'appellerent le second Camille, pour avoir delivré Rome des Gaulois. En effet, pour comble de joye, le même jour la garnison Françoise du Château Saint Ange n'esperant plus de secours, & manquant de vivres, se rendit à composition, & les Romains, dans le transport & l'excez de la joye qu'ils eurent de se voir enfin delivrez des furieuses incommoditez qu'ils en avoient receuës, le

Litt. Encycl. Vrban. apud Odoric. Rayn. Raym. Capuc. V. S. Cathar. Sen. p. 3. c. 2.

démolirent presque tout entier, mais ——
il fut rebasty quelque tems aprés par 1379.
Boniface IX. successeur d'Urbain. *Niem.*
On ne peut exprimer la joye que ce *l.1.c.20.*
Pape reçût d'une si belle victoire,
dont il crût que les suites luy se-
roient extrêmement avantageuses. Il *Pand.*
fit le soir même le Comte de Balbia- *Colle-*
no, & Galeazzo Peppoli, Chevaliers *nut. Hist.*
de la Sainte Eglise, & peu de jours *Neap.*
aprés il rendit de solemnelles actions *l.5.*
de graces à Dieu dans la Basilique *Raym.*
de Saint Pierre, où, suivant le conseil *Capuc.*
de Sainte Catherine de Sienne, il al- *Vit. S.*
la, pieds nuds en procession, depuis *Cath.*
Sainte Marie au delà du Tibre, où il *Sen. S.*
estoit logé durant le siege du Châ- *Anto-*
teau Saint Ange. *nin. loc. cit.*

On dit aussi que cette Sainte Sien-
noise avoit fort exhorté par lettres, *In lib. ep.*
le Comte Alberic, & les autres Chefs *S. Cath.*
de l'armée d'Urbain, à se porter *n.221.*
vaillamment en cette bataille, où ils
pouvoient même aquerir, par une
glorieuse mort, la palme du Martyre,
leur promettant au reste, qu'à l'e-
xemple de Moyse, elle leveroit pour

eux les mains au Ciel, dans l'ardeur
1379. du combat qu'ils alloient donner,
Mais comme dans l'Auteur qui rapporte le contenu de cette Lettre, on voit que la date, écrite tout au long sans chiffre, est du sixiéme jour de May de cette année mil trois cens soixante & dix-neuf, & que dans la page suivante il dit selon de bons Auteurs, & entre autres le Confesseur de cette Sainte, que cette bataille se donna le vingt-neuviéme jour d'Avril de cette même année; je crois qu'il me sera permis de dire, qu'on ne doit gueres s'arrester à un homme qui examine si peu ce qu'il écrit qu'il ne s'apperçoit pas d'un si ridicule parachronisme; qui luy oste toute creance. Aussi j'avoüeray franchement, que c'est cela même qui fait, que ces Lettres de Sainte Catherine, qui sont toutes remplies de terribles injures, contre le stile ordinaire des Saints, & qu'on dit pourtant qu'elle dicta pendant qu'elle estoit en extase, me sont extrêmement suspectes, & qu'elles pourroient bien estre sup-

Per literas, quas alienato à sensibus animo, sexto Maij die, hoc anno dictavit. *Odoric. Rayn. n. 24.*

posées, vû la contradiction manifeste qu'on y trouve, & le peu d'apparence qu'il y a qu'on ait l'esprit appliqué à écrire ou a dicter des Lettres, & des Lettres pleines d'injures, tandis que l'on est en extase. 1379.

Quoyqu'il en soit, il est certain que cette victoire déconcerta le parti de Clement, qui se trouvant sans force, & ne se croyant pas trop en seureté à Fondi, pria la Reine de Naples de luy envoyer une puissante escorte qui le conduisit dans cette grande Ville, où il fut reçû avec toute sorte de magnificence par la Reyne, qui avec le Prince Othon son mary, & tous les Grands du Royaume, luy rendit publiquement dans son palais tous les devoirs que les Princes Chrêtiens ont coûtume de rendre au Vicaire de Jesus-Christ en terre. Mais cette pompe fut bien-tost troublée, par l'horrible tumulte qui se fit dans toute la Ville, où tout prit les armes contre la Reyne pour le Pape Vrbain. Car soit que le peuple, qui avoit eu beaucoup de

Colle-nut. l. 5. Diar. M.S. Heß. Pignat. ap. Rayn.

joye de l'exaltation d'un Napolitain,
1379. fût irrité de ce qu'on vouloit priver leur Ville de cét honneur, en mettant en sa place un François, ou qu'il craignît qu'Urbain, qui estoit alors le plus fort, & avoit fulminé contre tous ceux qui adhereroient encore à la Reyne qu'il avoit déja deposée, ne vint fondre sur eux, avec son armée victorieuse : il est certain qu'on murmuroit ouvertement dans Naples contre la Reine, & qu'on chargeoit de maledictions Clement, qui estoit traité d'Antipape par le peuple, au moment même que toute la Cour l'adoroit comme le vray Successeur de Saint Pierre.

Or il arriva que durant cette ceremonie, un artisan, qui dans la foule de ceux qui accouroient à ce spectacle, s'estoit avancé des premiers, detestant comme les autres ce qu'on y faisoit, se prit à crier tant qu'il pût qu'on leur vouloit faire adorer la beste, en leur faisant reconnoître un Intrus, & un Schismatique pour Pape ; ce qu'un homme de qualité,

qui estoit tout auprés de luy, ne pouvant souffrir, il luy donna un si grand coup de poing sur le visage, qu'il luy enfôça le pouce dans l'œil & le luy creva. Alors un neveu de cét artisan, jeune homme plein de feu, & resolu de venger cette injure, fit tant de bruit parmy le peuple déja tout disposé à la revolte, par l'aversion qu'il avoit au party de Clement, qu'en un instant tout courut aux armes dans tous les quartiers. L'on se saisit des principaux postes; on fit des barricades, qu'on poussa jusqu'auprés du Palais de la Reine; on chargea les gardes, qui furent obligez de se retirer; on se rendit enfin maistre de tout, à la reserve de tres-peu de postes, qu'on estoit en estat de forcer, sans beaucoup de resistance; comme on a vû de nos jours, un jeune pescheur, dans cette même Ville, faire soûlever tout le peuple, qui luy obeïssoit aveuglément, & contraindre enfin le Viceroy de ceder à cét effroyable débordement de fureur & de

1379.

1379 violence, auquel il fut d'abord impossible de resister. Ainsi ce Pape & la Reyne, surpris dans ce soudain soûlevement, ne purent se mettre à couvert d'un si terrible orage, qu'en se sauvant, cemme ils firent, dans le Château de l'Ouf, où l'on entreprit même de les assieger. C'est pourquoy Clement voyant bien qu'il n'y avoit plus de seureté pour luy dans l'Italie, où son adversaire estoit tres-puissant, & luy tres-foible, aprés la défaite de son armée, & la revolte de Naples, resolut de se retirer en France, & de transporter sa Cour à Avignon, où les Papes avoient tenu leur Siege si long-tems.

Ant. V. Clem. Collenut Summōt. l. 2.

Ayant donc concerté avec la Reine, qui prit des mesures pour se tirer adroitement du danger où elle se trouvoit, il s'embarqua sur les galeres de cette Princesse, avec tous ses Cardinaux, excepté deux, qui furent le Cardinal de Sainte Praxede, & celuy de Saint Sixte, qu'il laissa pour avoir soin de ses affaires, & pour soûtenir ceux qui estoient encore

à luy;

à luy ; & aprés une assez fâcheuse navigation, il surgit enfin le dixiéme de Iuin au Port de Marseille, d'où aprés y avoir reçu, par les ordres de la Reine Comtesse de Provence, tous les honneurs qu'on rend aux Papes, il se rendit à la Ville Pontificale d'Avignon, qui reçût avec une magnificence proportionnée à la joye qu'elle avoit d'estre de nouveau la demeure & le Siege des Souverains Pontifes.

1379. Aut. V. Clem. Collenut. Du Puy. Du Chesne.

Cependant la Reine, laquelle se voyoit pressée des rebelles, qui protestoient de ne point mettre bas les armes qu'on n'eût rendu obeïssance au Pape Urbain, fit semblant de se repentir d'avoir suivy le party de Clement, & promit solennellement au peuple, de rentrer dans celuy d'Urbain, aussi-tost que pour prendre ses seuretez, elle auroit obtenu la paix qu'elle luy alloit demander. En effet, elle luy envoya les Comtes de Nole, & de Saint Severin, avec l'Admiral de Naples, qui furent tres-bien reçûs, parce qu'il esperoit

T. 2. de Schism. M. S. Vatic. ap. Raynald. Litt. Encycl. Vrba. Ciacon.

tirer de grands avantages de ce Trai-
1379. té, & de la prompte reduction de ce Royaume, où il avoit grande envie d'establir puissamment sa Maison. Mais comme cette Reine adroite ne faisoit toutes ces avances que pour l'amuser, aussi bien que ceux de Naples, en attendant que le Prince Othon son mary eût ramassé les troupes Allemandes, qui estoient aux environs de cette Ville; si tost qu'elle eut de ses nouvelles, elle rappella ses Ambassadeurs, sans avoir rien conclu, & peu de jours aprés, le Prince estant entré dans Naples avec ses vieilles bandes d'Allemans, surprit les rebelles, força leurs postes; & aprés avoir battu en plusieurs petits combats les plus opiniâtres de cette populace mutinée, il cõtraignit les autres de se soumettre à tout ce que la Reine voulut: de sorte qu'ils souffrirent mesme qu'on ruinât le Palais de l'Archevêque, qu'Vrbain avoit nommé, & que le peuple, au commencement du tumulte, y avoit estably, pour faire dépit à la Reine.

Diar. Neapol. Hect. Pignat. ap. Raynald.

Tant on doit peu conter sur les mouvemens du peuple, qui passe aisément d'une extremité à l'autre, selon que les passions differentes, dont il est agité, le tournent, & qui ensuite n'a rien de plus assuré, ny de plus constant, que sa legereté & son inconstance. 1379.

Et c'est ce qu Urbain mesme experimente dans Rome, presque en même tems que la Reine à Naples. Car comme dans la prosperité de ses affaires, il agissoit assez selon son humeur altiere & severe, qui ne plaisoit pas aux Romains, & que d ailleurs les troupes de la Reine, aprés que le tulmute de Naples fut appaisé, faisoient de grands ravages jusques à leurs portes ils se soûleverent contre le Pape, qu'ils croyoient auteur de leurs maux. Ils entreprirent mesme de le faire perir par le poison; & cét horrible attētat n'ayāt pas reüssi ils allerent investir en armes le Palais. Mais le Pape, sans s'estonner, se resolut sur le champ de faire en cette occasion ce que

Gobel. in Cosmod. æt. 6. c. 76.

que fit Boniface VIII. quand il fut
1379. surpris dans Anagnie, par les Colonnes, & de mourir avec les marques de sa dignité. S'estant donc révestu de ses ornemens Pontificaux, il se mit sur son trône, fit ouvrir toutes les portes; & s'adressant à ces furieux qui entroient en foule l'épée à la main, il les arresta tout court, sans faire autre chose que leur dire d'un ton majestueux, ce que Jesus Christ dit aux Iuifs, qui venoient à luy pour le prendre, *A qui en voulez-vous*. Cela les surprit tellement, & leur jetta tant de terreur dans l'ame, qu'ils se retirerent les yeux baissez, comme ne pouvant soûtenir l'éclat d'une si haute majesté, & ayant hôte & horreur de leur attentat. Et peu de tems aprés, par l'entremise principalement de Sainte Catherine, qui agit puissamment en cette occasion auprés de Dieu par ses prieres; & auprés des Romains par ses remontrances, ce peuple rentra si bien dans son devoir, que les mesmes armes qu'il avoit prises contre Urbain, il

Raym. Capuc. V. S. Cath. 3. p. S. Antonin. 3. p. tit. 24.

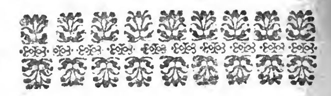
les employa pour sa défense contre
les troupes de la Reine. 1379.

Alors ce Pape reprenant, selon
sa coûtume toute sa fierté, quand ses
affaires se trouvoient en meilleur
estat, fulmina de nouveau contre
elle, & contre Clement. Il publia *apud.*
méme une Croisade, & accorda de *Odoric.*
grandes Indulgences à tous ceux *Raynal.*
hoc an.
qui prendroient les armes pour leur *& se-*
faire la guerre, & qui courroient *quent.*
sus à leurs partisans; ce que Clement,
pour rendre la pareille à son
Rival, ne manqua pas de faire aussi
de son costé. Ainsi ces deux Papes,
abusant de leur autorité, furent cause
d'une infinité de maux, & d'horribles
desordres, qui se firent dans
presque toutes les Provinces de la
Chrestienté, où, sous pretexte d'obeïr
aux Bulles des Papes, on traitoit
comme des Schismatiques, &
des Heretiques, avec d'estranges
cruautez, ceux qui estoient d'une
autre obedience, & l'on ne vit par
tout, au commencement de ce Schisme,
que de scandaleux & sanglans

effets de cette funeste division, qui
1379. les armoit, d'une maniere si injuste ;
Theod. & bizarre, les uns contre les au-
Niem. tres, quoy qu'ils fussent tous unis
l.1.c.19. par le lieu d'une mesmeReligion, &
Du Chesne. de l'obeïssance qu'ils rendoient de
bonne foy au Saint Siege, en la per-
sonne de celuy qu'ils croyent être
le vray Pape. C'estoient là les guer-
res qui se faisoient entre les parti-
culiers, tandis que la Reine Ieanne
se disposoit à soûtenir celle dont
elle estoit tout ouvertement mena-
cée, & pour laquelle on faisoit de
fort grands preparatifs. Car cette
Princesse, qui estoit assurée de Na-
ples, où le Prince son mary estoit
le plus fort, voyant qu'Urbain, qui
ne craignoit aussi plus rien du costé
des Romains, luy suscitoit un puis-
sant ennemy, auquel il donnoit son
Du Puy Royaume pour luy faire la guerre,
Hist. du passa promptement en Provence,
Schis. pour en tirer le secours qu'elle en
Du Chesne. esperoit. Et aprés avoir conferé avec
Bouche le Pape Clement à Avignon, pour
Hist. de Prov. trouver les voyes de ruiner le dessein

de leur ennemy, elle remonta sur ses galeres, avec ce qu'elle pût emmener 1379.
de Provençaux, & reprit la route de Naples, où, suivant le conseil de Clement, elle fit l'année suivante la celebre adoption de Louis Duc d'Anjou, de laquelle il faut maintenant que je fasse voir l'importance, les causes, la maniere, la justice, & les suites qu'elle eut particulierement durant le Schisme.

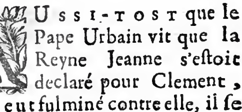




HISTOIRE DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

LIVRE SECOND.

Ann. 1380. Aut.V. Clem.



AUSSI-TOST que le Pape Urbain vit que la Reyne Jeanne s'estoit declaré pour Clement, & qu'il eut fulminé contre elle, il se resolut d'investir du Royaume de Naples, comme d'un Fief devolu au Saint Siege, quelque puissant

Prince qui fuſt capable d'en chaſſer cette Reyne. Et comme, outre la haine, & la vengeance qui le portoient à cette reſolution, il avoit encore l'ambition dans l'ame, & le deſir deſordonné d'agrandir ſa Maiſon: il s'imagina que le Prince qu'il choiſiroit, ſeroit bien aiſe, pour avoir l'inveſtiture d'un ſi beau Royaume, de luy faire, en faveur de François Prignan ſon neveu, des avantages qu'il n'auroit pû obtenir de la Reyne Jeanne. Pour cét effet, il envoya vers Loüis Roy de Hongrie, parent de cette Princeſſe, laquelle ce Prince haïſſoit mortellement, & qu'il avoit meſme autrefois contraint, à force d'armes, de ſortir du Royaume, parce qu'il la croyoit coupable du parricide commis en la perſonne du Prince André ſon premier mari, & frere de ce Roy. Et parce que ces deux Royaumes ſont trop éloignez, pour pouvoir eſtre poſſedez par un ſeul, & que luy-même, aprés avoir eſté trois ans dans celuy de Naples, lors qu'il y fut pour

1380. Niem. l. 1. c. 21.

venger la mort de son frere, n'en
1380. avoit pas voulu prendre la Couronne, il la luy offrit pour Charles le Jeune Duc de Duras, Prince de son sang, & le plus proche heritier aprés luy, de la Reine Jeanne : car ils étoient tous trois issus de Germain, ayant également pour bisayeul Charles II. Roy de Naples, fils du grand Charles d'Anjou, frere de Saint Louïs.

V. les Tables General. de M. du Puy du Traité des Droits du Roy. Niem.

Cette proposition fut receuë agreablement du Roy de Hongrie. Comme il estoit accablé de vieillesse, & de maladie & qu'il n'avoit que deux filles, qu'il vouloit faire l'une Reine de Hongrie, & l'autre Reine de Pologne, il craignoit que s'il venoit à mourir, les Hongrois ne missent sur le trône Charles de Duras, qui avoit acquis parmi eux beaucoup de reputation, & qu'ensuite il n'exclût ses filles de ces deux Royaumes qu'il leur destinoit. C'est pourquoy, voyant que son interest s'accordoit avec sa vengeance, il se resolut d'embrasser une si belle oc-

casion d'éloigner pour toûjours de la Hongrie, ce Prince Charles son 1380.
cousin, en luy faisant conquerir un Royaume en mesme temps qu'õ l'ôteroit à celle qu'il regardoit toûjours comme la meurtriere de son frere. D'autre part, Charles de Duras eut d'abord ou du moins fit semblant d'avoir quelque peine à consentir à une chose si avantageuse, que le Pape & le Roy de Hongrie luy proposoient. La Reine Ieanne avoit pris soin de l'élever dés son enfance avec beaucoup de tendresse & d'affection, comme si ç'ût esté son propre fils qu'elle destinoit à la Couronne de Naples, si elle se trouvoit à la mort sans enfans, comme il y avoit beaucoup d'apparẽce qu'elle n'en auroit point. Et en effet, c'étoit dans ce dessein qu'elle luy avoit fait épouser la Princesse Marguerite sa niéce, fille de sa sœur Marie, qui avoit épousé le vieux Charles de Duras, oncle d'i celuy : de sorte qu'il y avoit une ingratiude effroyable à se declarer ennemi de cette Reine,

qu'il estoit obligé, par toutes les
1380. loix divines & humaines, de considerer comme sa propre mere ; outre que la succession du Royaume qu'on luy offroit, ne luy pouvoit manquer ; que la Reine l'en pouvoit priver, en punition de son ingratitude ; qu'il estoit incertain si le succés de la guerre qu'il faudroit entreprendre pour le conquerir, luy seroit favorable ; & qu'ayant laissé sa femme, & ses enfans au pouvoir de la Reine, quand il passa de Naples en Hongrie, il avoit lieu d'apprehender qu'elle ne vengeât sur eux une si horrible perfidie. Cela sans doute êtoit capable de le détourner de cette entreprise. Mais comme il avoit l'ame méchante & perfide, & une extrême ambition, l'esperance d'un bien present, quoy qu'incertain, prevalut tellement, dans son esprit, à la certitude qu'il avoit de le posseder legitimement aprés la mort de la Reine sa bienfaictrice, qu'il se resolut de sacrifier à cette aveugle passion sa conscience, son

honneur, sa femme, ses enfans, sa fortune même, qu'il tiroit de l'état certain où elle estoit en asseurance, pour l'exposer au hazard d'estre entierement ruinée, ou par le sort des armes, ou par la juste indignation d'une Reine, qu'il trahissoit avec tant d'infamie. Tant les bien-faits, l'honneur, l'alliance, la parenté, la conscience, & tous les devoirs les plus indispensables de la societé civile, ont peu de pouvoir sur le cœur de ces Princes qui n'ont pour maxime fondamentale de leur politique, & pour regle de leur conduite, que leur interest, & la possession presente de tout ce qui les accommode. 1380.

La Reine ayant esté bien informée de cette ligue qui se formoit contre elle, prit conseil du Pape Clement, pour trouver les moyens de se mettre à couvert de cette tempeste qui devoit bien-tost fondre sur elle. Clement, qui avoit à peu prés autant d'interest qu'elle en cette affaire, & qui avoit besoin d'un puissant Prince qui luy conservât la pos-

1380. session d'une partie si considerable de l'Italie, la fit aisément convenir de ce qu'il avoit projetté. Car il luy remontra, *Que puisque ses parens les plus proches, qui avoient l'honneur d'estre descendus, comme elle, du Roy Charles d'Anjou, & celuy-là mesme qu'elle avoit designé son successeur, au lieu d'estre ses protecteurs, estoient devenus ses plus mortels ennemis & ses plus implacables persecuteurs; il falloit, pour punir la plus detestable ingratitude qui fust jamais, & pour s'asseurer un puissant secours, quelle prît dans l'auguste Maison de Frãce, dont elle estoit sortie, quelque Prince qu'elle adoptât pour son fils & son successeur, & qui en suite seroit obligé, par generosité, par amour, par reconnoissance, & par interest, à la secourir de toutes ses forces: Qu'il n'y en avoit point de plus propre que l'aînée des trois freres du Roy Charles le Sage. Louis Duc d'Anjou, qui en vertu de cette adoption seroit le chef de la seconde Maison Royale d'Anjou comme Charles Comte d'Anjou, & frere du Roy saint Louis,*

l'avoit esté de la premiere: Que c'estoit un Prince, qui dans la force de son âge, où il se trouvoit alors, possedoit beaucoup d'excellentes qualitez toutes propres à faire un grand Roy, estant également sage, & vaillant tres-experimenté dans les affaire politiques, & dans celles de la guerre, l'ayant faite avec beaucoup de gloire & de bonheur en Guienne contre les Anglois: Que la Noblesse Françoise, & tous les Braves du Royaume qui avoient servi sous ce Prince dans les guerres de Guienne, de Gascogne, & de Languedoc, ne manqueroient pas de le suivre encore dans celle d'Italie, où avec la gloire qu'ils aqueroient, ils pouvoient attendre de grandes recompenses, aprés la victoire dans un Royaume où il devoit un jour estre le maistre, & qu'ensuite l'on pouvoit croire qu'il auroit le même succés cõtre les Hõgrois de Charles de Duras, que le grand Charles d'Anjou avoit eu contre les Allemans de Conradin. 1380.

Il n'en fallut pas davantage pour persuader une Reine qui avoit tát de sujet de haïr ses plus proches parens,

dont elle estoit persecutée d'une si
1380. cruelle maniere, & qui ne cherchoit qu'un puissant appuy, qu'elle pouvoit aisément trouver sans sortir de la Maison Royale dont elle estoit, & dans un Prince qui estant fils d'un Roy de France, estoit incomparablement plus prés de la Couronne que tous ces cadets de Hongrie & de Duras, qui en estoient éloignez de tant de degrez. C'est pourquoy, quand elle vit que Charles son cousin & son neveu estoit disposé à luy faire la guerre, & que le Pape Urbain, pour l'obliger à marcher au plûtost contre elle, avoit recommencé à la foudroyer de ses Anathêmes, à la priver de son Royaume, & à absoudre ses sujets du serment de fidelité, elle signa, le vingt-neuviéme de Juin, à Naples, dans le Château de l'Oeuf, l'Acte authentique qu'elle fit de l'adoption & filiatiõ legitime de Louïs Duc d'Anjou, pour luy succeder au Royaume de Naples, ou de Sicile, comme on l'cppelloit alors, & aux Comtez de Provence,

Tresor des Chartes V. les Annot. sur l'Hist. de Ch. 6. S. Marthe. Du Puy. Bouche Hist. de Prov.

de Forcalquier, & de Piemont, & apres luy le Prince Louïs son fils, & leur posterité. Ces Lettres furent confirmées par le Pape Clement le vingt-uniéme Juillet de cette méme année. Et d'autant que par l'Acte de l'investiture que Clement IV. donna aux Roy Charles d'Anjou, il est porté que personne ne pourra succeder au Royaume qu'il ne soit descendu du mesme Roy Charles, le Pape, en confirmant cét Acte d'adoption, revoqua cette clause, & l'annulla, du consentement de la Reine, qui ratifia cét article. 1380.

Voilà le fondement du droit que les Princes de la seconde Maison d'Anjou ont eu au Royaume de Naples; & que nos Rois y ont encore aujourd'huy, en vertu du Testament de Charles IV. Roy de Naples, & Comte de Maine, le dernier de ces Rois Angevins, qui institua son heritier en son Royaume & en ses Comtez de Provence & de Forcalquier, le Roy Louïs XI. son Cousin Germain, & aprés luy tous ses

Successeurs Rois de France. Et il ne
1380. sert de rien de dire que plusieurs ont crû que Clement étoit Antipape; la Reine de Naples & les François l'avoient reconnu, de bonne foy, pour vray Pape, aprés qu'on eut examiné cette importante question, avec toute l'exactitude imaginable, dans la grande Assemblée du bois de Vincennes, & dans celles de l'Université de Paris, qui fit sur cela son Decret du commun consentement de toutes les quatre Facultez. Et dailleurs, on n'a jamais pûst sçavoir de certitude, ni ensuite faire paroître qu'il ne le fût pas, puis que l'Eglise même n'a pas cru avoir d'assez fortes preuves, pour rien determiner surce sujet. D'où il s'ensuit manifestement, que selon toutes les Loix, l'Acte qu'il fit en confirmant celuy de l'adoption du Duc d'Anjou, estoit tres-legitime; & que comme ce Pape estoit en possession du Pontificat, à l'égard de la Reine Jeanne, & des Fráçois, ces deux Actes tres authentiques aqueroient incon-

testablement à ce Prince, pour luy
& pour ses heritiers, le droit de suc- 1380.
ceder à ce Royaume. Aussi Alexan- 1409.
dre V. & Jean XXIII. reconnus *Sūmont.*
de toute l'Eglise representée par le *Du Puy. Droits*
Concile de Constance, pour vrais *des Rois*
Papes, confirmerent l'adoption du *d. Fran-*
Duc d'Anjou, en dōnant l'investitu- *ce Anno-*
re du Royaume à Louïs II. fils de ce *tat. sur l'Histoi-*
Prince, contre Lancelot, ou Ladislas *re de*
son competiteur. Le Concile même, *Char-*
& Martin V. apres que le Schisme *les VI.*
fut aboli, en firẽt autant en faveur de 1419.
Louïs III. qui fut adopté par Ieanne
II. laquelle irritée contre Alphonse
Roy d'Arragon qui par une extrême
ingratitude la vouloit traiter en Ty-
ran, revoqua l'adoption qu'elle avoit
faite auparavant en sa faveur. Les
deux freres de Louïs René & Char-
les Comte du Maine, furent substi-
tuez à ses droits; & ensuite Charles
IV. fils de ce dernier succeda aux
Etats de sō oncle René Roy de Sici- 1474.
le, en vertu de l'acte de cette investi-
ture & du Testamẽt de ce Roy, que la
Reine Ieãne II. avoit encore institué

son heritier ; & comme Charles
1380. mourut sans enfans, il declara ses
1481. heritiers ses plus proches parens du côté des masles Louïs XI. & Charles son fils, & leurs successeurs Rois de France ; ce qui fut confirmé par les investitures que donna le Pape Allexandre VI. Ainsi le Royaume de
1495. Naples ayant esté si solennellement
1500. uni à la Couronne de France, par des Actes si authentiques, pas un de nos Rois, selon les Loix fondamentales de l'Etat, n'y a pû renoncer par aucun traité ni libre, ni forcé au prejudice de ses successeurs, lesquels y sont appellez par un droit qui prend son origine d'une adoption tres-legitime, & confirmée tant de fois par les Papes, de qui ce Royaume releve. Je crois que j'ay dû éclaicir en peu de mots ce point important, & qui entre si naturellement en mon Histoire, à l'occasion du Schisme, qui par les puissans ennemis que le Pape Urbain suscita à la Reine Jeanne, donna lieu à l'adoptiō qu'elle fit de Louïs d'Anjou,

Cette Princeſſe, en luy envoyant les Lettres Patentes de ſon adoptiō, luy en écrivit de particulieres, par leſquelles elle le conjuroit de marcher promptement à ſon ſecours, pour prevenir ſon ennemi : mais la mort de Charles V. arrivée ſur ces entrefaites, ſi à contre-tems pour cette entrepriſe, y apporta de ſi grāds obſtacles, qu'il ne put arriver aſſez-toſt pour la garantir du mal-heur dont elle ſe voyoit menacée. Ce Sage Roy Charles mourut en la quarante-deuxiéme année de ſon âge, le ſeiziéme de Septembre de cette année mille trois cens quatre vingts, en laiſſant à ſes ſucceſſeurs, dans la memoire de ſon regne, la parfaite idée d'un Roy tres-accompli en toutes ſortes de vertus Chreſtiennes, morales, & politiques, ayant méme tellement ſupplée, par ſa prudence, au defaut des militaires, dont ſa complexion trop foible, & ſa langueur continuelle, ne luy permirent pas d'avoir l'uſage, qu'il obligeât le plus belliqueux de Rois d'Angle-

1380. *Auth. Vit. Clem.*

Froiſſart.

1380. terre, d'avouër que jamais Roy ne luy avoit donné tant d'affaires, quoy qu'il n'y eût jamais de Prince qui maniât moins les armes que luy. Mais ſur tout il fit éclater parmi tant de perfections Royales qu'on vit reluire en toute ſa conduite, un grand amour de la Religion, & une ſolide pieté Chreſtienne, dont il a laiſſé d'illuſtres marques à la poſterité durant ſa vie, dans ſes belles fondations, & principalement en ſa mort; où il reçut les Sacremens avec une parfaite tranquillité & preſence d'eſprit, accompagnée de tous les ſentimens Chreſtiens qui peuvent rendre la mort des Saints precieuſe devant Dieu,

I. Juvenal. des Vrſ. Hiſt. de Char. VI.

Cela fait bien voir que le choix qu'il avoit fait de l'obedience de Clement, ſelon l'avis des plus ſages, des plus gens de bien, & des plus ſçavans hommes de la France, auquel il devoit deferer pour agir prudemment, ne luy dóna nulle inquietude ſur le point qu'il eſtoit de comparoiſtre devant Dieu: & ce que l'in-

jurieux Annaliste, qui a si indignement déchiré sa memoire, a osé écrire de son pretendu repentir, en disant qu'il avoit enfin recõnu, mais trop tard, qu'il s'estoit temerairemẽt soustrait de l'obeïssance du Pape Vrbain, pour adherer à l'Antipape, est une fausseté toute visible. Il la debite mesme avec si peu de jugement, qu'elle se détruit par les propres termes de la protestation qu'il veut que ce Prince ait faite authentiquement devant Notaire, peu d'heures avant que de mourir, & laquelle il produit, l'ayant tirée des Archives de Rome. Car dans cét Acte, comme il le rapporte tout au long, le Roy expose brievement que les Cardinaux ausquels il appartient de faire l'election des Papes, & dont le témoignage, cõme de ceux qui sçavent mieux ce qui s'est passé en cette élection, doit estre estimé plus veritable que tous les autres, l'ont asseuré par un Ecrit authẽtique, en leur conscience, que Clement estoit le vray Pape, canoniquement élû, &

1380.

Agnovit scilicet, quamvis serò, temerè se ab Vrbano ad Antipapam defecisse.

Odor. Rayn. ad ann. 1380. *n* 10.

Ibid. n. 10. *initio.*

qu'on a fait ensuite sur cela une longue & meûre deliberation, dans une grande Assemblée de Prelats, de Docteurs, & des gens de son Conseil, suivant laquelle il s'est determiné. Aprés quoy il ajouste que ce n'est point par la consideration du sang, & de l'alliance, ni par aucune autre affection désordonnée; mais que c'est uniquement par la determination des Cardinaux, des Prelats, des Docteurs, & de tout son Conseil, que croyant bien faire, il a tenu, & tient encore le parti du Pape Clement; qu'il proteste neanmoins, comme il a déja fait, que son intention a toûjours esté de suivre tout ce que l'Eglise universelle en ordonneroit, si elle s'assembloit dans un Concile General, & qu'il veut mourir en cette protestation, comme vray fils de l'Eglise.

Voilà comme ce sage Roy mourut tres-catholiquement dans l'obedience du Pape Clement, selon l'Acte même vray ou faux que produit cét Analiste, qui veut qu'il ait

1380. Dominus noster Rex asseruit, & confessus est, quòd ipse non ex cognatione carnali, seu aliâ inordinatâ affectione quacunque motus, sed solùm determinatione, & declaratione dictorum Dominorum

ait reconnu, mais trop tard, qu'il avoit temerairement adheré à l'Antipape. 1380. Ce qu'il y a encore de plus temeraire, & tout ensemble de plus pitoyable dans la conduite de cét Ecrivain, c'est qu'il asseure hardiment, que par un terrible effet de la colere du Ciel, ce Roy fut frapé de la maladie qui le fit perir miserablement desseché, pour avoir dechiré l'Eglise par le Schisme : ce qu'il confirme par le témoignage d'un certain Rodrigue Ruiz Cordelier Espagnol, qu'on disoit estre doüé d'un grand don de Prophetie. Comme si tout le monde ne sçavoit pas que la maladie qui consuma peu à peu ce grand Prince, & le fit enfin mourir de langueur, fut un effet du poisō que Charles, dit le Cruel & le Mauvais, Roy de Navarre, luy avoit fait donner un peu aprés la malheureuse journée de Potiers, plus de vingt-ans avant le Schisme. C'est ainsi que les Ecrivains passionnez, & les visionnaires, qu'il a plû aux simples devots d'ériger en Prophetes,

Cardinalium Prælatorúmque, & aliorū Clericorum prædictorú, & consilij sui deliberatione interuenientibus, credens bené, & licité facere partem præfati D. N. Papæ (Clementis tenuit & tenet, &c.

H

1380. entreprennent, avec vne étrange temerité, de disposer des Jugemens de Dieu, comme il leur plaist, pour les faire servir à leur passion, ou à leur réverie si aveuglement, qu'ils ne voyent pas mesme les veritez les plus connuës de l'Histoire, qui les convainquent honteusement de fausseté, en découvrant le peu qu'ils ont de lumiere & de connoissance. J'ay crû devoir rendre cette justice à la glorieuse memoire de Charles le Sage, duquel on peut dire, à parler fort équitablement, qu'en cette occasion il ne fit rien dont il se dût repentir, & qui ne fût digne d'un Roy Tres-Chrestien, quoy qu'il ait reconnu le Pape Clement jusques à la mort.

Neque ita multó pòst Carolus cœlesti irâ, ob discissam Ecclesiam percussus, exaruit. *Ibid. n.* 9. *Froissart.* Con. in. *de Nãg.* *Duplex.*

Cette mort arresta long-tems à Paris le Duc d'Anjou, que le feu Roy avoit declaré Regent du Royaume. Et comme son dessein estoit de profiter de l'occasion, & de tirer tout l'avantage qu'il pourroit de l'autorité que luy donnoit une si haute dignité, pour se mettre

en eſtat d'aller avec une puiſſante armée au Royaume de Naples, il s'empara d'abord du Treſor du Roy defunt, qui en lingots d'or, en pierreries, en meubles, & en argent, montoit à dix-ſept millions de livres d'or, qui en ce tems là revenoient à nos écus : ce qui fit naître de grands troubles, & de dangereuſes ſeditions en France, & particulierement à Paris, & à Roüen, à cauſe des ſubſides que le Roy Charles VI. venoit d'abolir & qu'il fallut remettre, pour remplir l'Epargne que le Duc Regent avoit épuiſé. Il y eut auſſi bien du trouble parmi les Eccleſiaſtiques, & ſur tout dans l'Univerſité de Paris, qui ſe plaignoit hautement de la Conduite du Pape Clement, appuyé de l'autorité du Regent, qui agiſſoit de concert avec luy, plus encore par intereſt que par affection. Comme par un malheur inévitable dans un Schiſme pareil à celuy-cy, il falloit que les Papes, pour ſe conſerver leur obediéce, dépendiſſent hõteuſement

1380. *Du Tillet. Duplex.*

des Princes & des Grands de la
1380. Cour, parce qu'ils craignoient d'en
estre abandonnez; Clemēt,qui vouloit satisfaire les trente-six Cardinaux qu'il avoit de son costé,& tous ceux qui avoient le plus de faveur & de pouvoir auprés du Roy,afin qu'ils le soûtinssent, leur abandonnoit en quelque maniere, si j'ose m'exprimer ainsi, l'Eglise Gallicane au pillage. Car il leur donnoit presque tous les Benefices, non seulement quand ils vaquoient, mais aussi par avance, avant la mort des legitimes possesseurs, en vertu des reservations & des graces expectatives, qui estoient alors en usage, au grand détriment de l'Eglise, qu'on privoit par là des habiles gens,au merite desquels on n'avoit plus aucun égard. On faisoit mesme de si grandes exactions sur ces Benefices, sous le nom de Decimes, & d'arrerages pretendus par la Chambre Apostolique, qu'on levoit quelque fois pour le dixiéme, & sous d'autres pretextes, plus que le Benefice ne valoit.

Jean Iuven. Gaguin. l. 9 Bellefor. l. 5. Spond.

Cela fit que les Ecoliers, & les Regés de l'Université, voyãt qu'on leur 1380.
ostoit toute esperãce d'aquerir quelque benefice par les voyes du merite, & de la science, & que ceux qui en possedoient quelqu'un, estoient opprimez par ces exactions insupportables, sortirẽt tous les jours de Paris en foule, & alloient chercher, à la honte de la France, chez les Etrãgers, la justice, & la recõpense qu'on doit au merite, & qu'ils n'esperoient plus pouvoir trouver en leur païs. C'est pourquoy l'Université, qui craignoit de voir bien-tost tout deserter, députa Jean Rosse, celebre Docteur, & Professeur en Theologie pour faire sur cela de très-humbles remontrances au Roy, & le supplier de vouloir apporter quelque remede à de si grands desordres. Mais le Regent, qu'on disoit avoir part à ce butin pour sa guerre de Naples, & à qui ensuite Clement donna plus d'une fois la Decime sur tous les biens Ecclesiastiques, en fut si irrité que dés la nuit suivãte il fit enlever,

& mettre en prison ce pauvre Do-
1380. cteur, qui ne pût estre delivré qu'à grand peine, & aprés avoir promis d'obeïr toûjours au Pape Clement. Mais il ne fut pas plûtost sorti du Chastelet, qu'il se sauva de vistesse, & s'alla rendre à Rome au Pape Urbain, qui esperant de pouvoir profiter de cette accasion, pour ramener à son parti une si fameuse Université, luy écrivit à ce sujet une belle & grande Lettre, que le Recteur fit lire en pleine Assemblée.

A la verité c'estoit donner lieu au Régent de le maltraiter; parce que comme il n'est pas permis de se liguer, & de faire une espece d'association pour écrire en commun, particulierement à quelque Prince hors du Royaume, sous quelque pretexte que ce puisse estre, sans la permission du Roy. Il l'est encore moins d'en recevoir des Lettres, & de les lire dans une Assemblée avant que de les avoir portées toutes fermées au Roy, auquel seul il appartient

de les ouvrir, & d'en user aprés cela comme il trouvera bon. Le Regent donc ravi d'avoir trouvé l'occasion de se venger en son particulier, en punissant justement un crime d'Etat, ne manqua pas d'éclater hautement contre le Recteur, pour avoir fait lire publiquement une Lettre de dehors, & de la part de celuy qu'on tenoit en France pour un Intrus dans le Pontificat, & pour un ennemi, qui abusant de sa pretenduë autorité, avoit entrepris sur le temporel des Rois, qui ne le croyoient pas vray Pape. Cela étonna tellement le Recteur, que craignant même pour sa vie, il s'enfuit promptement à Rome, comme le Docteur Jean Rousse avoit fait, & il fut suivi de plusieurs autres, qui apprehenderent qu'on ne les traitât comme des criminels d'Etat. Ce procedé ne laissa pas d'affliger un peu le Pape Clement, qui ne vouloit pas irriter l'Université sur la quelle il faisoit grand fonds, & il craignoit que son Rival ne profitât de cette 1380.

fâcheuse division. Mais il se consola
1380. de son chagrin, sur l'esperance qu'il eût de voir bien-tost le Duc d'Anjou puissamment armé pour la Reine Jeanne contre Urbain, & bien plus encore, sur la declaration solennelle que le Royaume de Castille fit presque en mesme temps en sa faveur, de la maniere que je vais raconter, & que je puis dire n'avoir pas esté jusques à maintenant bien éclaircie.

Henry Roy de Castille, qui estoit encore neutre entre les deux partis formez dans l'Eglise, mourut le trentiéme de May de l'année mil trois cens soixante dix-neuf, entre les bras de l'Evesque de Siguenza, auquel il donna ordre de recommander à son fils particulierement deux choses; l'une, de garder inviolablement l'alliance que l'on avoit faite avec la France, à laquelle ils devoient leur fortune, & la Couronne, par le secours que le feu Roy Charles leur avoit donné contre Pierre le Cruel; l'autre, qu'ayant

Marian. l. 17. c. 2

toûjours Dieu, & le biẽ de son Eglise devant les yeux, il ne se déclarât 1380.
ni pour l'un ni pour l'autre Pape, qu'aprés avoir bien-fait examiner lequel des deux on devoit tenir pour veritable Pontife. Jean I. son fils, & son successeur, suivant cette derniere volonté de son pere, voulut prendre l'avis des Prelats, des Docteurs, & des Seigneurs de son Royaume, qui s'estoient rendus à Burgos, pour assister à la ceremonie de son Couronnement, qui se fit aussi-tost aprés les obseques du defunt Roy; & là il fut resolu, d'un commun consentement, qu'on envoyeroit le Conseiller Rodrigue Bernardi, & le Pere François de Illescas Cordelier, Confesseur du Roy, & le Docteur Alvare Melendi, Ambassadeurs vers les deux Papes, pour les supplier tres-humblement de les bien informer de tout ce qu'ils avoient à dire, pour faire valoir leur électiõ, de leur donner copie des procés verbaux qu'on en avoit fait, & d'évoyer leur Nonce au Roy, pour luy representer

Pars 1. Proc. habiti coram Rege Ioan. ex M.S. Bibl. Harlea.

leur droit, puis qu'il ne demandoit
1380. qu'à estre éclairci de la verité.

Ces Ambassadeurs se transportent conjointement à Rome, & à Avignon; & ils employerent la fin de cette année, avec la plus grande partie de la suivante, à s'acquiter exactement d'une commission, qui demandoit beaucoup de tems pour ne rien omettre de ce qui étoit necessaire à l'éclaircissement d'une affaire si difficile. Ils furent bien reçûs des deux costez, parce que l'un & l'autre Pape avoit grande envie d'attirer un Royaume si considerable à son obedience. On leur communiqua les Procés verbaux qu'ils demandoient des deux élections, ils interrogerent ceux qui s'y étoient trouvez; ils reçûrent les dépositions des témoins qui en avoient appris les circonstances: ils voulurent avoir les Pieces qu'on avoit faites de part & d'autre, & singulierement les Traittez du celebre Balde, & du Docteur Jean de Lignano, pour Urbain, & celuy du sça-

2. Pars Proces. ejusd. apud Spondan.

vant Abbé de Saint Vvast, Docteur de Paris, pour Clement. On leur 1380.
donna mesme à Rome les Lettres de Sainte Catherine de Sienne, qui étoit morte tres-saintement l'année precedente. Enfin, apres s'estre bien informez de toutes choses, le Pere Ferdinand de Illescas estant demeuré malade à Naples, Rodrigues Bernardi s'en retourna bien muni de tant de Pieces, & arriva en Castille sur la fin de Septembre, avec les Nonces des deux Papes, à sçavoir pour le Pape Urbain, François d'Urbain Evesque de Faënze, & le Docteur François de Padoüe, qui se devoient joindre au Cardinal Guttierrez Espagnol; & pour le Pape Clement, l'Evesque de Pezzaro, qui se joint au Cardinal d'Arragon Pierre de Lune, que Clement avoit d'abord envoyé Legat en Castille. Ainsi, comme le Roy eût tout ce qu'il pouvoit souhaiter, pour avoir un parfait éclaircissemét, il tint une grãde Assemblée des Prelats, des Seigneurs, des Magistrats, des Docteurs,

2. Pars ejusd. processʃ.

Bulles que les deux Papes en avoiét
fait dresser. L'Ambassadeur ajoûta, 1380.
sur la fin de sa relation, deux choses
extrêmement considerables, qu'on
n'a pas sçûës jusques à maintenant,
& dont il importe que la posterité
soit informée. La premiere est, que
comme il eût proposé en particulier
de la part du Roy son Maistre au
Pape Urbain, la voye d'un Concile
general, comme la plus propre pour
juger souverainement cette grande affaire, & pour éteindre entierement le Schisme, Urbain ne la
voulut jamais accepter, disant que ce
seroit revoquer en doute son droit,
qui éoit incôtestable; outre que l'experience avoit montré dans le Schisme des Grecs, que cette voye n'étoit nullement propre, puis qu'aprés
les Conciles qu'on avoit celebrez
pour l abolir, on l'avoit toûjours vû
recommencer plus furieux, & plus
étendu qu'il n'étoit auparavant. Il
s'efforça méme de côfirmer son sentiment par des exemples qu'il citoit
de l'Histoire Tripartite, par lesquels

la glorieuse memoire de Charles V. dont elle fait hautement éclater la sagesse & la probité. ——— 1380.

Je sçay, répondit donc le sage Dõ Rodrigue Bernardi, *je sçay, selon que je connois de bonne foy & la conscience du Roy mon Maistre, qu'il demeurera toûjours ferme & inviolablement dans les termes de l'alliãce qu'il a faite avec le Roy de France, sans que pour cela il s'éloigne jamais de son devoir, & du chemin de la verité, particulierement en ce qui regarde le foy, & le bien de toute l'Eglise. Mais d'autre part, je suis aussi tres-assuré que le Roy de Frãce n'a rien fait en cette occasion du Schisme par aucune affectiõ desordonnée & qu'il ne s'y cõduit que par le seul desir qu'il a eu de faire connoistre la verité autant qu'on le peut, comme luy-même me le protesta, & avec serment, à Paris lors que j'y fus en Ambassade. J'y fus,* poursuivit-il, voyant qu'Urbain témoignoit souhaiter qu'il s'expliquât un peu plus precisément, *j'y fus envoyé par le feu Roy Hẽry mon Maître, avec le Docteur Pierre Fernandes,*

cũ possessione suâ indebitè. ibid.

pour prier de sa part le Roy Charles V.
1380. *de demeurer comme luy dans l'indifference, jusqu'à ce que tous les Rois d'Espagne agissant de concert, en une affaire de si grande importance, se fussent éclaircis de la verité. Ce sage Roy nous répondit sur le champ, sans balãcer, qu'il en estoit déja informé aussi parfaitement qu'on le peut estre, par toutes les voyes plus certaines, que les hommes puissent prendre, pour s'éclaircir d'une pareille chose, & qu'il ne pouvoit, en conscience, differer plus long-tems de faire reconnoistre le vray Pasteur à ses sujets en faisant publier la Declaration qu'il avoit faite, par l'avis de tous les plus sages de son Royaume. Car enfin, nous dit-il, on ne peut sçavoir la verité d'un fait de cette nature, que par les preuves & les témoignages qu'on tire, ou du dehors, ou bien du dedans du Conclave. Pour le dehors, tout y fait éclater la violence manifeste : les cris du peuple, qui proteste, que si on ne fait un Pape Romain ou du moins Italien, il mettra en pieces les Cardinaux à l'irruption à*

main armée dans le Conclave, apres en avoir enfoncé les portes, & la fuite 1380. des Cardinaux. Et pour ce qui regarde le dedans, qui peut mieux sçavoir ce qui s'est passé dans l'élection, que les Cardinaux mesmes, qui assurent tous, avec serment, qu'ils n'ont élû l'Archevesque de Bari, que par force, & pour éviter une mort presente, sans quoy ils ne l'eussent jamais choisi? Que pour luy, il estoit persuadé que cette preuve, qui luy sembloit tres-forte, suffisoit pour connoistre la verité. Qu'il prioit neãmoins le Roy de Castille, son frere, de s'en informer encore, comme il jugeroit à propos. Et cependant ce grand Roy jura solennellement devant nous, sur les Saints Evangiles, & sur les precieuses Reliques qu'on garde, & qu'on revere dans la Sainte Chappelle au Palais, où nous estions alors, qu'il n'agissoit en cette affaire par aucune affection particuliere, mais seulement parce qu'il avoit connu clairement que l'élection de Berthelemy estoit nulle, comme ayant esté forcée; & qu'au

contraire celle de Clemēt s'estoit faite
1380. *avec une pleine & entiere liberté, selō les Canons, par tous les Cardinaux. C'est pourquoy il luy adheroit cōme au seul veritable Pape, à l'exemple de ses Predecesseurs, qui n'avoient jamais épargné, ni leurs biens ni leurs personnes, pour le service de Dieu & de l'Eglise, en protegeant les Papes. Il ajoûta même, en faisant un nouveau serment sur les sacrées Reliques, que s'il sçavoit de certitude qu'Urbain eût esté canoniquement élû, il s'attacheroit à luy, quand mesme il se trouveroit abandonné de tout le reste de la terre.*

Ego dicebam quòd si electio esset impressiva, validari non poterat in eo loco ubi facta fuit impressio, jux-

Voilà ce que cet Ambassadeur Castillan soûtint à Urbain, qui ne répondit autre chose à cela, sinon que les Cardinaux l'avoient reconnu depuis en l'intronisant. Mais ce Dom Rodrigue, qui étoit fort habile homme, avoit déja répondu au Iurisconsulte Balde, qui luy avoit dit la méme chose; en quoy consiste le plus fort de son Traité, que si l'élection avoit esté forcée, elle ne pouvoit, selon la Loy, estre renduë valide par

aucun Acte qui se fît au même lieu où l'on auroit esté violenté. Outre que les Cardinaux avoient souvent protesté, devant & aprés l'élection, que tout ce qu'ils feroient à Rome, au sujet d'Urbain, seroit nul, comme estant fait par la mesme crainte de peril, qu'ils avoient euë dans le Conclave. 1380. ta c. *In nomine Domini. Ibid. f.* 19.

Ce rapport estant fait, & toutes les Instructions & Depositions qu'õ avoit rapportées de Rome & d'Avignon ayant esté representées, le Roy entra le sixiéme de Decembre dans la Sale de l'Assemblée, toute remplie des Deputez de toutes les Provinces du Royaume, & où l'on avoit dresśé un Autel pour y celebrer les divins Mysteres, afin de rendre plus auguste & plus authẽtique l'Acte qu'on alloit faire. Aussi tost qu'il fut sur son Trône, ayant à sa droite le Cardinal d'Arragon Pierre de Lune, qui se disoit Legat du Pape Clement VII. & à sa gauche Guttier Gomes Evêque de Palentia, se portant pour Cardinal, & pour Legat du Pape Urbain, *Ibid. f.* 20.

qui l'avoit promû au Cardinalat ;
1380. l'Evéque d'Avila officia Pontificalement, & le Doyen de Burgos fit un beau Sermon sur ce texte, *Ostende quem elegerit ex his duobus unum : Faites-nous connoistre, Seigneur, lequel de ces deux vous avez choisi.* Avant la Communion, le Roy s'alla mettre à genoux devant l'Autel, & l'Evesque tenant le Sacré Corps de Jesus-Christ, se tourna gravement vers luy. Alors les deux Cardinaux s'estant approchez, avec leurs Collegues, le Roy fit lire hautement & distinctement la Formule du Serment, par lequel ils juroient sur le precieux Corps du Fils de Dieu, present dans l'adorable Eucharistie, & sur leur salut eternel, *qu'ils diroient de bonne foy, & sans aucun déguisement, au Roy & à ses Commissaires, sans mémes en estre interrogez, tout ce qu'ils sçauroient en leur conscience, touchant les deux Papes, soit qu'il fût favorable, ou qu'il fust contraire à celuy pour lequel ils agissoient ; qu'ils*

ne combattroient point opiniâtrement les raisons qu'on feroit valoir, quand ils verroient, en leur conscience, qu'elles sont bonnes, & que si en celant quelque chose de ce qu'ils s'obligent de reveler, ils sont cause que le Roy tombe dans l'erreur, ils en seront seuls responsables devant Dieu. A quoy ils répondirent tous, *Amen.* 1380.

Les Archevesques de Tolede & de Seville, cinq Evesques, & dix Docteurs choisis des Chapitres & des Ordres Religieux, & que le Roy avoit nommez pour ses Commissaires, firent ensuite la même chose jurant qu'aprés avoir examiné aussi exactement qu'ils le pourroient toutes les Pieces, & toutes les raisons de part & d'autre, ils diroient tres-sincerement en leur conscience, au Roy seul, leur avis sur ce qu'ils croyoient qu'il dût faire pour le salut de son ame, & pour celuy de ses sujets, & que cependant ils garderoient un secret inviolable. Cela fait, les deux Cardinaux, & leurs Collegues, & puis les Commissaires,

ayant touché l'un apres l'autre la
1380. Patene, s'en retournerent à leur place, apres le Roy, qui s'estoit remis sur son trône. Et l'Archidiacre de l'Eglise de Palentia, Pedro Fernandes Notaire Apostolique, ayant fait faire en mesme tems ce dernier serment à l'Evesque officiant, qui estoit l'un des Commissaires, on acheva la Messe.

Ibid. f.21. Et comme on eut disposé toutes choses durant quelques jours pour l'instruction de ce grand Procez, les Commissaires, par l'ordre du Roy, cõmencerent à y travailler le vingt-huitiéme de Decembre; & ils le firent avec tout le soin, & toute l'exactitude imaginable, en cette maniere, & suivant cet ordre.

Premierement, on leût l'une apres l'autre, & l'on examina tres-soigneusement les Depositions que lés Ambassadeurs avoient reçûës juridiquement à Avignon, de dix Cardinaux, de trois Archevêques, d'autant d'Evéques, de quatre Docteurs en Droit Canon, du Procureur Ge-

Ibid. f. 26.& seq.

neral des Carmes, de l'Inquisiteur d'Arragon, du General des Cordeliers, & de quelques autres qui êtoient à Rome, quand l'Archevêque de Bari y fut élû Pape, qui témoignent tous, sans, varier, la violence qu'on fit au Sacré College en cette élection, en l'obligeant par force, à faire un Pape qui fût Romain, ou Italien. 1380.

Ensuite on examina les Depositions que les mêmes Ambassadeurs prirent à Rome, de trois Cardinaux promûs par Urbain, de trois Evesques, d'un des Bannerets, & de dix-sept tant Officiers de la Cour de Rome, que Chanoines, & Citoyens Romains, dont la pluspart s'accordent assez dans leurs témoignages avec ceux d'Avignon, pour ce qui regarde la violence. Il y a mesme deux de ces témoins, dont l'un avoit esté Medecin du feu Cardinal de Saint Pierre, & l'autre sō Camerier, qui rendent extrêmement suspecte, par leurs témoignages, la declaration qu'on pretend que ce Cardinal *Ibid. f. 67. & seq.*

1380. fit un peu avant sa mort; en faveur de l'élection du Pape Urbain. Aprés cela l'on prit les Depositions de prés de cinquante témoins, toutes personnes qualifiées, Evêsques, Abbez, Chanoines, Docteurs, & Religieux de divers Ordres, qui s'estant trouvez à Rome, quand Urbain fut élû, estoient alors en Espagne, & qui jurerent sur les Evangiles, & sur la S. Croix, qu'ils diroient sincerement la verité de ce qu'ils avoient ou vû, ou appris de cette élection, & qu'ils garderoient inviolablement le secret, juqu'à ce que le Roy trouvât bon de faire sa declaration.

Ibid. f. 99. & seq. D'abord, on voulut avoir par écrit les témoignages de treize témoins, qu'ō choisit entre ceux cy, & qui declarerent d'eux-mêmes, & sans estre interrogez, ce qu'ils sçavoient.

Ann. 1381 *Ibid, f. 22. Ibid. f 31.* Et puis cōme on eut redigé en quatre-vingts-cinq articles ce que les Urbanistes publioient sur le fait de l'élection d'Vrbain, & en cent huit, ce qu'en disoient les Clementins, les autres témoins furent interrogez sur

tous

tous ces articles, & l'on mit leurs réponses par écrit, afin de les examiner à loisir, en les confrontant les unes avec les autres. 1381. Ibid. f. 110 & seq. & f. 193 & seq.

Tout cela fut executé dans l'espace de deux mois, depuis le vingt-huitiéme de Decembre jusques au quatriéme de Mars. Et alors, pour achever d'éclaircir, autant qu'on le peut, une affaire si difficile à decider, le Roy, dans l'Assemblée generale qu'il cōvoqua pour cét effet, & où il entra ayant les deux Infans de Portugal Jean & Denis à ses costez, declara qu'il vouloit que le Cardinal Guttier Gomes, & ses deux Collegues, répondissent publiquement à tous les articles que les Clementiens soûtenoient touchant l'élection d'Vrbain; & que le Cardinal Pierre de Lune, & ses deux Ajoints, fissent aussi reciproquemēt le même à l'égard des articles qui estoient soûtenus par leurs adversaires, sur le fait de cette même élection. En effet, ils le firent les jours suivans en presence du Roy, des Commissaires, Ibid. f. 253. & seq.

& des Gens de son Conseil, dans
1381. la Chapelle du Palais Royal, où le Saint Sacrement fut exposé, afin que la presence de Jesus-Christ même jointe à celle du Roy, leur remplit l'ame de certains sentimens meslez de crainte, de respect, & de Religion, qui les empêchassent de
Ibid. f.269. & seq. mentir à ces Redoutables Majestez. Cela fait, aprés que les Commissai-
Ibid. f.274. res eurent encore examiné les témoignages qui faisoient pour la liberté de l'élection d'Urbain, & ceux qui prouvoient la contrainte, & la violence, en comparant les uns avec
Ibid. f.275. 276. les autres, selon toutes les circonstances; enfin, le vingt-quatriéme jour d'Avril, ils presenterent au Roy leur Avis par lequel, *Veu les Informations qu'on avoit faites à Rome, à Avignon, & en Espagne, & aprés avoir leu, & oüi ce que les Docteurs avoient proposé par écrit, & de vive voix, en cette contestation, ils concluoient que Berthelemi avoit esté élû par la violence toute notoire que les Romains avoient faite aux Cardinaux,*

& telle qu'il n'y avoit pas lieu de douter qu'elle ne suffist pour faire naître la crainte d'une mort presente, dans l'ame des plus fermes, & des plus assurez. Que ce qu'on alleguoit en faveur du premier élû, ou estoit manifestement détruit par des preuves incontestables, ou n'estant pas contraire à la violence qu'on avoit faite, ne luy pouvoit aquerir aucun nouveau droit, ou se pouvant interpreter en faveur de l'un & de l'autre parti, n'avoit rien de certain. Qu'ainsi on devoit le laisser & s'arrester uniquement à la violence, laquelle estoit indubitable, & de notorieté publique. C'est pourquoy, que sa Majesté devoit tenir pour un intrus celuy qui s'appelloit Urbain VI. & tenir pour vray Pape Clement VII. qui avoit esté librement & canoniquement élû. Le Roy ayant examiné la chose, resolut, d'un commun consentement de tous les Gens de son Conseil, d'agir conformement à cette resolution qu'avoient donnée les Commissaires qui estoient tous Evêques, ou Docteurs de grande reputation, Religieux,

1381.

Ibid. f. 276.

ou Ecclesiastiques Seculiers. Ensuite
1381. s'étant transporté à Salamanqne, suivi de toute l'Assemblée, il alla le Dimanche dix-neuviéme de May dans la grande Eglise, où aprés qu'on eut celebré Pontificalement la Messe, il fit lire hautement sa Declaration, dans laquelle il expose tout ce qui s'est fait pour s'éclaircir, autant qu'on le peut de la verité; remercie Dieu de ce qu'il la luy a fait clairement cõnoître; declare ensuite qu'il tien Berthelemi pour Intrus & Usurpateur du Saint Siege, & qu'il reconnoît Clement V I I. pour vray Pape, & enjoint enfin à tous ses sujets de luy rendre l'obeïssance qui est duë au Vicaire de Jesus-Christ en terre.

Voilà ce qui se fit dans les Etats de Castille, en faveur du Pape Clement, apres avoir examiné, durant prés de six mois, cette grande affaire, avec toute l'exactitude qu'on peut apporter, & toutes les lumieres que l'on peut avoir naturellement, pour découvrir la verité, &

ensuite pour se determiner sur un fait de cette nature. Au reste, il me semble que pour la satisfaction de mon Lecteur, je dois l'assurer que tout ce que je viens de dire sur ce sujet, je l'ay tiré du Manuscrit le plus authentique qui fût jamais, & auquel il n'y a personne qui puisse refuser, avec honneur, de donner toute sorte de creance. C'est un gros Livre *in folio*, de deux cens quatre-vingts-dix-sept feuillets de parchemin, contenant le Procés verbal de tout ce qui s'est passé dans la grande Assemblée tenuë à Medina del Campo, en presence de Jean I. Roy de Castille & de Leon, au sujet du Schisme, touchant ces deux élections d'Urbain & de Clement. Toutes les Pieces y sont décrites tout au long, collationnées à l'original, & paraphées à chaque page par Pierre Fernandez Archidiacre de Carion, dans l'Eglise de Palentia, Notaire Apostolique, & qui fut present à tout en cette Assemblée. Ce fut le Cardinal d'Arragon Pierre de Lune, Legat 1381.

de Clement, qui fit faire cette Co-
1381. pie si authentique, que le Cardinal
de Foix, Legat de Martin V. trouva
1429. dans le Château de Paniscole, lors
qu'il y fut aprés l'entiere abolition
du Schisme, pour se saisir de tous les
Acta Legat. Card. Fuzin. ap. Bzov. Registres, & de toutes les Pieces
qui appartenoient à l'Eglise Romaine, que Pierre de Lune, dit Benoist XIII. en son obedience, quand il fut Pape, y avoit fait transporter d'Avignon. Ce Cardinal de Foix enrichit d'un si rare Manuscrit le Bibliotheque du fameux College, qu'il fonda à Toulouse, & qui porte encore aujourd'huy son illustre nom. Le sçavant M. du Bosquet, dont nous avons vû de nos jours la science & la vertu recompensées de l'Evêché de Montpellier, eut quelque lumiere de ce Manuscrit, lors qu'on le gardoit encore dans cette Bibliotheque de Fois à Toulouse. Ensuite, dans les belles Notes qu'il a faites sur l'Auteur Anonyme de la Vie du Pape Clement, il en dit le sujet en general, comme il l'avoit pû appren-

dre de ceux qui l'avoient vû : mais
en même tems il se plaint en termes 1381.
un peu forts, des Administrateurs
de ce College, qui ne pouvant profiter par eux mêmes de la lecture de ce Livre en envioient la connoissance à ceux qui en pouvoient tirer du fruit, pour en faire part au public.

Hæc omnia nobis invidēt hortulani canes, non ipsi Collegij Socij, &c. *Bosq.* p. 308.

Je ne puis m'empêcher de dire que la fortune m'a esté beaucoup plus favorable. Car ce beau Manuscrit estant passé de la Bibliotheque de Foix dans celle de feu M. de Montchal Archevêque de Toulouse, & de Toulouse à Paris dans celle de M. Petau Conseiller au Parlement, a eu enfin, pour mon bonheur, celuy de tomber, en changeant de maître, entre les mains d'un des plus grands, & tout ensemble des plus sages Magistrats de France, qui joint une prudence consommée, & une parfaite connoissance de toutes les belles choses à un sang tres- illustre, qui a donné des Chefs d'un merite tres éclatant au

Labbe Nova Biblioth. Manus. libror. In Biblioth. Harlaa Illustrissimi D. Procurat. Gener. in Parl. Paris.

Parlement, & à l'Eglise de Paris. C'est luy qui a bien voulu me communiquer, par une singuliere faveur, une si rare Piece ; dont j'ay tiré beaucoup de lumiere pour l'éclaircissement de mon sujet, & sur laquelle je me sens obligé de faire quelques reflexions qui ne déplairont pas à mon Lecteur.

1371.

La premiere, & qui est de tres-grande importance pour l'Histoire, est que Iean Iuvenal des Ursins, & avant luy le Moine de Saint Denis, dont nous avons l'Histoire traduite par le celebre M. le Laboureur, quoy qu'ils passent pour les plus fidelles, & les plus exacts de nos anciens Auteurs, se sont neanmoins manifestement trompez, lors qu'ils ont dit qu'en l'année mil trois cens quatre-vingts un, les Ambassadeurs du Roy d'Espagne & du Roy de Hongrie vinrent prier le Roy Charles VI. de la part de leur Maître, de renoncer à l'obedience de Clement Antipape, & de reconnoître avec ces deux Rois ses alliez le vray Pape

Jean Juven. Le Moine de S. Deinl. de Labour. c.1.c.10.

Ubain VI. menaçant, s'il ne le faisoit, de rompre l'alliance qu'ils 1381.
avoient fait en France. A quoy l'on répondit à l'égard du Roy d'Espagne, *qu'il estoit bien ingrat de faire une pareille menace, puis qu'il ne tenoit la Couronne que des bien-faits du Roy Charles V. qui avoit mis sur le Trône le feu Roy Henri de Castille, pere du Roy Jean I.* Comment cela pourroit-il estre, puis que ce Roy Jean, qui s'estoit toûjours tenu neutre entre les deux Papes, comme avoit fait son pere, faisoit alors examiner avec tant de soin dans la celebre Assemblée de Medina de Campo, cette grande affaire, qui fut terminée en faveur du Pape Clement? Cela s'appelle une demonstration en matiere d'Histoire, & fait connoître en même tems qu'on découvre bien mieux la verité, en voyant les Actes & les Pieces authentiques comme sont celles de mon Manuscrit que par la lecture des Auteurs, même cótemporains, quand il s'écrivirent sur les relations d'autruy, comme ont

1381. fait sur cét article ces deux Historiens. Car le Moine de Saint Denis en cette année mil trois cens quatre-vingts - un, estoit en Angleterre pour les affaires de son Monastere; Jean Jouvenal, qui n'est mort qu'en mil quatre cens soixante - treize, n'avoit garde d'estre present à cette pretenduë Ambassade de l'année mil trois cens quatre- vingts-un.

M. le Labour. en sa Pref.

La seconde, est que M. de Sponde qui rapporte cette Ambassade, & la soûtient veritable, quoy qu'il avoüe que ni les Historiens Hongrois, ni les Espagnols, n'en disent rien, dit au même endroit, en parlant de l'Assemblée de Medina del Campo, qu'il a eu ce beau Manuscrit entre les mains. Il paroit bien par là, ou qu'il n'a pas eu le loisir, ou qu'il ne s'est pas voulu donner la peine, je ne diray pas de le lire, mais de le regarder. Car s'il eût jetté les yeux seulement sur la premiere page, il y eût vû d'abord que le Roy de Castille, qui estoit encore neutre, envoya ses Ambassadeurs à

Spon. ad hunc ann. n. 2

Ibid. n. 3

Rome & à Avignon, pour faire des Informations des deux costez, afin 1381.
qu'il pût resoudre aprés auquel des deux Papes il devoit s'attacher, comme il fit cette même année, en se declarant pour Clement.

Et d'icy vient la troisiéme reflexion, laquelle il me sera peut-estre permis de faire à mon avantage, sans blesser la bienseance & la modestie, à sçavoir, que laissant aux autres la gloire qu'on aquiert en écrivant avec esprit, poliment, & éloquement, je puis, ce me semble, pretendre avec quelque justice, à celle d'estre sincere, & fort exact. Car enfin l'on peut voir, par cét exemple, ce qu'on verra pareillement dans mes autres Histoires, quand les Sçavans se voudront donner la peine de les examiner, à sçavoir, que je ne dis rien que sur de bons Actes, quand j'en puis trouver, ou sur le témoignage de tres-bons Auteurs, que je lis, & que j'examine avec grand soin, quoyque, pour ne confondre pas la Critique avec

l'Histoire, ce qu'aucun bon Histo-
1381. rien ne fit jamais, je n'insere point leurs pieces, & mes preuves, dans mon ouvrage, & que je me contente de les marquer fort fidellement à la marge. ce que tous ne font pas, & ne font pas même obligez de faire. Je crois que mon Lecteur souffrira bien cette petite digression que j'ay faite au sujet de cét excellent Manuscrit, d'où j'ay tiré l'Histoire de ce qui se fit aux Etats du Royaume de Castille, où l'on choisit l'obediéce du Pape Clement. Comme cela se fit du commun cõsentement de toute l'Assemblée, Guttier Gomes qui avoit reçû d'Urbain le Chapeau de Cardinal, le remit entre les mains du Cardinal Pierre de Lune, qui le luy rendit quelque tems aprés, avec son titre de Sainte Croix en Jerusalem, par l'ordre de Clement, qu'il reconnoissoit pour vray Pape. Et plusieurs autres Prelats, & Beneficiers, pourveus par Urbain, s'estant aussi demis à, l'exemple de ce Cardinal, furent re-

Arr. V. Clem. ap. Bosquet.

ſtablis dans leurs Dignitez, & dans leurs Benefices, par l'autorité du Pape Clement. Ainſi le plus grand Royaume d'Eſpagne embraſſa ſon obedience; les autres excepté le Portugal, qui fut toûjours pour Urbain; demeurant encore dans la neutralité, incertains de ce qu'ils feroient. 1381.

Mais tandis que les choſes ſe paſſoient de la ſorte en Eſpagne à l'avantage de Clement, la fortune luy fut extrêmement contraire en Italie, où elle ſe declara tout ouvertement pour ſon ennemi Charles de Duras. Ce Prince, qui commandoit l'armée de Loüis Roy de Hongrie, allié des Genois, avoit heureuſement conclu avec les Venitiens cette fameuſe Paix, qui luy fit donner depuis ce tems-là le nom de Charles de la Paix. C'eſt pourquoy, comme il ſe vit libre, & qu'il étoit preſſé par les continuelles ſollicitations du Pape Urbain, & du Roy de Hongrie, & beaucoup plus encore par celles de ſon ambition, à laquelle il eſtoit preſt de ſacrifier toutes choſes;

il ramassa, au commencement du
1381. printems, toutes ses troupes, qui, outre une assez bonne infanterie Allemande & Italienne, estoient encore de huit mille chevaux Hongrois; & aprés avoir tiré en passant quarante mille florins d'or des Republiques de Florence, de Sienne, & de Pise, pour les épargner, il marcha droit à Rome, où il arriva sur la fin de May. Il y fut magnifiquement reçû du Pape Urbain, qui luy donna l'investiture & la Couronne du Royaume de Naples ou de Sicile au deça du Phare, aux mêmes conditions à peu prés que Charles d'Anjou la reçût de Clement IV. excepté que ce Pape la donna sans y avoir d'autre interest que celuy de l'Eglise: mais Vrbain ne manqua pas d'y mesler celuy de sa Maison, par cette passion dereglée qu'il avoit de l'agrandir. Car il voulut que le nouveau Roy s'obligeât de donner à François Prignan son neveu, la Principauté de Capouë, le Duché Damalphi, les Comtez de

Summont. Hist. Neap. l.3.& 4. Gobell. in Cosmod. at.6. S. Antonin. Bulla Vrb. I. Ian.

Niem. l.1.c.20 Lit. Reg. Car. ap. Rayn. hoc an. n.3.& seq.

Caſerte, de Fondi, de Menerbin, les Villes d'Averſe, de Caïete, de 1381.
Caſtel à Mare, de Surento, & de Nocera, & pluſieurs autres Citez, Villes, Terres, Chaſteaux, & Forteresſes, qui faiſoient une tres-grande partie du Royaume : de ſorte que c'eſtoit en effet le partager entre ſon neveu & ce Prince, & faire deux Rois au-lieu d'un. Charles, ſuivant la politique de ces Princes, qui croyent que leur ſeul intereſt a le pouvoir de les tenir quites de leur parole, & de les diſpenſer d'un ſermét qu'ils font à ſon prejudice, promit, & jura tout ce qu'on voulut ſur cét Article, fort reſolu pourtant de n'en rien faire, & d'amuſer cependant Urbain, pour en tirer le ſecours d'argent qu'il en attendoit. En effet, ce Pape n'épargna rien, ny de profane, ny de ſacré, pour le ſatisfaire ; croyant en cela faire autant pour ſon neveu que pour ce nouveau Roy. Car outre ce qu'il pût trouver en ſon Epargne qui fut épuisée en cette occaſion, il vendit aux

1381. plus riche Bourgeois de Rome pour quatre-vingts mille florins d'or de biens appartenans aux Eglises & aux Monasteres, sans épargner même les Croix, les Calices d'or & d'argent, & les autres vases sacrez dont il fit une grosse somme, ny les Images des Saints & leurs Statuës d'argent, qu'il fit fondre, pour en faire battre de la monnoye.

Nien. c.22.

Charles ayant reçû tout ce grand tresor, & soudoyé son armée par un moyen si extraordinaire, entra sur la fin du mois de Juin dans le Royaume, des frontieres duquel il repoussa le Prince Othon mari de la Reine, qui n'étant pas assez fort pour cōbatre un ennemy beaucoup plus puissant qu'il ne l'avoit crû, se retira dans Naples, aprés avoir perdu sur sa retraite une partie de son arriete-garde, & de son bagage. Vn si heureux commencement donna lieu à Charles de s'avancer promptement jusqu'à Nole, sans donner le loisir à Othon de se reconnoître, ny

Sūmōt. Gobel. & alij. Hect. Pignat. M. S. Diar. ap. Rayn.

de découvrir les intelligences que les Hongrois avoient dans Naples, où presque tout estoit prest de se declarer pour Charles. Et de fait, aussitost qu'il eût conclu à Nole avec les Deputez du grand party qu'il avoit à Naples, il se vint presenter le seiziéme Juillet devant la Ville, d'où le Prince Othon estoit sorty, avec toutes ses troupes pour prendre l'ennemy par derriere, en même tems que les Napolitains, cõme il le croyoit, l'attaqueroient de front. Mais il fut bien surpris de voir qu'aussi-tost que Charles eut campé devant cette grande Ville, faisant mine de l'assieger, son party qui estoit incomparablement plus fort que celuy de la Reine, luy ouvrit une des portes, par laquelle il fit entrer toute son armée, sans aucune resistance, chacun criant par tout, pour ne pas s'exposer inutilement à la colere & puissante armée d'un si heureux Vainqueur ; *Vive le Pape Urbain, & le Roy Charles Troisiéme.* Ainsi ce Prince se rendit

1381.

Gobel. æt. 6. c. 76.

Maître en un jour de la Capitale du
1381. Royaume, sans tirer l'épée ; & dés le lendemain de son entrée il mit le siege devant le Château neuf où la Reine s'estoit retirée, ne doutant pas qu'il ne la dût bien-tost avoir par famine, sans y employer la force que contre Othon, s'il entreprenoit de la secourir.

En effet, comme les vivres luy manquerent, elle fut contrainte de capituler aux conditions qu'il plût à Charles de luy prescrire, à sçavoir qu'elle se rendroit, si dans quatre jours elle n'estoit secourë par Othon. Ce genereux Prince, qui preparoit un grand secours aux environs d'Averse, estant averty du Traité, ne manqua pas, dans le quatriéme jour, de s'aprocher en bataille, fort resolu de secourir la Reine, ou de perir. Charles de son côté qui étoit brave, & qui pouvoit assurer sa conqueste par un seul combat, fit aussi la moitié du chemin. Les deux armées s'entre-choquerent avec beaucoup de courage & d'ardeur : mais les vieux sol-

dats de Hongrie l'emporterent facilement sur des Troupes nouvellement levées; & Othon, aprés avoir fait tout ce qu'on peut attendre d'un homme de cœur, & de conduite, estant demeuré presque tout seul, aprés le carnage & la fuite de siens, au milieu des Ennemis, blessé, & renversé de son cheval, demeura prisonnier de Charles, qui, aussi-tost aprés sa victoire, somma la Reine de se rendre selon le traité. La pauvre Princesse se voyant reduite à cette extremité, demanda de parler au Victorieux qui la fut trouver dans les jardins du Château neuf, où feignant d'estre fort touché de ses larmes, & du souvenir des extrêmes obligations qu'il luy avoit, il la reçût d'abord avec toute sorte de respect & de soûmission, luy promettant de la traiter toûjours en Reine, & luy laissant en effet tous ses Officiers & ses Domestiques, pour la servir dans le Château, comme si elle en eût encore esté la Maîtresse. Il luy permit même de parler aux Capitaines

1381

Ibid. Bouche, Histoire de Prov.

1381. de dix ou douze Galeres Provençales, qui arriverent, mais trop tard, le dixiéme de Septembre, à son secours, pour la tirer du moins de lextrême danger où elle estoit, en l'emmenant avec eux en Provence.

Mais cette sainte humanité ne dura gueres. Car aprés le départ des Provençaux ausquels elle avoit fort recõmandé de ne reconnoître point apres elle d'autre Maître que Loüis Duc d'Anjou & de Calabre, de qui elle attendoit sa delivrance, il la fit transporter, contre sa parole, dans le Château de Muro, Ville de la Basilicate, & Othon dans une autre Forteresse de la Poüille, où il les fit estroitement garder. Il eut même la cruauté de s'en prendre à la Princesse Marie, sœur de sa femme, & à deux jeunes Princesses ses filles, qui s'estoient attachées à la fortune de la Reine Jeanne, & qu'il fit mourir en prison, de misere, & de pauvreté. Le Cardinal Sangri Legat d'Urbain, & à peu prés du mê-

me genie de son Maître, & que ce Prince cruel, en fit encore plus que luy, par une barbarie tout-à-fait indigne, je ne diray pas d'un Ecclesiastique, mais d'un homme. Car ayant fait arrester les Cardinaux Jacques d'Itre François, & Leonard Giffoni de Salerne, Legats de Clement, & tous les Evêques, Abbez, & Beneficiers qui avoient esté fidelles à la Reine, il contraignit ces Cardinaux de brûler publiquement leurs Chapeaux, & puis les fit mettre en prison, où le Cardinal d'Itre qui ne voulut jamais renoncer au Pape Clement, mourut enfin accablé de miseres. Et pour les autres, il les fit inhumainement tourmenter, aprés les avoir dépoüillez de tous leurs biens, sans avoir aucun égard, ny à l'âge, ny à la qualité, ny au merite de ceux ausquels il faisoit souffrir mille maux, & d'horribles gesnes, pour faire sa cour à Urbain, qu'il sçavoit estre extrêmement severe, & qui profitant de la ruine de ces pauvres gens, qu'il eût pû ramener à son

1381

Aut. V Clem.

Theod. Niem. l.1.c.6.

detestable pefidie, elle prioit Dieu à genoux au pied de l'Autel dans la Châppelle du Château, où elle souf. froit, depuis sept ou huit mois, toutes les rigueurs d'une tres-rude captivité. Ainsi morut, en la cinquante-huitiéme année de son âge, & la trente-neuviéme de son regne, Jeanne I. Reine de Naples, & Comtesse de Provence, fille de Charles Duc de Calabre, fils de Robert, qui fut le troisiémeRoy de la race d'Anjou, & petit fils du fameux Charles frere de Saint Louïs. Ce fut une Princesse qui posseda mille rares perfections du corps, de l'ame, & de l'esprit, que l'envie même & la médisance, qui ont inutilement tâché de noircir sa reputation, n'ont jamais pû luy disputer, estant certain qu'elle surpassa toutes les Princesses de son tems, en tout ce qui peut faire une grande Reine selon le monde. Elle estoit admirablement bien-faite, d'une taille extrêmement avantageuse, d'un maintien grave, & d'un port tout-à-fait royal, ayant

1382.

Bald. Angel. Pern. Petrarca Borac. Paud. Collen. Sommöt Hist. Neap. l. 3. & 4. Bouche Hist. de Prov.

& sur tout un grand cœur, & une merveilleuse fermeté d'ame dans 1382. l'une & dans l'autre fortune, où elle fut toujours maîtresse d'elle-même, douce & monderée dans la bonne, constante & inébranlable dans la mauvaise : ce qui luy a merité ces grands éloges que les hommes les plus celebres de leur siecle dans leur profession, Balde & Angelo son frere, Jurisconsultes, & les fameux Petrarque & Bocace, luy ont consacré dans leurs Ecrits. On ne peut aussi disconvenir qu'elle n'ait eu de la pieté, l'ayant fait éclater en tant d'illustres monumens qu'elle en a laissé, particulierement dans Naples, quoy qu'on ne veuille pas nier qu'elle n'ait aimé les plaisirs, & la joye, qu'elle entretenoit dans sa Cour, par de nobles & agreables divertissemens, & des Festes tres-manifiques. Car pour ceux qui sont criminels, & dont quelques-uns l'on accusée, c'est une pure médisance, qui n'a nul fondement dans l'Histoire de son Regne,

—— si ce n'est qu'on luy veüille repro-
1382. cher ses quatre mariages, que les Loix de l'Eglise ne defendent pas. Et pour la mort de son premier mari André de Hongrie, que plusieurs luy ont imputée, elle s'en est pleinement justifiée, & par la justice tres-rigoureuse qu'elle fit faire des meurtriers, sans que pas un d'eux l'ait jamais chargée dans les effroyables tourmens qu'ils souffrirent, & par son éloquente Apologie qu'elle fit elle-mesme en plein Consistoire, devant le Pape Clement VI. & en presence de tous les Ambassadeurs des Princes Chrestiens, avec tant de force & de netteté, que ce saint Pontife déclara, par un Acte authentique, non seulement qu'elle étoit innocéte de ce crime, mais qu'ō ne pouvoit pas méme soupçonner qu'elle y eût jamais eu aucune part.

Enfin, elle étoit digne d'une fin plus heureuse que ne le fut une mort si tragique, laquelle on peut dire avoir esté l'un des malheureux effets de ce Schisme, qui fut cause

qu'Vrbain luy suscita un si cruel & barbare ennemi. Car pour ces gens qui ont écrit que cette mort avoit esté la punitiõ du crime qu'elle cõmit en suivant le parti de Clement. ils ne songent point du tout à ce qu'ils disent, & ne voyent pas que la sainte mort du B. Pierre de Luxébourg, & de tãt d'autres personnes tres-vertueuses qui sont mortes aussi-bien qu'elle dans l'obedience du Pape Clement, les couvre de confusion, & les dément publiquement, en les convainquant de temerité. Son malheur ne doit être attribué qu'à la cruauté de Charles de Duras, & à la perfidie de ceux d'entre ses sujets de Naples qui la trahirent, & la livrerent à ce Barbare. Aussi les Provençaux qui luy furent toûjours tres-fidelles, eurent tant d'amour & de veneration pour sa memoire, & tant d'horreur de cette detestable action de Charles, qu'ils ne voulurent point du tout le reconnoître, quoy qu'ils n'aimassent gueres le Duc d'Anjou; & même ceux

1382. *Odoric. Raynald.*

1382.

d'Arles, en traitant avec la Reine Marie de Blois, & le Roy Louïs II. son fils, les obligerēt, par le premier article du Traité, de jurer, pour eux & pour leurs successeurs, qu'ils ne feroient jamais de paix *avec cet abominable traitre Charles de Duras, & qu'ils poursuivroient toûjours luy & les siens, pour venger la mort de leur bonne Maîtresse la Reine Jeanne, de sainte & glorieuse memoire.* Elle mourut le vingt-deuxiéme de May de cette année mil trois cens quatre-vingt-deux, en même tems que Louis d'Aujou son fils adoptif concluoit son Traité avec le Pape Clement à Avignon, pour marcher aussi-tost aprés avec une puissante armée au secours de la Reine.

Quòd nunquā faciens pacem cum illo nefādissimo, & iniquo prodito re Carolo de Duracio, imò ipsū & suos in posterū persequētur, juxta posse, mortem recolēndæ, bonæ & sāctæ memoriæ Dominæ nostræ Reginæ vindicādo.

Ce Prince, qui faisoit de grands preparatifs pour la guerre qu'il devoit faire en Italie, ayant appris la victoire de son Competiteur Charles de Duras, & la prison de la Reine, estoit sur le point d'abandonner son entreprise, par l'avis de ses plus confidens. Mais le pressan-

Saxi. Hist. Arch. Arelatens. Sūmōt. l.4.

tes & continuelles sollicitations de Clement, qui luy promettoit aveuglement tout ce qu'il demandoit;la crainte de perdre l'occasion de se rendre maître de la Provẽce,dont il desiroit passionnement la possession; & sur tout son honneur, qui l'obligeoit à faire les derniers efforts pour la delivrance d'une Princesse qui l'avoit fait heritier de tous ses Etats, le raffermirẽt enfin dans sa premiere resolution.De sorte qu'aprés trois ou quatre mois de deliberation, durant lesquels on examina souvent cette affaire au Conseil du Roy,où l'on ne fut pas trop marri d'éloigner de la Frãce un Prince qui l'épuisoit par son extrême avidité, il partit sur la fin de Janvier, aprés avoir donné à ses troupes le rendez-vous aux environs d'Avignon, où il se rendit luy-même le vingt-deuxiéme de Feuvrier. Il y fut reçû du Pape avec toute sorte de magnificence, douze Cardinaux étant allez au devant de luy,pour le conduire à l'Audience, qu'il eût le soir même,aux

1381. *Iourn. de l'Ev. de Chart. dans le 1. tome de M.e Laboureur.*

flambeaux, en plein Consistoire, où
1381. Clement luy fit des honneurs tout
extraordinaires, se levant de son
Trône pour le saluër, & luy ten-
Mo-nach. Dionys. l. 2. dant les bras, pour l'embrasser, &
pour luy donner le baiser de paix.
Il y trouva le Comte de Caserte,
Louïs de Costanza, & les autres
Députez de la Reine, & des Villes
qui tenoient encore pour elle. Ceux-
cy le prioient instammēt d'avancer
son voyage, pour ne pas donner à
son ennemi le tems de se fortifier :
mais cette aveugle passion qu'il
avoit de se rendre maître de la Pro-
vence à contre-tems, le luy fit re-
tarder de six semaines.

Ce fut neanmoins inutilement. Car les Provençaux, qui craignoiēt que ce ne fût là son unique dessein, dirent toûjours qu'ils ne le pouvoient reconnoistre qu'en qualité d'heritier de la Reine, & qu'il devoit se rendre digne de son adoption, en travaillant au plûtost pour sa delivrance. Ce qui le rendit encore plus suspect, & plus odieux à ces

peuples, fut que pour obliger le Pape Clement son grand ami, il donna au Comte Amedée de Savoye, parent de ce Pape, l'investiture du Piémont, qui appartenoit à la Reine, comme s'il eût déja pû disposer des Etats de cette Princesse qui l'avoit fait son heritier. Ainsi ni ses sollicitations, ni la force qu'il employa contre quelques petites Places, ne purent servir à luy faire avoir la Provence, qui ne pût pas même souffrir qu'il prît le titre de Roy de Sicile. Il fallut qu'il se contentât pour lors de celuy du Duc de Calabre, qui appartient aux heritiers de Rois de Naples, quoy que le Pape luy eût donné publiquement celuy de Roy, aussi bien que la Rose benîte. Et pour sauver du moins les apparences, il fit semblant d'estre satisfait de ce qu'on le reconnoissoit pour heritier, & des devoirs que luy rendoient les principaux Seigneurs, & les Evêques de Provence, lesquels en effet il avoit gagnez. Voilà ce que j'ay

1382.

Mont. Dionys. l. 2. Jean Javen.

1382. tiré du Journal de Iean le Févre Chancelier du Duc d'Anjou,& Evéque de Chartres ; qui aſſiſta à toutes ces negotiations. M. le Laboureur nous a donné cette excellente Piece orignale, qu'il avoit eûë de M. de Herouval, à qui l'Hiſtoire eſt redevable de tant de rares Pieces qui l'enrichiſſent tous les jours, & qu'il communique genereuſement aux Sçavans. Ces belles découvertes nous font voir que le Moine de Saint Denis luy-même, tout cõtemporain qu'il eſt, s'eſt trompé, quand il a dit que Loüis conquit toute la Provence avant que de partir. Elles nous découvrẽt auſſi l'erreur de ces Hiſtoriens qui ont écrit que preſque toute la Provence êtoit alors pour Charles de Duras : au contraire, elle deteſta toûjours la memoire de ce perfide, contre lequel enfin le nouveau Duc de Calabre s'appreſta de marcher.

Mon. Dionyſ. l. 2. l. 2. Iuvenal.

Comme le Pape Urbain avoit creé Charles Senateur,& Gõfalonier de l'Egliſe cõtre les Schiſmatiques, le

Pape Clement fit la même chose à l'égard de Louïs. Il voulut qu'il allât combatre non seulement en son nom pour la conqueste du Royaume de Naples, mais aussi au nom de l Eglise, pour la delivrance de la Reine, & pour chasser du Saint Siege celuy qu'il appelloit l'Intrus & l'Usurpateur, ce qui estoit assurement son principal dessein, ne doutant point que ce Prince ne dû aisémẽt s'emparer de Rome, sur son passage, avec une aussi puissante armée que la sienne : car elle estoit de plus de soixante mille hommes, entre lesquels il y avoit quantité de Noblesse, de Princes & de grands Seigneurs, dont les plus apparens estoient Amedée Comte de Savoye, Pierre Comte de Geneve frere du Pape Clement, le Senechal de Provence, le Baron de Sault, & les Comtes de Caserte & de Potentiane Napolitains. Il partit donc le trente & uniéme de Mars, avec le plus superbe & le plus riche équipage qu'on eût jamais vû, & qu'on peut dire

1382.

Auth. Vit. Clem.

Niem. Hist. de Prov.

Auth. Vit. Clem. Mon. Dionys. I. Iu. ven.

qui étoit chargé des dépoüilles de
1382. toute la France, & de l'Eglise Gallicane, de laquelle il avoit tiré des sommes imméses. Aprés avoir passé les Môts avec quelque perte de son bagage, & heureusement traversé
I. Iuven. la Lombardie, la Romagne, & la Marche d'Ancone, marchant sur le ventre à tout ce qui se presenta pour s'oppoſer à son passage, il entra dans le Royaume par la Province de l'Abruzzo, où il fut reçû dans Aquila qui avoit toûjours esté fidelle à la Reine. Ce fut là que plusieurs des plus grands Seigneurs du Royaume, qui n'attendoient que sa venuë pour se déclarer, le vinrent reconnoître pour le Roy: & comme il n'y avoit plus rien qui le pût empêcher de prendre ce titre, puis qu'il avoit appris la deplorable fin de la feuë Reine sa mere d'adoption; ce fut aussi en ce temps
Iournal de l'Evéque de Chartres: là, & le trentiéme du mois d'Aoust qu'en presence de ces Seigneurs, Barons, Comtes & Ducs, il fut solennellement proclamé Roy de Sicile &

de Jerusalem,& Comte de Provence.Comme c'étoit un des plus vaillans Princes de son tems, & que la mort funeste de la Reine sa bienfaitrice l'animoit encore à la vengeance,il voulut,avant toutes choses,envoyer un Heraut à son ennemi, pour luy reprocher son horrible perfidie, & sa cruauté, en luy offrant de se batre contre luy, à la teste des deux armées, où il pretendoit luy faire avoüer, les armes à la main, qu'il étoit indigne non seulemét de porter une Couronne,mais aussi de voir le jour aprés cét execrable parricide. 1382. Mon. Dionys. l.2.c.8.

Charles, qui avoit nne bonne armée sous deux grands Capitaines le Comte Alberic de Balbiano & le fameux Anglois Aucut, & qui neanmoins n'avoit nulle envie d'exposer sa Couroune au hazard d'une bataille, beaucoup moins à celuy d'un duel, voulut profiter d'une occasion qu'il crût estre tres-favorable pour le plus lâche dessein dont le plus méchant de tous les hommes puisse être capable, à sçavoir,de faire perir

son ennemi par le poison. Ita tenoit
1382. auprés de sa personne un magicien,
qu'un Ecrivain de ce tems-là dit
Nem. avoir vû à Rome, un peu avant que
.1.c.24. ce scelerat se fût mis au service de Charles. Ce Sorcier pretendoit pouvoir rendre inutile toute une armée, & oster le courage aux plus braves par ses enchantemens. Mais quoyque ce ne fût qu'un Imposteur, qui ne pouvoit rien faire en cela de ce qu'il promettoit, Dieu ne permettant pas que les Demons ayent ce pouvoir à la destruction du genre humain; il s'étoit pourtant rendu redoutable par sa qualité d'Empoisonneur. En effet, on assure qu'il portoit une espece de javeline ou de demi-pique, dont le fer étoit empoisonné d'un poison si subtil, qu'il penetroit jusqu'au cœur de celuy qui étoit tant soit peu touché de ce fer, ne fust-ce qu'en ses vestemens, ou même qui le regardoit fixement, & avec quelque attention. Charles donc, à qui ce Sorcier avoit promis d'empoisonner Louïs, prit cette

M'n. Dionys. I. Iuven.

occasion, & ne manqua pas de le luy envoyer vestu en Heraut, comme pour accepter le défi qu'il luy avoit fait, & prendre jour pour le combat. Mais le Comte de Potentaine qui avoit fort oüi parler de cét Empoisonneur, & qui se douta de la trahison, le fit arrester avant qu'il pût parler au Roy; & l'ayant fait appliquer à la question, il tira bien-tost de luy, à force de tourmens, la verité, que ce malheureux confessa. Aprés quoy il fut condamné au feu, & bruslé tout vif.

1382.

Mon. Dionys.

Niem. l. 1. c. 24.

Charles plus fâché du mauvais succés d'une si lâche entreprise, que confus pour la honte qui en retomboit sur luy, prit la resolution de faire ce qui est toûjours le plus seur pour celuy qui doit défendre son païs contre l'Etranger, sçavoir d'éviter la bataille, que les François desiroient passionnément; de leur abandonner la campagne, pour laisser passer le torrent de cette impetuosité qui leur est si naturelle, & qu'il esperoit se devoir bien-tost

Mon. Dionys. I. Iuven.

rallentir ; de tirer la guerre en lon-
1382. gueur, & de les miner ainsi peu à peu, en leur coupant les vivres, & en les reduisant enfin à une extrême necessité qu'il prevoyoit assez qui leur seroit enfin inévitable. Pour cét effet, il distribua son armée dans les Places fortes, où il obligea les Païsans de porter tout ce qu'ils avoient de vivres, & de retirer leur bestail, ordonnant à ses gens de faire le degast par tout, de harceler l'ennemy par de petits combats, quand ils le pourroient faire à coup seur, & de prendre l'occasion de se jetter sur ceux qui seroient obligez de s'écarter, & de se répandre dans la campagne pour aller au fourrage,
Niem. & aux vivres; & cependant il se reti-
l. 1. ra dans Naples, pour maintenir cette
c. 27. Capitale dans son party, & pour empécher que celuy qu'on y pouvoit avoir formé secretement n'y pût rien entreprendre à la faveur de son absence. Ainsi Loüis qui fut maistre de la campagne, où l'on n'eût pas le loisir d'empêcher

qu'il ne trouvât encore assez de vivres, durant cét Esté, fit des 1382.
progrez considerables en cét heureux commencement de guerre, & s'avança jusques dans la Poüille & dans la Calabre, où il se rendit maistre, partie par force, partie par traité, de Seminara, de Bari, & même de Tarente, outre plusieurs autres Villes & Places peu fortes, où il prit ses quartiers d'hiver, esperant qu'à la prochaine campagne il s'empareroit des autres Provinces au delà de l'Appennin, & iroit attaquer jusques dans Naples son Ennemy qui fuyoit toûjours le combat.

Le Pape Urbain cependant, quoy qu'il fût delivré de la crainte qu'il avoit euë que les François ne vinssent d'abord l'assieger dans Rome, comme le Pape Clement l'eût bien souhaité, ne laissoit pas de se trouver extrémement embarassé. Il avoit fulminé terriblement contre le Roy Loüis, & contre tous ses partisans, par quantité de Bulles foudroyan-

Bulla Urban. apud Oderic Rayn. hoc an.

1382. tes, où il les appelle Apostats, Schismatiques, Heretiques, Blasphemateurs, Excommuniez, dépoüillez de toutes sortes de dignitez, & enfin personnes infames, & detestables. Il avoit mesme publié contre eux une Croisade avec les mesmes indulgences pour ceux qui leur feroient la guerre qu'on donnoit aux anciens Croisez qui allerent à la Terre Sainte contre les Infidelles; & neanmoins il voyoit que bien loin que les Etrangers accourussent en Italie, pour y combatre les François, plusieurs d'entre les Italiens se declaroient pour eux; que mesme aux environs de Rome, dans le Patrimoine de S. Pierre, & dans le Duché de Spolete, Viterbe, Orvieté, Terni, Amelia, Todi, Corneo, & quelques autres Villes avoient embrasé leur parti; & qu'enfin malgré tous leus ennemis, qui n'avoient osé les attendre en raze campagne, ils s'estoient avancez jusques au fond de la Calabre, tandis que Charles de Duras, ayant

Vrb. Reg. l. 1. ap. Raynald.

comme abandonné son armée, se tenoit enfermé dans Naples. Cela luy 1382.
fit apprehéder que Charles, qui sçavoit beaucoup mieux que luy comment il se devoit conduire en cette guerre, ne succombat enfin sous les efforts des François ce qui attireroit la ruine infaillible de son Pótificat.

Mais il y avoit encore une chose, outre cela, qui luy tenoit extrêmement au cœur, & luy donnoit bien du chagrin, à sçavoir qu'il y avoit déja prés de deux ans que Charles étoit en possession du Royaume, sans neanmoins qu'il eût encore songé à le satisfaire touchant ces grandes Terres, ces Duchez, & ces Principautez, qu'il s'étoit obligé, en recevant l'investiture, de donner à
Frãçois Prignã son neveu. Là-dessus, *Ann.*
comme il ne prenoit gueres cõseil 1383.
que de luy-même, étant à Tivoli, où il s'étoit retiré durant la peste, qui étoit à Rome, il resolut d'aller à Naples avec tous les Cardinaux,
& tous les Officiers de la Cour, *Niem.*
croyant que le peuple de cette grãde *l. 1. c. 28*

Ville sa patrie, qui seroit ravy de
1382. le voir dans l'éclat de cette dignité suprême, se declaroit hautement pour luy envers tous & contre tous, & qu'ensuite il obligeroit aisément le Roy Charles à faire tout ce qu'il voudroit. Mais il connoissoit mal l'esprit de ce Prince, qui estoit plus fin que luy, & qui avoit témoigné tout ouvertement qu'il ne trouvoit nullement bon qu'il se meslât de son gouvernement, ny qu'il voulut entrer en son Royaume contre sa volonté. C'est pourquoy plusieurs de ses Cardinaux luy dissuadoient ce voyage; & ceux mesme qu'il avoit élevez aux dignitez Ecclesiastiques dans ce Royaume, luy écrivoient qu'il se gardât bien d'y entrer, & qu'assurément il n'y feroit pas seur pour luy.

Cét avis, que ses plus fidelles serviteurs luy donnoient, estoit si raisonnable, & si sensé, que la moindre lumiere d'un peu de bon sens, & d'une tres-mediocre politique l'eût fait suivre, sans balancer, à tout

autre que luy. La paſſion neanmoins
qu'il avoit de tirer de Charles ce 1382.
qu'il en pretendoit, eſt de le faire
agir à ſa maniere ; & ſon humeur
fiere & hautaine, qui ne pouvoit
ſouffrir que perſonne le contredit,
l'aveuglerẽt ſi fort, qu'il traita d'en-
nemis les Cardinaux qui le conſeil-
loient de la ſorte, & les contraignit
de le ſuivre, ſur peine d'être déposés.
De ſorte qu'apres avoir paſsé tout
l'Eſté en pluſieurs petites Villes de
la Châpagne de Rome, avec une ex-
trême incommodité de la Cour, il ſe
hazarda méme de paſſer ſans eſcorte
entre Anagnie & Fondi, où il y avoit
de bonnes garniſons Clemẽtines, & *Idem.*
ſe rendit ſur le commencemẽt d'O- *Eiar.*
ctobre, auprés de la ville d'Averſe, *M. S,*
où Charles, qui, au bruit de ſa venuë, *Pignat. ap.*
étoit ſorty de Naples, l'alla recevoir. *Rayn.*
Ce fut pourtant d'une maniere qui *Niem.*
luy fit bien voir qu'il devoit avoir *ibid. &*
ſuvy le bon conſeil qu'on luy don- *c.19.*
noit. Car ce Prince offenſé de cette
conduite d'Urbain, qui ſembloit
vouloir prẽdre un empire abſolu ſur

—— luy, l'ayant abordé ſans ceremonie,
1383. & en habit noir, quoy que le Pape pour luy faire honneur, ſe fût revêtu un moment auparavant de ſes habits Pontificaux, le ſalüa tout ſimplement, tandis que les Païſans accourus des environs, ſe proſternant en terre, luy baiſoient les pieds; & puis prenant ſon cheval par la bride, ſelon la couſtume, il ſe mit à faire l'Office d'Ecuyer, non tant par honneur, comme il parut bien-toſt aprés, que pour s'aſſurer de ſa perſône, & le côduire luy-même en priſon.

En effet, comme on fut entré dans la Ville, il ſe mit en devoir de le mener au Château, ſoûs pretexte qu'il y ſeroit logé beaucoup plus commodemẽt qu'à l'Evêché, où pourtant le Pape voulut aller, craignant ce qui luy arriva le lendemain. Car les portes de la Ville ayãt été fermées durãt tout le jour, pour empêcher qu'il
Krantz. n'en ſortît, on l'alla inviter le ſoir de
10. la part du Roy de venir au Château;
Metrop. & ſur le refus qu'il en fit, on ne laiſſa
Auth. contemp. pas de l'y mener, malgré qu'il en

eût, quelque resistance qu'il pût faire, & qúoy qu'il excommuniât de toute sa force par les chemins ceux qui l'y conduisoient. Il y fut cinq jours, sans que ceux de dehors pussent rien apprendre de ce qui s'y passoit; & l'on dit que le Roy l'y contraignit de renoncer à ces cōditions si onereuses ausquelles il l'avoit obligé par l'Acte de son investiture, & qu'il n'avoit jamais eu dessein d'observer, quoy qu'il les eût jurées. Charles neanmoins, ne se tenant pas encore bien assuré, ne luy tendit point pour cela la liberté.

1383. Diar. MS. Pign. Gobell. in Cos. mod. ætat. 6. c. 77.

Car l'ayant fait cōduire à Naples, où il étoit allé un peu avāt luy, il l'y reçût, avec plus d'orgueil que d'hōneur, sur un trône fort élevé, devant la porte de la Ville, revêtu de ses habits Royaux, la Couronne en teste, tenant le sceptre d'une main, & de l'autre la pomme d'or, sans se lever, jusqu'à ce qu'Urbain fût au pied du trône. Et alors il en descendit, luy baisa les pieds, le conduisit luy-même dans la Ville, où pourtant il ne

voulut pas qu'on luy fist une entrée
1382. solennelle, ny qu'õ tapissât les ruës
selon la coûtume; & au lieu de l'Archevêché, où le Pape eût bien voulu
Diar. M S. Heẽt. Pignat. ap. Rayn. qu'on le logeât, il le fit entrer dans le Château neuf. Là il luy fut permis de donner ses audiances, quoy qu'il fût retenu sous bonne garde, jusqu'à ce que, par l'entremise des Cardinaux, quinze ou seize jours aprés, la paix se fit entr'eux, à cõditiõ que le Pape ne se mêleroit plus du gouvernement du Royaume, & que le Roy feroit le neveu d'Urbain
Niem. Prince de Capoüe. Mais cette Principauté ne dura gueres dans la Maison d'Urbain. Car son neveu, qui étoit un hõme non seulement sans aucũ merite, mais aussi furieusemẽt débauché, ayant enlevé d'un Monastere de Naples, & violé une Religieuse, avec un horrible scandale de toute la Ville; le Roy, malgré toutes les oppositions du Pape, le fit condamner à la mort; & pour avoir sa grace, que les Cardinaux luy obtinrent, il fut encore bien-heureux de se contenter de la Ville & du Château

de Nocera, où le Pape enfin trouva bon de se retirer. Ainsi son voyage de Naples, comme on le luy avoit predit, ne luy reüssit pas. 1382.

Il ne fut pas plus heureux dans l'entreprise qu'il fit faire en même tems par les Anglois contre la France. Il y avoit envoyé l'année precedente ses Bulles en Angleterre, avec des Lettres de Henry Spenser Evêque de Nortvvix, par lesquelles il luy dõnoit pouvoir de faire publier par tout le Royaume une Croisade contre les Clemẽtins, & principalement cõtre les François, qu'il tenoit pour ses plus redoutables ennemis. Comme cét Eveque étoit un jeune homme de grande qualité, hardi, entreprenant, & qui ne cherchoit que l'occasion, malgré la sainteté de son caractere & de sa profession, de se signaler à la guerre; Urbain voulut qu'il fût General de cette armée de Croisés, au nõ de l'Eglise. Et parce qu'il se doutoit bien que les soldats Anglois ne seroient pas gens à s'enrôler sans autre solde que des Indul-

Froissart. 2. vol. ch. 132. & suiv. I. Iuvenal. Meyar. l. 14.

1383. gences, il luy accorda la dixiéme partie des revenus de tous les Benefices d'Angleterre, & l'Indulgence pleniere semblable à celle des Croisez, à tous ceux qui contribuëroient quelque chose, selon leur pouvoir pour cette guerre sainte. De sorte que l'Evéque ayant amassé par ce moyen, plus de deux millions de livres, dont le Parlement luy permit enfin de se servir, pour cette entreprise, il fit une armée de quinze mille hommes de pied, & de deux mille chevaux tous vieux soldats, outre un tel grand nombre d'Ecclesiastiques, qui prirent les armes à son exemple, & vint descendre avec toutes ses forces à Calais, sur la fin d'Avril. Ce qu'il y eût de surprenant en cette occasion, est que cét Evêque, qui n'avoit levé cet argent & cette armée par l'autorité du Pape Urbain, que pour faire la guerre aux Clementins, c'est à dire aux François, & qui avoit promis à son Roy, avec serment, qu'il ne marcheroit que contre eux, se laissa telle

tellement gagner aux promeſſes 1383.
des Gantois, ennemis mortels de Louis Comte de Flandre, qu'il tourna d'abord ſes armes contre ſes Flamans, quoy qu'ils fuſſent tous Vrbaniſtes declarez auſſi bien que leur Comte. Tant la facilité qu'il y avoit d'attaquer des gens qui ne s'attandant à rien moins, n'étoient point du tout ſur leurs gardes, & l'eſperance certaine qu'on luy donnoit de faire un grand butin tout le long de la mer, dans un païs où il n'y avoit point encore eû de guerre, eurent de force ſur l'eſprit de cét Evêque guerrier, qui ne demãdoit qu'à combattre, ſans reſiſtance & ſans peril. Ainſi s'étãt jetté dans le païs de l'obediẽce d'Vrbain il prit ſans peine Gravelines, & toutes les autres Villes de la coſte, qui n'eſtoient nullement fortifiées en ce tems-là, tailla en piece douze milles païſans ramaſſez qui l'oſerent attendre en bataille auprés de Dunquerke & s'empara de Bergues de Bourbourg, & de Mont Caſſel. Mais comme enflé de ſes victoires

1383. qui ne luy coutoient gueres il eût entrepris d'assieger Ipres, où la Garnison se defendoit tres vaillamment, le Roy Charles VI. qui vint en personne avec une puissante armée, au secours du Comte de Flandre son vassal lui fit lever honteusement le siege, reprit toutes les autres Villes sur les Anglois, dont il fit perir la plus grande partie ; & pouvant avoir aisemẽt tout le reste à discretion, il leur fit enfin la grace, par l'entremise du Duc de Bretagne leur ancien ami, de leur permettre de se retirer à Calais d'où ils repasserent en Angleterre, n'ayant fait autre chose en cette guerre, si mal entreprise, & plus mal poursuivie, que ruiner les Vrbanistes, avec une armée levée au nom du Pape Vrbain ; que perdre leur honneur, & encourir l'indignation de leur Roy, & de tout le Royaume, qui demandoit hautement la punition de ce Capitaine Mitré.

Mais comme Dieu ne manque pas de tirer sa gloire des choses mémes qui semblent lui étre le plus

contraires : aussi la fit il éclater à 1383.
l'occasion de cette guerre par un evenement miraculeux, que les Historiens de ce tems là ont iugé à propos de remarquer & que je trouve si autorisé, que je ne puis l'omettre, sans manquer au devoir d'un Historien fidelle, & d'un Chréstien zelé pour la veritable Religion. Comme l'armée du Roy entroit dans Bourbourg, les Bretons irritez de ce que leur Duc avoit procuré aux Anglois la permission d'en sortir avec tout leur bagage, & leur butin, coururent au pillage & dans les maisons, & dans les Eglises, en l'une desquelles un de ces pilliards ayant veû briller une pierre precieuse sur la Couronne de l'Image de la Ste Vierge monta sur l'Autel, & portant ses mains sacrileges sur cette Statuë sacrée, il s'efforça d'arracher ce ioyau. En méme tems l'image lui tourna le dos; & le sacrilege étonné de ce prodige, & saisi de crainte & d'horreur tomba tout de son long à la renverse, devint furieux & mourut en ra-

I. Iuvenal Mon Dionys. l. 2. c. 5. Froissar. 2. vol. c. 145. Gaguin l. 9. Froissar.

Gaguin.

1383. gé, en se dechirant luy-méme à belles dents. Vn de ses compagnons qui prit cette chute pour un pur accident, voulut prendre sa place, fort resolu d'achever le crime commencé : mais toutes les Cloches à cét instant se mirent à sonner d'elles mémes, comme pour appeller au secours toute l'armée, qui acourut des environs & fut temoin de cette merveille, qu'on verifia si bien, que le Roy, & tous les Seigneurs de la Cour pour faire en quelque sorte reparation de ce double sacrilege, firent le iour méme de magnifiques offrandes à cette Eglise. Cela fera voir à nos Protestans, qu'on n'est pas idolatre, quand on rend aux saintes Images l'honneur qu'on leur doit, par rapport aux personnes qu'elles representent. Car de s'inscrire en faux, contre le témoignage non seulement de trois Auteurs contemporains, mais aussi de toute une armée, & d'un Roy de France accompagné de tous les Grands de son Royaume, qu'on ne peut accuser

d'estre trop credules, c'est vouloir 1383.
refuser toute creance à l'Histoire, & à tout ce qu'on peut dire de mieux établi, sans autre raison, que parce qu'on ne veut pas croire ce qu'on ne veut pas qui soit arrivé.

Mais tandis que les entreprises du Pape Vrbain contre la France reüssissoient si mal & que Charles se creature, auquel il avoit donné le Royaume de Naples, le traitoit avec tant de rigueur & de mepris; celle du Roy Louis laquelle avoit eû de si heureux commencemens, commençoit aussi à se ressentir des approches de sa mauvaise fortune, & du dernier malheur dont il fut enfin miserablement accablé. Aprés avoir passé l'hiver dans la Pouille, & dans la Calabre avec de grandes incommoditez, parce qu'il n'avoit point de vaisseaux pour luy apporter des vivres par mer, & que l'armée de Charles, qui tenoit presque toutes les places fortes empéchoit qu'il n'en pût avoir librement par terre, la maladie se mit au commencemét

1383. du printems dans son armée où elle fit de grands ravages, & luy enleva méme le Comte de Savoye, avec la plus grande partie des gens de guerre qu'il avoit amenez. C'est pourquoy durant cette campagne, il ne pût pas beaucoup profiter de l'absence de Charles de Duras, & du grand demeslé qu'il eût avec le Pape Vrbain. Il ne se fit que de petits combats, où il eût même quelquefois du desavantage; parce que ces gens qui étoient obligez de s'écarter pour aller aux vivres, dans un païs ruiné, & qui y alloient en assez mauvais ordre, tomboient souvent dans les embuscades qu'on leur dressoit, & où ils laisoient la plûpart des leurs: de sorte que l'automne & l'hiver suivant, qui fut extremement rude, ayant fait croistre la famine, & les maladies, l'armée des François se trouva fort diminuée, & sans comparaison plus foible que celle de leurs ennemis. Cela fut cause que Charles, qui crût la pouvoir

VVasin. in Rich. II. Sum mont. l. 4. c. I.

Diar. S. Pig. nat Sũmont. Auth. Vit. Clem.

aiſement defaire reſolut de retourner au plutoſt à ſon armée, aprés s'y eſtre diſpoſé par une ceremonie fort éclatante, pour animer ſes gens. 1383.

Car le premier iour de Ianvier s'étant rendu dans la grande Egliſe de Naples avec la Reine & toute la Cour, & une multitude infinie de peuple accouru à ce ſpectacle, le Pape Vrbain, qui n'étoit pas encore ſorti de Naples, y celebra Pontificalement la Meſſe, avant laquelle il benit le grand Etendard de l'Egliſe, où l'on voyoit l'Image de Saint Pierre, & les Clefs, & le mit entre les mains de Charles, en le declarant de nouveau General de la Sainte Egliſe, contre l'armée des Sciſmatiques. Il le tint hautement levé durant toute la Meſſe, ſur la fin de laquelle Vrbain publia la Croiſade contre Louis. Apres cela, Charles ayant fait encore un grand Corps de nouvelles troupes de Croiſez, alla joindre, au commencement du mois d'Avril, ſon armée dans la Poüille reſolu d'abord de donner bataille

Ann. 1384. *Diar. M S. Pignat. Sūmont. l. 4. c. 1.*

1384. doutant point du tout de la victoire. Il voulut méme pour acquerir parmi les siens la reputation de Brave, rendre la pareille à Loüis & le défier au combat singulier, à la teste des deux armées; ce que Loüis n'avoit garde de refuser. Mais comme tous les Officiers de l'armée de Charles s'y opposerent, ce qu'il sçavoit bien qu'ils feroient il luy envoya du moins presenter la bataille qui fut acceptée pour le cinquiéme iour d'aprés. Et Charles, qui avoit peut-estre alors dessein de combattre, promit, & iura méme qu'il ne manqueroit pas de l'aller voir en bataille, au iour assigné. Il n'y eût iamais tant de ioye parmy les François, que ce iour-là, auquel ils croyoient terminer, par un combat, & méme, nonobstant leur petit nombre, par une glorieuse victoire, tant de miseres qu'ils souffroient, par la famine, & par les maladies. Ils vinrent donc se presenter en bataille à la veüe de Barlette, où Charles étoit avec une partie de son armée, l'autre

eſtant campée ſous les murailles de la Ville. Ils marchoient en bon ordre, extrémement gais, & tres-bien armez, quoy que fort mal veſtus. Le Roy méme n'avoit ce iour-là qu'une caſaque de toile peinte ſur ſes armes, parce que ces grands treſors qu'il avoit apportez de France, étoient tout conſumez, depuis prés de deux ans qu'il eſtoit en païs ennemi, ſans avoir receû de France aucun ſecours, ni d'hommes, ni d'argent. Les François neanmoins s'en conſoloient, ſur ce qu'ils ſe voyoient enfin au iour d'une bataille: mais ils ſe trouverent tout-à-coup bien decheûs de leur eſperance. 1384.

Charles, qui avoit un peu mieux ſongé à ce qu'il alloit faire, commença à deliberer s'il le feroit, & voulut avoir ſur cela l'avis d'Othon duc de Brunſvvik ſon priſonnier, qu'il ſçavoit eſtre grand homme de guerre, & fort ſage. Ce Prince, qui connoiſſoit beaucoup mieux les François que ne faiſoit Charles luy conſeilla de ne ſe pas hazarder de comba- Diar. M.S. Hoſt. Pigna. apud. Rayn. Sũ mont l.4.c.1.

1383. tre de si braves gens, qui étoient à la verité desormais reduits en assez petit nombre: mais aussi que le desespoir de se pouvoir sauver autrement que par le gain d'une bataille rendoit invincibles ; ajoûtant que pour peu qu'il continuast à tirer la guerre en longueur comme il avoit fait iusqu'alors ; en leur coupant touiours les vivres, la famine & les maladies acheveroient infailliblement de les ruiner, & luy donneroient sans peril, une pleine & entiere victoire. Ce conseil, qui étoit tres sage & ne s'accordoit pas trop mal à l'inclination de Charles, lui plût tellement, qu'il fit rendre sur le champ au Prince Othon, avec la liberté, tous les honneurs qui étoient deûs & à sa naissance & à son merite. Ensuite, le iour qu'on avoit marqué pour combattre étant venu, Charles, pour degager en quelque maniere la parole qu'il avoit donnée, de voir en Campagne son ennemi, ou plutost pour se moquer de lui, sortit en bataille par une des portes de

la Ville à la veuë des François qui 1385.
croyoient qu'on vint droit à eux,& I. Juve-
sans s'éloigner des murailles, il nal.
rentra par une autre porte. Il fallut donc que l'armée Françoise ayant perdu toute esperance de combattre se repandit comme auparavant dans la campagne, pour chercher des vivres, qu'on n'y pouvoit trouver tout ayant esté retiré dans les Places fortes, qui étoient tenuës par de puissantes Garnisons: de sorte qu'ayant encore inutilement passé tout l'Esté dans l'extreme necessité de toutes choses!, & la maladie contagieuse causée par les excessives chaleurs, & par la mauvaise nourriture, s'y estant augmentée vers l'automne, durant lequel elle fit perir presque tous les restes de cette deplorable armée, le Roy Loüis méme mourut à Bari le vingt & uniéme de Septembre, soit de douleur de voir Niem.
un si malheureux succés de son entreprise; soit de la maladie contagieuse dont il fut frappé; soit méme, comme quelques uns l'ont écrit,

1384. pour avoir beû de l'eau d'une fôtaine empoisonnée par les ennemis.

Quoy qu'il en soit,il est certain qu'aprés avoir souffert , avec un courage invincible , tant d'adversitez, il mourut tres-chrétiennemnt en la quarante sixiéme année de son âge ,& en la seconde de son regne ; Prince qui aux augustes qualitez de fils,de frere, & d'oncle de nos Rois , joignit plusieurs rares perfections du corps & de l'esprit,qui le rendoient tres-digne & de naissance royale , & du Royaume, à la conqueste duquel il mourut avant que la fortune , qu'il l'abandonna dans un si glorieux dessein , luy permit de le posseder. Il estoit d'une taille tres-avantageuse & parfaitement proportionnée au dessus de la mediocre & au dessous de la plus haute,d'une complexion forte & robuste,& capable de toutes les fatigues de la guerre,qu'il fit dés sa plus tendre jeunesse , avec beaucoup de gloire;s'estant aquis la reputation d'un des plus adroits & des plus vaillans

Mon. Dones. M. le Laboureur. V. de Louis d'Anjou Bouhe Hist. l. Prov.

Chevaliers de ſon temps ; ayant au 1384.
reſté le viſage tres-agreable , les cheveux blonds , la mine haute, l'eſprit vif , & qu'il avoit méme cultivé par l'étude étant beaucoup plus ſçavant que les Princes ne le ſont ordinairement & ſur tout éloquent naturellement ſans le ſecours de l'art. C'eſt ce qui luy donnoit un merveilleux avantage dans le Conſeil où une grande intelligence qu'il avoit des affaires , il tournoit aiſément les eſprits comme il vouloit outre qu'il avoit les manieres extrêmement engageantes , & qu'il eſtoit non ſeulement liberal , mais auſſi le plus magnifique de tous les hommes, n'épargnant rien pour obliger tout le monde , & pour faire éclater en toutes les occaſions la grandeur & la beauté de la Cour de France, dont il étoit l'honneur & les delices : ce qui le fit adorer des François , tandis qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou. Mais de puis qu'enſuite de ſon adoption il voulut eſtre Roy ; la neceſſité où il ſe vit de reparer

1384. ses anciennes profusions par une grande épargne & d'amasser de grands tresors pour la guerre qu'il devoit faire en Italie, fit qu'il changea tellement de maniere en tirant de l'argent de tous costez & accablant le peuple & le Clergé de subsides d'imposts & d'exactions tres-violentes, que ce fut avec joye qu'on le vit sortir de la France, & sans beaucoup de regret, qu'on l'y vit rentrer dans un cercueil accompagné des lamentables restes de son armée qui eurent bien de la peine à regagner la France, au plus pitoyable état que l'on vit iamais.

Charles de Duras voulut paroistre genereux en cette occasion. Car il fit faire de magnifiques funerailles à son ennemi & porta le deuil de sa mort trente iours durant. Cela pourtant ne l'empecha pas de gouter la joye qu'il eut, de voir que cette mort le mettoit seul en possessiō du Royaume, où il y avoit neanmoins encore un parti considerable pour le jeune Roy Louis II. qui à l'â-

ge de ſept ans ſucceda aux Etats du 1384.
Roy ſon pere ſous la tutelle & la regence de ſa mere Marie de Blois fille de ce fameux Charles de Blois qui fut Duc de Bretagne. Ce furent là les commencemens de la guerre que cauſa le Schiſme d'Occident, & laquelle eut de terribles ſuites, qui deſolerent preſque toute l'Italie. Mais ce qu'il y eut de plus deplorable, c'eſt qu'en même temps il en fit naitre une autre beaucoup plus funeſte à la Religion, par l'hereſie de Vvicleflaquelle s'étendit & ſe fortifia, à la faveur de ce Schiſme, de la maniere que ie vais raconter en reprenant la choſe d'un peu plus haut.

Iean Vviclef Anglois, natif du Comte de Northumberland ayant employé tout le tems de ſa jeuneſſe à l'étude dans l'Vniuerſité d'Oxford, l'une des plus celebres de l'Europe, y avoit acquis le degré de Docteur & enſeigné la Theologie, & les ſaintes Lettres, avec beaucoup de reputation. Il avoit l'eſprit vif & tres-ſubtil, mais avec

1384. une grande hardiesse, & une opi-
Th. Vvn dens. t. 2 niatreté encore plus grande : de sorte que quand il s'étoit une fois engagé, par la chaleur de la dispute, à avoüer une conclusion qu'on luy faisoit voir qui suivoit de ses principes, il la soûtenoit hardiment, quelque extraordinaire & quelque bizarre qu'elle parut, & employoit tous les détours & toutes les subtilitez de la Logique, dans laquelle il étoit grand maître, pour la defendre, de peur qu'il ne semblât qu'on l'avoit pû reduire une fois aux termes de se dedire. Et parce que la nouvauté a toûjours de grands charmes pour les esprits peu solides, qui ne s'arrestent qu'à quelque faux éclat qui élbouit, & ne penetrent pas au fond des choses : il affectoit sur tout, de faire renaître certaines vieilles réveries des anciens Philosophes, qu'il debitoit pour de nouvelles decouvertes, qu'il avoit faites dans les Sciences, & principalement dans la Physique, & pour des veritez inconnuës avant luy à

Vval. dens. t. 3. doct. 5.

tous les Sçavans. Cela lui aquit la 1384.
reputation d'un des plus rares hommes de son temps, & une grande suite de Bacheliers & de jeunes Docteurs, qui s'attacherent à ses opinions, croyant que c'étoit là le moyen le plus seur, & le plus commode de passer pour de beaux esprits, & pour de fort habiles gens. Se trouvant en cette posture, si-bien appuyé d'un parti tres considerable en cette fameuse Vniversité il crût qu'il n'y avoit rien de si grand à quoy son merite, dont il étoit extrémement persuadé, ne dut l'élever. Mais comme il le vit d'abord exclus de la Principauté du College de Cantorberi que l'Archevêque Simon Langham venoit de fonder à Oxford, & quelque tems aprés déchû de l'esperance qu'il avoit euë d'obtenir l'Evêché de Uigorne, qui luy fut refusé par le Pape; il en conceût tant de chagrin, & tant de haine contre le Saint Siége, & contre tout l'Ordre Ecclesiastique, que bien qu'il fust Curé de Lutlevvorth dãs le Diocese

Hist. Univ. Oxenat. 2. p. 184.

Vvaldens. loc. cit.

1384. de Lincolne, il resolut, pour s'en venger, d'aneantir, s'il pouvoit la puissance & l'autorité de l'Eglise.

Il crut que le temps lui êtoit extremement favorable pour reûssir en son pernicieux dessein. On murmuroit en Angleterre contre les trop grandes exactions que les Legats & les Nonces des Papes y faisoient, & contre la maniere dont on conferoit les Benefices du Royaume en Cour de Rome. Les Ecclesiastiques menoient une vie assez licentieuse, & faisoient servir les grands biens qu'ils possedoient, à l'entretien de leur luxe, de leurs plaisirs, & de leur vanité. Il sçavoit que les Grands du Royaume seroient tres aises qu'on les abbaissat & bien plus encore d'avoir occasion de profiter de leurs depouilles & il estoit fort asseuré qu'il auroit toujours bien des gens dans l'Vniversité, qui suivroient son parti, & soûtiendroient hautement sa doctrine telle qu'il luy plairoit de la publier. D'ailleurs, bien loin d'avoir suiet de rien craindre, il en

avoit beaucoup de tout esperer du 1384.
costé de la Cour, où le Roy Edouard III. qui tiroit visiblement à la fin, ne songeoit plus qu'à chercher les voyes de prolonger sa vie, & où cét homme adroit avoit sceû trouver le moyen de gagner le Duc de Lanclastre qui gouvernoit tout, & la Princesse de Galles, mere du ieune Prince Richard, qui devoit succeder à son ayeul.

Ayant ainsi pris ses mesures, & voyant toutes choses disposées, comme il le souhaitoit pour faire reüssir son entreprise, il se mit à produire, non pas d'abord toutes les erreurs qu'il vouloit soûtenir, mais seulement certaines propositions qui tendoient au renversement de l'Etat Ecclesiastique, & de l'autorité du Pape, comme entre autres celles-cy, *Que l'Eglise Romaine n'est point Chef des autres eglises, sur lesquelles elle na nul avãtage; Que le Pape & ensuite les Archevéques & les Evéques n'en ont point du tout par dessus les simples Prêtres: Que le Clergé, ni les Moi-*

1384. *nes selon la Loy de Dieu ne peuvent posseder aucuns biens temporels, & que l'Empereur Constantin, & le Pape Silvestre, ont violé cette divine Loy, en dotant les Eglises; Que les Prêtres & les Prélats perdent tout leur pouvoir spirituel & temporel, dés qu'ils sont en péché mortel, ce que chaque particulier peut aisement cõnoître; Qu'on ne leur doit rien du tout que par aumone, comme aux autres pauvres: Que quand ils vivent mal, on ne peut leur rien donner en conscience, non pas méme les Décimes, lesquelles ils n'ont aucun droit d'exiger, & que les Princes & les Seigneurs temporels sont alors obligez, sur peine de damnation, de les dépouiller de tout ce qu'ils possedent: Qu'au reste leurs excõmunications sont nulles, si celuy qui est frapé de ces sortes de foudres, ne s'est luy-même excommunié le premier, & qu'on ne doit nullement souffrir qu'ils ayent des prisõs, & qu'ils agissẽt par voye de Iustice cõtre les Chrétiẽs, cela n'appartenant qu'aux Princes, aux Seigneurs tẽporels, & aux Magistrats*

Voilà par où cêt adroit Héresiarque débuta, pour flater les Laiques, & sur tout les Princes, & les Grãds Seigneurs, & pour les engager dans ses interests contre les Ecclesiastiques, se reservant à se servir de ces mêmes principes, pour abolir aprés cela le gouvernement politique, comme il vouloit d'abord detruire celuy de l'Eglise. Et parce qu'il disoit toûjours que sa doctrine estoit fondée sur le pur Evangile, & sur cette parfaite pauvreté que Jesus-Christ & ses Apostres, qui doivent estre le modelle de tous les Ecclesiastiques, avoient euë pour partage, il en voulut donner l'exemple, pour meriter plus de creance. Pour cét effet, il alloit pieds nuds, à l'Apostolique, & tres-simplement vestu, avec ses Disciples, qui soustenoient sa doctrine avec une ardeur incroyable, & il parcourut ainsi toute l'Angleterre, jusques à Londres, ne parlant que de reformer les Ecclesiastiques, que de pur Evangile, & d'Eglise Primitive, & preschans 1384.

1384. par tout avec vehemence, contre les richesses, le luxe, l'avarice, & les abus intolerables, qui à ce qu'il disoit, s'étoient introduits dans l'Eglise depuis Constantin & le pape Silvestre.

Ap. V val. sing. in Ric. II Gregoire XI. qui, peu aprés son arrivée à Rome, fut arverti de cét horrible scandale, ne manqua pas d'écrire fortement à l'Vniversité d'Oxford, à laquelle il reprocha sa negligence, pour avoir souffert qu'on enseignat une doctrine manifestement heretique, sans s'y opposer & il luy ordonna de remettre Vviclef entre les mains de
1377. l'Archevêque de Cantorberi, & de l'Evéque de Londres, ausquels il écrivit aussi, leur enjoignant de luy faire son procés, & d'avertir le Roy comme il fit lui-meme par un autre Bref, que les erreurs d'un si dangereux homme étoient du moins aussi pernicieuses à l'Estat qu'à l'Eglise. Mais tous ces Brefs qui n'arriverent qu'aprés la mort du Roy Edouard, & au commencement du regne du ieune Roy Ri-

chard II. son petit-fils qui n'estoit 1384.
pas encore en état d'agir n'eûrent
aucun effet. Le nombre de partisans de Vviclef étoit si grand dans
l'Vniversité d'Oxford, qu'on fut
quelque tems à deliberer si l'on
devoit seulement recevoir le Bref,
ou le renvoyer sans le lire ; ce que
pourtant on ne fit pas : mais aussi
c'est tout ce que l'on pût alors obtenir. Pour les deux Prelats Commissaires, ils citerent Vviclef à
comparoitre devant leur Tribunal, pour repondre sur dix neuf
articles de la doctrine, que le Pape
leur avoit envoyez. Cét Heretique
ne fit nulle difficulté de se presenter hardiment devant ses Iuges,
parce qu'il étoit asseuré qu'il trouveroit de puissans protecteurs, qui
empécheroient bien que l'on n'entreprit de le condamner. En effet,
outre le Duc de Lanclastre, & Henri Perci Grand Maréchal d'Angleterre, qui l'appuyoient en ce téps-là
pour faire dépit aux Evéques, &
sur tout à celuy de Londres qu'ils
n'aimoient pas, il étoit encore pro-

Ap. Vval. sing. ibid. & Harpsfeld. c. 5.

1384. tege plus puissamment par la Princesse de Galles mere du ieune Roy, laquelle étoit si ouvertement declarée pour cét Heretique, qu'elle envoye dire avec une extréme fierté, & par un simple Gentilhomme, aux deux Prelats, qu'ils se gardassent bien de rien prononcer contre ce saint homme. Comme s'il étoit de la destinée de chaque heresie, selon ce qui a paru par cent exemples, de trouver touiours sa protection & si ie m'ose exprimer ainsi, de trouver son fort dans le foible de quelque princesse, qui ou par vanité, pour s'en faire honneur, ou par illusion, pensant peut estre s'en faire un merite, veut devenir Chef d'un parti, qui ne se pouvant soutenir, tombe, & l'accable enfin miserablement sous ses ruines.

Vualsing.

D'autres part, le petit peuple de Londres gagné par l'hypocrisie de cét Imposteur se mesla si avant dans cette affaire, qu'il eut méme l'audace d'entrer dans la Chapelle de l'Archevéque de Cantorberi, où l'on interro

interrogeoit Vviclef, de parler *Ann.*
hautement en ſa faveur, & pro- 1384.
teſter qu'il ne ſouffriroit pas qu'on luy fît l'injuſtice de le condamner. Cela étonna ſi fort ces Prélats, & ébranla tellement leur conſtance qu'encore qu'ils euſſent proteſté, en recevant le Bref du Pape, qu'ils s'aquiteroient fidellement de leur commiſſion, ſans ce rendre ni aux prieres, ny aux menaces de qui que ce fut, ils changerent de reſolution, & trahirent honteuſement leur miniſtere. Car au lieu de condamner, comme ils le devoient, des propoſitions qui dans leur ſens naturel contiennent des erreurs tout-à-fait inſoûtenables, ils voulurent bien recevoir l'interpretation, telle qu'il pluſt à Vviclef de leur donner, dans un ſens detourné, & qui ne pouvant convenir aux termes dont il ſe ſervoit pour exprimer ſes hereſies, luy laiſſoit toûjours la liberté de les ſouſtenir, avec ſes propoſitions que l'on n'avoit pas condam-

Ann. nées,& qu'il preschoit simplement
1384. sans y apporter ces pretenduës interpretations. Ainsi Vviclef fut renvoyé par ces Commissaires, qui se contenterent de la promesse qu'il leur fit de garder un silence respectueux sur ces articles, pour éviter le scandale & le trouble qui en pourroient naître. Mais bien loin de leur obeïr, il en soutint, & en publia bien tost de nouvelles plus méchantes encore que les premieres, sans que personne osat s'y opposer.

Cependant Gregoire mourut; & aussi tost qu'on eut appris l'election d'Urbain, qui fut d'abord reconnu pour vray pape, il entreprit de le prevenir, & de le gagner par son hypocrisie, & par ses belles protestations, dont il s'estoit déja si bien trouvé. Pour cét effet, à l'exemple des Montanistes, des Ariens, & des Pelagiens, qui s'adresserét d'abord aux papes, pensant les surprendre il écrivit au pape Vrbain des Lettres pleines de respect & de soumission, en luy exposant sa doctrine, de

la maniere qu'il jugea la plus propre pour le seduire, & le priant ou de la confirmer, s'il la trouvoit orthodoxe comme il l'esperoit, ou de la corriger, si elle luy paroissoit defectueuse en quelque chose. Mais sur ses entrefaites le deplorable Schisme se forma entre les deux Papes, de la maniere que nous avons dit, & soit que la memoire de ce qu'Urbain fit en cette rencontre, pour s'opposer à cette heresie naissante, se soit perduë; ou que les affaires qu'il eut alors à demesler ne luy permissent pas de vaquer à celle cy, comme le Pape Gregoire avoit fait: il est certain qu'il ne nous paroît pas qu'on ait agi contre Vvilcef à Rome en ce cōmencement du Schisme; & l'on ne peut témoigner plus de joye qu'il en fit paroistre quand il apprit cette deplorable division qui troubloit toute l'Eglise Catholique. Car il se mit alors à publier de vive voix, & par écrit; par luy méme & par ses Disciples, que c'estoit là un juste châtiment, dont Dieu pu-

Ann. 1384.

Fert vl. clesista ap. Sander de vis. Monar. l. 7.

Ann. nissoit l'Eglise Romaine , pour
1384. avoir usurpé si long-temps une in-
Vvul- juste domination sur toutes les au-
densf.l. tres, & infecté tout le monde de ses
2.ar. 3. erreurs ; & que cette guerre Papale
c.42.45. seroit occasion d'un grand bien à
toute l'Eglise ; parce qu'en faisant voir la foiblesse de l'Antechrist, elle aimeroit les fidelles à decouvrir, & à prescher plus hardiment par tout les veritez Euangeliques:car c'est ainsi qu'il luy plaisoit de qualifier ses erreurs.

En effet : comme il ne craignoit rien ni du costé de Clement, qu'on ne voulut pas reconnoistre en Angleterre,ni de celuy d'Vrbain qu'il voyoit un peu trop embarrassé, & avoir de trop puissans ennemis sur les bras pour luy estre bien formidable, & que le bas âge du Roy Richard luy estoit extremement avantageux ; ce fut à la faveur de ce miserable Schisme, qu'il prit la hardiesse de produire tout le reste de ses erreurs,dont les Hussites, & les Protestans Lutheriens & calvinistes , ont pris la pluspart des articles de leur pretenduë Refor-

mation. Car pour ne pas faire icy une longue & ennuyeuse liste des huit cens erreurs que quelques-uns asseurent qu'on a tirées de ses Ecrits je diray seulement qu'outre ce qu'il avoit déja dit contre la Primauté du Pape, & l'autorité de l'Eglise, *il abolit toutes les sacrées ceremonies, tout l'ordre de la Hierarchie, tous les Ordres Religieux, & les Vœux Monastiques, le culte que l'on rend aux Saints, à leurs Reliques & à leurs Images, la liberté des hommes, voulant que tout ce qu'ils font, ils le fassent par une necessité absolument inévitable & que Dieu détermine tous les hommes à tout ce qu'ils font de bien, ou de mal, sans qu'il leur soit possible de faire autrement. Il rejette enfin tout ce qui n'est pas clairement & distinctement exprimé dans l'Ecriture, sans recourir à la tradition, ni s'arrester aux décisions des Conciles, & à l'autorité des Peres.* Et neanmoins, par la plus étrange bizarerie qui fut jamais, ses Disciples, qui le vouloient faire passer

Ann. 1384.

Th. Vald Vid. Harpsfel. tot. oper. & Valsing.

Ann. 1384. pour le plus sçavant de tous les hommes, auquel on ne pouvoit rien enseigner, disoient entre autres choses qu'il possedoit parfaitement Saint Augustin ; & pour faire comprendre qu'à force d'avoir leû, & releu ses livres, l'esprit de ce saint Docteur estoit comme passé dans luy, ils avoient coustume de l'appeler, *Iean Augustin Vviclef*, quoy-qu'il n'y ait rien de si contraire en tout à la doctrine de ce Pere, que celle de cét Heretique.

Harpsfeld. 6.10.

Mais enfin ce qui en fit plus clairement connoistre les pernicieuses suites, c'est qu'il se servit des mesmes principes qu'il avoit employez contre l'autorité de l'Eglise, pour détruire celles des Princes. Car comme il veut que le peché ravisse aux Evêques leur pouvoir, il dit aussi qu'il oste à ceux qui le commettent tout le droit qu'ils avoient de commander, & toute sorte de domaine, & de puissance temporelle. Il asseure mesme qu'on ne peut imposer de

Valdens. *Harpsfeld.*

tribut aux Chrétiens, qu'on ne *Ann.*
fasse, voir clairement par l'Ecritu- 1384.
re qu'on le doit en cette occasion
où l'on pretend de l'exiger ; & il
sappe les fondemens de toute su-
periorité, en voulant établir l'é-
galité, & ensuite l'independance
entre les hommes, toutes maxi-
mes tres-fausses ; & qui tendent
manifestement au renversement de
l'Etat politique. Aussi, comme ses
Disciples les preschoient par tout, 1379.
sans que personne osât plus s'y 1380.
opposer pour la multitude innom-
brable de ceux qui les suivoient
dans les sermons seditieux qu'ils
faisoient tous les jours & dans les 1381.
Eglises & en plein marché, pour *Vaisin-*
émouvoir le petit peuple ; il se fit *gem.in*
tout d'un coup, & en mesme tems *Ric. II.*
dans toutes les Provinces du Ro- *Harps-*
yaume, un soulevement general *feld.c.*
de tous les Païsans & de ces gens *12.*
de campagne, qui selon les Loix
d'Angleterre, estoient obligez, par
une certaine espece d'esclavage,
à cultiver les terres de leurs maî-
tres. Il s'en mit en campagne, sous

Ann. 1384. divers Chefs qu'ils se faisoient eux-mesmes, plus de deux cens mille, qui firent une infinité d'horribles desordres en toute sorte de maniere, en criant à pleine teste, *Liberté*, & sur tout en massacrant tout ce qu'ils pouvoient trouver de gens de Justice, pour abolir, disoient-ils toutes les Loix, qui n'estoient, à leur sens, que des effets de la violence, & de la tyrannie des plus puissans.

Valsing. Ils s'avancerent méme au nombre de plus de cent mille jusqu'aux portes de Londres, ayant à leur teste un fameux Prestre Vvicleﬁste, nommé Jean Bâle, que l'Archevesque de Cantorberi avoit quelques années auparavant mis en prison, pour ses sermons seditieux, & que ces soulevez en avoient tiré d'abord, comme luy-mesme, qui prévoyoit bien ce qui arriveroit, enfin l'avoit prédit auparavant. Ce furieux les voyant sur le point d'exécuter leur entreprise sur la Capitale, se mit à les prescher, en prenant pour texte, au lieu d'un passage de l'Ecriture, un certain proverbe, qui

dit en Anglois, *Quand Adam cultivoit la terre, & qu'Eve filoit, quelle Noblesse y avoit il au monde?* Et là dessus, il leur presche la liberté, que la nature, disoit-il, leur avoit donnée, & que la seule injustice des hõmes leur avoit ostée, & leur dit que l'unique moyen de la recouvrer, estoit de se défaire de tous ceux qui l'opprimoient, c'est à dire, de tous les Grands du Royaume, & de reduire tout le monde à l'égalité. Ces paroles furent receuës avec des grandes acclamations de ces dechaînez qui malgré toute la resistance du Maire, furent receûs par le peuple dans Londres, où ils commencerent par le Massacre de l'Archevéque de Cantorberi, Chancelier du Royaume, & Grand Thresorier, à exécuter l'horrible dessein que le Vviclefiste Iean Bâle leur avoit inspiré. Il fallut même que le Roy, pour se mettre à couvert de cette fureur, leur accordast, par ses Lettres Patentes, toute la liberté qu'ils demandoient, sans pourtant que cela les satisfît. Mais comme leur

Ann. 1384.

1383. General, qui étoit un faiseur de Tuiles, le plus brutal,& le plus insolent de tous les hommes, & qui avoit fortement resolu de se saisir de sa personne, demandoit toûjours de nouvelles choses, & traitoit avec une extréme insolence les Deputez du Roy : enfin le Maire de Londres ne pouvant plus souffrir une si grande indignité , se jetta sur luy,& le renversa d'un coup d'épée par terre, où il fut bien-tost achevé par ceux qui seconderent ce brave homme.

Aprés cela, comme d'une part le bon Bourgeois & la Noblesse accoururent au secours du Roy , & que de l'autre ce jeune Prince,pour se défaire au plûtost, & sans effusion de sang, de ces Rustres épouvantez de la mort de leur General leur accorda de nouveau l'amnistie, avec la liberté qu'ils demandoient, toute cette canaille se dissipa d'elle-méme , chacun croyant avoir beaucoup gagné, que de se pouvoir retirer chez soy.Et quelques jours

aprés, le Roy se trovant puissamment armé, parcourut luy-mesme toutes les Provinces où il acheva de remettre l'ordre par tout, & de réprimer l'insolence des soûlevez, par la punition de leurs Chefs, qui furent tous mis en quatre quartiers. L'un deux, avant que d'aller au supplice, confessa volontairement, que leur dessein avoit esté de se rendre maistres du Roy, pour s'établir puissamment sous son nom, & par son autorité; aprés quoy on avoit resolu de s'en defaire, & des Officiers de Iustice, & de tous les Seigneurs temporels & spirituels, afin d'établir, à leur fantaisie, de nouvelles Loix, & un nouveau gouvernement, en reduisant tout à l'égalité. Voilà les fruits que produisit d'abord la nouvelle doctrine de Vviclef: ce qui doit faire une belle leçon à tous les Souverains, pour leur apprendre, avec combien de fermeté ils doivent s'opposer à toutes sortes de nouveautez, en matiere de Religion, non seulement pour l'interest

Ann. 1384.

Ann. de la gloire de Dieu, mais aussi
1384. pour celuy de leurs Etats, que ces nouvelles doctrines, si l'on n'en réprime efficacement les auteurs, en les arrestant d'abord, ne manqueront pas de troubler par un dangereux party qu'elles y formeront.

Cependant cét Héresiarque, dont la detestable doctrine publiée par ses Disciples, estoit la veritable cause de ces troubles, demeuroit paisiblement dans sa retraite, afin qu'il ne parût pas y avoir aucune part. Au contraire, pour témoigner qu'il n'avoit en veuë que le bien du Royaume, & qu'il n'en vouloit qu'aux abus, & aux injustes usurpations des Ecclesiastiques; il envoya l'année suivante au Parlement de Londres, certaines propositions, qu'il disoit estre pour la conservation des droits inaliénables du Roy, & du Royaume d'Angleterre, & qui tendoient manifestement à ruiner tous ceux de l'Eglise, en faveur des Seigneurs & des Communes, contre les Evesques, comme

celles-cy entre plusieurs autres: *Que ny le Roy, ny le Royaume, ne devoiẽt se soûmettre à aucun Siége Episcopal, qu'on ne fît voir par l'Ecriture que c'estoit obeïr à Jesus-Christ; ce qu'il enseignoit qu'on ne pouvoit faire, parce qu'il pretendoit que l'autorité du Pape, & des Evesques ne venoit pas de Jesus-Christ, mais de l'Empereur Constantin: Qu'on ne doit rien lever sur le peuple, qu'aprés que les biens d'Eglise auroient esté tous employez pour les necessitez publiques: Que le Roy est obligé en consciẽce, de confisquer tout les biens des Prélats qui offencent Dieu mortellement, & qui ne pouvoit employer aucun Evesque dãs les Charges & dans les affaires du Royaume, sans trahir les interests de Iesus-Christ.* *Ann.* 1834.

Comme il crût que ces propositions, estoient favorables au Roy, aux Seigneurs, & au peuple, luy attireroient la protection du Parlement, il prit en même temps la hardiesse d'en publier par luy méme, & par ses Disciples, beaucoup d'autres, encore plus pernicieuses,

Chriſt. Mais parce qu'il eſt évident qu'une ſubſtance demeurant touſiours telle qu'elle eſt dans ſa nature,n'en peut eſtre une autre ; de la vient qu'il diſoit qu'elle n'eſt pas réellement ce ſacré Corps, mais ſeulement par repreſentation, & par une certaine participation de vertu, & d'operation, & qu'enſuite il n'eſt pas permis de l'adorer. Et c'eſt là juſtement ce que Berenger vouloit dire,& ce que diſent encore aujourd'huy nos Proteſtans, qui ont ſuivy les erreurs de Calvin, Tant il eſt dangereux à un Philoſophe Chreſtien d'eſtre vain & de vouloir aquerir la réputation de bel eſprit ,en ſuivant des opinions écartées , qui par leurs ſuites dangereuſes conduiſent inſenſiblement à l'hereſie qu'on ne peut plus éviter quand on les ſoûtient, qu'en s'engageant à ſoûtenir auſſi des choſes beaucoup moins croyables que celles là meſme que nous croyons en cét adorable Myſtere de l'Euchariſtie. 1384.

Mais enfin Vyiclef ſe trouva bien

condescendante, par une autre beaucoup plus ferme, & d'employer tout son pouvoir & toute l'autorité de l'Eglise Anglicane, pour abolir entierement cette heresie, qui commençoit à s'étendre dans le Royaume, & principalement dans l'Vniversité d'Oxford. Sur cette resolution, en qualité de Primat d'Angleterre, & de Legat du S. Siége, il convoqua à Londres un Concile National, puis qu'outre les Evéques ses Suffragans, il s'y trouva d'autres, & grand nombre de Docteurs en Theologie, & en droit Canon, de toutes les Provinces du Royaume. L'ouverture s'en fit le dix-septiéme jour de May. L'on y examina vingt-quatre propositions tirées des livres de Vviclef; & aprés une meure deliberation, il y en eust quatorze qui furent condamnées comme erronées, & dix comme heretiques, dont les plus remarquables sont celles-cy: *Que la substance du pain materiel, & du vin, demeure aprés la consecration au S. Sacrement de l'Autel: Que les accidens n'y sont*

Ann. 1384.

pas sans leur sujet ; & que Iesus-
Ann. *Christ n'y est point veritablement, &*
1384. *réellement, & par presence corporelle: Que quand l'homme est contrit, la confession des pechez est superfluë, & qu'aprés Vrbain VI. il ne faut plus reconnoistre de Pape, mais vivre, à l'exemple des Grecs, selon ses propres loix.*

Aprés cela l'Archevesque fit publier cette condamnation par toutes les Eglises & sur tout dans l'Vniuersité d'Oxford, enjoignant au Chancelier Robert Rugge de tenir la main à ce que l'on n'enseignât aucune de ces propositions dans les Ecoles ny dans les Chaires des Prédicateurs. Mais ce Chancelier, qui estoit du party, quoyqu'il tâchast de dissimuler, ne le pût si bien faire en cette rencontre, que sa passion l'emportant par dessus la prudence humaine, il ne fist prescher les plus emportez d'entre les Vviclefistes, dont l'un dit le jour du Saint Sacrement au grand scandale de son auditoire qu'il ne parleroit point de ce Mystere, jus-

ques à ce qu'il plût à Dieu d'eclairer autrement l'Eglise qu'elle ne l'estoit sur cét article. Cette insolence jointe à une horrible impieté, obligea l'Archevesque à citer le Chancelier, & ces Vviclefistes de l'Vniversité d'Oxford, devant son Tribunal, où il leur fut ordonné juridiquement, de declarer leur sentiment sur les propositions de Vviclef, qui venoient d'estre condamnées. Aprés avoir protesté, avec beaucoup d'humilité apparente, comme ils estoient grands hypocrites, qu'ils seroient tousiours fils tres obeissans de l'Eglise, ils dirent que ces propositions se pouvoient prendre en plusieurs sens, en l'un desquels, qu'ils produisoient comme contraire à celuy de l'Eglise ils disoient toûjours qu'ils les condamnoient. Il ne fut pas difficile aux Juges de decouvrir l'artifice ordinaire des Héretiques, qui en condamnant un sens détourné, qu'ils donnent à leurs propositions, les veulent tousiours soûtenir dans le sens qu'elles expriment

Ann. 1384.

Collect. Angl. Vvalsing.

Ann. naturellement ſelon la vraye ſigni-
1389. fication de leurs termes, & qui eſt un ſens héretique. C'eſt pourquoy l'Archevêque leur commanda de dire précisément, abſolument, & ſans diſtinction, ce qu'ils croyoient de ce qui eſt ſignifié par ces paroles de la premiere propoſition, à ſçavoir, *Que la ſubſtance du pain materiel demeure aprés la conſecration dans l'Euchariſtie.* Alors on vit manifeſtement l'artifice de ces fourbes : car ils répondirent toûjours qu'ils n'avoient rien à répondre à cela, que ce qu'ils avoient dit auparavant. Ainſi l'Archevêque, pour leur donner lieu de rentrer dans leur devoir, leur donna encore huit jours, pour ſe reſoudre à répondre ſans biaiſer.

Vvalſing. Harpsfeld. Ils recoururent durant ce temps là au Duc de Lanclaſtre, duquel ils croyoient encore eſtre protegez. Mais ce Prince, qui avoit veu, par le ſouſlevement paſsé, que les Souverains n'ont point de plus grands ennemis que ces Novateurs en matiere de Religion, qui ne veulent

point de puissance ,ni spirituelle , *Ann.* ni temporelle qui ne leur soit sous- *1384.* mise,leur tourna le dos aussi bien-qu'à Vviclef, qu'il abandonna ; & leur dit qu'il falloit absolument qu'ils se soûmissent à l'Archevêque. Le Roy même,qui avoit le plus d'interest en cette affaire,pour *Collet. Angl.* le bien de l'Eglise & de l'Etat,fit publier dans tout son Royaume sa Declaration du douziéme de Iuillet, par laquelle il déclare que le Concile de Londres ayant condamné certaines propositions comme heretiques, ou comme erronées, & que luy, comme protecteur de la Foy Catholique dans son Royaume, n'y pouvant souffrir aucune heresie,ni aucune erreur , il donne à l'Archeveque de Cantorberi,& aux Evéques, le pouvoir & l'autorité d'arrester par tout,& de faire mettre en quelque prison qu'ils voudront,tous ceux qui oseront encore prescher,ou soutenir ces propositions,& de les y tenir jusques à ce qu'ils soient revenus de leur égaremẽt,& qu'ils les ayent condamnées

Ann. enjoignant au reste à tous ses offi-
1384. ciers, & à tous ses sujets de quelque qualité & condition qu'ils soient, sur peine de rebellion, de ne prester aide ny faveur, en quelque maniere que ce puisse estre, à ceux qui preschent, ou qui soutiennent ces propositions, condamnées, ny à leurs fauteurs; mais au contraire, d'obeir humblement à l'Archevesque, & aux Evesques, & de leur prester main forte, pour l'exécution de ce qu'ils auront ordonné contre ces gens-là. Il écrivit aussi à l Vniversité d'Oxford, luy commandant de retrancher de son corps Ieã Vviclef & tous ses disciples, de faire une exacte recherche de leurs livres, & de les envoyer à l'Archevéque de Cantorberi; & enioignit au Gouverneur de la Ville, & aux Magistrats, de faire executer ses ordres. Voilà la Declaration du Roy Richard, laquelle fut exactement gardée, & rendit ensuite la paix à l'Eglise Anglicane, & à toute l'Angleterre la gloire qu'elle avoit de n'avoir souffert aucune

heresie depuis environ huit cent ans qu'elle avoit esté convertie à la foy Chatholique Apostolique & Romaine, par les soins du grand pape Saint Gregoire, j'espere que le jour viendra, qu'un Royaume si florissant aujourd'huy en gens d'esprit & de sçavoir, faisant une solide reflexion sur l'origine dont il a tiré la vraye Religion, & sur la constance & la fermeté avec laquelle il l'a conservée si longtemps, aura quelque honte de l'avoir perduë en ces derniers siecles, en suivant une partie des erreurs qu'il avoit solennellement condamnées dans les Vviclefistes, que cette Declaration du Roy acheva de ruiner en Angleterre. Ann. 1384.

En effet, ces principaux disciples de Vviclef, & des Chefs du party voyant que l'on procedoit rigoureusement contre ceux qui s'obstinoient dans leurs erreurs, se soûmirent enfin, aprés beaucoup de faux-fuïans & de fausses subtilitez dont ils se servoient pour éluder cette condamnation de la doctrine de

Qui tãdẽ post mutas tergiversationes imponendo duplicem sed sensum in eisdẽ

Ann. 1384. leur Maître, & furent obligez, malgré qu'ils en eussent, de condamner absolument, & simplement, sans aucune restriction, ses propositions, dans le sens qu'expriment naturellement les termes dont elles sont composées, & dans lequel l'Archevêque & tout le Concile les avoient condamnées. Ce n'est que tres rarement qu'on a veu que ceux qui ont voulu estre les Chefs, ou du moins les principaux membres d'un parti heretique, ayent fait une sincere abjuration de leurs erreurs. Ils portent d'ordinaire le caractere du Demon leur pere, qui est inconvertible, & ce n'est que de bouche qu'ils condamnent, quand ils y sont contraints, ce qu'ils ont toûjours dans le foud de l'ame, & qu'ils sont resolus de professer à la premiere occasion. Presque tous ces disciples de Vviclef, qui se soumirent au Decret du Synode, de peur d'encourir les peines portées par la Déclaration du Roy, retomberent dans leurs erreurs. Il ne se trouve que le seul Philippe Reppingdon, le

&cavillationes diversas, coacti sunt, licet inviti, simpliciter profere sentire suum de præmissis... Concesserunt igitur in præmissas conclusiones intelligendo eas prout verba sonant fore vel hære. *Harps. sel. c. 5.*

le plus fort, & le plus scandaleux Predicateur du Vviclefisme, qui, soit, qu'il fut touché de Dieu, ou qu'il voulut avoir l'Evêché de Lincolne, qu'il obtint peu de temps aprés, se convertit si bien; à ce qu'il parut, qu'étant Evêque, il devint effectivement le plus grand ennemi que les Vviclefistes eussent en toute l'Angleterre; & il employa toute son autorité pour en exterminer les restes. Pour les autres, ils s'allerent rendre auprés de leur Maistre Vviclef: qui ne se retracta point au Synode de Londres, comme il paroit manifestement par les Actes que nous avons de ce Concile, & que ceux qui ont dit le contraire n'ont jamais veus. Il se tenoit caché dans sa retraite à Lutleuvroth, tandis que ses disciples s'exposoient; pour défendre sa doctrine, & il fut tousiours, jusqu'à ce que deux ans aprés, estant frapé d'une espece d'apoplexie, comme il se preparoit à prêcher dans peu d'heures contre S. Thomas de Cantorberi, le jour de sa Feste vint-

Ann. 1384.

ticas, vel erroneas juxta quod D. Archiepiscopus & Magistrorũ cœtus, ut antè retulimus, plenâ deliberatione definierant de eisdem.

Vualsingam.
Harps. feld. c. 5.
Vualsingam.
Harps. feld. ib.
Concil. Londin.
Odoric. Reyn.
Vualsingam.

1384. neuviéme de Decembre, il mourut le trente & uniéme auquel on celebre la Feste du Pape S. Sylvestre, contre lequel il avoit si souvent declamé, pour avoir souffert qu'on dotast les Eglises.

Harps-feld.

Henri, Knygt de evēt. Angl. l.5. Hist. Vniuers. Paris. t.4.

Ses disciples firent pourtant encore de nouveaux efforts, pour le faire revivre aprés sa mort dans ses écrits, qu'ils prenoient grand-soin de répandre par tout, avec ceux qu'ils faisoient tous les jours pour sa défense, & dans lesquels ils adjoustoient beaucoup de nouvelles erreurs aux siennes ; & ils le firent avec tant d'insolence, malgré toutes les défenses des Prelats, que pour les reprimer, Iean Archevéque de Cantorberi, se crut obligé, suivant l'exemple de son prédecesseur, de convoquer une nouvelle Assemblée d'Evesques & de Docteurs à Londres, où ces erreurs anciennes, & nouvelles furent condamnées & ceux qui les défendoient declarez Heretiques opiniastres. Le Roy Richard, pour appuyer de son autorité Royale

celle de l'Eglise, & pour rendre ef- 1384.
ficace la declaration qu'il avoit
faite sans souffrir qu'on lui donnast
impunement aucune atteinte, par
ces nouvelles entreprises, fit contre
eux un sanglant Edit, & contre
tous ceux qui retiendroient ces
écrits, & ces libelles, dont il fit fai-
re une si exacte recherche pour les
abolir par le feu, que son Royaume
fut bien-tost delivré de cette peste.

Aprés cela, les Vvicleflstes n'o-
serent plus paroistre en Angleterre,
jusqu'à ce qu'au commencement *Harps-feld. c.23.*
du Regne de Henry V. ayant trou-
vé un nouveau Chef extrémement
entreprenant, ils firent une nouvel-
le conspiration contre l'Estat. Mais
ce Prince, qui sçeut les prevenir,
& empêcher le cours d'un si grand
mal, par la punition de leur Chef *Id. c. 14.*
qu'il surprit, eust aussi le bon heur
d'exterminer enfin de son ROYAU-
ME cette maudite secte, qu'un Gen-
til-homme de Boëme étudiant en
l'Université d'Oxford, avoit déja
portée en son païs, avec les livres

Ann. 1384. du Vviclef, qui y firent cette terrible revolution, dans la religion & dans l'Etat qu'on verra dans la suide cette Histoire.

Ce furent-là les déplorables effets de ce Schisme, qui donna lieu à cette nouvelle heresie de se fortifier, & de faire ensuite tout ouvertement la guerre à l'Eglise, tandis que le Pape Urbain, qui estoit retenu dans l'Angleterre, ne pouvoit s'y opposer avec autant de force qu'il eust fait sans doute, à l'exemple de son predecesseur, s'il n'eust esté alors malheureusement occupé dans son entreprise de Naples, où il trouva, dans la personne de celuy-là méme qu'il avoit fait Roy, pour l'opposer à Louïs d'Anjou, un puissant ennemi, qui luy fit la guerre, & luy causa ce funeste enchaisnement de malheurs, que nous allons voir dans le Livre suivant.

HISTOIRE
DU
GRAND SCHISME
D'OCCIDENT

LIVRE TROISIE'ME.

LA Paix qui s'estoit faite l'année 1384.
precedente à Naples, entre le Pape Urbain VI. & Charles de Duras, avoit eû de trop foibles fondemens pour pouvoir esperer qu'elle dût estre ferme, & solide. Comme ce n'estoit que la violence d'une part, & de l'autre la necessité qui l'avoient fait naistre; il falloit aussi qu'elle se rompit, aussi-tost que celuy que l'un & l'autre de ces deux principes n'avoient fait agir

Ann. que par force, seroit en liberté. Ur-
1384. bain n'estoit gueres d'humeur à oublier l'injure qu'il avoit receuë de ce Prince violent, qui l'avoit retenu deux fois prisonnier, & qu'il sembloit n'avoir élevé sur le Trône, qu'afin que cét ingrat le renversât luy-mesme du sien, en violant, en sa personne, d'une maniere si indigne, la Majesté Pontificale. Il fallut pourtant qu'il dissimulat, jusqu'à ce que Charles, qui l'observoit soigneusement, fut party de Naples au mois d'A-
Nem. l.1.c. 34. Hect. Pignat. Diar. M. S. apud Rayn. vril, pour aller à son armée, dans la Pouïlle contre le Roy Louys d'Anjou. Car alors il trouva moyen d'en sortir aussi quelques jours aprés, pour se retirer, comme il fit, dans le Château de Nocera, où il se crût en seureté, & en estat d'agir comme il le trouveroit à propos. La Reine Marguerite, que Charles avoit laissée à Naples avec un pouvoir absolu, & qui estoit extremement imperieuse, & plus violente encore

que ſon mari trouva fort mauvais *Ann.*
que le Pape ſe fut retiré de la ſor- 1384.
te. Et pour luy faire dépit, & meſme auſſi pour l'obliger à retourner à Naples, elle fit entre autres *Niem. l.*
choſes un Edit, par lequel on *1. c. 36.*
eſtoit obligé, ſur peine de la vie, *37.*
d'apporter dans ſes magaſins toutes les denrées qui ſont neceſſaires à la vie des hommes, & qui ne ſe vendoient que par ſes ordres. Vrbain fut extremement irrité de cét affront qu'on luy faiſoit & beaucoup plus encore, quand il vit que les Cardinaux & les Officiers de ſa Cour, qui eſtoient logez dans la Ville, & aux environs, n'ayant pas dequoy ſubſiſter, & ſe voyant tous les jours expoſez aux inſultes des gens de guerre, s'eſtoient tous retirez à Naples. Il demeura neanmoins ferme dans la reſolution qu'il avoit ſecretement priſe, de ne rentrer jamais dans cette Ville, qu'il n'y fut le Maiſtre, comme il l'eſpéroit, & il trouva même moyen

Ann. de faire revenir à Nocera, tous ses
1384. Officiers & les Cardinaux, à la reserve de trois ou quatre, qui demeurerent à Naples, n'osant plus se fier au Pape, dont ils redoutoient la colere.

Le retour du Roy qui revint triomphant à Naples au mois de Novembre, aprés avoir dissipé presque tous les restes de l'armée de Loüis d'Anjou, ne fit qu'augmenter de part & d'autre les aigreurs & les suiets de plaintes qui alloient bien-tost éclater. Car ce Prince, que sa victoire avoit rendu beaucoup plus fier qu'il ne l'étoit naturellement, & que la Reine sa femme aigrissoit continuellement contre le Pape, bien loin de luy rendre visite à Nocera, luy envoya demander assez brusquement, pourquoy il étoit sorti de Naples, le sommant plûtost qu'il ne le prioit d'y revenir au-plûtost, pour traiter ensemble de quelques affaires tres importantes. Urbain, surpris d'un compliment de cette

Summont. l. 4.

nature qu'il n'eust pas souffert, de *Ann.*
l'humeur dont il étoit, dans un 1384.
Prince qui eust esté le Monarque de tout le monde, respondit sur le champ, avec encore plus de fierté, à cét Envoyé de Charles, que c'estoit aux Rois à se venir jetter à ses pieds, & non pas à luy d'aller trouver les Rois, & qu'au reste estant Seigneur souverain du Royaume, il l'avertissoit comme son vassal, que s'il vouloit avoir quelque part en son amitié, il falloist qu'il abolist tous les imposts dont il opprimoit un Royaume relevant de la Sainte Eglise, A quoy Charles plus irrité que jamais, repliqua que le Royaume luy appartenant & par le droit de la Reine sa femme, & par celuy de sa conqueste, c'estoit à luy d'en disposer ; & nullement au Pape ; & que bien loin d'oster les vieux imposts, il en mettroit encore de nouveaux malgré qu'il en eust. Enfin celuy qui acheva de

Ann. tout perdre, fut le Cardinal de
1383. Rieti, par la conspiration, dont il fut l'auteur, & qu'il faut maintenant que je raconte.

Onuphr. Ciacon. Sigon, Catal. Abb. Mont. Caſſ. Niem. Vvalſingam. Ciacon,

Le Cardinal Rieti, soit que ce fust Barthelemi Mazzavaca Boulonois, comme le veulent quelques modernes, ou plustost, selon les contemporains, Pierre de Tartaris Romain, Abbé du Mont Cassin, avoit esté envoyé par Urbain deux ans auparavant, avec les Cardinaux de Venise & Carracciole, au nouveau Roy Charles de Duras, pour le presser de mettre le neveu du Pape en possession des Duchez & des principautez dont il avoit promis, par son Traité, de luy donner l'investiture. Mais bien loin d'agir pour les interests de son maistre qu'il n'aimoit pas, il se mit fort bien dans l'esprit du Roy, en lui persuadant, sans peine, ce à quoy ce Prince étoit déja fort resolu, à sçavoir, de ne pas s'affoiblir luy-mesme, en rendant si puissant dans son

Royaume, un homme qui n'estoit bon à rien qu'à faire du mal, & à luy rendre mille mauvais offices auprés d'un Pape, qui avoit eû d'abord cét ambitieux dessein de mettre la Couronne sur la teste de son neveu. Aprés cela ce Cardinal n'eust garde de s'en retourner vers le Pape, comme les deux autres : il demeura toûjours depuis auprés du Roy, qui s'en servit dans ses plus importantes affaires, & luy donna la meilleure part dans sa confidence. Or comme il vit que le Pape estoit extrémement mal voulu des Romains, qui ne pouvoient souffrir que, contre la promesse qu'il leur avoit faite, il demeurât si long-temps dans le Royaume de Naples, où il sembloit enfin vouloir transferer le Saint Siége, & sur tout des Cardinaux, qu'il traitoit avec beaucoup de faste & de rigueur, & à qui le sejour de Nocera estoit devenu desormais insuportable, il crust qu'il avoit une belle occa-

Ann. 1384.

Vualsing. in Rich. II.

Ann. 1384. *Niem. l. 1. c. 42.*

sion d'executer la resolution qu'il avoit prise de faire deposer Vrbain. Pour cét effet, il fit dresser par un certain Bartolin de Peruse homme d'esprit, & hardi, un Ecrit, contenant douze questions, dans lesquelles, aprés avoir examiné la chose par voye de dispute, on concluoit par des raisons qu'on pretendoit tirer de la Theologie, & du Droit Canon, que si un Pape, par sa mauvaise conduite, & par son opiniastreté à vouloir tout faire selon son sens & sans prendre conseil des Cardinaux, mettoit en danger l'Eglise Vniverselle, on pouvoit luy donner des Curateurs qui expedieroient en son nom toutes les affaires.

Gobellin in Cosmodr. at. 6. c. 78.

Il fit passer fort secrettement cét écrit entre les mains de quelques-uns des Cardinaux qui estoient alors auprés du Pape à Nocera. Gobelin, qui estoit de la maison d'Urbain, & se trouvoit alors à Benevent, dit avoir oüi di-

re que ces Cardinaux resolurent non seulement d'executer la chose comme le Cardinel de Rieti la leur proposoit, mais aussi de se saisir du Pape dans le Chateau, de luy faire sur le champ son procés, de le condamner d'héresie sur la déposition des faux témoins qu'ils avoient subornez, & de le faire ensuite brusler le jour même; ce que ces criminels, dit il, à la reserve d'vn seul, confesserent dans la torture. Mais Thierry de Niem, qui estoit à Nocera, & fut un des Juges commis par le Pape, pour interroger ces Cardinaux, ne dit rien de tout cela, & asseure au contraire qu'ils protesterent tousiours de leur innocence, & qu'il n'y eust que l'Evêque d'Aquila, qu'on accusoit aussi, qui, vaincu par la force des tourmens, confessa tout ce qu'on voulut. Quoy qu'il en soit, car chacun a la liberté d'en croire ce qu'il luy plaira, il est certain que le Cardinal Thomas des Ursins,

Ann. 1384.

Niem. l. 1. c. 42.

Ann. 1384. frere du Comte de Manupelle decouvrit au Pape, que le Cardinal de Rieti pratiquoit sous main contre luy les Cardinaux, par cét Ecrit seditieux, que plusieurs d'entre eux avoient veû, & fort approuvé.

Vrbain extrémement surpris d'une si terrible conjuration, dont il ne douta nullement que Charles de Duras, & la Reine Marguerite sa femme ne fussent complices, ne manqua pas dans le premier Consistoire qu'il tint au 1385. commencement de Janvier, de faire arrester au Château, six Cardinaux qu'il crût estre les plus coupables ; à sçavoir Gentilé Sangri, Berthelemi de Cucurne Genois de l'Ordre des Freres Mineurs, Loüis Donate Cardinal de Venise du méme Ordre, Adam Cardinal de Londres Benedictin Anglois, Jean Archevêque de Corfou, & Marin Judicé Cardinal de Tarente avec l'Evéque d'Aquila. Il les fit tous jetter chargez

Gobe l. in Cosmod. Hist. des Car. Niem Vvalsi gam. in Ric. II.

de chaîne dans d'horribles cachots & si étroits, qu'ils n'avoient pas la liberté de se coucher. Et pour remplir leur place, & les autres lieux vacans dans son college, il fit le lendemain des Rois dix sept Cardinaux, qui estoient presque tous Allemans, ou Napolitains, parce qu'il avoit tousiours son dessein sur Naples, où il vouloit avoir des creatures, & qu'il estoit bien aise d'obliger les Allemans, qui s'estoient tousiours déclarez pour luy. Il choisit donc entre ceux-cy, les trois Archevéques Electeurs, Adolphe de Mayence, Frideric de Cologne, & Conon de Treves, & les Evesques Arnous de Liege, & Vvenceslas de Breslau, avec Pierre de Rosemberg, homme de grande qualité du Royaume de Boëme. Mais soit qu'ils ne voulussent point d'un honneur que ceux de l'autre obedience leur pouvoient disputer durant le Schisme ; soit qu'ils craignissent de s'engager trop avant

Ann. 1384.

Niem. c. 44.

Ann. 1385. dans une querelle qui partageoit tout le monde Chrestien, ou qu'ils voulussent témoigner par là qu'ils n'avoient point d'autre ambition que celle de se bien acquiter de leur charge : il est certain qu'ils s'accorderent tous six à refuser le Chapeau, quelque grace qu'Urbain leur fit, sans mesme qu'ils la demandassent, pour les obliger à le recevoir. Et pour les Napolitains, quoy qu'ils fussent tres-aises de l'accepter, ils n'osoient pourtant encore se déclarer, de peur d'irriter le Roy Charles.

Id c. 43. Il y eût cependant quelques-uns des principaux de la Noblesse, qui voulant profiter d'une conjoncture qu'ils croyoient tres-favorable à leur interest, vinrent trouver secretement le Pape, & luy promirent de faire un si puissant parti dans Naples, qu'ils l'en rendroient maistre, pourveû qu'il leur accordast les graces qu'ils luy *Id c.* 45. *&* *c.* 48. demandoient, & sur tout qu'il leur promit le Chapeau pour quelques

uns de leurs parens, qu'ils luy *Ann.*
nommoient. Cela fortifia si-bien 1385.
l'esperance qu'il eut tousiours de s'emparer enfin de Naples, & d'en chasser son ennemi; qu'on ne pût jamais luy persuader, ni de s'accommoder avec luy par une bonne paix, ni de sortir d'un Royaume où sa personne n'estoit nullemen en seureté durant ces broüilleries, ni de pardonner à ses Cardinaux prisonniers, qu'il resolut de traiter au contraire, avec toute la rigueur imaginable, quoyqu'on l'asseurast qu'ils n'estoient chargez de l'attentat dont on les accusoit, que par la deposition d'un seul homme, qui ne pouvant resister à la violence des tourmens, avoüoit tout ce qu'on vouloit. En effet, il les fit, à
plusieurs reprises, inhumainement *Id. c. 51.*
tourmenter sur le chevalet, en presence de son neveu, qui rioit de toute sa force, tandis que la douleur leur faisoit jetter les hauts cris, & de six Commissaires qu'il

Ann. avoit nommé pour les interro-
1385. ger ; & quoy-qu'ils protestassent
Id.45. tousiours constamment qu'ils esto-
& seq. ient innocens de cét horrible cri-
me qu'on leur imposoit, & que
les Commissaires fondant en lar-
mes, le conjurassent, de ne passer
pas plus avant, il n'y eut jamais
moyen de l'adoucir, & il rendit
Id.c.42. toûjours plus impitoyable envers
Vualsin- ces pauvres malheureux, dont la
gam. plusspart estoient d'un merite ex-
traordinaire. Le Cardinal de Ve-
nise Louys Danato, homme que
son grand âge, la noblesse de
son extraction, & sa rare vertu
rendoient venerable, ne dit ja-
mais autre chose dans les plus
horribles tourmens de la torture
qu'il souffrit une fois depuis le
Ibid. matin jusques à midi, que ces
Blond. belles paroles de Saint Pierre, *Ie-*
2. *sus-Christ à souffert pour nous, en*
Dec. *nous animant par son exemple à*
Vual- *souffrir comme luy.* Le Cardinal
sing. in de Londres, à qui le Roy d'An-
Ric. II. gleterre avoit procuré le Chapeau

pour honorer sa rare doctrine, & sa pieté, avoûa seulement à la torture, qu'il avoit dit assez souvent, que le Pape estoit trop superbe, & qu'il traitoit les gens avec un faste insupportable; & le Cardinal Sangri ne dit jamais rien, aprés avoir esté furieusement tourmenté plusieurs fois, sinon qu'il reconnoissoit que la main de Dieu estoit appesantie sur lui, parce que pour plaire à Urbain, il avoit autrefois si cruellement traité à Naples, les Evéques, les Abbez, & les autres Ecclesiastiques, qui, à l'exemple de la Reine Jeanne, avoient suivi le parti de Clement.

Ann. 1385. Niem. c. 51.

Aprés cela, le Pape Urbain fit assembler toute sa Cour, & le peuple de Nocera; & aprés avoir fait un long discours, dans lequel il exagera sur tout l'ingratitude de Charles de Duras, le crime des six Cardnaux, & la perfidie de celuy de Rieti, qu'il avoit déja déposé, il les excommunia tous avec

Vualsingh. in Ric. II. Gobellin in Cosm. Krantz. 10. Metrop. c. 18.

Ann. 1385. Rober de Geneve, & ses Cardinaux, les priva de leurs dignitez, déclara le Roy & la Reine, qu'il avoit vn peu auparavant citez à répondre devant luy, decheus de tous les droits qu'ils avoient eus au Royaume de Naples, & interdit la Ville Capitale, & son territoire. Cette derniere action d'Urbain fut comme la declaration de la guerre, que Charles luy fit aussi en méme temps de son costé, tout ouvertement, & à toute outrance. Car pour se vanger des maux qu'il faisoit souffrir aux six Cardinaux prisonniers, il se saisit de tous ceux d'entre les Ecclesiastiques qu'il crust estre dans les interests d'Urbain, & usant de cruelles represailles, il les fit tourmenter sur le chevalet, comme l'avoient esté ces Cardinaux. Il en fit mesme jetter quelqu'un dans la mer, & retint tous les autres prisonniers. Il défendit aussi sur de tres-grieves peines, de garder l'interdit, & commanda que l'on cele-

Niem. c. 49.

brat par tout l'Office Divin, à quoy presque tout le Clergé, à la reserve de tres-peu, & sur tout, ce qui est fort remarquable, les Religieux, obeyrent, ayant jugé qu'en cette occasion, ils devoient plustost deferer au commandement du Roy, qu'à celuy du Pape, comme l'a remarqué Gobellin, qui estoit Officier d'Urbain. Enfin, aprés avoir dit, par vne sanglante raillerie, que puis que le Pape l'avoit cité, il vouloit comparoistre en personne, il mena son armée aux environs de Nocera, où il prit par force un Chasteau que le neveu d'Urbain avoit entrepris de défendre; mais il le fit tres mal, & il y fut fait prisonnier. Et puis, pour faire encore plus de dépit à ce Pape, le Roy laissa le commandement de ses troupes au Cardinal de Rieti, qui alla mettre le siége devant la Ville de Nocera, qu'il prit en peu de temps, & mesme la premiere enceinte du château, dans

Ann. 1385.

Quare quibusdam eorũ, paucis tamen, inde recedentibus, multi, & præcipuè Religiosi, Regi plusquã Papæ, parebãt Gobell. pers. in Cosmod. at. 6 t. 78. Blõd. 2. dec. l. 10. Num. l. 1. c. 53. 54. Vvalsingam.

Ann. laquelle estoient les jardins au bas
1385. de la montagne, & de la forte-
Pignat. resse, du haut de laquelle le Pape
Diar. paroissant trois fois tous les jours
M.S. ap. à la fenestre, communioit les
Ray- assiegeans au son d'une Clochet-
nald, te, & en esteignant des Cierges, pour rendre la ceremonie plus terrible.

Il ne laissa pas neanmoins de prendre des precautions d'une autre nature, qui lui reüssirent, pour le tirer de l'extréme danger où il estoit. Car craignant de tomber enfin entre les mains de Charles, qui avoit resolu, au cas qu'il le prist, comme il n'en doutoit
Niem. c. pas, de faire élire un autre Pape,
55. Id. c. ce qui eust fait un second Schisme,
53. il s'estoit adressé secrettement à la Republique de Gennes, à laquelle il engagea mesme quelques Villes de l'estat Ecclesiastique, pour avoir dix Galeres ; & il avoit en mesme temps traité avec Raymond des Vrsins fils du Comte de Nole, & Thomas de Saint

Severain, qui estoient les Chefs du party Angevin, & ennemis mortels de Charles, pour avoir du secours par terre. *Ann.* 1384. *Id.c.*44. 50.54.

Ceux-cy dont ayant ramassé tout ce qu'ils avoient de troupes, avec ce qui estoit resté dans la Poüille de l'armée de Loüis d'Anjou, & quelques Allemans que Lother de Suaube commandoit pour le mesme party, firent une tres-belle action. Car aprés avoir forcé un quartier, ils entrerent dans le Château d'où ils retirerent le Pape, qui eust le loisir d'emmener tous ses Cardinaux, & ses prisonniers; ils marcherent sur le ventre à tout ce qui entreprit de s'opposer à leur retraite; & aprés avoir surmonté une infinité de difficultez sur leur passage, ils arriverent enfin au mois d'Aoust à un petit port de la Poüille, entre Balette & Trani, où les Galeres de Gennes, qui n'avoient pû trouver ailleurs de retraite asseurée, attendoient le pape pour l'embarquer

Gobellin in Cosm. at.6.c. 80. *Pignat. Diar. M.S. ap. Raynal. Niemus. Gobellin Krantz. Sūmont. & alij.*

Ann. 1385. Ainsi, par un bizarre jeu de la fortune ; il se trouva qu'Vrbain dût son salut aux Clementins, qu'il avoit si souvent excommuniez comme des Schismatiques, avec lesquels il ne vouloit pas que l'on eust aucun commerce. Mais comme ce ne fut que la seule necessité, qu'il eust de leur secours, qui l'obligea de violer ses propres loix, ce ne fut aussi que le seul desir de s'enrichir de son tresor, qui fit que ceux-là mesmes qui tenoient son adversaire pour vray Pape, & luy pour un Intrus, devinrent ses liberateurs. Tant l'interest a de pouvoir sur l'esprit des hommes, pour suspendre toute leur haine, & toute leur inimitié, dans le temps qu'ils esperent de tirer reciproquement de leur ennemi l'avantage & le bien qu'ils en attendent.

Le Pape s'embarqua sur ces galeres, emmenant tousiours avec soy ces six Cardinaux prisonniers demi

demy morts de faim, & d'une infinité d'autres maux qu'ils avoient soufferts dans une tres rude prison de plus de six mois, & pour l'Evéque d'Aquila on dit qu'il le fit inhumainement égorger sur les chemins, s'estant imaginé que ce pauvre Prélat se vouloit sauver, parce qu'estant tout rompu par la violence de la torture qu'on luy avoit souvent donné, & monté sur vn tres méchant cheval, il ne pouvoit presque avancer. Mais puis qu'il n'y a que le seul Thierry de Niem qui raconte cette action barbare, dont les autres Historiens ne disent rien, on pourra, si l'on veut, ne le pas croire. Et certes, comme cét Historien, qui fut Secretaire du Pape Urbain, ne luy pardonne rien; & fait mesme paroistre quelque-fois de la malignité; & qu'au contraire Gobelin qui fut aussi domestique du mesme Pape, affecte magnifestement, non seulement de l'excuser, mais mesme de le loüer en

Ann. 1385.

Niem. c. 56.

Ann. 1385. tout, jusques à raconter en sa faveur certains miracles que l'on n'est nullement obligé de croire : il faut tacher, en lisant ces Auteurs, d'éviter ces deux extremitez, & de déméler, autant qu'on le peut, la verité d'avec la passion, qui ne manque jamais de l'alterer, & qu'on connoist aisément : pour peu que l'on en soit exemt. Ainsi ce Thierry de Niem n'estant pas soutenu du témoignage de quelque autre Auteur en cette circonstance, je n'ose l'asseurer. Ce qu'il y a de bien certain, & que l'Histoire n'a pas pû dissimuler, non plus qu'elle ne peut excuser, c'est qu'Urbain estant arrivé à Gennes, où il demeura plus d'un an, ne put jamais estre flechi par les prieres de la République, à pardonner à ces infortunez Cardinaux, qu'il tenoit tousiours enchaisnez comme autant de bestes feroces, quoy-qu'ils n'eussent plus qu'un souffle de vie. Il n'y eût que le seul Cardinal de Londres Adam Eston, auquel il se resolut

enfin de donner la vie, & la liberté sous la caution d'un Clerc de la chambre, & aux frequentes instances que luy en fit le Roy d'Angleterre, auquel il n'osa refuser cette grace, de peur que ce Prince irrité de ce refus, ne quittât son obedience.

Ann. 1386. Niem.c. 57.

Pour les autres cinq, comme d'une part il ne pût jamais se résoudre à les delivrer, & que de l'autre ce luy estoit un trop grand embarras, de les traîner toûjours ainsi aprés soy dans les fers, il les fit miserablement perir au mois de Décembre, un peu avant que de partir des Gennes, soit en les faisant jetter dans la mer, enfermez dans des sacs, comme plusieurs l'ont écrit, soit en les faisant estrangler, ou décapiter en prison, comme d'autres l'on dit, ajoutant qu'il fit consumer leurs corps dans une fausse remplie de chaux vive au milieu de son écurie. Quoy qu'il en soit, on convient qu'il les fit mourir, &

Bonin-segn.l. 4. Blond.2. Dec. Platin. Naucler Gen.47. & alij. Niem.c. 60 Gobell.in Cosmod. at.6. c.81.

Ann. 1386. qu'on n'a jamais pû sçavoir ce qu'étoient devenus les miserables restes de leurs corps : ce qui est assez conforme à son humeur, plûtost cruelle que severe, qui le rendit extrémement odieux à ceux-mesmes qui estoient ses plus affidez. En effet, deux des Cardinaux qui l'avoient le mieux servi, Piles de Prate Archevesque de Ravennes & Galeot Tarlat de Pietramala, redoutant cét esprit vindicatif, s'allerent rendre au Pape Clement, qui les mit au nombre de ses Cardinaux. On dit mesme que le Cardinal de Ravenne, avant que de s'embarquer pour Avignon, brusla publiquement son Chapeau dans la grand' Place de Pavie en presence du Duc Jean Galeaz, qui suivoit le party de France, & qu'il fit ce qu'il pût, pour tirer les Italiens & les Allemens, de l'obedience d'Urbain. Mais il parut enfin, ou qu'il avoit un grand fonds de legereté, ou que ce n'estoit que sa haine contre

Niem. c. 61. Gobell. loc. cit. Auth. Vit. Clem. Gobelin.

Vrbain qui l'avoit fait changer. Car aprés avoir commandé assez heureusement en Italie les troupes de Clement contre ce Pape, aussi-tost qu'il apprit sa mort, & que Boniface IX. luy avoit succedé, il quitta Clement pour ce nouveau Pape, qui le rétablit dans son College: ce qui fit qu'on l'appella toûjours depuis, par raillerie le Cardinal aux trois Chapeaux.

Ann. 1386. Ciacen. Niem.

Mais tandis que le Pape Vrbain échapé des mains du Roy Charles, estoit en seureté à Gennes, l'ambition & la perfidie de ce Prince qui le traitoit si mal, le vengerent, par une mort funeste de tous les maux qu'il en avoit receus, pour les biens qu'il luy avoit faits, en l'élevant sur le Thône de Naples. Louis Roy de Hongrie, decedé trois ans auparavant avoit laissé le Royaume à la Princesse Marie son aisnée, sous la tutelle & la regence de sa mere la Reine Elisabeth; en attendant que cette jeune Princesse fût

Sümont. l. 4. Bonfin. 5. Dec. Antonin. tit. 22. c. 1. §. 15. Bonfin. & alij.

Ann. en âge d'épouser son fiancé le
1386. Prince Sigismond, fils du feu Empereur Charles IV. & frére de Vvenceslas Roy des Romains ou Empereur, & Roy de Boëme. Les Hongrois qui avoient passionnement aimé leur défunt Roy se soumirent volontairement à leur jeune Princesse, & par un bizarre transport d'amour & de veneration pour la memoire du feu Roy son pere, voulurent qu'elle fut appellée non pas Reine, mais *Roy Marie.* Cette affection neanmoins se changea quelque tems aprés en haine, & révolte manifeste. Car la plupart des Grands du Royaume, irritez de ce que la Reine Elisabeth se laissoit entierement gouverner au Palatin Nicolas Garo, qui avoit seul toute l'autorité Royale entre les mains, envoyerent secretement l'Evêque de Zagabrie à Charles, pour luy offrir la Couronne de Hongrie, qu'il ne devoit pas souffrir qui luy fut ravie par un Prince étran-

ger, qui devoit bien tost épouser leur Princesse. On dit que la Reine Marguerite sa femme fit tout ce qu'elle put pour le detourner de cette entreprise, luy remontrant qu'il valloit bien mieux s'affermir dans sa nouvelle conqueste, & dans un Royaume où il y avoit encore un parti formé contre luy, que de s'exposer à mille dangers, pour courir aprés l'incertain. Mais Charles se croyant hors de tout danger par le déceds de Loüis son competiteur, & par la retraite d'Vrbain n'écouta plus que son ambition; & s'estant embarqué sur quatre Galeres à Berlette, avec tres peu de suite, il passa dans la Dalmatie, d'où il se rendit par terre à Zagabrie, & puis à Bude. *Ann. 1386.*

D'abord il fit mille belles protestations aux deux Princesses, asseûrant qu'il n'estoit venu que pour les servir, comme ses plus proches parentes, & pour pacifier les troubles qu'il y avoit dans le Royaume, & qu'il sçavoit trop bien ce

Ann. qu'il devoit à la memoire du Roy
1386. Loüis son bienfacteur, pour vouloir rien entreprendre sur celle qu'il avoit declerée heritiere de sa Couronne. Mais le perfide se mocqua bientost de toutes ces belles promesses. Car dés qu'il vit que tout estoit disposé pour le recevoir, & que les princesses n'avoient plus que Nicolas Garo pour elles, il se fit couronner Roy de Hongrie le dernier jour de l'an. Il trouva neantmoins que la vieille Reine, qu'il croyoit avoir trompée, estoit encore plus fine que luy : car l'ayant amusé sur l'esperance qu'elle luy donna, que Sigismond, qui aprés avoir épousé la princesse à Bude, un peu avant l'arrivée de Charles, s'en estoit retourné en Boëme, lui cederoit le Royaume pour peu de choses, elle l'attira quelques jours aprés son couronnement dans sa chambre, sous pretexte de luy vouloir lire une lettre de Sigismond touchant

ce pretendu Traité. Et là comme ceux qui l'accompagnoient estoient à l'anti-chambre; Nicolas Garo estant soudainement entré par une porte secrete, le fit massacrer par un puissant Hongrois nommé Forgats, qui luy fendit la teste d'un grand coup de sabre. *Ann. 1386.*

Ainsi perit en la quarante & uniéme année de son âge Charles de Duras, Prince de petite stature: mais tres-bien proportionnée, ayant le visage extrémement beau, le poil blond, la mine haute, accompagnée d'un certain air de douceur, & de tranquillité d'ame, qui paroissoit dans sa démarche mesurée, dans le son de sa voix, & dans son parler tout à fait agreable, estant au reste populaire affable à toutes sortes de personnes, obligeant, magnifique à recompenser ses serviteurs & tres-liberal, sur tout envers les gens de lettres, avec lesquels il prenoit plaisir de s'entretenir aprés le repas

Erat autē prædictus Carolus, brevis staturæ, & pulcher aspectu, nec non loquelâ & incessu placidus, Poëtis & historiis liberaliter instructus, &c. *Niem. l. 1. c. 49.*

Ann. sur quelque beau point de doctri-
1386. ne, où il s'entendoit mieux que ne font d'ordinaire les Princes. Car outre qu'il avoit beaucoup d'esprit, il avoit encore pris soin de le cultiver par l'étude, principalement de l'Histoire, & mesme de la Poësie, qui luy servoit de divertissement pour se delasser apres les travaux de la guerre, qu'il fit presque toûjours heureusement, parce
Sümont. qu'il avoit & de la conduite, & de
l.4. la valeur. Et il le fit assez paroître dés sa plus tendre jeunesse en Hongrie, où, en presence de toute la Cour, il tua en duel un des plus renommez Chevaliers Hongrois, auquel il enleva son cimier, qui estoit d'une teste d'élephant, avec un fer de cheval à la bouche, & qu'il porta tousiours depuis comme une marque de sa victoire. Enfin, il eut peu sans doute tenir un rang tres-glorieux entre les princes les plus accomplis, s'il n'eust deshonnoré toutes ces belles qualitez par son am-

bition demesurée, sa cruauté, *Ann.* par son extreme ingratitude, & *1386.* par sa perfidie envers ses plus grands bienfacteurs, & singulierement envers la Reine Jeanne qui lui tenoit lieu de mere, & qu'il fit si barbarement estrangler.

Aussi Dieu permit que sa perfidie fût punie par la trahison qu'on luy fit comme celle-cy le fut par l'horrible crime du Gouverneur de Croatie, qui ayant surpris les deux Reines à la campagne, fit jetter *Thurol.* Elisabeth dans la riviere, pour ven- *Bonfin* ger la mort du Roy Charles, du- *& alij.* quel il tenoit le parti. Cét exécrable parricide fut aussi puni bientost aprés par la justice du Roy Sigismond, qui estant venu prendre possession de son Royaume avec une puissante armée, prit ce barbare meurtrier, & le fit mourir lentement de mille morts l'ayant fait tenailler dans la pluspart des Villes de Hongrie. Terrible enchaisnement de crimes & de supplice, qui fait bien voir

Ann. que Dieu ne souffre pas impunis,
1385. méme dés ce monde, les attentats qui se commettent en la personne sacrée des Souverains quelque méchans qu'ils soient, & que ce n'est qu'à luy, qui est seul leur maistre, qu'il appartient de les punir, s'ils ne détournent de dessus leur teste sa juste vengeance, par une veritable conversion.

Hector. Pign. Diar. M. S. Sum. l. 4. La nouvelle d'un si funeste accident fut portée à Naples au mois de Fevrier, comme on faisoit pour le couronnement du Roy des rejoüissances publiques, qui furent changées en deuil & en pleurs. La Reine neanmoins, pour empescher les dangereuses suites que pouvoit avoir une si fâcheuse nouvelle, fit promptement proclamer Roy son fils Ladislas, ou, comme nos Ecrivains l'appellent, Lencelots jeune Prince d'environ dix ans, qui fut reconnu avec de grandes acclamations, & regna d'abord assez paisiblement, sous la Regence de la Reine sa Mere;

mais cela ne dura gueres. Car la *Ann.* division, qui s'estant mise entre 1387. cette Reine & les Magistrats, qui n'estoient pas satisfaits de son gouvernement, ceux cy éleurent huit d'entre eux, pour prendre, avec l'autorité Souveraine, le soin des affaires. Le pape Clement voulut profiter d'une conjoncture, qu'il crut estre tres favorable pour ses interests. Là-dessus il envoye en Italie le prince Othon de Brunsvvic mari de la feuë Reine Jeanne, lequel, aprés sa delivrance, l'estoit allé trouver à Avignon, & qu'il sçavoit estre également estimé & cheri de tous les Ordres du Royaume, & principalement de la Noblesse. Et de fait il en fut receû avec de grands transports de joye, & s'alla joindre bien accompagné à Thomas Comte de S. Severin, Chef de cette puissante Maison, & du parti Angevin; depuis que Raimond des Vrbains, qui l'avoit fait General de Gonfalonnier de l'Eglise.

Ann. Le Comte esperant tirer de
1386. grands avantages de la division qui croissoit tous les jours dans Naples, avoit déja pris le titre de Vice-Roy sous le jeune Loüis d'Anjou, qu'il fit aussi tost proclamer dans plusieurs Villes du Royaume, où l'on cria, *Vive le Pape Clement, & le Roy Loüis.* Et pour ne point donner de jalousie au Prince Othon, ni aux autres Seigneurs, il fit élire, à l'exemple des Magistrats de Naples, six Seigneurs du bon Gouvernement, dont Othon fut le Chef en aparence, luy l'estant tousiours en effet, & retenant ainsi sans envie le titre de Vice-Roy, qu'Othon, Prince extrêmement raisonnable, voulut qu'il retint. Ainsi, estant tous de tres-bonne intelligence, & ayant pris
1387. secretement des mesures avec le Senat de Naples, qui craignoit qu'enfin le parti de la Reine ne prevalût contre eux, ils s'avancerent avec une assez bonne armée

le premier de Juillet jusqu'à la veuë de cette grande Ville, où tout estoit dans une effroyable confusion: car les uns tenoient pour Ladislas & pour Vrbain; les autres pour Louïs & pour Clement; & quelques-uns pour Vrbain & pour le Senat, avec tant d'animosité, faisant retentir par tout ces differens noms, que l'on en vint aux mains, & qu'il y eut bien du sang répandu.

Ann. 1387. Idem. Hect. Pign. Diar. M. S.

Ce qui avança le plus les affaires du Pape Clement & du Roy Louïs, fut la conduite que le Pape Vrbain tint en cette rencontre. Car si avec toutes ses forces & le parti qu'il avoit dans Naples, il se fut joint de bonne heure à celuy de Ladislas, il est certain qu'il eut bien-tost opprimé l'autre qui ne pouvoit tenir contre les deux. Mais comme il avoit toujours en teste son premier dessein sur Naples, qu'il n'abandona jamais, il crut qu'il avoit alors la plus belle occasion du monde de s'en rendre

Ann. maître. Ainsi , quelque instante
1387. priere que luy fît la Reine Mar-
Niem. guerite , de prendre son fils Ladis-
l.c. 64. las en sa protection & quoy qu'el-
le luy eût envoyé libre son neveu
François Prignan pour le flechir,
il demeura toûjours inébranlable ,
ne voulant ni de Ladislas, en hai-
ne du feu Roy Charles, qu'il avoit
privé du Royaume , ni de Loüis
d'Anjou qu'il avoit excommunié
comme Schismatique ; & en ex-
cluant l'un & l'autre du Royaume
il prétendoit se mettre entre deux,
& l'avoir pour soy, comme devo-
lu au S. Siege. Mais sa politique
se trouva courte , parce qu'il prit
mal ses mesures.

Summont. l.14. Pign. Diar. M.S. Car tandis que son General
Raymond des Ursins assembloit
ses troupes aux environs de Sessa,
faisant semblant , pour amuser la
Reine, que c'estoit pour le secours
du Roy, son fils, l'armée des An-
gevins se fortifioit tous les jours
auprés de Naples,& il leur arriva
le septiéme de Juillet de Galeres

de Provence, que Louïs envoyoit avec des gens & de l'argent pour soudoger l'armée. Cela fit que la Reine craignant de tomber entre les mains des Angevins, que le Senat avoit fait approcher, partit dés le lendemain du Château de l'Oeuf avec son fils Ladislas, & la Princesse Jeanne sa fille, pour se retirer à Caïeté, qui lui fut toûiours tres-fidelle. Sur cela, Raymond des Vrsins voyant que tout estoit perdu pour Vrbain, s'il ne prevenoit les Angevins, accourut au secours des Vrbanistes qui s'estoient saisis de la porte Capuane, & se jette par là dans la Ville l'épée à la main, en criant, *Vive le Pape Vrbain & Ladislas*; Car il croyoit qu'en mommant ce Prince ceux de son parti se joindroient à luy. Mais il estoit trop tard : il trouva le Senat & la Noblesse avec la plupart des Bourgeois, sous les armes, qui l'arresterét, & en méme tẽs toute l'armée des Angevins étant entrée par la porte, que

An. 1387.

Ibid. & Niem. c. 63. Summõt Heſt. Ping.

Ann. ceux du quartier du port qui te-
1387. noient pour eux leur ouvrirent, suivant l'ordre des Magistrats, il se trouva pris entre deux; & aprés avoir perdu la plus grande partie de ses gens qui furent taillez en pieces, il eust bien de la peine de se retirer en combattant tousiours tres vaillamment, & enfin de se sauver à Nole.

Niem. c.65. Summont

Il y eust d'abord beaucoup de desordre dans la Ville, ou les victorieux dechargerent leur colere en toutes sortes de maniere, sur ceux qui avoient suivi le parti de Charles Duras contre la Reine Jeanne. Mais le Prince Othon, à qui Thomas de Saint Severin avoit deferé le Generalat de l'armée, le fit cesser, & rappella tous ceux qui s'estoient retirez ailleurs, en leur promettant sa protection. Et le Vice-Roy ayant defendu par Edit, & sur peine de la vie, de faire aucune violence à personne, on presta le serment de fidelité au Roy Louïs, on chassa tous les

Vrbaniſtes, & l'on reconnut Clement pour vray Pape: ce que l'on fit enſuite dans la pluſpart des autres Villes, Ainſi le Royaume de Naples, qui d'Urbaniſte eſtoit devenu Clementin ſous la Reine Jeanne, & de Clementin Vrbaniſte ſous Charles de Duras, redevint encore une fois Clementin ſous le Roy Louïs II. Et ce fût en vain que le Pape Vrbain, qui avoit quitté Gennes pour ſe retirer à Luques, & n'avoit plus d'armée, entreprit de le recouvrer à force d'Indulgences qu'il fit publier dans toute ſon obedience, pour tous ceux qui prendroient les armes, afin de chaſſer de Naples le Angevins comme des Schiſmatiques. 1387.

Niem. c.62. Litt. Encycl. Vrb.l.2. apud Rayn. Antoni. tit.22. 62.§. 13.

Le bonheur de Clement ne s'arreſta pas au recouvrement de ce Royaume : il en gagna preſque au meſme temps deux autres, qui augmenterent ſon obedience, & la rendirent à peu prés auſſi conſiderable que celle d'Vrbain. Pierre

accordât pour dix ans les Decimes de tous les biens Ecclesiastiques de ses Etats. Mais Urbain, qui avoit alors plus d'envie, & méme plus d'esperance que jamais de se rendre maître de Naples, n'avoit garde d'écouter ces propositions, qui en effet n'estoient pas raisonnables, & ne servoient qu'à faire voir l'ambition de cela qu'à faire servir la religion à ses interests. De sorte que cette negotiation n'ayant eû nul succés, il demeura tôûjours neutre jusqu'à sa mort, qui arriva sur le commencement de cette année, en l'âge de soizante-quinze ans. Et comme alors il eût des vûës toutes differentes de celles que ses passions luy avoient données, il recommanda fort à Iean son fils, & sõ successeur de faire examiner exactement le droit des deux Papes, sur les informations qu'on en avoit faites & à Rome & à Avignon. C'est ce que le jeune Roy aussi-tôt

Ann. 1387.

Ann. aprés son couronnement fit dans
1387. l'Assemblée generale des Prelats, & des Grands de son Royaume, en presence du Cardinal Pierre de Lune; & l'on y resolut, comme on avoit fait en Castille, qu'on embrasseroit l'obedience du Pape Clement: cela se fit aussi dans le méme mois de Ianvier au Royaume de Navarre, où Charles le Mauvais, qui, à l'exemple du Roy d'Arragon, avoit tousiours suivi la neutralité, estant mort, son fils Charles le Noble Prince infiniment estimé des siens, pour sa rare sagesse, aprés qu'on eût deliberé dans les Etats sur cette grande affaire, reconnut Clement pour vray Pape. Ainsi toute l'Espagne, à la reserve du Royaume de Portugal, se declara pour luy.

Auth. Vit. Clem. Marian Surit. l. 3. Auth. Vit. Clem.

Ce qui servit encore à fortifier son parti contre celuy de son competiteur, que la cruelle mort de cinq Cardinaux executez à Gennes avoit rendu fort odieux,

fut le zele qu'il témoigna en mé- *Ann.* me temps, avec beaucoup d'adreſ- 1387. ſe, pour la paix de l'Egliſe. Car ſuivant en cela les avis & les preſſantes exortations de l'Vniverſité de Paris qui le ſollicitoit continuellement de travailler à cette paix, il envoya par tout des Legats & des Nonces, propoſer de ſa part la convocation d'un *Anton.* Concile, au jugement duquel il *tit.22.c.* proteſtoit qu'il eſtoit preſt de ſe *2.§.14.* ſoûmettre: ce que neantmoins, au *Muthi. Chron.* commencement du Schiſme, il *l.16.* avoit refusé, lors qu'Urbain pro- *Hiſt.* poſoit la meſme choſe; & mainte- *Univ.* nant tout au contraire, Vrbain *Pariſ.t.* n'y voulut pas entendre. Car quel- *4.* ques-uns des principaux Princes & Prelats d'Allemagne l'ayant envoyé ſupplier, comme il eſtoit encore à Luques, de prendre conjointement avec Clement les *Niem.l. c.t.66.* voyes efficaces de determiner leur differend, & de procurer la paix de l'Egliſe, offrant pour cela toutes choſes de leur part, il de-

Ann. 1387. meura inébranlable sur ce point, disant toujours qu'il étoit le vray Pape, que son droit estoit incontestable, & qu'on ne devoit nullement le revoquer en doute. Cela fit que quelques-uns d'entre eux abandonnerent son parti, & s'attacherent à celuy de Clement, comme fit aussi en ce mesme temps, le Grand Maistre de Rhodes : ce qui fut sans doute d'un tres-grand poids, pour rendre plus considerable l'obedience de ce Pape. Mais ce qui luy servit encor extrémement, & sur tout dans l'esprit des peuples ; furent les grandes merveilles que Dieu opera cette méme année, pour faire éclater l'éminente sainteté du B. Cardinal Pierre de Luxembourg.

Il estoit fils de Gui de Luxembourg premier Comte de Ligny, & de Mahaut de Castillon Comtesse de Saint Pol, ayant l'honneur, par une si illustre naissance, d'estre sorti d'une maison qui a eû quatre Empereurs, & d'estre cousin au

Hist. General. de la Mais. de Frãce t. 2. l. 30. ch. 7.

quatriéme degré de Vvenceslas, *Ann.* qui estoit alors Empereur, & Roy *1387.* de Boëme, & de son frere Sigismond Roy de Hongrie, qui parvint depuis à l'Empire. Comme il eust achevé ses estudes en Philosophie *Auth.* & en droit Canon dans l'Univer- *Vit.* sité de Paris son frere Valeran de *Clem.* Luxembourg, Comte de Ligni & *Molan.* de Saint Pol le voyant resolu de se *en Catal. S.* dévoüer à l'Eglise, le fit pourvoir *Bel. Cia.* d'un Canonicat vacant dans la *con. & alij.* Cathedrale de cette grande Ville où il aquit une si haute réputation de sainteté, par ses admirables vertus que Clement, qu'il reconnoissoit pour vray Pape, comme on faisoit en France, aprés l'avoir encore fait passer, durant quelques mois par le degré d'Archidiacre en l'Eglise de Chartres, voulut absolument qu'il eust l'Evesché de Metz qui vint à vaquer en ce temps-là, quoyqu'il n'eût encore que quinze ans; tant ce Pape estoit fortement persuadé que la sagesse, la science,

Ann. & la vertu avoient prévenu les an-
1387. nées dans ce saint Jeune homme, & luy pouvoient justement tenir lieu d'une vielleſſe conſommée, auſſi gouvernera t'il ſi admirablement cét Evêché, que le Pape voulant avoir auprés de ſa perſonne celuy dont la renommée publioit par tout le merite & la ſainteté, l'obligea de venir à Avignon, où il le fit auſſi-toſt Cardinal; & l'année d'aprés il mourut d'une maladie aſſez longue, contractée par ſes grandes auſteritez, n'ayant que dix-huit ans, aprés avoir fait paroiſtre dans cette haute dignité, par une infinité d'actes héroïques en toute ſortes de vertus Chreſtiennes, tout ce que l'on a jamais admiré de perfection dans les plus grands Saints.

Il ſe fit incontinent aprés ſa mort, à ſon tombeau, vn ſi grand nombre de miracles, extraordinaires, ſi viſibles & ſi éclatans, & hors de toute conteſtation qu'on y accouroit en foule de toute l'Eu-

rope : ce qui servit infiniment à faire valoir le party de Clement, parce que ceux qui estant éblouïs de l'éclat de tant de merveilles, ne penetroient pas dans le fond de ce mystere, ne pouvoit croire qu'un Saint, qui faisoit tant de choses miraculeuses aprés sa mort n'eût pas esté parfaitement éclairé de Dieu durant sa vie, pour discerner le vray d'avec le faux, & qu'il eust voulu recevoir le Chapeau des mains de celuy qu'il n'eust pas sceû de toute certitude estre le vray Pape. Ceux même qui estoient de l'obedience d'Vrbain ayant esté temoins oculaires de ces miracles, touchez d'un certain sentiment de Religion, croyoient que c'eût esté commettre une espece d'impieté envers le Saint, que d'oser revoquer en doute sa qualité de Cardinal, & de disputer ensuite à Clement celle du veritable Pontife. *Ann. 1387.*

Aussi plusieurs partisans de ce Pape, devenus beaucoup plus

Ann. asseurez ,& plus fiers qu'ils n'e-
1387. stoient auparavant , soûtenoient hardiment, que tous ces miracles estoient autant de declarations de Dieu mesme, qui manifestoit aux hommes la verité par des témoignages si authentiques, & si divins, & qui vouloit qu'on sçeût par là que l'obedience qu'avoit choisie cét admirable Cardinal de Luxembourg, & dans laquelle il estoit mort en Saint, estoit la veritable. Mais il est certain qu'ils raisonnoient mal ne voyant pas qu'il se peut faire qu'un Saint, qui agira de bonne foy, se trompe, comme les autres hommes, sur tout en des faits, où dans l'embarras des contestations, il est difficile de demesler le vray d'avec le faux, & que le don de prophetie, & de discernement, dont Dieu honore quelques fois ses Serviteurs, n'est pas une habitude fixe & arrestée, pour leur faire tousiours infalliblement découvrir ce qui est certain, mais seulement une lumiere passagere,

qui les éclaire en certaines occasions, & les abandonne en d'autres pour les laiſſer à celle qu'ils peuvent avoir par des voix naturelles. *Ann.* 1387.

C'eſt ſans doute dans cette veuë, & apparemment dans celle de ces miracles du B. Pierre de Luxembourg, que Saint Antonin Archeveſque de Florance a dit depuis au ſujet de ce Schiſme, ce qu'il importe que j'inſpire en cét endroit, comme une choſe eſſentielle à mon Hiſtoire. *Il y eût*, dit-il, *en l'une, & en l'autre obedience, de tres-ſçavans hommes, & de tres-grands Saints, & des Saints meſme, dont Dieu a bien voulu manifeſter la ſainteté par pluſieurs beaux miracles. Et cette grande queſtion, à ſçavoir, qui des deux eſtoit le vray Pape, n'a j'amais pû eſtre tellement decidée, que la choſe ſoit demeurée certaine, & que pluſieurs n'ayent crû avoir lieu d'en douter. Car bien qu'on ſoit obligé de croire, que comme il n'y a qu'une ſeule Egliſe Catholique, il* *Antonin p. 3. tit. 22. c. 2. §. 1.*

Ann. 1387. *n'y peut avoir aussi qu'un seul Souverain Pasteur, qui est le Vicaire de Jesus-Christ, selon ces paroles de l'Evangile, il n'y aura qu'une seule Bergerie, & qu'un seul Pasteur.* Ioan. 10. *Si toutefois il se fait un Shisme, dans lequel on élise plusieurs Souverains Pontifes, il ne semble pas qu'il soit necessaire pour le salut, de sçavoir qui est le vray Pape, mais seulement que c'est l'un deux, à sçavoir celuy qui a esté canoniquement éleû, sans qu'on soit obligé de sçavoir qui est celuy-là; & en cela les peuples peuvent suivre le sentiment de ceux qui les gouvernent.* Ce qui se doit entendre pour le temps auquel, quand il y a lieu de douter, l'Eglise n'a rien determiné sur ce different. Cela seul suffit ce me semble pour condamner ces Ecrivains, qui ont osé traiter de Schismatiques, ceux qui étoient d'ans. l'une ou dans l'autre obedience, avant qu'on eut pris les voyes efficaces d'éteindre le Schisme par l'autorité de l'Eglise,

en créant un nouveau Pape, que tous les Chreſtiens furent obligez de reconnoiſtre avant cela, l'on eſtoit libre : & comme on ne peut inferer de la ſainteté de ceux qui furent Urbaniſtes, qu'Urbain fût le vray Pape, on ne peut pas auſſi conclure, que ce fuſt Clement, par les grands miracles que fit le Cardinal de Luxembourg, que l'Egliſe Romaine a enfin reconnu pour Bien heureux long-temps aprés le Schiſme. Il faut neantmoins avoüer qu'encore que tous ces miracles ne ſoient pas une bonne preuve du droit de Clement, ils lui furent pourtant tres favorables dans l'eſprit des peuples, auſſi bien que le celebre Jugement qu'il rendit en ce meſme temps, à la pourſuite de l'Univerſité de Paris, en faveur de l'Immaculée Conception de Noſtre-Dame, à cette occaſion que je vais dire.

Ann. 1387

Bub. Clem. VII. Medita. 9. kal. Apr. 1527.

Jean de Monçon, Docteur & Profeſſeur en Theologie, de l'Or-

Ex. M. S. Cill. Navar. t. 4.

Ann. dre de Saint Dominique, avoit
1387. proposé publiquement dans la Sa-
Hist. le de Saint Thomas, des Theses
Vniv. dans lesquelles il y avoit quator-
Paris. ze propositions tres dangereuses,
Mon. & entre celles cy, quatre ou cinq
Dionys. contre l'immaculée Conception de
l. 7. c. 5. Nostre Dame. Car il soustenoit,
& l. 8. non seulement qu'elle avoit esté
c. 2. conceuë dans le peché ori-
Auth. nel, mais aussi que c'estoit une er-
Vit. reur contre la Foy, que de dire qu'el-
Clem. le ne l'eust pas esté. Et en méme
Append. temps quelques-uns de ses Confre-
ad Auth res prescherent dans Paris & ailleurs
Spond. la mesme chose, & d'autres encore
ad hunc tres desavantageuses à l'honneur de
ann. la Sainte Vierge. Cela ne se pust faire
Append. sans un furieux scandale dans toute
ad Au- la Ville, & sur tout dans l'Université,
th. Vit. qui a tousiours esté tres-zelée pour
Clem. la gloire de la mere de Dieu.
Mon. Mais comme le Doyen de la Fa-
Dionys. culté, auquel on s'estoit adressé
l. 8. c. 14. pour faire réprimer cette scanda-
Hist. Vniver. t. 4. leuse entreprise, eust fait rapport à

la Faculté de ces propositions, sans *Ann.*
en nommer l'Auteur, celuy-ci qui *1386*
estoit present, bien loin de se rétra-
cter, ou de s'excuser, protesta qu'il
n'avoit rien fait en cela que par l'a-
vis des principaux de sa Religion,
& méme par ordre, & qu'il estoit
resolu de soustenir sa doctrine jus-
qu'à la mort. C'est pourquoy, com-
me on vit qu'il persistoit toujours
dans son opiniâtreté, & qu'apres
avoir une fois promis de se retra-
cter, il n'en avoit voulu rien fai-
re; la Faculté premierement, & puis *Ex M.S.*
toute l'Vniversité en corps, censura, *Coll.*
& condamna ses Theses comme *Navar.*
fausses, temeraires, scandaleuses, & *l. 4.*
contraires à la pieté des Fidelles. *Hist.* *Vniver.*

L'Evéque de Paris Pierre d'Orgemont, auquel ce celebre Corps s'estoit adressé comme au Juge de *Mon.* la Doctrine dans son Diocese, aprés *Dionys.* avoir imploré l'assistance du Saint Esprit par une Procession generale, & fait examiner de nouveau tres-exactement ces propositions, confirma la Censure qu'on en avoit

1387. faite : & les condamna solemnellement par une Sentence juridique, qu'il prononça en ceremonie, revestu de ses habits Pontificaux, dans le Parvis de Nostre-Dame, dont la place & les environs estoient remplis d'une infinité de personnes de toutes les conditions, accouruës de tout Paris à ce spectacle, comme au triomphe de la Sainte Vierge. Jean de Monçon, qui prévoyant sa condamnation, s'estoit retiré à la Cour d'Avignon; où ceux de son Ordre avoient du credit, appella de cette Sentence au Pape, & protesta, comme firent aussi ses Confreres, qu'il s'agissoit en cette cause de la Doctrine de Saint Thomas approuvée de l'Eglise, & laquelle ensuite ni l'Vniversité, ni l'Evéque de Paris n'avoient pû condamner. Sur cela, l'Vniversité; quoy qu'un peu surprise, de ce qu'on l'avoit citée sur les plaintes d'un particulier, qui avoit debité mille faussetez à la Cour du pape

Hist. Vniv. c. 4. Proposit M. Pet. de Alliac. contr. l'ap. t. 4. Histor. Vnive.

y députa quatre des plus fameux 1387.
Docteurs, Pierre d'Ailly grand
Maistre de Navarre, qui fut depuis
Evéque de Cambray, Gilles des *Huict.*
Champs & Jean de Neuville Ber- *Univ. t.*
nardins, & Pierre d'Alainville Do- 4.
cteur & Professeur en Droit Canon;
& en méme temps elle fit courir
par tout une excellente Lettre circulaire à tous les Fidelles, pour
justifier sa conduite contre les Jacobins qui abusoient du nom &
de la doctrine de Saint Thomas,
qu'on n'avoit jamais prétendu
condamner; & auquel ils faisoient dire, comme il leur plaisoit, ce à quoy il n'avoit jamais
pensé. Les quatre Députez fu- *Mon.*
rent receûs à la Cour du Pape *Dionis.*
avec toute sorte d'honneur. Ils
eurent audience en particulier, &
puis en plein Consistoire, trois
jours durant; & ils y parlerent
avec tant de force & de solidité, en iustifiant leur censure, &
la Sentence de l'Evéque de Paris, qu'ils s'attirerent l'ad-

miration de toute cette auguste Assemblée, & que le Pape ne put s'empecher de faire hautement l'éloge de cette illustre & sçavante Vniversité, qui produisoit de si grands hommes.

Ann. 1388. Mon. Dionis. M.S. Navar. ex.t.4. Hist. Vniv.

Enfin, aprés que Jean de Monçon eut produi tout ce qu'il voulut dire & de vive voix en plain Consistoire, & par les écrits qu'il distribuoit pour sa defence; & que les Deputez, & sur tout le docte Pere d'Ailly l'eurent confondu dans la dispute, & par un excellent Traité, où ils firent voir clairement, entre autres choses, que ce qu'on avoit condamné n'estoit nullement la doctrine de Saint Thomas, qui ne disoit rien moins que ce que pretendoit ce Jacobin; le Pape ayant bien fait examiner la chose devant soy, à diverses reprises, durant prés d'un an, confirma la Sentence de l'Evesque de Paris, & la Censure de l'Vniversité, à laquelle il renvoya Jean de Monçon, avec ordre de se sou-

Monach Dionys. Histor. Vniv.

mettre entierement à sa corre- 1388.
ction. Il le promit, pour se garantir des prisons du Pape ; mais la nuit suivante il s'enfuit, & se sauva dans son païs en Arragon. Les Députez ensuite retournerent comme triomphans à Paris, où ils furent receus avec des grandes acclamations de tous les Ordres. pour avoir si bien maintenu la gloire de la Sainte Vierge. Et parce que les Jacobins se croyant bien appuyez de Guillaume de Valen leur Confrere, qui estoit Evêque d'Evreux, & Confesseur du Roy, ne laissoient pas de soutenir encore ces propositions trois fois condamnées, il s'éleva contre eux la plus terrible tempeste qu'on vit jamais. *Author.*

Car l'Université les retrancha *Vit. Clē.* tous de son Corps. L'Evêque de *Append* Paris les interdit de la Prédica- *ad Auth* *Hist.* tion, & des Confessions ; on en *Vniverſ.* mit plusieurs en prison; on ne voulut plus leur faire d'aumones ; &

Ann. 1388. ceux qui osoient sortir du Convent, estoient poursuivis du peuple, & accablez d'injures par les ruës, comme des ennemis declarez de la Sainte Vierge. Il y eust plus. Le Pape ayant appris la fuite de Jean de Monçon, & l'opiniâtreté des ses adherans, les excommunia par une Bulle qui fut envoyée d'Avignon pour estre fulminée en France. Ferri Cassinel Evesque d'Auxerre fut choisi pour la presenter au Roy, & pour en poursuivre l'execution : ce qu'il fit avec tant de zele & de force, comme c'estoit un des plus fameux Docteurs de Paris, que le Roy ordonna non seulement qu'elle fut publiée, mais aussi que l'on arrestât prisonniers tous ceux qui parleroient, ou écriroient contre l'immaculée Conception de Nostre Dame, & qu'on les amenât à Paris pour estre soûmis à la correction de l'Université. Enfin, la tempeste ne pût cesser, jusques à ce que les Iacobins se fussent dedits pu-

MoDionys. l. 8. c. 14.

Auth. V Clem.

bliquement, & qu'ils euſſent promis de celebrer la Feſte de l'Immaculée Conception, & de ne plus jamais rien dire qui luy fut contraire; ce qu'ils obſervent encore aujourd'huy avec beaucoup d'édification. Et ce que firent quelques uns de leurs predeceſſeurs il y a plus de trois cens ans, on ne doit pas maintenant l'imputer à ce ſaint Ordre, qu'on ne peut nier qui ne ſoit un des principaux ornemens de l'Egliſe. 1388.

Ce qu'il euſt de plus fort en cela, fut que l'Vniverſité ne pouvant ſouffrir que l'Eveſque d'Evreux, Jacobin & confeſſeur du Roy, ſe moquaſt de la victoire qu'elle avoit remportée, & ſe vantaſt qu'il tiendroit touſiours la doctrine de Iean de Maçon, fit de ſi fortes remontrances au Roy ſur ce ſuiet, qu'il falut que ce Prélat ſe retractat & condamnât cette doctrine par un acte public, comme il fit en preſence du Roy, des Princes, du Connéteble de Cliſſon:

Epiſco Ebroic. Palmo-dia. c.4. Hiſt. Vni verſ.

1388. des Seigneurs de la Cour, & du Conseil, & du Recteur de l'Université, accompagné des Deputez des quatre facultez : & la chose alla si avant, que le Roy ne voulut plus se servir de luy, & que nonobstant cette rétractation, son Ordre ne fut rétably que plusieurs années aprés dans l'Université. Tant la devotion solide que toute la France témoigne envers la Sainte Vierge immaculée dans sa Conception, avoit jetté dés ce temps-là de profondes racines dans le cœur de nos Anceſtres, & sur tout de nos Rois. Ce qui doit faire trembler ces esprits profanes & inquiets, qui ont osé depuis peu la combatre par de foibles & scandaleux libelles, qu'on a justement rejettez, comme n'estant dignes que du feu.

Au reste, cette condamnation ne servit pas peu au Pape Clement, pour luy attirer de nouveaux sujets, & pour confirmer les anciens dans son obedience;

& il eust encore la joye de voir *Ann.*
qu'en mesme temps qu'il traitoit 1388.
si favorablement les Docteurs de
Paris, ceux de Boulogne luy
vinrent rendre obeïssance, aprés *Monach. Dionys. l. 8. c. 3.*
avoir renoncé, par une Acte authentique, à Urbain, qu'ils avoient tousiours reconnu jusques
alors : ce qui ébranla fort les Italiens, parmy lesquels l'Université de Boulogne estoit particulierement en ce temps-là, en une
estime singuliere. Ce qui donna
encore bien de la consideration *Ann.*
& de l'éclat au party de Clement, sur la visite dont le Roy 1389.
Tres-Chrestien voulut bien l'honorer l'année suivante : ce que le
Pape avoit passionément souhaité,
& mesme recherché, pour faire voir *Monach.*
à toute l'Europe qu'il estoit tres- *Dionys. l.*
bien dans l'esprit de ce Prince, avec *9. c. 5.*
lequel il avoit eû trois ou quatre
ans auparavant un assez fâcheux
demélé, au sujet des exactions insupportables que l'on faisoit en

1388 France sur les Benefices, par ordre du Pape.

En effet, comme il n'avoit presque que la France d'où il pût tirer de quoy fournir aux excessives dépenses que lui & ses trente-six Cardinaux ausquels il n'osoit rien refuser, faisoient à sa Cour, il avoit envoyé dans le Royaume l'Abbé de Saint Nicaise, pour y lever la moitié des revenus de tous les Benefices, avec ordre d'en priver ceux qui entreprendroient de s'y opposer. Cét Abbé, sans avoir presenté sa Commission aux Gens du Roy, comme il le devoit faire, commençoit déja de l'executer en Normandie avec grande rigueur; lors que l'Université de Paris, qui s'interessoit tousiours pour le bien public, & pour celuy de ses Supposts, que l'on ruinoit par cette exaction, s'en plaignit au Roy, & fit voir en plain Conseil, que le Pape n'avoit aucun droit de la faire. Sur cela l'on chassa l'Abbé, & le Roy fit un Edit, portant defen-

I. Iuvenal. Tr. de M. du Puy.

se de transporter ny or ny argent 1389.
hors du Royaume, avec ordre de saisir tous les Benefices, d'en mettre les fruits sous la main du Roy, pour en employer un tiers aux réparations, l'autre à payer les charges, & le troisiéme à l'entretien de ceux qui possedoient ces Benefices. Ensuite, le premier Président de Paris Arnaud de Corbie, fut de la part du Roy, remontrer au Pape la justice des plaintes de l'Vniversité, le suppliant au reste de ne songer plus à faire de pareilles entreprises ; ce que Clement promit. Mais comme une action de cette force pouvoit faire croire que le Roy estoit fort refroidy en son endroit, ce qu'il eust été capable de luy nuire, il fit tout ce qu'il pût, depuis ce temps-là, pour détruire cette creance, en s'attirant l'honneur de cette visite Royale. *Froissar. vol. 3. I.*

Charles donc, qui l'année precedente ayant pris luy-mesme à l'âge de vingt ans, l'administra- *Iuvenal Auth.*

1389. tion de ses affaires, avoit changé son Conseil & ses Officiers, & fait une treve de trois ans avec l'Anglois, fit le voyage d'Avignon, accompagné du Duc de Touraine son frere, de Louïs Duc de Bourbon l'un de ses oncles ; & de toute la Cour, & alla au mois d'octobre visiter le Pape, qui le receût avec une magnificence digne de la majesté du plus grand Roy de la Chrestienté. Le Roy luy rendit aussi reciproquement tous les devoirs que ces predecesseurs avoient de tout temps accoûtumé de rẽdre au Vicaire de Iesus-Christ en terre. Il voulut mesme le jour de la Toussaints, luy donner à laver à la Messe Pontificale, durant laquelle Clement couronna Louïs I. Roy de Sicile & de Jerusalem. Charles traita durant quatre jours des affaires de l'Eglise en particulier, & au Consistoire, au contentement de Clement, qui pour luy témoigner sa reconnoissance, luy remit le droit de conferer

Vit. Clem. Mon. Dion. l. 9. c. 6. 7. & alij.

Auth. Vit. Clem.

Mon. Dion. l. 9. c. 7.

quelques Eveſchez qui eſtoient 1389.
reſervez à la collation du Pape, & luy accorda la nomination d'un tres-grand nombre d'autres Benefices à ſon choix; en faveur des pauvres Clercs, & ſur tout de ceux de l'Vniverſité, qui en eſtoient exclus par l'abus des graces expectatives. Aprés quoy, Charles partit pour viſiter le Languedoc, preſque au meſme temps qu'on receût la nouvelle de la mort du Pape Vrbain.

Ce Pape, aprés s'eſtre arreſté aſſez long-temps à Luques, & puis à Piſes laiſſant Rome à droit, s'eſtoit avancé par Tivoli juſques à Ferentin, vers la frontiere du Royaume de Naples, ayant touſiours en teſte ſon deſſein de s'en emparer, & croyant meſme y pouvoir reüſſir alors, à la faveur des nouvelles diviſions qui eſtoient: mais il fut contraint de rebrouſſer chemin, & de retourner à Rome, ſoit par les Romains, qui ennuyez

d'une si longue absence, l'y ramenerent malgré luy, comme quelques uns l'ont écrit, soit par les Angevins, qui s'opposerent à son passage; soit faute d'argent, pour payer les troupes, qui se debanderent. Quoy-qu'il en soit, il y revint au mois d'Octobre; & aprés y avoir passé plus paisiblement le peu qui luy restoit à vivre, qu'il n'avoit fait tout son Pontificat jusques alors, il y mourut cette année vers le milieu du mesme mois, soit de vieillesse, à l'âge de soixante douze ans, & consumé par les travaux, & par la violence de tant de fâcheux mouvemens qu'il s'estoit donnez; soit par la force du poison que luy donna, comme on le crût alors, quelqu'un de ses domestiques, dont il estoit haï aussi-bien que de plusieurs autres; Car il est certain que sa mort réjoüit bien de gens, & n'en affligea que tres peu, son humeur terrible l'ayant rendu tres-odieux, quoy qu'on ne puisse

Ann. 1389.
Ciacon.
Niem. c. 69.
Vualsingam.
Platin.
Vualsin-gam.
Sũmont.

nier qu'il n'ait eû beaucoup de bonnes qualitez, & sur tout un tres grand amour de la chasteté, joint à une vie tres-austere, avec une extrême horreur du luxe, & de la simonie, qu'il bannit de la Cour de Rome, par la justice exacte qu'il en fit, & par ses exemples. Son indigne & brutal neveu, qui fut cause de tant de desordres, par cette aveugle passion que son oncle eust de l'agrandir, juqu'à le vouloir porter sur le Trône, tomba quelque temps aprés entre les mains de ses ennemis, qui le contraignirent de racheter sa liberté, par la perte de tous ses biens; & la justice de Dieu le poursuivant, il perit enfin malheureusement dans les flots de la mer Andriatique, avec sa mere, sa femme, & ses enfans, comme il alloit chercher un azile à Venise. Ainsi la Maison d'Urbain, que ce Pape avoit voulu élever si haut dans le monde, estant précipité dans les abîmes par un pitoyable nauffrage, y fut entie-

Ann. 1387.

Niem l. 2. c. 31.

1399. rement estinte, sans rien laisser à la posterité, qu'un grand exemple, qui apprend aux Souverains Pontifes, qu'ils doivent plus s'appliquer à rétablir en bon estat l'Eglise qui est la Maison de Dieu, qu'à establir la leur.

La mort d'Urbain avoit fait naître une tres belle occsion d'abolir entierement le Schisme, comme on eust fait sans aucune difficulté, si les Cardinaux de Rome se fussent joints à ceux de Clement, pour le reconnoistre tous ensemble, par une espece de nouvelle élection, qui eust osté tout le doute qu'on pouvoit avoir qu'il fût le vray Pape. Aussi ceux d'Avignon supplierent tres-humblement le Roy, de faire en sorte par ses bons offices auprés des Princes de l'obedience d'Urbain, qu'ils empeschassent que ces Cardinaux ne fissent une nouvelle élection. Mais cela ne servit de rien, parce que les quatorze Cardinaux qui estoient à Rome, dont plusieurs aspiroient

M. du Puy Traité du Schisme.

Ciabon. Onuphr.

aſpiroient au Pontificat, & les autres voulant du moins avoir un Pape qui leur fût obligé de ſon exaltation, ſe haſterent d'en créer un avant qu'on pût negocier avec eux pour les en détourner. Et dés le ſecond de Novembre, ils éleûrent Perin Thomacelle, Cardinal de Sainte Anaſtaſe, qui s'appella Boniface IX. Il eſtoit Napolitain, de bonne Maiſon, mais fort pauvre, âgé d'environ quarante ans, homme tres-bien fait, de haute ſtature, beau de viſage, d'une humeur douce, affable, obligeante, & toute oppoſée à celle de ſon predeceſſeur; au reſte habile homme, & de bon eſprit, & ſuppleant ſi bien par ſon adreſſe & ſa prudence au peu de connoiſſance qu'il avoit des hautes Sciences, qu'il fit en peu de temps ce que ſes predeceſſeurs, plus ſçavans que luy, n'avoient encore pû faire. Car il trouva moyen d'abbatre la puiſſance & l'autorité preſque ſou-

Ann. 1389.

Ann. veraine des Bannerets, & du
1389. Senateur d'attirer tout à soy, & de se rendre enfin absolument maistre dans Rome, & dans tout l'Etat Ecclesiastique, comme le sont aujourd'huy les Papes. Et quoy qu'en dise Thierri de Niem, qui luy servit aussi de Secretaire, & qui paroist tousiours en mauvaise humeur
Gobell. in Cosmod. Platine Boninseign. l. 4. Antonin, & alij. contre luy, on ne put gueres luy rien reprocher, que d'avoir souffert & dissimulé le retablissement de la simonie dans sa cour, par le commerce que l'on y faisoit des Benefices, & des choses sacrées, plus pour satisfaire l'avarice insatiable de sa mere, & de ses freres, que la sienne.

Aprés que les deux concurrens, selon le stile ordinairne du Schisme, se furent foudroyez l'un l'autre de maledictions & d'anathémes; Boniface pour faire aussi de
Ann. son costé un Roy de Naples, com-
1390. me Clement en avoit fait un, en
Ciacon. couronnant Loüis, cassa tout ce qu'Vrbain avoit fait contre Char-

les de Duras & son fils Ladislas, & fit couronner à Gaïete, l'année suivante, au mois de May, ce jeune Prince par le Cardinal de Florence, qu'il envoya Legat pour cét effet. Il entreprit de relever son party, pour lequel quelques Grands du Royaume s'estoient declarez, à l'exemple du Duc de Brunsvvic & de Thomas de Saint Severin, irritez de ce que Loüis avoit envoyé à Naples, pour commander en leur place, en qualité de Vice-Roy, le Comte de Montjoye neveu de Clement. D'autre part, ce Pape pour retenir en son obedience ce Royaume, fit tant que Loüis, d'ailleurs, instamment sollicité par ceux de Naples, qui apprehendoient un siege, resolut enfin d'y aller luy-mesme, sur la flotte qu'il avoit fait équiper en Provence. Il partit du port de Marseille au mois de Juillet, avec quatorze Galeres, huit Brigantins, & huit grands vaisseaux, accompagné d'une belle No-

Ann. 1390.

Sumont. l.4.

Sumont. ibid. Bouche Hist. de Prov.

Ann. *1390.* blesse, & arriva le quatorziéme d'Aoust à Naples, où il fit son entrée par la porte Capuane monté sur un grand cheval de bataille caparaçonné de velours violet, tout semé de fleurs de-lys d'or, armé de toutes pieces: hors du casque, sous un riche dais de drap d'or, suivy de toute la Noblesse, & aux cris de tout le peuple qui faisoit retenir par tout, avec de grandes acclamations, *Vive le Roy Louïs II.* Mais par cette fatale destinée de François, dont les entreprises ont toûjours esté beaucoup plus heureuses dans leur commencemens en Italie, & principelement au Royaume de Naples que dans leur fin, il perdit bien-tost Naples; où il sembla n'estre venu que pour en voir seulement la beauté. Car aprés avoir reduit les Châteaux, qui tenant encore pour l'enemy, se rendirent sans resistance; ce Prince, qui estoit sans doute beaucoup plus propre pour les exercices de la

paix, que pour ceux de la guerre, 1391.
se contenta d'y laisser garnison, & s'en retourna dés le mois de Septembre en Provence. Mais Ladislas, jeune Prince tout plein de feu, de courage, & de resolution, qui avoit une bonne armée conduite par le Comte Alberic de Balbiano son Connétable, & par les fameux Capitaines Sforce, & Nicolas Picinin; avec un puissant secours, que le Pape luy avoit envoyé, sous le commandement de son frere, fit si heureusement la guerre, qu'ayant gagné la pluspart des Seigneurs, irritez de ce que Loüis les avoit abandonnez il se rendit enfin Maistre de Naples, & ensuite de tout le Royaume, comme il fit encore une seconde fois quelques années aprés, lors que Loüis y estant retourné, à la faveur d'un soulevement general qui se fit dans Naples, il eust le bonheur, par sa sage conduite, & par

Ann. 1390. sa vaillance, de l'en chasser, ainsi Clement perdit encore un coup le Royaume de Naples, qui changea pour la quatriéme fois d'obedience.

Mais ce que l'Université commença de faire en ce mesme temps, pour l'obliger aussi-bien que son concurrent, à rendre la paix à l'Eglise par des voyes efficaces, qui ne plaisoient ny à l'un ny à l'autre, lui fut encore beaucoup plus sensible. C'est icy qu'il faut avoüer que cét illustre corps a mirité une gloire immortelle, pour avoir travaillé avec tant de zele, de force, & de constance, à ce grand ouvrage de la reünion de toutes les parties de la Chrestienté sous un seul Chef qu'on peut dire qu'il a esté la premiere & la principale cause de l'abolition du Schisme qui les divisoit avec tant de scandale, & tant d'effroyables desordres qui en estoient les suites, Boniface & Clement ne songeoient qu'à se maintenir

dans le Pontificat, par l'appuy des *Ann.*
Puissances temporelles, & à s'en- 1390.
tredétruire par leurs Bulles, & par *Mon.*
les ennemis qu'ils tâchoient de se *Dionis.l*
susciter l'un l'autre ; & quelque *10.c.9.*
desir qu'ils témoignassent de la
paix & de l'union de l'Eglise, pour
s'en faire honneur, ny l'un ny l'au-
tre toute-fois ne la vouloit que 1391.
par la ruine & la destruction de *Vual-*
son rival. En effet, Boniface fit *sing.in*
tout ce qu'il pût, pour empescher *Rich. II.*
que le traité de Paix, ou de Treve, *Traité*
qui se négocioit entre les Rois de *de M. du*
France & d'Angleterre, ne se *Puy.*
conclût, ou pour faire en sorte du
moins que l'Anglois ne s'accor-
dât avec la France, qu'à condi-
tion qu'elle abandonneroit Cle-
ment. Clement faisoit aussi de
son costé la mesme chose, pour
empecher que la paix des deux
Rois ne fût préjudicable à ses
interests ; & il prenoit tant de
precautions pour l'avenir, qu'il
obligeoit tous ceux ausquels il
conferoit des Benefices, & sur

1391. tout des Evéchez, à luy promettre avec serment qu'ils ne reconnoîtroient jamais d'autre Pape que luy. C'est pourquoy l'Vniversité voyant d'une part que c'étoit là le vray moyen de rendre le Schisme éternel, & de l'autre que les Prélats de France, retenus par la crainte, ou par l'esperance, & comme frapez d'une espece de lethargie spirituelle; demeuroient immobiles, ou muets dans un si grand embrasement de la Maison de Dieu, resolut de crier tant qu'elle pourroit au secours, comme elle fit par ses Predications, & par ses frequentes Remontrances au Roy; en l'une desquelles le Docteur qui portoit la parole parla si fortement, & tout ensemble si pathetiquement, de la necessité de l'union, des malheurs que cause le Schisme, & de l'obligation que les Rois & les Princes ont d'y mettre ordre, que la pluspart des assistans, se jetterent aux pieds du Roy, le conjurant à mains

M. du Puy. Mon. Dionys. l. 10. c. 9.

Mon. Dionys. l. 10. c. 9. l. 12. c. 7.

Mon. Dionys. l. 10. c. 9.

jointes, de vouloir employer son autorité pour réunir l'Eglise. Mais comme ce Prince estoit fort attaché à Clement depuis la Conference d'Avignon, & que ce Pape avoit gagné ceux qui le gouvernoient alors, & tous les Seigneurs de la Cour ausquels il ne refusoit rien de toutes les graces qu'ils demandoient, elle agit toûjours inutilemennt, jusqu'à ce que Dieu luy fit naistre une belle occasion de réüssir en un si loüable dessein par une bonne action qu'il inspira cette année à un Religieux de l'Ordre des Chartreux. 1391.

I. Iuvenal. Mon. Dionys. Ibid.

Ce saint Ordre, qui florissoit par dessus tous les autres en sainteté dans l'Eglise de Dieu depuis plus de trois cens ans, & qui est sans contredit celuy de tous les Odres Réguliers qui s'est maintenu plus long-temps, comme il fait encore aujourd'huy, dans son premier esprit, se trouvoit enveloppé dans le malheur du Schisme,

Ann. qui avoit partagé les Religieux
1391. aussi-bien que les autres Chre-
M.S. Carthus cũmunic. à D. Alex. le Talliers, Priors Carthus. Rothom stiens deux differentes obediences. Il est vray que d'abord le Chapitre General, tenu dans la Grande Chartreuse l'an mil trois cens soixante dix-neuf sous le General Dom Guillaume Raynaldi, ordonna que tous les Chartreux, par tout le monde, eussent à reconnoistre Clement. VII. pour vray Pape. Mais Vrbain, qui vouloit avoir du moins une partie d'un si saint Ordre dans son obedience, établit Visiteur de tout l'Ordre, avec un pouvoir absolu, Dom Jean de Bar Prieur de la Chartreuse de Saint Barthelemy dans la Champagne de Rome. De plus il fit declarer Schismatique, en deux Chapitres tenus à Rome, Dom Guillaume Raynaldi, que Boniface deposa depuis, declarant en sa place General de l'Ordre, le Visiteur Dom Jean de Bar, aprés la mort duquel en l'année mil trois cens quatre vingts-onze

les Italiens éleûrent General Dom-Christofle, qui prit ensuite la qualité de Prieur de la Grande Chartreuse, quoy que Dom Raynaldi le fût en effet,& y exerçât ses fonctions de General. Ainsi le Schisme fut dans l'ordre, qui eust en mesme temps deux Generaux, l'un en France & l'autre en Italie. *Ann. 1391.*

Or ce bon Chartreux dont ie parle, appellé Dom Pierre, Prieur de la Chartreuse d'Aste, & grand serviteur de Dieu, ne pouvant souffrir un si grand desordre, prit avec soy Dom Berthelemy de Ravenne, qui estoit dans les mesmes sentimens, & fut trouver le Pape Boniface, auquel il fit de si fortes remontrances, qu'il luy persuada de s'addresser au Roy tres-Chrestien, pour luy demander cette paix. En effet, soit que Boniface fût touché des belles choses que ce saint homme, animé de l'esprit de Dieu, luy avoit dites, ou que comme on le peut conjecturer

Monach Dionys. l. 12. c. 7. I. Iuvë. Hist. Vniuers. t. 4. Spicileg. t. 6.

1391. par les suites, il voulut seulement mettre de son costé toutes les apparences du droit, & rendre odieux son rival ; il écrivit au Roy les plus belles lettres du monde, par lesquelles il l'exhorte à s'employer efficacement, à l'exemple de ses Ancestres, pour rendre la paix à l'Eglise, protestant que de sa part il y contribuera toutes choses, & qu'il luy sacrifiera de grand cœur pour cela tous ses interests. Il vouloit accompagner ses lettres d'un habile Jurisconsulte. pour defendre son droit : mais le bon Chartreux, qui vit bien que Clement en feroit autant, & qu'ensuite tout s'en iroit en dispute, fit si bien qu'il l'en détourna. Il se chargea de les porter luy-mesme avec son Compagnon, & fut ensuite à Avignon pour y traiter avec Clement, qui n'aimant pas qu'on le pressât si fort, les retint tous deux prisonniers. Cela ne se put faire sans beaucoup de bruit, parce

que les Chartreux avoient protesté, devant tout le monde, qu'ils estoient porteurs d'un Bref du Pape Boniface au Roy Tres-Chrestien pour la paix de l'Eglise, que l'on souhaitoit ardemment dans les deux obediences. Ainsi l'Vniversité, qui ne perdoit point d'occasion d'agir de son mieux, pour une fin si noble, ne manqua pas de prendre celle-cy, qu'elle jugea tres propre, pour achever ce qu'elle avoit si genereusement commencé. En effet, elle agit si fortement par ses remontrances auprés du Roy, le prenant par son interest, du costé de l'honneur : que ce jeune Prince, qui aimoit la gloire, & estoit jaloux de son autorité, écrivit au Pape Clement en termes tres-forts, qu'il ne pouvoit souffrir qu'on violast le droit des gens, en retenant ceux qu'on luy envoyoit. 1391.

Il fallut donc que Clement, qui n'osoit desobliger le Roy, dont

1391. sa fortune dependoient, relachât les Chartreux : mais ne pouvant faire autrement, il le fit du moins en sauvant en quelque façon son honneur. Il fit semblant d'avoir ignoré quelle estoit leur commission ; & en les renvoyant : il leur ordonna de dire au Roy , qu'il contribueroit aussi de son costé, pour une si bonne action , tout ce qu'on pouvoit attendre de luy, & qu'il estoit tout prest de sacrifier pour cela, & sa dignité , & mesme sa vie. Sur ces entrefaites arriva le funeste accident que chacun sçait. Le Roy , qui estoit alors dans la fleur de son âge de vingt-quatre ans , & passionnement aimé de ses sujets , pour les belles qualitez de corps , d'ame & d'esprit , dont la nature l'avoit enrichi , & qu'on peut voir avec plaisir dans l'excellent portait qu'en a fait M. le Laboureur en sa belle Traduction du Moine Anonyme de Saint Denis , tomba dans cette étrange maladie,

qui attîra par les déplorables suites qu'elle eût des maux infinis sur la France. On crût d'abord qu'il alloit expirer, estant demeuré deux jours entiers sans aucun sentiment. Mais il revint au troisiéme, & s'estant remis peu à peu, il fut assez bien tout le reste de l'année : de sorte que les Chartreux eûrent Audiance vers la Feste de Noël, & presenterent au Roy le Bref de Boniface, datté du second jour d'Avril.

1391. Monach Dion. l. 12. c. 4.

On leût en plein conseil ce Bref, qui fut trouvé tres beau, Le Roy sur tout en parut estre tres-satisfait, car sa maladie lui avoit donné des veües bien differentes de celles qu'il avoit auparavant. Et le Docteur Bernard Alamandi Evesque de Condom, & Chapelain du Roy, luy avoit écrit, en luy envoyant son Traité du Schisme, que sa maladie pourroit bien estre un effet de la colere de Dieu, qui le punissoit, pour avoir negligé de

Spiril. c. 6.

Histo. Univers. t. 4.

1391. procurer l'union de l'Eglise, aprés en avoir esté si souvent requis par l'Université Quoy que peut estre cét Evesque se trompât dans sa conjecture, comme il arrive assez souvent à ceux qui veulent penetrer trop hardiment dans les secrets des jugemens de Dieu ; cela neanmoins ne servit pas peu à faire que le Roy prit une forte resolution de s'appliquer à cette grande affaire, & d'écouter favorablement, comme il fit depuis les remontrances & les avis de l'Université. Il fut donc arresté dans le Conseil, malgré toute l'opposition de Jean Duc de Berry oncle du Roy, grand amy de Clement qu'il vouloit toûjours maintenir, que sans écrire à Boniface, lequel on ne vouloit pas reconnoistre, & qu'on ne vouloit pas aussi chagriner, en ne le traitant pas de Pape, on répondroit de bouche à ses envoyez, *Que sa Majesté approuvoit fort ce qu'il lui avoit écrit, &*

qu'Elle estoit resoluë d'employer tous 1393.
ses bons offices, & toutes ses forces, pour procurer l'union de l'Eglise. Avec cette response, on renvoya les deux Chartreux, que le Roy fit accompagner de deux autres Religieux du mesme Ordre, dont l'un fut Prieur de la Chartreuse de Paris,& qui furent chargez de lettres pour tous les Princes d'Italie, qu'on invitoit à se joindre à Sa Majesté, pour seconder de si saites intentions, Aprés cela l'on ordonna des Prieres publiques & des Processions à l'une desquelles, qui fut la generale de toutes les Eglises de Paris, depuis Nostre-Dame jusqu'à Saint Germain des Prez, le Roy voulut assister, avec tous les Princes, & toute la Cour, pour demander à Dieu cette sainte union, à laquelle on alloit travailler.

Clement, à qui le Roy avoit envoyé les lettres de Boniface, quoy qu'il protestât qu'on ny devoit avoir aucun égard, comme

1393. étant celles d'un Intrus ne laissa pas de son costé d'ordonner aussi des Prieres & des Processions, & il fit méme un Office particulier, & une messe de la Paix, pour faire paroître qu'il la desiroit ardemment aussi-bien que Boniface: de sorte qu'il sembloit que les choses se disposassent à une prompte reünion. Mais l'ambition de deux Papes fit bientost voir qu'on en étoit bien éloigné. Car comme l'Vniversité eut commencé, selon l'intention du Roy, à chercher les voyes efficaces d'éteindre le Schisme, sans plus s'arrester à vouloir examiner lequel des deux Papes avoit plus de droit: alors ces deux Pontifes, qui vouloient tous deux la mesme chose, c'est à dire, regner tousiours, s'accorderent aussi l'un & l'autre à ne parler plus, comme auparavant; de paix & d'union, & de sacrifier toutes choses pour l'obtenir; mais seulement à protester, & à montrer chacun de son costé, qu'il estoit le

vray Pape, & que son concurrent estoit l'Intrus; ce qu'ils sçavoient fort bien qui ne devoit jamais finir. En effet, Boniface aprés avoir receu la reponse du Roy par les Chartreux, au lieu de persister dans la parole qu'il avoit donnée, ne fit que soutenir, par d'autres lettres, qu'il estoit le vray Pape, & que se plaindre de ce qu'on reconnoissoit encore l'Intrus, ce qui empécheroit toûjours qu'on ne fit l'union; & Clement aussi d'autre part se déclara encore plus ouvertement. 1395.

Monach Dionis. l.13.c.5.

Car un certain Carme nommé Jean Goulain Docteur en Theologie, auquel, pour gagner le peuple, & mesme pour en profiter, il donna pouvoir d'absoudre de toutes sortes de cas reservez, & de donner de grandes Indulgences, prescha par ses ordres, que toutes les voïes d'union qu'on vouloit produire, ne valoient rien, & qu'il n'y en avoit point d'autre que de faire une

Monach Dion. l.12.c.7. Histor. Univer. t.4.

1393. ligue sainte entre tous les Princes Chrestiens, pour chasser Boniface de son Siége, & pour faire rendre au seul Pape Clement, l'obeïssance qui est duë au Vicaire de Jesus-Christ:ce qui obligea l'Univesité à retrancher ce Carme de son Corps. Cependant elle poursuivit genereusement sa sainte entreprise ; & comme le cours de cette negotation de la paix de l'Eglise avoit esté imterrompu par une rechûte du Roy, elle prit occasion de sa convalescence, pour solliciter cette grande affaire, par une nouvelle deputation. On dit alors tout ce qui se peut dire de plus fort, & de touchant pour la paix de l'Eglise. Et c'estoit au Duc de Berri, grand protecteur, & intime ami de Clement de faire la reponse au nom du Roy, on desesperoit deja du succés de cette deputation. Mais soit qu'il eut changé d'avis, ou qu'il voulut amuser ces Docteurs, & gagner

du temps, il leur, dit, que sa 1393.
Majesté ne souhaitoit rien tant que d'éteindre ce déplorable Schisme : mais que c'estoit à eux d'en chercher, & de lui en declarer les voyes, qu'on ne manqueroit pas de prendre, aprés qu'on les auroit examinées, & trouvé raisonnables dans le Conseil. Sur quoy l'Université, qui se tint tres satisfaite de cette réponse, fit une Assemblée generale des quatre Facultez, ou aprés qu'on eut recuilli les suffrages secrets; & qu'on avoit jettez par une petite ouverture dans un coffre bien fermé il se trouva qu'ils s'accordoient tous pour conclure qu'il falloit prendre l'une de ces trois voyes, où de la cession volontaire des deux Papes, pour en élire un autre; ou du compromis, par laquelle ils remettroient leur droit entre les mains des Arbitres qui seroient nommez par eux-mesmes, ou par d'autres, pour decider le differend; ou enfin

Ibid. M. du Puy. Tr. du Schis.

1393. d'un Concile General, qui auroit de Iesus-Christ mesme son autorité, estant assemblé en cette occasion du consentement des Fidelles. Voilà les trois voyes d'union qu'on resolut de presenter au Roy dans un petit Traité en forme d'Epître, qui contiendroit les raisons qui les justifient, & sur tout la premiere avec la réponse à toutes les difficultez qu'on y peut opposer. Les celebres Docteurs Pierre d'Ailly, & Gilles des Champs, avec quelques autres des plus sçavans, eurent ordre de le composer, & l'on choisit, pour le mettre en Latin dans un beau tour, Nicolas de Clemenges Champenois, Bachelier en Theologie, de la Societé de Navarre, le plus renommé Professeur de Rhetorique qui fût dans l'Vniversité; & qui en un siecle où les belles Lettres ne florissoient pas trop, s'étoit acquis la reputation d'estre celuy de tous les Orateurs qui approchoit le plus de

Mon. Dionys. l. 14. c. 1.

Id. l. 13. c. 4.

l'eloquence & de la pureté de Ciceron. 1393.

Mais tandis que l'on travailloit à cét ouvrage, le Cardinal Pierre de Lune, qui, aprés avoir reüssi dans sa Legation d'Espagne, où il avoit fait declarer trois Royaumes pour Clement, estoit venu Legat en Frãce, sous pretexte du Traité de Paix qu'on negocioit entre la France & l'Angleterre, mais en effet, pour s'opposer à l'Vniversité, renversa tous ces beaux desseins par ses intrigues. Il entreprit d'abord de gagner les principaux Docteurs, par les belles promesses qu'il leur fit de la part du Pape. Comme il avoit & de l'esprit & du sçavoir, il tâcha de les attirer à son sens, en plusieurs Conferences qu'il eût avec eux & en public, & en particulier, sur tout avec le Grand Maistre de Navarre, & le docteur Gilles des Champs, qu'il trouvoit les plus forts. Il fit en sorte que Clement les appella auprés de sa personne,

Mon. Dionis. l. 14 c. 1. Hist. Univ.

1385. sous pretexte de s'en vouloir servir au gouvernement de l'Eglise; à quoy ces deux habiles hommes, qui découvrirent aisément l'artifice, ne voulurent jamais entendre. Il employa les menaces & en vint méme jusques aux foudres de l'Eglise protestant qu'il excommunieroit, & interdiroit l'Université, si elle entreprenoit de passer outre; mais tous ses efforts furent inutiles.

Robert Gaguin.

Ce grand Corps, qui n'avoit pour but que le bien de l'Eglise, dont il étoit sans doute en ce temps-là le plus ferme appuy, demeura toujours inebranlable dans la resolution qu'il avoit prise de poursuivre l'union par l'une de ces trois voyes, que les deux Papes, resolus de se maintenir dans leur dignité, qu'ils ne vouloient pas qu'on revoquât en doute, ne pouvoiét souffrir. Mais ce que cét adroit Cardinal ne put obtenir en traitant avec ces genereux Docteurs, il le fit enfin en gagnant la plusspart des Grands

Vniu. Mon. Dionys. Hist.

Grand de la Cour, & sur tout le Duc de Berri, à force de presens, de graces expectatives & d'octrois, de Décimes & de Benefices qu'il leur vendoit, en desolant l'Eglise Gallicane, pour les enrichir, à condition que pour le payement de ces graces, ils luy promettoient d'empescher qu'on ne receût les propositions de l'Université. De-sorte que ces docteurs qu'elle avoit deputez au Duc de Berri, pour luy rendre compte des voyes qu'on avoit choisies, selon l'ordre qu'il en avoit donné luy-même, & pour obtenir, par son entremise, audience du Roy, furent estrangement surpris de voir que ce Prince, qui gouvernoit tout alors avec son frere le Duc de Bourgogne, les repoussa rudement, & avec injures, les traitant de seditieux, & de rebelles, & les menaçant même de les faire jetter dans la riviere, s'ils avoient encore l'audace de poursuivre leur entreprise. L'Vniversité neantmoins ne

Ann. 1393.

Mon. Dionys. l. 14. *c.* 1.

Ann. se rebute pas pour un traitement
1393. si indigne, mais voyant qu'il étoit impossible de le fléchir, tant le Cardinal d'Arragon le tenoit obsedé, elle s'adresse à Philippes le Hardi Duc de Bourgogne, qui avoit l'ame incomparablement plus grande & plus desinteressée que son frere. Il reçoit ses plaintes, il écoute ses propositions, qu'il trouve raisonnables, il luy promet sa protection, & agit si efficacement en sa faveur, qu'il luy obtient l'audiance publique, qu'elle eût enfin le dernier jour de Juin, dans la Chambre du Roy, en presence des Princes, des Officiers de la Couronne, & de Plusieurs prelats.

Idem. Iuvenal des Vrsins.

Le Grand-prieur de Saint Denis Guillaume Barraut, Docteur en Theologie, & l'un des plus forts, & des plus éloquens Predicateurs de France fit la Harangue, dans laquelle il rendit d'abord tres humbles graces à sa Majesté, de ce qu'il luy avoit plû d'ordon-

ner à l'Vniversité, de chercher les moyens d'éteindre au plûtost ce malheureux Schisme, qui depuis seize ans, desoloit toute l'Eglise. Il proposera ensuite les trois voïes qu'on avoit choisies, & en fit voir les raisons, la justice & la facilité, appuyant principalement sur la voye de la cession; & aprés avoir dit que celui des deux papes qui refuseroit d'embrasser une de ces trois voyes d'abolir le Schisme, devoit estre tenu pour Schismatique, il presenta à genoux, dans un petit livre, la Lettre de l'Vniversité, que Nicolas de Clemenges avoit dressée. Le Roi se la fit lire toute entiere, & la trouva bien faite : aussi est elle tres-forte, & tres-éloquente, comme on le peut voir en la lisant dans le Moine de Saint Denis, & dans le quatriéme Tome de l'Histoire de l'Vniversité. Il ordonna méme qu'on la traduisît en François, pour estre examinée dans son Conseil remettant l'Vniver-

Ann. 1393.

Ann. sité à recevoir là dessus sa repon-
1393. se dans un certain temps qui lui fut marqué. Mais soit que dans cét intervalle l'esprit du Roy, que sa maladie reprenoit de temps en temps, se fut affoibli, ou que par les intringues du Cardinal d'Arragon le parti du Duc de Berri se fût rendu si fort dans le Conseil, que le Duc de Bourgogne ne pût s'y opposer; quand l'Université revint, le Chancelier, qui estoit Arnaud de Corbie, pour toute réponse, luy dé-défendit de la part du Roy, de se plus méler de cette affaire, ni de recevoir aucunes lettres sur ce sujet, sans les presenter à sa Majesté avant que de les ouvrir. L'Université toufiours genereuse, se voyant si injustement rebutée, contre son esperance, par ceux qui ayant esté corrompus par le Cardinal, qui s'en estoit retourné victorieux, abusoient de l'infirmité du ROY, fit ce qu'elle avoit déja pratiqué autrefois en pareille occasion, en

faisoit cesser les Leçons, & les Predications par tout Paris, comme dans une calamité publique, où l'Eglise étoit opprimée. Elle ne laissa pas neantmoins d'envoyer son petit Traité au Pape Clement, avec une fort belle Lettre, pour lui rendre conte de sa conduite. *Ann. 1393. Idem. Auth. Vit. Clem.*

Il la fit lire en plein Consistoire, & l'entendit assez paisiblement jusques vers le milieu, ou quand il ouït qu'on y parloit de cessió,& de se déposer du Pontificat alors, comme s'il eust esté frappé soudainement d'un coup mortel, il se leva tout en colere de son Trône, & s'écria que cette Lettre estoit empoisonnée; puis il se retira dans sa chambre, en jettant une œillade foudroyante sur le Porteur de cette Lettre, qui s'enfuit aussi-tost d'Avignon, & s'en retourna bien plus viste qu'il n'étoit venu. Les Cardinaux toutefois excepté Pierre de Lune, voyant que le Pape, de-peur qu'on ne parlât de cette *Habetur. t. 4. Hist. Univ. Mon. Dionys. l. 14. c. 2. Iuvenal.*

Ann. affaire, ne tenoit plus de Consistoi-
1393. re, s'assemblerent deux-mémes, pour examiner cette Lettre ; & comme Clement en eut témoigné beaucoup d'indignation par de sanglans reproches qu'il leur en fit, ils lui dirent fort nettement qu'ils trouvoient les trois voyes qu'elle proposoit tres-raisonnables, qu'il falloit necessairement qu'il en choisit une, s'il vouloit la paix de l'Eglise. Cette réponse lui serra tellement le cœur qu'il en tomba malade, sans toute-fois garder le lit ; & peu de jours aprés, comme au sortir de la Messe il rentroit dans sa Chambre, en se plaignant d'un mal de cœur il fut frappé d'une apoplexie, qui l'enleva du monde en la cinquante deuxiéme année de son âge,
Auth. Vit. Clem. & la seiziéme de son regne, prince, qui eut asseurement la pluspart des belles qualitez qui peuvent rendre recomandable un homme de sa naissance, & à qui on ne peut gueres reprocher de plus grand

desfaut, que celuy de s'estre un *Ann.* peu trop souvenu dans son Ponti- *1393.* ficat, qu'il estoit Prince, ce qui fut la source de tous les autres. Car n'ayant pu ensuite se resoudre à quitter le rang qu'il occupoit, il entretient le Schisme dans l'Eglise, aussi bien que ses concurrens, qui n'ayant pas à beaucoup prés autant de qualité que luy, avoient du moins autant d'ambition; outre que voulant vivre dans toute la splendeur & la magnificence d'un grand Prince, & fournir à ses Cardinaux de quoy entretenir leur Cour, & leur pompe mondaine proportionnée à la sienne, il fut reduit à la fâcheuse & cruelle necessité d'opprimer l'Eglise Gallicane, par des exactions insupportables, que la pluspart de ceux qui avoient de l'autorité souffroient malgré toutes les remontrances de l'Université, parce qu'ils y avoient eux-mesme la méilleure part en laissant l'autre à Clement pour son entretien.

1393. Aussi-tost qu'on eut la nouvelle de sa mort, le Roy, par l'avis du Conseil écrivit à ses Cardinaux, pour les prier de
Mon. Dionis. differer l'élection d'un Successeur, jusqu'à ce qu'il leur envoyât ses Ambassadeurs, pour traiter avec eux des moyens de reünir l'Eglise. L'Vniversité, qui recevoit en mesme temps de toutes parts, & des Princes mesme, & des Rois, des lettres toutes remplies des éloges de son courage, & de son zele, tant elle estoit en haute estime & en veneration dans toute l'Europe, fit le mesme office, & supplia tres-humblement le Roy, d'arrester cette élection par son autorité, jusques à ce qu'on eut determiné à quelle voye d'union l'on s'attacheroit; & que cependant il luy fut permis d'écrire pour le mesme sujet aux autres Universitez, & d'en recevoir des réponses. On luy accorda tout ce qu'elle voulut, à condition toute fois

qu'elle rétabliroit , comme elle *Ann.*
fit , les Leçons publiques , & les *1393.*
Sermons. Le Roy d'Arragon , plusieurs Princes d'Allemagne , & Boniface mesme , qui avoit le plus d'interest en cela , en écrivirent aussi au Roy , qu'on regardoit comme celuy qui devoit estre l'arbitre de cette grande affaire , & qui pouvoit empescher qu'on ne procedât à cette election.

Mais tout cela fut inutile , parce le Courrier du Roy estant arrivé comme les vingt - deux Cardinaux qui estoient alors à Avignon entroient au Conclave , ceux - cy qui se doutoient de ce que sa Lettre portoit , & qui avoient envie de faire un Pape , comme ceux de Rome en avoient fait un , ne voulurent pas qu'on l'ouvrit qu'aprés l'élection. Et cependant , pour faire voir au Roy qu'ils vouloient tres-sincerement l'union , comme en effet la pluspart la vouloient de bonne foy , ils signerent d'abord

Ann. 1393. un Acte, par lequel ils promettoient entre autres choses, avec serment sur les Saints Evangiles, que celui qui seroit elû Pape, procureroit l'union de tout son pouvoir, jusqu'à prendre la voye de cession, en se deposant du Pontificat, la plus grande partie des Cardinaux jugeoit qu'il fût à propos de le faire pour le bien de la paix. Cela fait

N'em. l. 2. c. 33. Ciacon. in Bened. n'ayant esté que deux jours au Conclave, ils élûrent, les vingt-huitiéme de Septembre, tout d'une voix, le Cardinal d'Aragon Pierre de Lune, qui se fit appeller Benedict ou Benoist XIII.

Il estoit de la tres-illustre Maison de Lune, qui tenoit un des premiers rangs dans le Royaume d'Aragon, âgé d'environ soixante ans d'une stature au dessous de la Mediocre, gresle, & d'une taille fort degagée, mais d'une forte complexion, d'un excellent esprit, subtil, adroit, vif & penetrant, & qu'il avoit fort cultivé par une

grande assiduité à l'estude, qui 1393.
l'avoit rendu tres-sçavant, & sur tout dans le droit Canon, qu'il enseigna publiquement dans l'Vniversité de Montpellier, avec tant d'applaudissement, qu'estant d'ailleurs irreprochable dans sa vie, & fort aimé pour ses agreables manieres, Gregoire XI. qui vit tant de belles qualitez jointes à la noblesse d'un sang tres-illustre, l'honora de la Pourpre. Mais on dit aussi que comme il avoit appris qu'il estoit ambitieux, attaché à son sens, & d'un naturel fort ardent, il luy dit, lors qu'il lui donna le Chapeau. *Prenez garde, mon fils que vostre Lune ne s'éclipse un jour.* En effet, quoyqu'on ne puisse nier qu'il n'ait eû l'ame grande, & beaucoup de talent pour la negotiation & le manîment des affaires, comme il le fit assez paroitre dans ses Legations de France & d'Espagne, où il vint à bout de ce qu'il pretendoit ;

Cod. M. S. Burdag. ap. Spondã.

1393. il est certain qu'il avoit les defauts d'un homme tout propre à faire bien du mal, s'il estoit jamais élû Pape dans nn Schisme pareil à celuy-cy. Car il estoit ambitieux, fier, incapable de ceder la place qu'il auroit une fois occupée, d'esprit double, trompeur, fourbe, sans aucun soin de garder sa parole, & la foy donnée, pourveû qu'il pût sauver en quelque maniere les apparences, par de fausses subtilitez qui ne luy manquoient jamais au besoin & sur tout d'une invincible obstination dans le mal, & d'une furieuse opiniâtreté, au-delà mesme de tout ce qu'un Arragonois est capable d'en avoir.

Aussi-tost aprés son election, il ratifia l'Acte q'ion avoit signé dans le Conclave ; & comme il avoit affectée, afin qu'on le fit Pape, de témoigner principalement en Espagne, & depuis son retour à Avignon qu'il trouvoit mauvais qu'on agit si foiblement

pour éteindre le Schisme, les Cardinaux ne douterent point qu'il ne rendit au plûtost la paix à l'Eglise. Ce qui fortifia cette creance, fut qu'en mesme temps il fit paroître dans les Lettres, qu'il écrivit à tous les Princes, un grand desir d'acomplir un si saint ouvrage. Il s'addressa particulierement au Roy Tres-Chrétien, auquel il fit protester par l'Evêque d'Avignon qu'il n'avoit accepté le Pontificat, que pour luy faire avoir la gloire d'avoir pacifié l'Eglise, l'asseurant qu'il estoit tout prest de prendre pour cela toutes les voyes que sa Majesté luy feroit sçavoir qu'elle trouvoit étre les meilleures ; qu'il attendoit là-dessus, avec beaucoup d'impatience, ses intentions, & qu'il étoit resolu de se confiner plûtost dans un Cloître le reste de ses jours, que de souffrir, en voulant retenir le Pontificat, qu'un si mal-heureux Schisme durast plus long temps. Il fit dire la mesme chose à l'Vniuersité,

1393.

Cod. Victor. Mon. Diony s. l.14.c.5

Hist. Vniv. t.4.

[1395. qui luy écrivit ſur cela de belles Lettres de remercîment, & luy envoya ſes Deputez auſquels il dit un jour, comme il quittoit ſa chappe pour ſe mettre à table, qu'il ſe dépouilleroit auſſi facilement du Pontificat pour le bien de la paix. Ainſi, comme on ne doutoit plus en France de la paix, le Roy convoqua au mois de Fevrier de l'année ſuivante une celebre & nombreuſe Aſſemblée des Prelats du Royaume, & des plus ſignalez Docteurs, à laquelle Simon de Cramaud Patriarche d'Alexandrie preſida, en preſence du Chancellier Arnaud de Corbie; & il y fut reſolu que, ſuivant l'avis de l'Vniverſité, on devoit preferer la voye de la ceſſion à toutes les autres comme la plus ſeûre & la plus facile; que le Pape Benoiſt & le Roy le feroient ſçavoir à tous les Princes de ſon obedience, & que le Roy ſeul l'écriroit aux autres, qui obligeroient auſſi ſans peine Boniface à la ſuivre, comme

la pluſpart des Cardinaux de Rome en avoit aſſeûré le Roy ; & qu'enſuite l'election d'un nouveau Pape ſe feroit ou par Electeurs que les deux partis choiſiroient, ou par les deux Colleges des Cardinaux. 1395.

Sur cela le Roy, qui ne doutoit pas qu'il n'euſt bien-toſt l'honneur d'avoir heureuſement achevé cette grande affaire, veû la parole qu'il avoit du Pape Benoiſt, en voulut rendre la concluſion plus celebre, par la plus magnifique Ambaſſade qui fut jamais, eſtant composée de treize ou quatorze des principaux de ſon Conſeil, avec les députez de l'Univerſité, à la teſte deſquels eſtoient les Ducs Jean de Berry & Philippes de Bourgogne ſes oncles, & ſon propre frere Loüis Duc d'Orleans : ce qui n'avoit point encore eû d'exemple, & qui, ſelon toutes les apparences, ne doit jamais avoir de ſuite. Ils arriverent au mois de May à

1395. Avignon & furent admirablement bien receus du Pape qui fit paroître son esprit, sa doctrine, & son éloquence, en répondant sur le champ à toutes les points d'une longue Harangue fort étudiée, que le Docteurs Gilles des Champs luy fit en public. Mais quand il fallut negotier en particulier, il découvrit clairement sa mauvaise foy, & ses fourberies, & fit assez connoistre que, nonobstant les belles promesses qu'il avoit faites au Roy pour l'amuser, il aimoit mieux que le Schisme durât tousiours, que de renoncer au Pontificat, qu'il estoit resolu de retenir, comme il fit, malgré toute l'Eglise, jusques à la mort.

Car quoy qu'on pût faire, durant plus de six semaines, pour l'obliger à tenir sa parole; quoy qu'on lui eust representé l'Acte qu'il avoit signé au Conclave, & que tous les Cardinaux, excepté celui de Pampelune, eussent declaré de vive voix, & par écrit, qu'ils

jugeoient que pour faire cesser le Schisme il devoit accepter la 1395.
voye de cession que le Roy Tres-Chrestien si zelé pour le bien de l'Eglise, & auquel il s'en estoit rapporté luy mesme, luy proposoit ; quoy qu'ils se fussent joints aux Ducs, pour l'en conjurer & en particulier & en public, ce qu'ils firẽt mesme une fois à deux gonoux, & les larmes aux yeux ; quoy-qu'enfin les trois Ducs, dont il tâcha d'ebranler la constance, & de corrompre la fidelité, en leur promettant mesme de leur abandonner le Patrimoine de Saint Pierre en Italie ; demeurassent tousiours inébranlables sur ce point de la cession, à laquelle il s'estoit si solennellement obligé : il demeura tousiours obstiné à la refuser, & l'on ne pût jamais tirer de luy qu'une declaration en forme, de Bulle, qui ne concluoit rien. Car aprés avoir dit dans cette Bulle, que la voye de cession à laquelle on s'estoit inconsiderément

1395. obligé, ne se doit, ny ne se peut accepter, parce qu'elle n'est point ordonnée de droit : qu'elle n'a jamais esté pratiquée pour eteindre le Schisme; qu'elle est d'un pernicieux exemple pour la Religion, & qu'elle seroit d'un grand scandale à tous ceux qui ont esté jusqu'alors dans le bon parti, il propose trois autres moyens d'union. Le premier, que lui & son competiteur s'assemblent avec leurs Colleges dans un lieu seur, sous la protection du Roi, & que là ils cherchent les moiens de s'accorder. Le second, si cela ne peut reüssir, qu'on choisisse de part & d'autre, certain nombre de gens de bien, qui aprés avoir examiné le droit des parties, prononcent là-dessus dans un certain temps, avant que de sortir du lieu de la conference, & que l'on s'en tienne à leur jugement ; & enfin s'ils ne peuvent s'accorder, il s'offre à proposer sur le lieu mesme, une autre voie, ou à suivre cel-

le qu'on lui proposera, pourveû 1395.
qu'elle soit conforme au droit & à la raison, ne doutant point du tout au reste qu'il ne fût le vray pape, qui n'estoit soûmis qu'à Dieu seul, la place duquel il tenoit sur terre.

Ce qu'il y eust en cela de plus surprenant, c'est que pour sauver son honneur, il ne laissa pas de protester aux Ducs plus d'une fois, que par cette Declaration il ne pretendoit nullement revoquer ce qu'il avoit juré dans le Conclave, entendant sans doute par là, ce qui n'estoit qu'une pure chicane, & une de ses fausses subtilitez si contraire à la bonne foy, à sçavoir qu'il ne s'estoit obligé à la voye de cession qu'au cas qu'elle fût conforme à la raison, ce qu'il estoit fort resolu de ne vouloir pas croire, quoy que les Docteurs de paris eussent pû alleguer dans un sçavant écrit qu'ils firent pour luy en prouver la justice & la necessité

1395. dans une si longue durée du Schisme, qui seroit éternel si l'on en venoit à la discussion du droit des parties, qu'il est moralement impossible de deméler, dans ce labyrinthe de difficultez & de differentes couleurs qui se trouvent de part & d'autre. Aussi traitta-t-il tres-mal ces Docteurs en cette rencontre, les rebutant avec injures, ne voulant jamais qu'ils parussent avec les autres Ambassadeurs dans les Audiences publiques, & leur faisant tant de menace, que l'Université crût estre obligée d'appeller, comme elle fit, de tout ce qu'il feroit contre elle, à celui qui seroit crée vray & unique Pape aprés le Schisme. Ce qu'elle soustint depuis avec beaucoup de fermeté, par les doctes écrits qu'elle publia pour justifier sa conduite.

Mon. Dionys.

Cod. MS victor. Hist. Univ. vers. t. 4.

Ainsi les Ducs estant retournez à Paris, sans avoir pû rien obtenir de Benoist, le Roy fut conseillé d'envoyer des Ambas-

ſadeurs avec des Députez de l'U- 1395.
niverſité en Angleterre , en Al- *Traité*
lemagne, en Hongrie , & en Eſ- *de M. du*
pagne , pour prier les Rois & les *Puy.*
Princes de vouloir procurer avec *Cod, MS*
lui la paix de l'Egliſe , par cette *Victor.*
voye de ceſſion , qu'on trouvoit *Mon.*
eſtre la plus efficace. Le Roi d'Angle- *Dyonyſ.*
terre reſolut enfin de la prendre *l. 15. c.*
contre le ſentiment de l'Uni- *10. & l.*
verſité d'Oxford , qui vouloit *16.*
qu'on terminât ce differend par
un Concile general ; & ce qui
obligea ce Prince à prendre ce
party , fut qu'aprés avoir en-
voïé à Rome , & à Avignon ,
conjointement avec le Roi , pour
preſſer ces deux Papes d'y con-
ſentir , ils apprirent par le retour
de leurs Ambaſſadeurs , que Bo-
niface & Benoiſt s'entendoient
tous deux pour ne vouloir rien
terminer , Boniface diſant touſiours *Froiſſar.*
qu'il eſtoit tout preſt de ceder , au *col. 4. c.*
cas que Benoiſt cedaſt le pre- *19.*
mier , parce qu'il ſçavoit bien que

Ann. celui-ci n'en feroit rien. L'Empe-
1396. reur Vvenceslas, les Electeurs de
Aucon. l'Empire, les Ducs de Baviere &
tit. 22. d'Austriche assemblez à Franc-fort,
Niem. l. s'attacherent aussi à cette voye de
2. c. 33. cession, suivant l'avis de l'Université
de Paris. Le Roy de Hongrie Sigismond fit d'abord, & sans balancer,
Ann. la mesme chose, & les Rois de Na-
1397. varre & de Castille se joignirent aussi au Roi Charles malgré toutes les sollicitations de Martin Roy d'Arragon, qui venoit de succeder au Roi Jean, & qui pour ses interests particuliers tint toûjours ferme pour Benoist, qu'il consideroit comme son Sujet.

Le Roy de Portugal & les autres Princes qui avoient tenu le parti des Papes de Rome, ne voulurent prendre aucune des voyes qu'on proposoit, pour terminer le Schisme croyant qu'il leur seroit honteux de se dédire, & reconnurent toûjours Boniface. Il s'en trouva quelques-uns qui s'é-

tant laissé gagner aux artifices de *Ann.*
Benoist, retournerent à lui, & 1397.
d'autres, qui voulant toûjours la paix & l'union, ne vouloient pourtant pas qu'elle se fit par la voie de la cession. C'est pourquoi l'Vniversité voyant que le Schisme, bien loin de s'éteindre, s'alloit augmenter par cette diversité d'avis, & par la collusion des deux Papes, si l'on n'obligeoit Benoist, par des voyes plus efficaces, à s'acquiter de sa promesse, remontra au Roi, par l'organe de Jean de Courtecuisse, celebre Docteur en Theologie, qu'il estoit à propos de l'y contraindre par la soustraction d'obedience, ou du moins du droit qu'il pretendoit avoir de conferer les Benefices, & de lever des décimes sur le Clergé de France; & que pour cét effet il seroit bon de convoquer une Assemblée des Prelats & des Deputez des Vniversitez de France. Le Roi écouta favorablement cette proposi-

Traité de M. du Puy. Hist. Vnivers t. 4.

1398. tion, & resolut enfin de la faire examiner dans l'Assemblée generale de l'Eglise Gallicane, aussitost aprés l'entreveuë & la conference qu'il eut sur le mesme sujet de l'union avec Vvenceslas son cousin, Roy des Romains.

Froiss. vol.4. c.91. Mon. Dionys. l.17.c.9. J. Iuvenal.

Ce prince, aprés qu'on eut choisi la voye de cession dans la Diete de Francfort, eut envie de venir en France, sous pretexte de conferer avec le Roy, des moyens de la faire reüssir; mais en effet pour s'y divertir, & y faire grand chaire, n'estant qu'un gros brutal, qui ne songeoit qu'à faire debauche. Le Duc d'Orleans le fut recevoir à l'entré du Royaume, pour le conduire à Reims, où le Roy s'estant rendu le vingt-deuxiéme de Mars accompagné du Roy de Navarre, des Princes, & de toute la Cour, pour faire honneur à son hoste, il alla dés le lendemin deux lieuës, au devant de luy, & le conduisit aprés une

tres

tres-ſuperbe entrée dans l'Abbaye 1398.
de Saint Remy. Là, comme le jour ſuivant il ne ſe laſſoit point de regarder, & d'admirer la magnificence des meubles dont toutes les ſalles & les chambres de ſon logis eſtoient parées, mais ſur tout ceux de ſon appartement qui eſtoient d'une beauté & d'un prix ineſtimable, & qu'il en paroiſſoit enchanté, & tout hors de lui: le Roy, qui eſtoit en effet le plus magnifique Prince du monde, lui fit dire, par un compliment qui ſurprit, & accabla d'étonnement tous ces Seigneurs de BOëME & d'Allemagne qui l'accompagnoient, que puis que ſi peu de choſe ne lui deplaiſoit pas, il le prioit de l'accepter, comme un petit preſent qu'il lui faiſoit, en l'invitant à diſner pour le lendemain. Ce Prince accepta l'un & l'autre ſans façon : mais le jour ſuivant, le Roy fut bien ſurpris à ſon tour & d'une autre maniere. Car Comme il achevoit de faire ſes devotion à cauſe

1398. de la Feste de l'Annonciation, les Duc de Berry & de Bourbon qui estoient allé prendre Vvenceslas, lui vinrent dire, fort scandalisez, qu'ils avoient trouvé ce gros yvrogne deja saoul qui cuvoit son vin : de sorte qu'il fallut preparer pour le lendemain un autres repas, qui ne laissa pas d'estre la plus magnifique chose qu'on eût jamais veûe. Apres quoy, le Roy l'ayant mené dans sa chambre avec le Roy de Navarre pour y conferer sur l'affaire de l'union, la chose fut bien-tost concluë. Car Vvenceslas, qui n'estoit gueres en estat de negotier apres le repas, s'accorda promptement, & sans beaucoup raisonner, à tout ce que le Roy voulut ; & dans un second pourparler, il promit d'assembler les Prelats de ses Etats, pour travailler à l'union, comme le Roy alloit faire en son Royaume.

Mon. Dionys. l. 18. c. 2. I. Iuve- En effet, aussi-tost que l'accés de sa maladie, qui le reprit aprés la Conference, l'eût quitté, il

convoqua l'une des plus celebres 1398.
& des plus grandes Assemblées *nal.Con*
que l'on eût encore veuë en Fran- *M.S.Bibl.Vi-*
ce, & dont l'ouverture se fit le *ctor.*
vingt deuxiéme de May, malgré *apud*
tous les efforts que Benoist fit pour *Spond.*
l'empecher, ayant envoyé pour *Traité*
cela en France le celebre Martin *de M. du Puy Hist*
de Selve, Evéque & Cardinal de *Univ.*
Pampelune, qu'on ne voulut pas *t.4.*
seulement écouter. Le Roy se trouvant un peu mal, le Duc d'Orleans son frere, & les Ducs de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon ses oncles, y assisterent de sa part, avec Arnaud de Corbie Chancelier de France, & tous les Seigneurs du Conseil. Charles III. Roy de Navarre y voulut estre, & le Roy de Castille y envoya ses Ambassadeurs. Il s'y trouva, avec les patriarches d'Alexandrie onze Archevéques, soixante Evéques, soixante dix Abbez, soixante huit Procureurs de Chapitre, le Recteur de l'Université de Paris, avec les procureurs des Facultez, les Deputez des Univer-

1398. sitez d'Orleans, d'Angers, de Montpellier, & de Toulouse, outre un tres-grand nombre de Docteurs en Theologie & en Droit. Simon de Cramaud Limousin, Patriarche d'Alexandrie, qui presidoit à l'Assemblée, exposa tout ce qui s'étoit fait jusques alors, & proposa de faire une soustraction generale ou particuliere, pour contraindre Benoist de prendre la voye de cession; à quoy il s'étoit luy même obligé. Le Roy de Navarre & les Ambassadeurs de Castille protesterent qu'on devoit déja l'avoir fait, mais afin de garder les formes, & de proceder plus solidement en cette importante deliberation, l'on choisit six sçavans hommes de ceux qui étoient le plus attachez au parti de Benoist, pour le soûtenir avec l'Evéque de Mascon qui étoit là pour lui; & six autres leur furent opposez pour le parti contraire. Ainsi, l'on dit de part & d'autre tout ce qu'il y avoit de plus fort, pour ou contre; & sur tout l'Vniversité

de Toulouſe, fit tous ſes efforts 1398.
pour s'oppoſer à la ſouſtraction. Mais quand on vint à recueillir les voix, il ſe trouva que de prés de trois cens qui opinerent, deux cens quarante ſept conclurent à ſouſtraire entierement l'obedience à Benoiſt juſques à ce qu'il acceptaſt la voye de ceſſion.

Cela s'executa par l'autorité du Roy, qui étant alors en l'un de ſes bons intervalles ſe fit rapporter par le Chancelier ce qui s'eſtoit paſſé dans l'Aſſemblée, & voulut qu'on s'en tint à la pluralité des voix : ce qui fut publié par ſes Lettres de vingt ſeptiéme de Iuillet, dans leſquelles il deféd à tous ſes ſuiets d'obeir à Benoiſt, & de rien payer à ſes Officiers ; voulant cependant que l'Egliſe Gallicane iouiſſe pleinement de ſes libertez, & qu'il ſoit pourveû aux Benefices, ſelon le droit commun. par l'election des Chapitres, ou par la collation des Ordinaires gratuitement, & ſans rien prendre, ſous

1398. quelque pretexte que ce puisse estre, de ce que les Officiers des Papes avoient coûtume d'exiger.

L'exemple de la France fut aussi tost suivi des Princes voisins, & du Duc de Baviere, qui ordonnerent dans leurs Estats une pareille *Traité de M. du Puy Hist. Univ. Hist. de Prov.* sustraction d'obedience, au spirituel & au temporel. La Reine Marie de Blois, mere de Louis d'Anjou Roy de Sicile, fit la méme chose en Provence, où elle étoit alors comme aussi les Rois de Navarre, & de Castille dans leurs Royaumes où l'Eglise fut gouvernée de la maniere qu'elle l'étoit en France. *Mon. Dionys. l.18.c.6. I. Iuvenal. Surit. l.3.* Mais ce qui étonna le plus Benoist en cette soudaine & si étrange revolution de sa fortune, fut qu'il se vit abandonné de dix huit de ses Cardinaux, qui apres luy avoir fait signifier un Acte de soustration, se retirerent à Ville neuve sur les terres du Roy au delà du Pont d'Avignon, pour se mettre à couvert de la violence que ce Pape leur pouvoit faire par neuf cens soldats

Arragonois, que lui avoit amenez 1398.
son Frere Rodrigue de Lune fort vaillant homme, qui mit une forte garnison dans le Palais Pontificat. Ainsi Benoist se vit reduit à n'avoir plus que deux Cardinaux, celui de Pampelune, & un autre nommé Boniface, qui lui furent toûjours fidelles.

Mais il y eût bien plus. Car ceux d'Avignon, d'une part quil avoit maltraitez, & de l'autre le Marechal de Boucicaut appellé par les Cardinaux l'assiegerent dans son Palais, où nonobstant toute la vigoureuse resistance de Rodrigue de Lune, qui fit en cette occasion tout ce que l'on pouvoit attendre d'un homme de cœur & de teste, il se trouva bien-tost reduit à de grandes extremitez. D'autre costé, les Cardinaux de Poitiers, de Salusses & de Turcy, deputez de la part de ceux qui étoient à Ville-neuve, pressoient extrêmement le Roy de faire en sorte qu'il se rendit maistre de la personne de Benoist,

Monach Dionys. l. 18. c. 10.

1368. comme il le pouvoit faire aisément pour peu que l'on continuast le siege, de la maniere dont le Marechal s'il prenoit, en battant la place par des machines, pour y donner l'assaut, si-tot qu'il y auroit fait breche. Outre que l'on y patissoit deja beaucoup pour le peu de provisions qu'il y avoit, ce qui fut cause que les deux Cardinaux s'estant voulu sauver tomberent entre les mains du Marechal, qui les mit en prison, où le Cardinal Boniface mourut; & pour le Cardinal de Pampelune, il fut contraint de racheter sa liberté pour le prix de cinquante mille écus: de sorte qu'il sembloit que tout fut perdu pour ce pauvre Pape; lors que l'heureux succés des secrettes intelligences qu'il avoit à la Cour, lui donnerent lieu de respirer. Il est certain qu'il avoit encore & dans le Clergé & dans le Cõseil beaucoup de partisans, qui étant gagnez par les bienfaits qu'ils en avoient receus, & par ceux qu'ils

Monac. Dionys. l. 18. c. 10.

en eſperoient, ſouhaitoient fort 1398.
ſon retabliſſement. Ceux cy avoient agi avec tant d'adreſſe auprès du Duc d'Orleans, qui n'eſtoit pas ſi echauffé contre Benoiſt, qu'ils l'avoient fait entrer dans leur parti pour en eſtre le Chef, contre le Duc de Berry, qui depuis l'Ambaſſade d'Avignon, où il ſe plaignoit d'avoir eſté trompé, eſtoit autant ennemi de Benoiſt, qu'il avoit eſté ami de Clement. *Surit. l. 3.*

D'ailleurs, Martin Roy d'Arragon, auquel il fachoit fort de voir opprimer celui qu'il avoit entrepris de proteger, & qui n'oſoit neanmoins rompre avec la France, avoit envoyé ſes Ambaſſadeurs au Roy, pour l'aſſeurer que Benoiſt eſtoit preſt de remettre ſes interests entre ſes mains, & de faire tout ce qu'il lui plairoit. Le Duc d'Orleans & ſes partiſans prirent cette occaſion, qui leur sembla tres favorable, & firent ſi bien *Ann.*
auprés du Roy, qu'il donna ordre 1399.

1398. au Maréchal de convertir le siege en blocus pour empecher que rien ne sortit du Palais, laissant neanmoins entrer toutes les provisions necessaires, pendant qu'on traiteroit avec Benoist. Ce Traité fut bientost conclu par les Ambassadeurs du Roy & par ceux du Roy d'Arragon, ausquels ce Pape promit par un acte authentique du vingtiéme d'Avril, qu'il renonceroit au Pontificat, au cas que Boniface fit la méme chose, ou qu'il mourut; ou qu'il fust chassé de son Siege, & qu'il feroit sortir sa garnison, en se reservant seulement cent personnes dans son Palais. Les Ambassadeurs luy promirent reciproquement de la part du Roy, que, sans preiudice de la soustraction qui subsisteroit toûjours, il le prendroit lui & ses gens en sa protection, lui fournissant ce qui lui seroit gardé par les gens du Roy dans le Palais, iusques à l'accomplissement de sa promesse, & que

cependant, ni les Cardinaux, ni 1399.
ceux d'Avignon, qui l'avoient te- *Hist.*
nu assiegé, n'entreprendroient rien *Univ.t.*
contre lui. Ce fut pour lors qu'il 4. *sub.*
écrivit au Roy de la maniere du *fin.*
monde la plus soumise, une lettre extremement touchante, pour lui representer, aprés s'estre iustifié, l'indigne traitement qu'on lui faisoit, & pour le conjurer enfin de le delivrer d'une si honteuse & insupportable captivité, & de ne souffrir pas que celui qu'il avoit tousiours reconnu pour son Pere & pour son Pasteur, & qui l'estoit encore malgré l'injuste soustraction qu'on lui avoit faite, fust dans les fers avec l'opprobre éternel de ceux qui violoient en sa personne tous les droits les plus saints de la nature & de la grace. A cela, le Roy repondit admirablement par une lettre egalement forte, tendre, & respectueuse où il lui remontra l'obligation indispensable que lui, tout vray Pape qu'il se croyoit, avoit de donner la paix à l'Eglise

1399. par la voye de cession à laquelle il s'estoit obligé par serment, l'ayant lui-méme jugée necessaire ; & puis ce qu'il avoit fait, pour ne pas garder sa promesse, & rendre par là le Schisme éternel, & ce qu'on estoit obligé de faire en suite pour procurer efficacement l'union.

Ainsi Benoist demeura prisonnier & il le fut bien plus long-tems qu'il ne croyoit par les grandes revolutions qui se firent en mesme tems en Angleterre, en Allemagne, & en France, qui empescherent que l'on ne pût si-tost terminer cette grande affaire. Richard II. Roi d'Anglerterre, qui avoit resolu de seconder les saintes intentions du Roy de France son beaupere perit malheureusement par la conspiration de son cousin Henry Duc de Lanclastre, qui usurpa la Couronne sur lui, & l'ayant pris, traiteusement abandonné de tous les siens & fit condamner par le Parlement à une prison perpetuelle

le fit peu de tems aprés cruellement 1399.
massacrer dans la Tour de Londres. Et comme, par un juste jugement de Dieu on fit en suite de cét execrable parricide plusieurs conspirations contre lui, il ne songea d'abord qu'à les decouvrir, & à les punir, pour se conserver dans l'injuste usurpation qu'il avoit faite sans penser à la paix & à l'union de l'Eglise.

Vvenceslas, qui avoit promis à la Conference de Reims de se joindre au Roi pour travailler à cette paix, & procurer la cession du costé de Boniface, s'entendit avec le Pape, pour éluder sa parole, & ne rien tenir recrivant au Roy qui le sommoit de promesse, qu'il falloit avant toutes choses qu'il en conferast avec les Roy de Pologne & de Hongrie; ce qu'il ne pouvoit si-tost faire. Et puis il arriva bientost aprés du changement en cette affaire, par celui qui se fit dans l'Empire à l'occasion de ce mesme Vvenceslas. Car ce Prince brutal,

Cod. Vatic. apud. Bozon.

1399. qui ne cessoit point de deshonnorer
Dubrai. sa dignité & l'Empire par toutes
Hist. sortes de vices & de debauches ,
Boëm. quoy que ses sujets mémes par une
l.23. entreprise insoûtenable, & de tres-
Trithē dangereux exemple, l'eussent mis
in Chrō en prison plus d'une fois, pour luy
Gener. faire changer de vie , fut enfin de-
Naucl. possedé de l'Empire,du consentemēt
Gener. de Boniface par les Electeurs , qui
47. *Krantz* élûrent en sa place Robert Comte
10. vuā Palatin du Rhin & Duc de Baviere.
dal. Dequoy le miserable Vvenceslas ,
Mon. qui demeura toujours Roy de Boë-
Dionys. me,se soucia si peu , qu'il permit
l. 20. méme à certaines Villes Imperiales
Ann. qui voulurent tenir son parti , de
1400. l'abandonner, pourveû qu'elles luy
envoyassent le meilleur vin qu'elles
pourroient trouver : tant l'yvrog-
nerie, qui étoit son vice dominant ,
lui avoit fait perdre,avec la raison ,
tout sentiment d'honneur.Ce chan-
gement arrivé dans l'Empire, en fit
un autre dans l'esprit des Electeurs
à l'égard de l'union de l'Eglise,
qu'ils avoient auparavant resolu de

faire conjointement avec le Roy. 1400.
Car comme ils s'étoient adressez au Pape Boniface, pour avoir la liberté de faire leur nouvelle élection, & qu'ils en avoient obtenu le consentement, ils ne voulurent plus rien entreprendre à son preiudice, se contentant de dire en general, qu'ils contribueroient de tout leur possible à la paix de l'Eglise.

Le Roy fort surpris de ce procedé, auquel il ne s'attendoit point *Ibidem.* du tout, aprés les paroles qu'on luy avoit données, envoya vers les Electeurs l'Archevêque d'Aix, & Iean de Montrevil Secretaire d'état, tres habile homme qui desiroit ardemment la paix de l'Eglise, & qu'on prit la voye de cession qu'il croyoit que Benoist eut accepté de bonne foy, comme on le voit dans les Lettres Latines tres-bien écrites, pour le siécle auquel il écrivoit & dont le Manuscrit tres rare m'a est genereusement communiqué *Ex Biblioth. Herlaà,* par cét illustre Magistrat, qu'on

1399. peut assez connoistre par le peu que j'en ay dit au sujet de son excellent Manuscrit contenant ce qui se fit à la fameuse Assemblée du Royaume de Castille, pour choisir un des deux Papes. Ces Ambassadeurs firent durant trois mois tout ce qu'ils pûrent, pour persuader à ces Princes qu'il devoient poursuivre la voye de cession avec le Roy, & obliger de leur costé le Pape Boniface à l'accepter, comme ils l'avoient promis mais on ne pût iamais tirer d'eux autre chose, sinon qu'ils estoient prests de travailler à l'union, pourveû que ce ne fût point par la voye de cession, qu'ils n'avoient jamais approuvée. Cela fut cause qu'on chassa de la Cour le Patriarche d'Alexandrie, qui au retour de son Ambassade d'Allemagne, avoit asseuré qu'ils la trouvoient la meilleure de toutes, soit que ce Prelat eut trompé le Roy, comme on le crût alors : soit que, comme il y a beaucoup plus d'apparence, ces Electeurs, qui

Mon. Dionys. l.20.c.3.

Ann. 1401.

étoient-tres bien avec Boniface pour la raison que j'ay dite, eussent changé de resolution en sa faveur. Mais si ce Pape gagna quelque chose du costé de Robert qui n'eut jamais beaucoup de pouvoir & d'autorité dans l'Empire, il fit aussi d'autre part une perte tres considerable des deux Royaumes de Vvenceslas & de son frere Sigismond Roy de Hongrie, contre lequel il agit un peu trop ouvertement. 1401.

En effet, comme le parti Hongrois qui avoit appellé Charles de Duras, fut efin devenu le plus puissant, & eut mesme fait prisonnier Sigismond, en proclamant Roi Ladislas fils de Charles; le Pape ne balança point à se declarer pour ce Prince, dont il vouloit cultiver l'amitié pour ses interests, & le fit méme couronner Roy de Hongrie Zara dans la Damatie par le Cardinal de Florence son Legat. Mais Sigismond ayant esté delivré sur ces entrefaites par ses sujets qui se remirent presque tous sous son

Sūmont. l. 2. c. 2. Niem. l. 2. c. 17. 18.

1401. obeïssance : Ladislas, qui craignoit avec raison de trouver en Hongrie le mesme sort que son pere y avoit eû, abandonna cette entreprise, & retourna en son Royaume ; & les deux freres Vvenceslas & Sigismond, en haine de ce que Boniface s'estoit si hautement declaré contre eux pour Robert & pour Ladislas, quitterent son obedience, & se mirent sous celle de Benoist. C'est ainsi que dans ce deplorable Schisme où il y avoit des raisons plausibles de part & d'autre, chacun croyant avoir la liberté de suivre le parti qu'il voudroit prendre, les Peuples & les Royaumes entiers changeoient de Papes, non pas, pour l'ordinaire, comme la raison conseilloit, mais selon qu'il plaisoit à l'interest, & aux passions differentes des Princes & des Rois de les tourner.

Ann. Pour ce qui regarde la France, où l'on s'étoit si hautement de-
2140 claré pour la cession, qui étoit l'unique moyen d'avoir la paix, il se

fit encore tout d'un coup sur ce 1402.
sujet un si grand changemenr, qu'õ peut dire qu'il y eût entre les François une espece de nouveau Schisme, qui fut néanmoins bien tost appaisé par l'inclination naturelle qu'ils ont de se conformer à celle de leur Roy. Il y avoit deux puissans partis, qui partageoient tous les esprits sur cette affaire. Le Duc d'Orleans, qui avoit déja reüssi dans sa premiere entreprise, pour empescher qu'on ne forçât Benoist dans son Palais, en fit une seconde, pour faire retablir l'obedience qu'on luy avoit soustraite par l'avis de l'Assemblée generale des Princes, des Prelats, & des Universitez de France, & par une solennele Declaration du Roy. Il publioit par tout que le Schisme étoit un moindre mal que d'estre ainsi neutre & sans Pape. Il avoit de son costé l'Vniversité de Toulouse, qui dans l'Audience qu'elle eût du Roy, pretendit montrer, contre les Docteurs de Paris, que

1402. la soustraction que l'on avoit faite, étoit schismatique : ce qu'elle donna méme par écrit dans une Epître qu'elle presenta au Roy, si remplie d'horribles injures contre tous ceux qui avoient esté pour la soustraction, que par Arrest du Parlement de Paris, elle fut quelque tems aprés lacerée dans la Cour du Palais, dans Toulouse même, & sur le Pont d'Avignon. Les Ambassadeurs du Roy d'Arragon dirent la méme chose au nom de leur Maistre & des Etats de leur Royaume. Quelques Evéques gagnez par le Duc, & sur tout celuy de Saint Pons, grãd partisan de Benoist, soutenoient hautement cette opinion. Le Roy Louis de Sicile, retourné depuis peu de Naples d'où Ladislas l'avoit chassé alla méme visiter ce Pape prisonnier, luy iura une éternelle obéissance, & luy promit de l'assister de toutes ses forces qu'il luy offrit. Des trois Cardinaux qui avoient pressé si vivemét le Roy au nom de tous les autres, de se

saisir de la personne de Benoist, 1402.
ceux de Poitiers & de Saluces se joignirent au Duc d'Orleans. Il y eut méme plusieurs Docteurs & Supots de l'Vniversité deParis,qui se separant de leurs Confreres, s'attacherent à ce parti entre lesquels furent Nicolas de Clemenges, qui aprés avoir servi de sa langue & de sa plume l'Vniversité, pour faire cesser au plûtost le Schisme par toutes les voyes les plus efficaces, se laissa tellement gagner aux artifices de Benoist, qui luy promit de le faire son Secretaire, qu'il se mit à le loüer, & à declamer le plus aigrement de tous, contre ceux qui avoient esté d'avis de la soustraction. Tant on se doit peu fier à ces gens qui ont l'ame interessée & qui passent sans peine, d'un parti à l'autre, selon que l'interest les tourne, par une simple apparence d'un plus grand avantage qu'ils esperent.

V. Clemeng. Epist. & Spon. ad ann. 1398. & 1402.

D'autre part, les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui gouvernoient

1402. durant la maladie du Roy, soûtinrent fortement qu'il falloit maintenir iusqu'à l'abolition du Schisme, la soustraction qu'on avoit approuvé aprés une longue & meure deliberation, dans une Assemblée generale, qui valoit un Concile. Ils avoient pour eux presque tous ceux qui avoient opiné dans l'Assemblée, & la plus grande partie des Docteurs de l'Vniversité. Et comme ceux cy remplissoient toutes les Chaires de Paris, & qu'ils preschoient contre Benoist, pour la soustraction, à laquelle ils disoient qu'on ne pouvoit plus s'opposer sans se rendre fauteur du Schisme, tout le Peuple étoit de leur costé. La chose méme alla si loin, que le Duc d'Orleans voulut faire châtier l'un de ces predicateurs; & que le Duc de Berry, plus puissant que luy, fit arrester en effet, & mettre en prison les Docteurs de Toulouse, qui avoient parlé si hardiment, & avec tant d'insolence, contre la soustraction

en pleine Audience. Enfin, ces deux 1402.
Ducs furieusement irritez l'un contre l'autre, éclaterent si hautement, en presence méme du Roy que le Duc d'Orleans dit, que comme c'estoit un horrible sçandale de tenir le Pape prisonnier, il l'iroit delivrer lui-méme. A quoy le Duc de Berry repartit tout en colere lui disant avec un geste menaçante, qu'il ne l'oseroit avoir fait ; & ensuite, comme le Roy fut un peu aprés retombé malade, ce Duc & celui de Bourgogne son frere firent renforcer les gardes de Benoist, pour empécher qu'il ne recût ni lettres, ni aucun avis de personne.

Cela fit que ce pauvre Pape desesperant de pouvoir sortir autrement d'une si facheuse captivité, qui avoit deja duré prés de cinq ans, resolut enfin de tenter toutes les voyes possibles de se sauver, comme il fit heureusement le douxiéme de Mars de l'année suivante. *Ann.*
Car le Duc d'Orleans, qui avoit 1403.

1403. dit avec tant de hauteur, en presense du Roy, qu'il iroit lui-meme delivrer le Pape, voyant que les Ducs de Berry & de Bourgogne l'en empescheroient bien, resolut enfin pour n'en avoir pas le démenti, de faire par adresse ce qu'il lui seroit impossible d'executer par force. Benoist estoit fort étroitement gardé daus le Palais par quelques Compagnies de gens de guerre, dont la plusspart estoient Normans, qui le traitoient extrémement mal & estoient gens qu'il n'étoit pas facile de tromper, pour tirer le Pape d'entre leurs mains. On trouva pourtant le moyen d'en venir à bout par l'adresse d'un fort brave Gentilhomme de leur nation nommé Messire Robinet, ou Robert de Braquemont, qui avoit une Compagnie de François en garnison dans une Ville assez proche d'Avignon. Ceux du parti des Orleanois, qui estoit tres-grand à la Cour, s'adressent à ce Capitaine, qui apparemment alloit

Mon. Diony. l.22.c. 11.

Id. I. Iuven.

étoit de leurs gens, & l'engagent 1403.
sans peine, à une entreprise qui lui pouvoit aquerir une aussi grande gloire que celle d'avoir delivré le Pape. Celuy-cy donc qui avoit l'entrée libre du Palais, où il alloit de tems en tems visiter ses compatriotes, qui ne se difioient point de lui, traita souvent avec le Pape, qui, par les avis qu'il receut des amis qu'il avoit à la Cour, resolut de se fier entierement à sa conduite. *Mon. Dionis.*
Voicy l'ordre qu'il tint pour l'execution de son dessein. Il trouva moyen d'assembler quelque cinq cens chevaux, partie de ceux de sa Compagnie, partie de gens que ceux du parti d'Orleans lui envoyerent secrettement par de differens chemins, & partie de quelques Arragonois que Benoist avoit fait venir. *Surit l. 3.* Ils se trouverent tous ensemble à point nommé au rendez-vous qu'on leur avoit assigné prés d'Avignon pour le douziéme de Mars; & quelques Gentils hommes François qui s'estoient rédus, sous divers *Mon. Dionys.*

pretextes, à Avignon, s'y étoient
1403. asseûrez d'un logis où l'on devoit mener le Pape aussi-tost qu'il l'auroit tiré du Palais.

Cela disposé de la sorte, & ce jour étant venu, Braquemont, selon sa coustume, entre dans le Palais, & y passe toute l'apresdinée, & sur le soir qu'on laissoit entrer & sortir plus librement ceux qui apportoient de la Ville des provisions pour le souper, il en sortit sans aucune difficulté, accompagné du Pape travesti & enveloppé d'un manteau de l'un de ses gens, comme s'il eust esté de la suite. On dit qu'il n'emporta sur soi de tout ce qu'il avoit dans le Palais, qu'une lettre du Roy, qui l'asseûroit qu'il n'avoit jamais consenti à la soustraction, & le precieux Corps de Jesus-Christ dans une Boëte cachée dans son sein; voulant méme en cette occasion garder la coutume des Papes, devant lesquels, quand ils font vayage, on porte le Saint Sacrement. Quoy qu'il en

Mon. Dionys. ibid. Iuven.

soit, il fut mené dans la maison où les Gentils-hommes François l'attendoient avec beaucoup d'inquietude, à cause de la garde tres exacte que les Bourgeois faisoient faire autour du Palais; & alors se jettant tout ravis de joye à ses pieds, ils les luy baiserent, & le prenant au milieu d'eux, l'emmenerent sur le champ hors de la Ville, au lieu où ils trouverent les cinq cens hommes, qui se mirent en bataille, & le conduisirent à Château Raynard, petite ville peu loin d'Avignon. 1403.

Ce fut là que se voyant libre, il reprit les habits Pontificaux, & toute l'autorité qu'il estoit fort resolu, quoy qu'il pût dire au contraire pour amuser le monde, de retenir jusqu'à la mort. Ie croy que pour faire connoistre son genie, & le caractere de son esprit, il me sera permis de raconter en cette occasion ce qu'un tres grave Historien de ce temps là n'a point fait de difficulté d'inserer en son Hi- *Mon. Dionys.*

1403. stoire. Comme il avoit laissé croitre sa barbe durant tout le temps de sa prison, pour marque de l'oppression qu'il souffroit, il fit venir d'abord un Barbier pour la luy raser, & s'avisa de lui demander d'où il étoit. Celui ci lui ayant repondu qu'il étoit de Picardie, *Bon*, repliqua le Pape, *c'est donc maintenant que ie voy que les Normans sont des menteurs car ils m'avoient iuré plus d'une fois qu'ils me feroient bien la barbe, & il se trouve que c'est un Picard qui me la fait.* Cette agreable raillerie fut toute la vengeance qu'il prit des Normans, qui, à ce que l'asseure le méme Ecrivain, le traiterent avec tant d'indignité, qu'il n'y eût sortes d'injures qu'il ne receut d'eux durant la prison. Cela fait voir que Benoist avoit l'ame grande, point du tout vindicative, & qu'il estoit de belle humeur le possedant toûjours, & estant à l'epreuve de tous les coups de la fortune, contre laquelle il se roidit, avec ce qu'on appelleroit une in-

vincible fermeté d'esprit, s'il ne 1403.
l'avoit accompagnée d'une prodigieuse opiniatreté qui obscurcit toutes ses belles qualitez.

Aussi-tost qu'on le vit en liberté, les Cardinaux qui lui avoient esté le plus contraires, & méme les Bourgeois d'Avignon qui lui avoient fait une si cruelle guerre tacherent, suivant la coûtume de ceux qui se tournent au gré de la fortune d'obtenir leur pardon, & de rentrer dans l'honneur de ses bonnes graces. Et lui, aprés quelque legere resistance, qu'il fit d'abord pour les engager davantage, les receût, en abolissant la memoire du passé à condition neanmoins que les Magistrats d'Avignon, ausquels il ne se voulut plus fier, repareroient les breches que l'on avoit faites au Palais, où il fit entrer une forte garnison d'Arragonois. Il écrivit en méme tés au Roy aux Princes, & à l'Vniversité de Paris de belles lettres, dans lesquelles, apres avoir protesté qu'il étoit

Mon. Dionys. l.23.c.3

1403. tout prest d'accomplir tout ce qu'il avoit promis auparavant, touchant la cession, il demandoit la restitution de l'obeïssance qui luy étoit deuë, & envoya pour cet effet au Roy les Cardinaux de Poitiers & de Saluces qui étoient rentrez dans son parti depuis plus de six mois.

Ibid. c. 4. I. Iuv-nal. M. du Puy

Il y eust là dessus de grandes contestations, qui durerent assez long-temps: mais enfin le Duc d'Orleans qui avoit entrepris cette affaire, dont il se vouloit faire honneur, prit heureusement son tems un jour que le Roy, dont l'esprit étoit fort affoibli par ses frequentes recheûtes, s'étoit retiré tout seul en la Chapelle de l'Hostel de Saint Pol, où il prioit Dieu, dans l'un de ses bons intervalles; & là, aprés luy avoir fait voir une longue liste de ceux qui étoient pour cette restitution d'obedience, il lui dit tant de choses pour l'autoriser, qu'il tira parole de luy, qu'il la vouloit aussi: ce qu'il luy fit en méme tems iurer sur la Sainte

Croix. Ainsi le Roy ayant enfin, 1403.
non sans beaucoup de peine, appaisé ses oncles tres mal satisfaits de cette resolution,& le Duc d'Orleans leur ayant fait voir, pour les gagner, que les conditions ausquelles Benoist s'obligeoit,estoient extremement avantageuses, car il promettoit tousiours tout ce qu'on vouloit, & ne tenoit rien, la restitution fut publiée fort solennellement dans nostre Dame, & il fallut que l'Université de Paris *Mon.*
suivit les autres en cela, comme *Dionys.*
elle fist ; à la reserve de la Nation *l.23.c.*
Normande, qu'il s'obstina long- *4. 5.*
tems à n'y vouloir pas consentir par son suffrage, quoy qu'elle fut enfin contrainte de se soumettre aux ordres du Roy, qui enjoignoit par ses lettres patentes à tous ses Sujets d'obeïr au Pape Benoist. *Mon.*
Et pour remettre entierement la *Dionys.*
paix & l'union dans cet illustre *ibid.c.5.*
Corps en reunissant tous ses membres ce fut alors qu'on trouva bon d'y faire rentrer les Jacobains, d'a-

1403. bolir la memoire de toutes les vieilles querelles & de les remettre en possession de tous leurs droits, & & dans la pleine liberté d'exercer toutes leurs fonctions.

C'est ainsi que Benoist changea tout à coup de condition, & passant d'une extremité à l'autre, par une de ces soudaines revolutions que la fortune, pour se jouer des hommes, fait assez souvent dans le monde de captif qu'il estoit, abandonné comme le plus malheureux de tous les hommes, à l'insolence & aux injures de ses gardes, il remonta sur le Trone Pontifical, pour y estre adoré, comme auparavant, des plus puissans Royaumes de l'Europe, parce que presque en méme temps la Castille, qui agissoit alors par le méme esprit que la France, lui restitua, aux Etats de Vailladolid, l'obedience qu'elle lui avoit ostée à l'exemple des François; & il reprit d'abord tant d'autorité, qu'on souffrit mesme qu'il donnast l'Archevéché de Tolede, le

plus riche de toute la Chrétienté à 1403.
ſon neveu Pierre de Lune, qui en fut mis fort paiſiblement en poſſeſſion peu de jours aprés. Cela fait voir que comme la proſperité qui nous éleve ne nous doit jamais tellement épanouir le cœur, qu'elle nous oſte la crainte de tomber, par une cheûte d'autant plus funeſte, qu'elle ſeroit de plus haut, auſſi l'adverſité qui nous abbaiſſe, ne nous doit jamais tellemẽt abbatre, qu'elle nous faſſe perdre l'eſperance de recouvrer un iour, par quelque favorable changement nôtre premier bonheur, avec une ferme reſolution d'en uſer beaucoup mieux que nous ne faiſions.

Mais c'eſt ce que Benoiſt ne fit pas, & il faut avoüer que c'eſt une choſe bien ſurprenante que la conduite de ce Pape. Car il n'eut pas ſi toſt ce qu'il avoit ſouhaité avec tant d'ardeur qu'il fit deux choſes directement contraires à ce qu'il venoit de prometre. La premiere, que nonobſtant toutes

Traité de M. du Puy Mon. Dionyſ. ibid. c. 6. & 11.

1403. les instances que lui en fit le Duc d'Orleans, auquel il avoit de si grandes obligations, il ne voulut iamais confirmer ce qui s'estoit fait durant la soustraction, touchant les élections & la collation des Benefices, ce qui estoit manifestement contre un des articles de son Traité; & malgré toutes les

Gerson. remontrances que lui fit l'Vniver-

2.4. sité par ses Deputez, dont l'un fut le celebre Iean Gerson, qui pres-

Ann. cha devant lui le premier iour de

1404. l'an à Tarascon, il demeura touiours opiniâtre sur ce point, d'oû il croyoit tirer de grands profits, iusqu'à ce que le Roy, comme protecteur des droits & des libertez de l'Eglise Gallicane, ayant defendu de rien payer desormais pour les Benefices: ni pour quoi que ce soit aux Officiers & Collecteurs du Pape, il fut enfin contraint, de peur de tout perdre; de s'en tenir à la parole qu'il avoit donnée.

La seconde chose qu'il fit, fut

une insigne fourberie, qui estant découverte, retomba sur lui, & ruina toutes ses affaires. Il avoit asseuré par écrit le Duc d'Orleans qui l'estoit allé trouver à Tarascon & il avoit fait sçavoir ensuite à tous les Fidelles, par une Bulle, qu'il estoit tout prest de ceder, quand il seroit expedient de le faire pour le bien de l'Eglise, c'est à dire, comme il s'en expliqua au Duc, au cas que son competiteur cedast, ou qu'il mourût, ou qu'il fust chassé de son Siege. Cela estant rapporté au Roy par son frere, lui fut si agreable, qu'il fit confirmer de nouveau la restitution d'obedience, cassa les Lettres par lesquelles on lui ostoit le pouvoir de rien exiger de l'Eglise Gallicane & envoya l'Archevesque d'Auch à Marseille, où il estoit alors, l'asseurer de son amitié & de sa protection. Aprés cela, Benoist, pour mieux jouër, envoya les Evéques de Saint Pons & de Maillezais l'Eleu de Lerida, & quelques autres à Rome, au

1404 *Mon. Dionys. I. Iuvenal. M. du Puy.*

1404. Pape Boniface faisant accroire que c'estoit comme on n'en doutoit point en France, pour le porter à rendre la paix à l'Eglise, en renonçant, comme lui, au Pontificat.

Ep. Inn. ad Univ. Paris. & ad Duc. Bitur.

Cependant, ces Ambassadeurs, qui arriverent vers la fin d'Octobre, & eurent aussi-tost aprés Audience & du Pape Boniface & des Cardinaux, ne proposerent autre chose de la part de Benoist, que ce qu'il avoit toûjours demandé luy méme pour amuser le monde, à sçavoir une Conference en quelque lieu seûr, pour y traiter ensemble des moyens d'éteindre le Schisme. Boniface, qui ne pouvoit ignorer que Benoist s'étoit obligé, par un Traité solemnel, à la voye de cession, vit bien qu'il ne pouvoit accepter ce qu'on luy offroit, sans se deshonorer en faisant voir à tout le monde qu'il y avoit de la collusion entre eux, & qu'il estoit complice de la mauvaise foy, & de la fourbe de Benoist. C'est pourquoy voyant que les Envoyez disoient

qu'ils n'avoient nul ordre de luy 1404.
proposer autre chose, il leur commanda de sortir de Rome, & s'irrita *Niem. l.*
si fort contre eux, sur ce qu'ils per- *2. c. 24.*
doient le respect que comme il étoit *Mon.*
tres-infirme, & fort tourmenté *Dionys.*
de la pierre, il fut saisi d'une grosse *l. 24. c. 12.*
fiévre, qui l'enleva de ce monde trois jours aprés en la soixante-cinquiéme année de son âge, & la quinziéme de son Pontificat; mourant avec la satisfaction d'avoir donné lieu par sa reponse aux Ambassadeurs de Benoist de croire qu'il n'avoit pas tenu à luy que l'on ne rendist la paix à l'Eglise.

Vn accident si peu preveû, fit esperer à ces Ambassadeurs, qu'on pourroit terminer le Schisme, en faveur de leur Maistre, s'ils pou- *Niem.*
voient faire en sorte qu'on sursist *2. c. 24.*
à l'election d'un nouveau Pape. Ils en furent donc promptement supplier tous les Cardinaux qui étoient *Ep. Innoc. VII.*
à Rome, les asseûrant qu'ils au- *ad Univ*
roient tout sujet d'estre satisfaits de *Par.*
Benoist. Ceux-cy leur repondirent

1404 que ne deſirant rie[illegible]emment
ad Vniv que la paix de l'Egliſe, ils eſtoient
Par Ep. tout preſts de le faire au cas que
Inn. ad Benoiſt gardaſt la parole qu'il avoit
Ep. Flo-
rien. ap. donnée, de ſe depoüiller du Pon-
Raynal. tificat & leur ordonnerent de dire nettement s'ils avoient pouvoir de ceder, au nom de leur Maiſtre les aſſeûrant qu'en ce cas la paix étoit faite, parce qu'on s'uniroit pour faire tous enſemble un nouveau Pape, qui ſeroit reconnu de tout le monde. A quoy les Ambaſſadeurs ayant repondu, avec beaucoup de franchiſe, que non ſeulement ils n'en avoient aucun pou-
Contel. voir, mais qu'ils ne voyoient mé-
ex Lib. me nulle apparence que Benoiſt dut
Colleg. jamais rien ceder du droit qu'il
Cardin. pretendoit avoir; ces Cardinaux les firent retirer, & entrerent au Conclave au nombre de neuf le douziéme d'Octobre, & en meſme temps le Capitaine du Chateau S. Ange, qui eſtoit parent du feu pape, les arréta contre le droit des gens, & les emmena priſonniers

dens sa place, prenant ridiculement 1404.
pour pretexte de cette horrible violence, qu'ils étoient cause de la mort du Pape. Ils en sortirent neanmoins bien tost aprés : car ce malheureux Chastelain, qui ne laissa pas d'en tirer une bonne rençon, par un infame brigandage, fut obligé de les remettre en liberté, aussi-tost aprés l'election du nouveau Pape, laquelle se fit le dix-septiéme d'Octobre.

Niem l. 2. c. 24. Mon. Dionys. l. 24 c. 12.

Les Cardinaux, avant que de proceder à l'election, iurerent tous que celuy d'entre eux qui seroit éleû, se deposeroit du Pontificat, pouveu que Benoist en fit autant de son côté, comme il s'y estoit si souvent obligé, aprés quoi ils éleûrent, tout d'une voix, le Cardinal de Poulogne Cosmatus Melioratus, natif de Sulmone, qui prit le nom d'Innocent VII. qu'il remplit admirablement par toutes sortes de vertus dignes d'un Souverain Pontife, qui éclaterent d'autant plus en toute sa conduite, quelles

Contel. ex Lib. Colleg. Card. Niem. ibid Platin. Ciaton. Onuphr & ali.

1404. furent merveilleusement rehaussées par les lumieres de son esprit & de sa doctrine, & qu'elles ne furent iamais obscurcies par l'ombre d'aucun vice, ni d'aucun defaut, à la reserve d'un peu trop d'affection quon pourroit peut-étre trouver qu'il eut pour ses parens. Mais il y a peu d'hommes, quelques perfaits qu'ils soient d'ailleurs qui n'ayent besoin qu'on leur pardonne un defaut de cette nature, qui se couvre si aisément d'une belle apparence de bonté, sous laquelle pour peu que l'on use d'indulgence, on le peut regarder comme vne vertu naturelle. Enfin le plus bel éloge du Pape Innocent est que Tierry de Niem qui n'a pas coutume d'épargner ces Papes, qu'il a connu tres-particulierement, & servi durant le Schisme,
Niem. l. 2. c. 39. 41. & dont il parle assez souvent d'une maniere qui tient trop de la satyre, ne se lasse point de loûër celuy-cy duquel il dit toute sorte de bien, excepté qu'il remarque que

quand il fut Pape il n'eut plus 1404.
d'envie d'embrasser la voye de cession comme il l'avoit promis dans le Conclave, & qu'il joüa de son costé comme Benoist faisoit du sien.

Et certes, quoy qu'il y en ait qui le veulent exempter de ce blâme, il faut neanmoins que je dise, en sincere & veritable Historien, que l'on ne peut nier, avec honneur, qu'il n'ait donné lieu de le croire. Car enfin, dans toutes les Lettres qu'il écrivit aux Princes pour leur témoigner le desir qu'il avoit de la Paix, il ne dit autre chose, sinon qu'il a convoqué à Rome un Concile, pour y deliberer des moyens iustes & raisonnables qu'on doit ce qui n'estoit nullement le point dont il s'agissoit alors, puis que l'on s'estoit arresté à la voye de cession. De plus, il tint un conseil à Viterbe, où il fit examiner s'il estoit obligé de la prendre ce qui étoit revoquer en doute une chose, laquelle

Epist. Innoc. ap. Raynald.

Niem l. 2. c. 38.

Decret. Innoc. pro Ladisl. ap. Rayn.

1404. il avoit si solemnellement promise. Er puis il est certain qu'il fit en faveur de Ladislas un acte authentique qui rendoit la paix impossible. Car, pour r'asseurer ce Prince, qui prenoit de l'ombrage de ce Traité d'union craignant qu'on ne fist un Pape qui ne fut favorable à Loüis d'Anjou, il lui promit par une Bulle, que ni lui, ni ses Cardinaux ne concluroient rien pour l'union de l'Eglise, que les deux partis ne convinssent qu'il demeureroit en pleine & paisible possession du Royaume de Naples, sans qu'on pût rien attendre au contraire ; ce qui estoit manifestement abolir les droits du Roy Loüis d'Anjou, à quoi l'on pouvoit bien voir que ni la France, ni les Cardinaux François ne consentiroient jamais. Ainsi je crois que l'on peut dire, sans scrupule qu'Innocent Pape crût pouvoir dispenser le Cardinal de Boulogne de l'obligation de garder le serment qu'il avoit fait dans le Conclave, pourveu que cela se fist

sans scandale, comme en effet il ne 1404.
fit rien qui fut directement contraire à ce serment.

Mais il fut bien puni de ce qu'il l'avoit rendu illusoire, ou du moins inutile, par sa Bulle, pour favoriser Ladislas. Car ce Prince perfide & ambitieux, qui ne songeoit qu'à s'agrandir, aux depens méme de l'Eglise, croyant en avoir une belle occasion sous le Pontificat de ce bon vieillard, qu'on pourroit aisément opprimer, vint avec tout ce qu'il pût amasser de forces à la haste, pour se rendre maistre de Rome, mais comme il eut trouvé que la Ville étoit partagée entre trois l'un des Gibelins sous les Colonnes, qui avoient le mesme dessein que lui, & faisoient semblant d'etre pour Benoist, l'autre des Guelphes, sous les Vrsins qui étoient pour le Pape; & le troisiéme des Romains, qui se vouloient remettre en possession du gouvernement que Boniface leur avoit osté; il se rangea du costé des Colonnes, qu'il

Niem. l. 2. c. 3. & seq. Antonin t. 22. c. 4. Aretin. l Sũmont & alij.

Ann. 1405.

1404. crut être les plus forts. Et dans cette horrible division, il se fit à Rome tant de desordres, tantôt un de ces partis prevalant, & tantost un autre que le Pape enfin fut contraint de ceder à la violence de cette tempeste, d'abandonner un vaisseau si furieusement battu de tant de flots, & de se sauver à Viterbe.

Cependant le Pape Benoist & ses Ambassadeurs agissoient de concert, par un ieu concerté entre eux, pour amuser tout le monde, & pour faire accroire qu'Innocent étoit seul la cause de la durée du Schisme. Car ils firent entendre par tout, & particulierement à la Cour de France, qu'ayant offert à Boniface & à ses Cardinaux la voye de cession, iusqu'à les prier à mains jointes, & à deux genoux, de l'accepter, pour éteindre au plutôt le Schisme, on les avoit rudement repoussez, & avec tant de marques d'indignation du costé de Boniface, qu'il en étoit mort

Mon. Dionys. l. 24. c. 12. I. Iuvenal Tr. de M. du Puy.

Litter. Innoc. ap. Raynald.

de colere. Ils ajoûterent qu'Innocent y étoit si peu disposé, qu'il n'avoit pas mesme voulu les entendre, ayant toûjours opiniatrement refusé les Passeports qu'ils lui avoient fait demander par le Magistrat de Florence. Benoist de son costé, pour achever la Comedie, ayant oüi en plein Consistoire le rapport de ses Ambassadeurs dit hautement, que pour faire connoitre à tout le monde qu'il n'y avoit rien qu'il ne fit pour réünir toute l'Eglise, il vouloit nonobstant la dureté du nouvel Intrus aller luymesme en Italie pour le porter efficacement à cette union. En effet, apres avoir imposé une Decime sur le Clergé de France, pour fournir aux frais de son voyage, ce qui ne se put faire sans beaucoup de plaintes, sur tout de la part de l'Vniversité qui s'en fit exempter, il s'avança jusques à Genes, car cette Ville qui estoit alors sous la domination des François, s'estoit mise sous son obeïssance, par les soins

1405.

Mon. Dionys. l. 25 l. 1 Foliet. c. 9. Mon. Dionys. I. Iuvenal. S. Anton. p. 3. t. 22. c. 4.

1405. de l'Archevêque Piles Marini, que sa rare prudence, & sainteté de sa vie ont rendu tres illustre, comme avoit fait aussi la Republique de Pise, par le moyen de Gabriel Marie Visconti, qui y avoit usurpé par force la souveraine autorité. Le Pape Benoist fut receu dans Genes avec toute sorte d'honneur, excepté que comme il avoit amené des gens de guerre, dont le nombre s'augmentoit tous les jours, les Genois qui en prirent de la jalousie, ayant trouvé moyen de les tirer adroitement hors de la Ville, sous pretexte d'une reveuë, ne voulurent plus permettre qu'ils y rentrassent.

Cela lui donna beaucoup de chagrin, mais il fallut pourtant qu'il s'appaisast, & quelque temps aprés voulant continuer le jeu
Niem. l. 2. c. 38. qu'il avoit commencé il fit demander au Pape Innocent un Saufconduit, pour de nouveaux Ambassadeurs qui auroient plein pouvoir de traiter avec lui de la paix :

ce qu'Innocent, qui avoit decouvert ses fourberies refusa. C'estoit là iustement ce que Benoist demandoit, afin d'avoir lieu d'écrire par tout, comme il fit, qu'il ne tenoit qu'à son Competiteur que la paix ne se fist. Mais Innocent qui pour se justifier, écrivit aussi de son costé, fit retomber sur lui toute la honte, & tout le mal dont il le vouloit accabler. Car comme l'Université de Paris, & le Duc de Berry, se furent plaints à Innocent de ce qu'on avoit refusé à Rome la voye de cession, que les Ambassadeurs de Benoist avoient offerte à Boniface & à ses Cardinaux, le Pape, en leur faisant reponse, decouvrir la verité de ce qui s'estoit passé dans cette Ambassade, & la mauvaise foy, & l'imposture de ces Ambassadeurs, & de leur Maitre, qui n'avoient jamais parlé de la cession, mais seulement d'une entreveuë qu'on avoit refusée comme n'estant qu'un amusement, pour ne rien conclure, & un artifice de

1405.

Mon. Dionis. l. 25. c. 2. 3. I. Iuvenal, Traité de M. du Puy.

1405. son rival, pour imposer au monde.

La decouverte que l'on fit de cette imposture, nuisit extrémement aux affaires de Benoist. C'est pourquoy, comme il eut appris que l'Université recommençoit ses poursuites contre lui, avec plus de chaleur que jamais, il envoya Legat en France le Cardinal de Chalant Savoyard qui, aprés avoir fait d'abord inutilement tous ses efforts, pour empescher qu'on n'écoutât plus l'Université, eut bien de la peine lui-mesme d'obtenir Audience, parce qu'on disoit hautement qu'il n'estoit venu que pour amuser le monde, en promettant tousiours ce que son Maistre n'avoit nulle envie de tenir. On lui permit neanmoins de proposer encore une fois en plein conseil ce que Benoist avoit à dire: ce qu'il fit par une Harangue Latine également foible & ennuyeuse, dans laquelle, aprés avoir bien declamé contre Innocent, & contre tous ceux qui blâmoient la conduite de Benoist,

Ann 1406. *Mon. Dyonys. l. 25. c. 28. I. Iuvenal Traité de M. du Puy.*

Benoist, qu'il tâcha de justifier il 1406
dit enfin, ce que ce pape avoit déja dit tant de fois, & toûjours sans effet, que si l'on jugeoit qu'il fut necessaire, pour le bien de la paix, qu'il cedât son droit, il estoit tout prest de le faire. On ne fit pas grand estat de ce discours, sur lequel on ne voyoit pas qu'on pût faire grand fondement; & ce ne fut qu'avec peine que l'on permit à l'Université d'y repondre publiquement comme elle fit le dix-septiéme de May par l'organe de M. Iean Petit Normand, celebre Docteur de Paris, qui aprés avoir refuté tout ce que le Cardinal avoit dit conclut à ces trois choses qu'il demanda au nom de l'Vniversité, la premiere que l'epître de l'Vniversité de Toulouse contre la soustraction fût condamnée, comme injurieuse au Roy & à l'Eglise gallicane, la seconde, qu'on delivrât cette Eglise des exactions dont Benoist avoit recommencé de l'opprimer, & la troisieme, qu'on renouvellat la soustraction que

l'on avoit faite à ce Pape. Il y eût sur cela de grandes contestations dans le Conseil, où quelques uns qu'on croyoit avoir part aux exactions que Benoist faisoit avec beaucoup de chaleur sur le Clergé de France, soutenoient son parti sous pretexte de defendre les droits & l'autorité de l'Eglise. C'est pourquoy il fut resolu, qu'afin que l'on jugeat sans passion sur des points de cette importance, l'affaire seroit renvoyé au Parlement: ce qui est sans doute un illustre témoignage de cette haute reputation que cét auguste Corps s'estoit acquise dés ce tems-là, & qu'il s'est toûjours conservée par l'integrité de ses Iugemens.

Mon. Dionys. l.26.c. 1.2.3.I. Iuvenal M.du Puy.

La cause fut plaidée le septieme de Iuin par les Docteurs Pierre Plout & Jean Petit, en presence des princes, & des Officiers de la Couronne, qui se trouverent au parlement, durant la maladie du Roy. Le premier agit fortement

contre l'Epître de Toulouse ; & le second, aprés avoir exageré 1406.
lés vexations qu'on faisoit à l'Eglise Gallicane, contre ses libertez, & montré les infractions que Benoist avoit faites au Traité de la restitution d'obedience, demanda qu'on luy fist de nouveau une entiere soustraction, sans quoy l'on ne devoit plus esperer d'union. L'Avocat General Iean Iuvenal des Vrsins, pere de celuy de qui nous avons l'Histoire de Charles VI. requit le lendemain les mémes choses. Et comme ceux qui s'estoient presentez d'abord pour soûtenir les interests du Pape Benoist, ne voulant que gagner du tems, pour profiter de quelque occasion ne paroissoient pas ; le Roy, qui s'estoit fait instruire de l'affaire, dans un de ses bons intervalles par le Patriarche d'Alexandrie, commanda aux Juges à la poursuite de l'Vniversité, de ne plus differer, & de luy rendre prompte-

1406. ment justice. C'est pourquoy la Cour s'estant assemblée plusieurs fois, toutes autres affaires cessantes, rendit enfin trois celebres Arrests sur celle cy. Le premier, du dix-septiéme de Juillet, par lequel l'Epistre de l'université de Toulouse fut condamnée de la maniere que j'ay dit ailleurs : ce qui obligea le Legat, qui vit par là que les affaires de son Maistre n'iroient pas trop bien, à se retirer viste à Marseille, où la peste, qui avoit chassé de Genes Benoist, l'avoit fait retirer. Le second, de l'onziéme de Septembre, portant defense de plus rien payer aux Collecteurs du Pape, ni de transporter ni or, ni argent à sa Cour, afin que l'Eglise de France joüist desormais pleinement de ses libertez ; & pour ce qui regarde la soustraction generale d'obedience, il fut dit par le mesme Arrest, que le Jugement en seroit remis jusques aprés la Toussaints, pour

eſtre rendu par l'aſſemblée ge- 1406,
nerale des prelats de France, que le Roy convoqua pour la Saint Martin.

Elle ſe tint au palais, en preſence du Roy, qui ne manquoit pas d'y aſſiſter toutes les fois que ſa maladie le luy permettoit, de M. le Dauphin, des princes, & des Officiers de la Couronne, & de tout le parlement. Il s'y trouva ſoixante-quatre Archevéques & Evéques, environ cent quarante Abbez, & un nombre infini de Docteurs & de Licentiez de toutes les Vniverſitez de France : de ſorte qu'on peut dire qu'il n'y eut jamais en France une plus auguſte & plus nombreuſe Aſſemblée, en laquelle on jugea la plus celebre de toutes les cauſes entre le pape Benoiſt d'un coſté, & l'Vniverſité de l'autre. C'eſt pourquoy, pour y proceder ſolidement, & en gardant exactement toutes les loix de la juſtice, & de l'équité

1404. naturelle, il fut resolu, avant toutes choses qu'on choisiroit six des plus sçavans Docteurs Theologiens & Canonistes entre ceux qu'on sçavoit estre le plus dans les interests du Pape Benoist, pour defendre sa cause ; & six autres, qui soutiendroient, & prouveroient pour l'Vniversité de Paris, qu'on devoit faire la soustraction. Cette celebre cause fut plaidée de part & d'autre en plusieurs Seances, durant les deux mois de Novembre & de Decembre par l'Archevêque de Tours Amelie du Brueil, par Pierre d'Ailly Evéque de Cambray, & leurs Adioints pour le Pape Benoist: & par le Patriarche d'Alexandrie Simon de Cramaud, & par Pierre Regis Abbé du Mont Saint Michel, & quatre Docteurs de Paris, pour l'Vniversité, contre Benoist, & l'on y dit de part & d'autre, avec beaucoup de doctrine & de liberté, tout ce qu'on peut alleguer de plus fort, pour & contre la

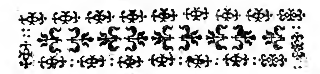
soustraction, tant sur le droit, que sur le fait, excepté que Guillaume Filastre Doyen de Reims, agissant pour Benoist, s'emporta d'une maniere qui le rendoit criminel, & laquelle fut condamnée même par ceux de son parti. 1406. I. Iuvenal.

Car au lieu de repondre precisement à ce que le Patriarche d'Alexandrie, & les Docteurs Pierre au Bœufs Cordelier & Iean Petit avoient proposé, & prouvé par des raisons tres fortes, immediatement avant qu'il parlât, il se mit à exagerer, hors de propos, la puissance du Pape, laquelle il étendit bien loin au delà des bornes que Iesus-Christ luy a prescrites, & s'avança jusques à dire que les Rois étoient ses Sujets, & leur Souverain au spirituel & au temporel. Mais comme il vit que l'on étoit extrémement scandalisé de son discours, & que les Princes vouloient qu'il en fut rigoureusement puni, il implora la clemence

1406. du Roy, & demanda publiquement pardon, confessant son crime, avec tant de marques de son repentir, & tant d'humilité, qu'on la luy perdonna pour cette fois, apres qu'il se fut retracté en presence du Roy dans la seance du quatriéme de Decembre où il dit hautement qu'il sçavoit que le Roy de France n'étoit pas comme ceux qui relevent de l'Eglise, ni mesme comme l'Empereur, qui tient du Pape en quelque façon la Couronne qu'il doit prendre de luy; que le Roy estoit Empereur en son Royaume, & Empereur absolument independant de qui que ce soit, & que comme il ne tenoit sa Couronne que de Dieu seul, l'ayant receuë de luy par le droit de la naissance, & de la succession, & non pas des hommes par election, il ne reconnoissoit aussi pour le temporel aucune puissance par dessus la sienne, que celle de Dieu seul. Aprés cela il

fut permis à ce Doyen comme auparavant de parler pour les interests du pape Benoist qu'il avoit entrepris de soûtenir. 1383.

Enfin, le vingtiéme de Decembre l'avocat General fit une longue & docte harangue sur les points qu'on avoit examinez de part & d'autre,& conclut pour l'Vniversité, contre le pape Benoist, ajoûtant que le Roy qui a dans son Royaume toute l'autorité imperiale, y avoit pû convoquer l'Assemblée generale des Prelats & des Docteurs, pour prendre d'eux leur avis sur ce qu'il doit faire en cette occasion, où il s'agit d'abolir ce malheureux Schisme, qui dechire l'Eglise depuis si long-tems. Aprés quoy le Chancelier ayant commandé de la part des princes, en l'absence du Roy, que les seuls prelats se trouvassent le lendemain au méme lieu, pour conclure, par leurs suffrages, cette grande affaire,il y fut arreté,à la pluralité des voix,aprés quelques contestations,



TABLE

DES MATIERES

& des choſes plus remarquables contenuës dans ce premier Volume de l'Hiſtoire du grand Schiſme d'Occident.

A

B.

E

F

H

L

S

T

V.

Fin du premier Volume.

